

صكوات الامم المتحدة

# Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE - N° 16564 - 7,50 F

MERCREDI 29 AVRIL 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

## LE MONDE INITIATIVES

- L'effet dopant des 35 heures
- Emploi : 26 pages d'annonces classées



### AMI et NTM bloqués

La France a obtenu, mardi 28 avril, la suspension pendant six mois des négociations sur l'AMI, Accord multilatéral sur l'investissement qui, selon ses détracteurs, fait la part trop belle aux multinationales. Quant au projet NTM (New Transatlantic Market), traité bilatéral entre les Etats-Unis et l'Europe, il est reporté sine die. p. 3

### La mise en examen de Roland Dumas

Les deux juges Joly et Vichnievsky devaient se rendre, mercredi, au domicile de Roland Dumas, à Saint-Selve en Gironde, pour lui notifier sa mise en examen. p. 32

### « 49-3 » en Ile-de-France

Pour la première fois, le « 49-3 » budgétaire pourrait être utilisé dans un conseil régional, en Ile-de-France, face au blocage créé par le vote commun droite-FN. p. 11

### Les saveurs de Lisbonne



La capitale portugaise prépare ses restaurants à accueillir l'Expo'98, entre tradition méditerranéenne et influences exotiques venues de l'océan. p. 25

### Alexandre Lebed : objectif Kremlin

En position de remporter l'élection régionale de Krasnoïarsk, le général Lebed prend aussi ses marques pour la prochaine élection présidentielle. p. 2

### Irak : sanctions reconduites

Le Conseil de sécurité des Nations unies a reconduit pour six mois les sanctions qui frappent l'Irak. p. 4

### Galleries d'art en fuite

Quatre galeries parisiennes ont décidé de s'installer à Bruxelles, attirés par la réputation des collectionneurs belges, les loyers et les taxes plus faibles. p. 27

### Révolution dans le diagnostic médical

De minuscules puces à ADN peuvent détecter des particularités ou des mutations génétiques, révélant ainsi certaines pathologies. p. 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Australie, 25 A\$ ; Belgique, 45 FR ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 500 F CFA ; Danemark, 18 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 140 E. Irak, 2000 L ; Luxembourg, 40 F ; Maroc, 10 Dir ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 Fl. ; Portugal, 200 Escudo ; République tchèque, 200 Kč ; Royaume-Uni, 1 £ ; Sénégal, 500 F CFA ; Suède, 10 Kr ; Suisse, 2,30 Fr. ; Tunisie, 12 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 428 - 7,50 F



## 49 « principes » pour changer le lycée

- Au terme de la consultation nationale des enseignants et des lycéens, la commission Meirieu a défini les contours d'une vaste réforme
- « Le Monde » révèle ses conclusions
- La FEN et la FSU approuvent ● M. Allègre annoncera mercredi ses projets

PHILIPPE MEIRIEU devait présenter, mardi 28 avril au cours du colloque national intitulé « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? » organisé jusqu'à mercredi à Saint-Fons et à Lyon (Rhône), les 49 « principes » que sa commission a retenus au terme de la consultation des lycéens et des enseignants. Cette consultation avait été lancée il y a six mois par le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre. Les 49 principes, que *Le Monde* dévoile en exclusivité, devraient servir de base à la réforme des lycées annoncée par M. Allègre en novembre 1997.

La commission Meirieu propose notamment de faire passer le temps de service des professeurs de dix-huit heures d'enseignement par semaine à quinze heures, quatre autres heures étant consacrées à d'autres formes d'activités pédagogiques. Cette fin de « tout magistral » ne semble pas, a priori, susciter de critiques de la part des syndicats.



Au contraire, répondant aux questions du *Monde*, Jean-Paul Roux et Hervé Baro, les responsables de la FEN et du Syndicat des enseignants, déclarent qu'ils « demandent fortement » cette mesure. La FEN somme même M. Allègre de passer au stade des décisions concrètes. Dans un entretien au *Monde*, Michel Deschamps et Monique Vuillat, responsables de la FSU et du SNES, partagent cette analyse, réclamant eux aussi la mise en œuvre d'une véritable réforme.

M. Allègre fera connaître, mercredi 29 avril, les suites qu'il entend donner à la consultation et au colloque. Le lendemain, pour la première fois depuis le début du conflit en mars, il recevra une délégation des syndicats et des parents d'élèves, incluant des représentants de la Seine-Saint-Denis.

Lire pages 8 et 9, les « 49 principes » pages 12 et 13 et notre éditorial page 15

## Raz de marée de grands crus français au Japon

TOKYO de notre correspondant

Le goût du saké cède le pas, chez les jeunes Japonais, au goût pour le vin. Les ventes de vin français, qui depuis de longues années représentent les deux tiers du marché à l'importation, connaissent une croissance exponentielle. Au cours des trois premiers mois de 1998, les commandes ont dépassé celles de l'ensemble de l'année dernière, qui étaient elles-mêmes en augmentation de 60 % sur 1996. Les exportations de grands crus de Bourgogne ont augmenté de 118 % et celles de Bordeaux de 67 %. Les vins italiens progressent aussi de manière spectaculaire.

On trouve désormais du vin dans des restaurants inattendus (chinois par exemple), voire accompagnant des sushis (boulettes de riz avec une lamelle de poisson cru). Cette année, des Japonais ont troqué saké ou bière pour le vin lors de la fête de la floraison des cerisiers. Beaucoup commencent à en boire chez eux. En moyenne, ils ne consomment que deux litres de vin par an, mais l'engouement, pour le rouge en particulier, est évident. Il s'est traduit par une multiplication des bars à vin et des publications spécialisées (une dizaine de

titres figurent sur les présentoirs de grandes librairies), par une demande en verres à vin que les fabricants ont peine à satisfaire et par une fulgurante popularité des cours d'œnologie. Ce goût du vin est sans doute porté par un phénomène de mode mais, contrairement à l'époque de la « bulle spéculative », au cours de laquelle la vogue du vin était pilotée par les médias, cette fois ce sont les consommateurs qui mènent le jeu.

Le « french paradox » (les effets bénéfiques du vin sur la santé) n'est pas étranger à ce phénomène dans un pays sensible à l'alimentation « bio ». Mais un patient travail en amont sur le développement des connaissances œnologiques avait préparé le terrain par la constitution d'un réseau de professionnels (conseillers en achats, sommeliers) qui a permis, avec le dégel du système de distribution, de répondre dans les meilleures conditions à la demande. L'association des sommeliers japonais compte 2 500 membres, dont nombre de femmes, et l'un d'entre eux, Shinya Tasaki, a été désigné en 1995 « meilleur sommelier du monde ».

Les Japonais sont l'élément moteur de ce développement du goût du vin. Elles fré-

quentent les cours d'œnologie (l'Académie du vin de Tokyo compte 700 étudiants). Dans les restaurants, ce sont souvent elles qui prennent d'autorité la carte des vins. Plusieurs bars à vin de Tokyo sont tenus par des femmes. « Les Japonaises aiment les vins assez corsés », remarque Janick Durand, qui fut pendant huit ans sommelier du restaurant « La Belle Epoque » de l'Hotel Okura et qui vient d'ouvrir son propre bistrot de dégustation.

Les ventes des grands crus ont explosé, mais les Japonais sont aussi curieux de découvrir de nouveaux vins. L'arnaque sur le vin qu'a connue Hongkong en raison de l'ignorance du consommateur est impensable ici. « Les Japonais ont acquis un palais dégustateur », ajoute Janick Durand. « Le vin n'est pas une mode : ils ont appris à l'aimer, et un tiers des consommateurs sont des connaisseurs ».

Les producteurs japonais qui assistent à cette déferlante n'ont pas jeté le gant. Leurs œnologues s'activent à percer les secrets de l'étranger. Ils déconstruisent les arômes en laboratoire. Mais ils ont bien du mal à en capter l'enchantelement dans leurs alambics.

Philippe Pons

Lire page 6

## Euro : le retour du politique

CETTE FIN de semaine, l'Europe connaît une mutation profonde, qui comme toutes les grandes mutations est d'abord, et essentiellement, de nature qualitative. Il serait vain d'en vouloir estimer les effets quantitatifs sur l'emploi et la production. Ces effets n'auront rien de mécanique. La monnaie est un instrument, non une fin en soi. La suite de l'histoire dépendra de la façon dont cet instrument s'inscrira dans un projet, dont les occasions qu'il offre seront saisies. La création de la monnaie unique contient en effet en germe le retour du politique, son relatif affranchissement par rapport à une tutelle devenue trop exigeante des marchés financiers.

Ce n'est d'ailleurs que juste retour des choses. La construction de la monnaie unique fut d'un bout à l'autre la conséquence d'une volonté politique obstinée, d'un choix clairement exprimé, même s'il fut parfois maladroitement assumé. Pourquoi les gouvernements européens auraient-ils œuvré avec autant d'obstination pour atteindre un objectif qui les laisserait sans armes pour affronter l'avenir ?

Car, disons-le d'emblée, ce choix aurait pu ne pas être. L'Europe pouvait s'accommoder d'un autre système monétaire. L'alternative n'était

pas entre la monnaie unique et le chaos. Aucun déterminisme économique implacable ne conduisait vers l'euro. Une fois l'inflation vaincue, le SME aurait pu continuer de faire l'affaire.

En quoi la monnaie unique constitue-t-elle un instrument libérateur ? C'est que, de fait, son existence modifie les rapports de forces entre les marchés financiers et le pouvoir politique. Elle affaiblit considérablement, pour chaque gouvernement européen, la tutelle de ces marchés. La raison en est évidente. Dans le cadre du SME, les pays participant à l'accord de change s'engageaient à maintenir relativement fixe la parité intraeuropéenne de leur monnaie. En d'autres termes, chaque pays « parlait » avec les marchés financiers sur sa capacité à maintenir son taux de change. L'autre face de ce pari est qu'il offrait en permanence une occasion de spéculation aux marchés dont l'activité même consistait à scruter quotidiennement la capacité du pays à maintenir son engagement.

Jean-Paul Fitoussi pour *Le Monde*

Lire la suite page 15

## Mondial : maudits billets !



JACQUES LAMBERT

À MOINS de cinquante jours du coup d'envoi de la Coupe du monde de football, la polémique continue sur la vente des billets. Alors que 60 000 nouvelles places sont proposées au public, Jacques Lambert, directeur général du Comité français d'organisation, déclare au *Monde* que le système d'attribution n'est pas plus « discriminatoire » que les précédents.

Lire page 24

International	2	Annonces classées	22
France	6	Aujourd'hui	23
Société	8	Météorologie	25
Régions	71	Jour	25
Horizons	12	Culture	27
Entreprises	16	Calendrier culturel	29
Communication	19	Kiosque	30
Tableau de bord	20	Abonnements	30
Cartes	22	Radio-Télévision	31

20h55

PRÉSIDENTIELLE La victoire probable d'Alexandre Lebed à l'élection régionale de Krasnoïarsk, en Sibérie, marque un tournant dans la course à la présidentielle prévue

dans deux ans. ● RÉUNISSANT plus de 45 % des voix au premier tour du 26 avril, Alexandre Lebed a devancé de 10 points le gouverneur sortant, financé par la présidence russe. Il

semble assuré de gagner au second tour du 17 mai en rassemblant le vote protestataire communiste. ● MÊME si une figure plus proche du pouvoir actuel peut encore émer-

ger, le duel pour le Kremlin semble aujourd'hui devoir opposer ce bouillant général, apôtre d'une « troisième voie » entre le régime actuel et un retour communiste, au maire

de Moscou Iouri Loujkov, qui personnifie un développement autoritaro-mafieux de la Russie. ● VICTORIEUX en Sibérie, le général dirigera une des régions les plus riches de Russie,

Le général Lebed est à nouveau dans la course au Kremlin

En passe de remporter le second tour de l'élection au poste de gouverneur de la région de Krasnoïarsk, en Sibérie, l'ancien patron des forces soviétiques en Afghanistan se place du même coup dans la liste des protagonistes du prochain scrutin présidentiel russe

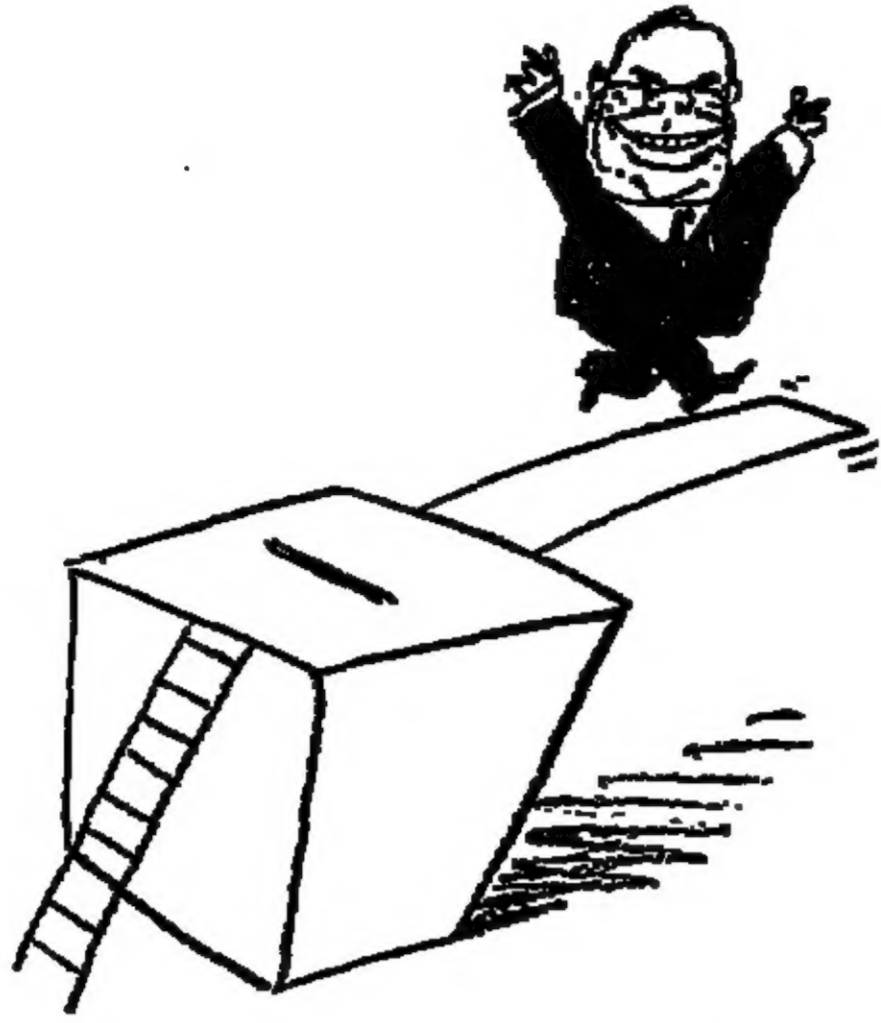
MOSCOU

de notre correspondant La victoire probable d'Alexandre Lebed à l'élection régionale de Krasnoïarsk, en Sibérie, banc d'essai de la présidentielle prévue dans deux ans, marque un tournant dans la course au Kremlin: bien placé pour la gagner, le général rebelle devient, aux yeux de l'administration présidentielle, le candidat à abattre.

Ayant pris dix points au premier tour, le 26 avril, au gouverneur sortant, soutenu et financé par le Kremlin, l'ancien parachutiste Lebed serait pratiquement assuré de gagner au second, le 17 mai, et d'entamer ainsi son vol vers le pouvoir suprême. Ce qui brouillerait les cartes du Kremlin, où l'on comptait sur sa défaite en Sibérie et sa mise hors circuit de la présidentielle. « Lebed est très dangereux pour Boris Eltsine, car s'il gagne à Krasnoïarsk, il pourrait obliger le président à soutenir le maire de Moscou, Iouri Loujkov, le seul représentant du parti du pouvoir à pouvoir battre le général lors de la présidentielle », a estimé le politologue Leonid Rodzikhovskii.

LUCIDITÉ

Or le puissant Loujkov, qui persiste à nier ses ambitions présidentielles évidentes, personnifie un type de développement autoritaro-mafieux de la Russie que Boris Eltsine ne souhaiterait pas, dit-on, laisser en héritage. Lui-même étant suffisamment lucide, estime-t-on dans les milieux informés, pour ne pas vouloir se représenter.



PANLAW

La prochaine présidentielle ne se réduira peut-être pas, comme cela semble se dessiner aujourd'hui, à un duel entre M. Lebed et M. Loujkov. A deux ans du scrutin, si la santé de Boris Eltsine le permet, beaucoup de choses peuvent encore changer. Mais la possibilité de voir émerger d'ici là une nouvelle figure de présidentielle dans les rangs du pouvoir est souvent mise en doute. Les chances du seul candidat déclaré de ce camp, l'ex-premier ministre Viktor Tchernomyrdine, dénué de tout charisme, sont faibles, de même que celles du « jeune réformateur » Boris Nemtsov, qui a beaucoup perdu en popularité depuis un an. Ce qui place l'administration présidentielle dans la perspective inconfor-

table d'avoir à choisir un héritier parmi les hommes les plus populaires actuellement, qui sont tous, peu ou prou, des figures d'opposition. Il est en effet difficile d'être populaire en Russie sans critiquer un pouvoir incapable d'imposer que les salariés soient payés à temps, ou d'endiguer une criminalité financière généralisée, avec recours, le cas échéant, aux tueurs à gages.

Certes, les présidentiables d'aujourd'hui sont un peu des opposants de façade. Le maire de Moscou, populaire car il vitupère contre le « monétarisme des démocrates qui ont ruiné la Russie », est à la tête d'un empire qui vaut largement celui des oligarchies financières « privées », du type de celles

de Boris Berezovski ou du grand rival de ce dernier, Vladimir Potanine. Alexandre Lebed n'aurait pu faire son retour en politique, à Krasnoïarsk, sans le soutien de ces mêmes oligarques - en l'occurrence, celui de M. Berezovski. Il reste le candidat que le Parti communiste présentera à la présidentielle, qu'il s'agisse de Guenadi Zouganov ou d'un autre. Mais il n'a, à ce jour, aucune chance de gagner au second tour contre un candidat du pouvoir, surtout doté d'une aura d'opposant.

L'élection de Krasnoïarsk tendrait même à suggérer qu'un candidat communiste pourrait ne pas attendre le second tour de la présidentielle à venir. Le communiste Romanov, arrivé troisième avec 13 % des voix, loin derrière M. Lebed et le gouverneur sortant Valéri Zoubov, n'est même pas en mesure de barrer la route à « Lebed l'intrus », comme il en aurait le désir: une partie au moins de son électoral devrait voter pour l'opposant Lebed par haine du « démocrate » Zoubov.

« FRONT DU REFUS »

C'est en tout cas la raison pour laquelle les analystes estiment inéluctable la victoire du général à Krasnoïarsk. Celui-ci mobilise le vote protestataire, qui se détourne des communistes et des nationalistes de Vladimir Jirinovski - deux forces qui se sont alliées à Krasnoïarsk, après s'être une nouvelle fois discréditées aux yeux de leurs partisans en cédant aux marchandages avec le pouvoir lors de la

dernière « crise » gouvernementale.

En revanche, le compromis qu'Alexandre Lebed a passé à Krasnoïarsk avec Boris Berezovski pourrait presque être interprété comme un « front du refus » face au Kremlin. Des médias contrôlés par les rivaux de M. Berezovski (MM. Potanine et Loujkov) n'ont pas publié la semaine dernière des articles accusant ce dernier d'être entré en opposition ouverte à Boris Eltsine, tout en exerçant un

chantage sur ce dernier grâce aux secrets sur les finances de la famille présidentielle qu'il détenait? Ces articles faisaient référence à une récente interview télévisée où Boris Abramovitch Berezovski démentait que son ami Boris Nikolavitch Eltsine l'ait menacé d'œil forcé s'il ne cessait pas ses intrigues autour de la formation du gouvernement (Le Monde du 16 avril).

M. Berezovski y réaffirmait aussi son soutien électoral à Alexandre

Prochaine formation du gouvernement

Le président Boris Eltsine devrait annoncer certaines nominations au gouvernement, mardi 28 avril, après avoir reçu son premier ministre, Sergueï Kirienko, dans sa résidence de Gorki 9, dans les environs de Moscou. Sergueï Kirienko, qui dispose d'une semaine à compter de sa confirmation par le Parlement, vendredi dernier, pour former son gouvernement, a affirmé, dimanche, qu'il était « absolument libre » de ses propositions, précisant qu'il y aurait « des départs de la Douma » (Chambre basse du Parlement) dans la liste qu'il soumettra à Boris Eltsine. Les noms des principaux ministres devraient être connus dès mercredi. Le président a déjà laissé entendre que le ministre des affaires étrangères, Evgueni Primakov, celui de la défense, Igor Sergueïev, et celui des finances, Mikhaïl Zadornov, seraient confirmés dans leurs fonctions. Mais l'incertitude demeure sur les autres postes.

Lebed, qui a tant déçu au président. En expliquant que seul le général serait en mesure de prendre des voix au maire de Moscou lors de la présidentielle, laissant ainsi des chances à un troisième « candidat du pouvoir » plus orthodoxe, et proche de M. Berezovski, qui pourrait être M. Tchernomyrdine. M. Berezovski mainte-

naît aussi ses réserves vis-à-vis du poulain du président. Sergueï Kirienko, dont il a tenté d'empêcher l'investiture à la Douma comme premier ministre. Rabroué par Boris Eltsine, Boris Berezovski se serait vengé avec le succès, non prévu, d'Alexandre Lebed en Sibérie.

Sophie Shikhaï

Edouard Chevardnadze renvoie son ministre de la défense pour « fautes graves »

Le président géorgien Edouard Chevardnadze a limogé, lundi 27 avril, son ministre de la défense, Vardiko Nadibaldze, pour n'avoir pas été en mesure d'assurer sa sécurité. M. Chevardnadze a expliqué lundi à la radio nationale les raisons du renvoi du ministre en citant deux exemples de son incompetence. Plusieurs avions qui devaient être utilisés pour le déplacement du chef de l'Etat géorgien à l'occasion, dimanche, d'un voyage en Turquie n'avaient pas pu décoller de la base Vazysni après que du sable eut été déversé dans leurs réservoirs, a expliqué M. Chevardnadze. Il a également révélé qu'après l'attentat manqué contre lui le 9 mars, il n'avait pas été possible de mobiliser rapidement des chars, dont le carburant avait été « délibérément siphonné ». En fait, le commandant du bataillon de blindés était le frère d'un des conjurés, a expliqué le chef de l'Etat géorgien à la radio. Le même jour, M. Chevardnadze a nommé ministre de la défense David Tevzadze, 50 ans.

Krasnoïarsk, modèle réduit de la Russie et de ses conflits

MOSCOU

de notre correspondant La région de Krasnoïarsk, qui s'étend, au milieu de la Sibérie, du cercle arctique aux confins de la Mongolie, est généralement présentée comme une Russie « en miniature ». Même si son territoire est vaste comme quatre fois la France ou un quart des Etats-Unis, avec une population de trois millions d'habitants seulement, dont un million dans sa capitale. Par sa structure sociale et économique, ses importantes ressources naturelles et son industrie militaire-industrielle en léthargie, sa proportion de ruraux en détresse et d'urbains qui craignent de nouveaux bouleversements, par ses mafias comme par tous ses choix politiques passés, elle correspondrait à la moyenne nationale.

Ce qui fait dire en Russie que, si l'élection présidentielle devait avoir lieu demain, le candidat du « parti du pouvoir », c'est-à-dire son gouverneur sortant Valéri Zoubov, pourrait être battu par un opposant comme Alexandre Lebed, qui vient d'y remporter une fracassante victoire au premier tour de l'élection pour le poste de gouverneur.

Depuis 1996, tous les gouvernements et « présidents » de Républiques des 89 « sujets » de la Fédération de Russie doivent être obligatoirement élus localement au scrutin populaire. Ce

qui doit amortir le choc qui pourrait entraîner un changement de pouvoir radical à Moscou, mais soustrait en même temps les régions au pouvoir direct du Kremlin et crée 88 fœdalités régionales (plus la Tchétchénie), où les gouverneurs tentent de reproduire, à leur compte, le pouvoir théoriquement illimité ou presque que détient Boris Eltsine de Moscou.

LE COMPLEXE DU « COLONISÉ »

La plupart d'entre eux étaient membres du parti de l'ex-premier ministre Viktor Tchernomyrdine, « Notre Maison la Russie », entré en déconfiture depuis son renvoi. D'autres sont communistes, mais de la tendance « pragmatique », qui sait s'entendre et marchander avec le Kremlin. Valéri Zoubov, est, comme il se doit pour une région « modèle », proche de Boris Eltsine qui l'a toujours soutenu. Déjà réélu une fois, il avait des chances de l'emporter cette fois-ci aussi: cet ancien doyen « démocrate » de la faculté d'économie locale, réputé honnête, est soutenu par les citadins et nombre d'industriels locaux. Mais son énergie et les qualités des nombreuses équipes envoyées du Kremlin pour organiser sa campagne électorale se sont révélées beaucoup plus faibles que celles d'Alexandre Lebed.

Ce dernier, puissamment aidé lui aussi par les

hommes et l'argent de Boris Berezovski, a su toucher la région sur son point sensible: celui, commun à beaucoup de régions, du complexe du « colonisé », par l'argent de Moscou. La région hérite des fumées et de la pollution de ses complexes industriels géants et sinistrés (aluminium à Krasnoïarsk et nickel à Norilsk, dans le grand nord, rachetés par des groupes moscovites), alors que l'argent part vers la capitale. Les revenus locaux dépendent des prix des matières premières sur les marchés de Londres ou d'ailleurs. Et le budget régional n'en hériterait que de 11 % seulement, fonctionnant essentiellement sur le base de « trocs » et d'avances croisées entre agents économiques, avec un niveau record de retard dans les paiements des salaires. La mafia locale en profite, et son chef, Anatoli Bykov, devenu le vrai « patron » d'une grande partie de la région, avait encouragé M. Lebed à venir y tenter sa chance. Ce dernier l'a saisi avec talent, promettant à ses électeurs de faire passer, dès qu'il sera gouverneur et donc membre du Conseil de la Fédération, la Chambre haute du Parlement, une loi qui renverserait, au profit des régions, les flux financiers qui partent à Moscou. Valéri Zoubov l'avait d'ailleurs tenté, sans succès, avant lui.

S. St.

Le secteur privé au Danemark est touché par une grève massive

STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

Le spectre d'un coûteux conflit de grande ampleur n'a pas suffi à rapprocher les partenaires sociaux danois. Contrairement aux précédentes sessions de négociations collectives régissant le monde du travail dans ce traditionnel havre de paix sociale, aucun compromis n'est survenu à la dernière minute: depuis lundi 27 avril, près d'un demi-million d'employés du secteur privé ont cessé de travailler.

« C'est aussi cela, le modèle danois du dialogue social: la possibilité de recourir à la grève en dernier ressort », fait-on observer aussi bien à LO, la puissante confédération syndicale, que du côté du patronat. Nombre d'entreprises sont fermées, quasiment toutes les liaisons aériennes ont été annulées, les ferries ne naviguent que partiellement, les compagnies privées de transports sont inactives, les journaux ne paraissent pas et les or-

dures ne sont pas ramassées. Le royaume, prospère, n'avait pas connu un tel chaos depuis treize ans. Et il faut remonter une quarantaine d'années en arrière pour retrouver le cas de figure actuel: le déclenchement d'une grève pour cause de rejet par la « base » d'un accord sur les conventions collectives, conclu au préalable par ses représentants syndicaux et les employeurs. « Nous avons sous-estimé la volonté de nos membres de bénéficier de davantage de temps libre », reconnaît Jens Rasmussen, le principal économiste de LO. Les grévistes réclament une sixième semaine de congés payés. Or l'accord, qui devait en principe couvrir les années 1999 et 2000, ne prévoit, dans la plupart des cas, qu'une seule journée de congé supplémentaire. Un résultat qui a déçu la « base », d'autant plus que cette journée, le 24 décembre, est déjà chômée par bon nombre de Danois, même s'ils la prennent sur leurs vacances.

Dans la plus pure tradition da-

noise - exprimer tout haut son mécontentement -, les employés du secteur privé ont voté « non » à l'accord, à 57 % des voix exprimées. Pour se réconcilier avec sa « base », LO exige depuis une révision de l'accord qu'elle avait pourtant signé il y a moins d'un mois, après de longues et laborieuses négociations. « Nous voulons une amélioration substantielle sur la question des congés », explique Jens Rasmussen. Selon lui, il y a suffisamment de marge pour satisfaire cette revendication sans nuire à la compétitivité des produits danois à l'étranger. « Dans un pays où une grande partie de la population travaille et est syndiquée (à 85 %), il est temps de lui octroyer sa part de la prospérité actuelle sous la forme de loisirs », estime-t-il.

A UN MOIS DU RÉFÉRENDUM

La Confédération des employeurs (DA) ne l'entend pas ainsi. « Nous nous en tenons à l'accord conclu, ce n'est pas notre problème si les syndicats n'ont pas su

convaincre leurs membres », argumente Joergen Roennest, directeur de DA pour les affaires internationales. Les deux parties semblant jusqu'à présent peu enclines au compromis, le conflit pourrait durer une semaine, voire plusieurs. De part et d'autre, on espère toutefois sortir de l'impasse sans l'intervention des pouvoirs publics. Le gouvernement a le droit, en cas de blocage, d'imposer un règlement en faisant adopter par le Parlement une loi sur les conventions collectives. Un droit dont le premier ministre social-démocrate, Poul Nyrup Rasmussen, préférerait ne pas user dans l'imédiat. Car il tient à rester en bons termes avec LO, à un mois du référendum sur le traité européen d'Amsterdam, prévu le 28 mai. Et pour être sûr d'obtenir un « oui » - priorité de M. Rasmussen et hypothèse la plus probable au vu des sondages -, il lui faut le soutien des organisations syndicales.

Antoine Jacob

ESC ROUEN 3èmes CYCLES SPÉCIALISÉS Etudes et Décision Marketing - Biens de Grande Consommation - Marketing Pharmaceutique Management Logistique/Transport et Echanges Internationaux Management International et Gestion de Projet Finance Européenne Accessible aux titulaires d'un Bac+4 ou 5 Sélection: juin ou septembre 1998 Votre contact: Françoise VAN DAMME e-mail: Françoise.Van-Damme@esc-rouen.fr Tél: 02 32 82 74 18

صلى الله عليه وسلم

صوتنا من الامل

# Le traité de libre-échange transatlantique entre l'UE et les Etats-Unis est écarté

## La France était fermement opposée au projet de Leon Brittan

A l'issue de l'échange de vues que les Quinze ont consacré, lundi 27 avril, à leurs relations avec les Etats-Unis, Pierre Moscovici, le ministre français

des affaires européennes, se montrait tout à fait rassuré : l'idée de négocier un ambitieux traité de libre-échange transatlantique (New Trans-

atlantic Market, ou NTM), défendue par Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission chargée des affaires commerciales, a été écartée.

**LUXEMBOURG**  
(Union européenne)  
de notre correspondant  
A Luxembourg, le ministre français des affaires européennes, Pierre Moscovici, avait de nouveau répété, lundi 27 avril, la ferme opposition de la France au projet de « New Transatlantic Market » (NTM) conçu par Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission chargée des affaires commerciales. « La communication de la Commission, a-t-il souligné, ne peut, en aucune façon, constituer la base d'une initiative de la Communauté; elle ne doit donc pas figurer, sous forme directe ou indirecte, à l'ordre du jour du prochain sommet euro-américain. Les conclusions du Conseil ne doivent pas, sur ce point, laisser subsister la moindre ambiguïté ». C'est de la manière la plus explicite que les « conclusions » du Conseil prennent acte de cette position française.

Elles relèvent que plusieurs délégations ont apporté leur soutien à la proposition de la Commission. Mais elles notent aussi que d'autres

ont manifesté leurs préoccupations : ce fut le cas, en particulier, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de l'Espagne. La majorité des Etats membres ont insisté de surcroît pour que le développement des relations bilatérales entre l'Europe et les Etats-Unis ne porte pas atteinte au prestige de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), et donc au multilatéralisme auquel l'UE reste attachée.

### NOUVEL AGENDA

« Plusieurs ont trouvé commode de s'abriter derrière la position française », a observé M. Moscovici, ajoutant qu'en réalité « les Américains n'ont pas des positions très éloignées de la nôtre et considèrent, eux aussi, que le projet de la Commission ne constitue pas la meilleure base pour aller de l'avant ». La Commission et le Coreper (le Comité des représentants permanents des Quinze) sont chargés de préparer le « sommet » transatlantique qui réunira, le 18 mars à Londres, Bill Clinton, Tony Blair et Jacques Santer (le président de la Commission).

Pour les Français, l'affaire est entendue : les entretiens devront avoir comme base le nouvel « agenda transatlantique » de décembre 1995, plutôt anodin, et donc éviter d'aborder le projet Brittan. Soucieux de ne pas perdre la face, celui-ci reste plutôt flou : « Le Conseil a marqué son accord pour que les relations euro-américaines, y compris les relations économiques et commerciales, soient stimulées de façon substantielle grâce à une libéralisation s'opérant tant sur le plan bilatéral que multilatéral ».

Le projet de la Commission, en tant que nouveau traité, semble - au moins provisoirement - enterré, et aux yeux des Français, deux dangers sont écartés. Dans un traité en bonne et due forme, il aurait été difficile, quoi qu'il ait pu prétendre M. Brittan, de laisser à l'écart l'audiovisuel et l'agriculture.

Le projet Brittan de libre-échange sur les services aurait impliqué en outre que les Etats-Unis soient associés à la mise en place de nouvelles règles communautaires concernant, notamment, les nou-

velles technologies, tel le commerce électronique. Il était risqué de leur donner un droit de regard très direct sur les développements à venir du marché unique européen.

M. Brittan a fait rapport au Conseil sur l'état des pourparlers avec les Américains à propos des lois à portée extraterritoriale Helms-Burton et D'Amato-Kennedy, qui donnent la possibilité de frapper d'amende des entreprises non-américaines. La première vise les pays qui commercent avec Cuba, la seconde ceux qui investissent en Iran et en Libye. L'administration Clinton, toujours réticente à l'égard de ces lois imposées par la majorité républicaine du Sénat, semble souhaiter trouver un arrangement durable avec l'UE.

« Nous ne pouvons envisager une relance des relations transatlantiques tant que persistera sur nos entreprises la menace de sanctions unilatérales », a déclaré M. Moscovici. Un point de vue très largement partagé au sein du conseil des ministres.

Philippe Lemaître

# L'assassinat d'un évêque au Guatemala fragilise le processus de paix

## Mgr Gerardi dénonçait les crimes de la « sale guerre »

### MEXICO

Deux jours à peine après avoir présenté un rapport accablant sur les atrocités commises par l'armée au cours de la guerre civile (1960-1996), le responsable du bureau des droits de l'homme de l'archevêché de Guatemala, M<sup>gr</sup> Juan Gerardi, âgé de soixante-quinze ans, a été assassiné, dimanche 26 avril.

Le corps a été découvert, dans la nuit de dimanche à lundi, dans le garage du presbytère de l'église de San Sebastián, à 300 mètres du palais présidentiel et de la cathédrale. Selon les premiers éléments de l'enquête, le crâne de l'évêque auxiliaire de la capitale guatémaltèque a été fracassé à coups de brique par un inconnu.

La coïncidence entre la parution du rapport et le meurtre de son principal auteur a été soulignée par toutes les organisations de défense des droits de l'homme des pays d'Amérique centrale, mais aussi par Amnesty International et les Nations unies qui ont rappelé le rôle-clé joué par M<sup>gr</sup> Gerardi dans la publication des chiffres et des témoignages des victimes de la « sale guerre ».

### 150 000 MORTS

Dans ce document de 1400 pages intitulé « Guatemala : jamais plus », qui s'appuie sur les témoignages des familles des victimes, le bureau des droits de l'homme de l'archevêché de Guatemala estime que la guerre civile a fait 150 000 morts, 50 000 disparus, 200 000 orphelins et 40 000 veuves. De plus, un million de personnes ont dû abandonner leurs villages, notamment dans le département de Quiché, près de la frontière avec le Mexique où l'armée a mené, au début des années 80, une violente offensive pour reprendre le contrôle des terres conquises par la guérilla grâce à

l'appui de la population indigène très largement majoritaire dans cette partie du pays.

M<sup>gr</sup> Gerardi avait été nommé à la tête de l'évêché de Quiché en 1974. Il avait été contraint, dès 1981, d'abandonner la région et même le pays. Des prêtres de son diocèse avaient été assassinés à l'époque et il avait lui-même été la cible de plusieurs attentats. A son retour au Guatemala, il avait été nommé évêque auxiliaire de la capitale en 1984, avant de se voir confier la création du bureau des droits de l'homme de l'archevêché qui devint rapidement la source d'informations la plus fiable sur les multiples abus commis par les forces de l'ordre et les escadrons de la mort au service du régime, mais aussi par la guérilla de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG).

### « LA VÉRITÉ FAIT MAL »

Plus d'un an avant la signature des accords de paix entre le président Alvaro Arzu et l'URNG en décembre 1996, l'équipe de M<sup>gr</sup> Gerardi avait entrepris une enquête exhaustive dans le cadre d'un programme de « récupération de la mémoire collective », dont le principal objectif était de contribuer à la réconciliation entre les Guatémaltèques en établissant clairement la responsabilité des deux parties dans les atrocités commises contre la population civile. « La vérité fait mal, mais elle est nécessaire », avait affirmé l'évêque le 24 avril, au moment de la présentation de son rapport qui attribue à l'armée la responsabilité de près de 80 % des crimes de guerre, mais accuse aussi les insurgés d'avoir organisé 44 massacres.

La publication d'un bilan aussi sévère aurait-elle indisposé les secteurs les plus récalcitrants de la société guatémaltèque qui n'ont jamais accepté la signature des accords de paix et ne désespèrent pas de la saborder en créant un climat de confrontation ? C'est la thèse défendue par Rigoberta Menchu, Prix Nobel de la paix 1992, qui a accusé « les escadrons de la mort d'avoir commis ce crime politique pour en finir avec les accords de paix », et a laissé entendre que « les militaires » pourraient avoir joué un rôle dans cette affaire.

Les dirigeants de l'ancienne guérilla parlent eux aussi d'une « opération destinée à déstabiliser le pays à un moment particulièrement délicat », mais ils se gardent bien d'en attribuer la responsabilité à l'armée, avec laquelle ils entretiennent de bonnes relations depuis qu'elle a réélu ses effectifs d'un tiers et a mis à la retraite des officiers impliqués dans la répression.

Isabelle Vichniac

Bertrand de la Grange

# Les négociations sur l'AMI sont repoussées de six mois

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ chargé des affaires européennes, Pierre Moscovici, a affirmé mardi 28 avril que la France avait obtenu, « dans la nuit », la suspension pendant six mois des négociations sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Depuis vingt-quatre heures, les 29 ministres des finances et du commerce de l'OCDE, réunis au Château de la Muette pour leur session annuelle, cherchaient à botter en touche sur cet accord controversé de libre-échange, sans donner un coup trop sérieux au prestige de l'organisation.

L'AMI, qui doit couronner la libéralisation des investissements directs, fait l'objet d'une vive polémique au sein des pays membres et oppose notamment les Etats-Unis, inspirateurs de ce traité, et la France. Après avoir essuyé un premier échec, l'OCDE se batrait pour poursuivre les négociations et donner une deuxième chance à cet accord. Depuis fin février, date de la première réunion sur le sujet, les positions n'ont pourtant guère changé. La France, rejointe par le Canada, pose toujours quatre conditions à la poursuite des discussions : la pérennité de l'« exception culturelle », arrachée de haute lutte en 1993 dans le cadre du GATT ; le démantèlement des lois américaines Helms-Burton et D'Amato, dites « extraterritoriales » (lire ci-dessus) ; la défense des normes sociales et environnementales ; le maintien de la préférence communautaire. De plus, la France, exportateur net d'investissements directs avec 156 milliards de francs (contre 112 pour les investissements étrangers), a tout in-

térêt à ce que des règles du jeu claires soient définies. Le choix de l'OCDE, qui ne concerne que les pays développés, ne lui semble pourtant pas la bonne enceinte.

Les déclarations qui se sont succédées depuis lundi auguraient mal du sort qui serait réservé à l'AMI. Pour sauver ce qui pouvait l'être, le secrétaire général de l'OCDE, Donald Johnston, s'est livré à un vibrant plaidoyer sur les vertus de l'investissement direct, affirmant que les négociations devaient se poursuivre au sein de l'OCDE, car un AMI qui ne refléterait pas les normes exigées par les investisseurs des pays industrialisés « se-

rait sans valeur », puisque 88 % des investissements directs étrangers proviennent des 29 pays membres. Et si le secrétaire d'Etat allemand à l'économie, Lorenz Schomerus, estimait, lundi qu'il serait « irresponsable, dans l'intérêt de tous, de classer sans suite le fruit de trois années de travail », il n'en précisait pas moins que « nous devrions réfléchir à la faisabilité d'un AMI allégé ou à une modification des modalités de négociation ». De son côté, Jacques Donouf, le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, a souligné qu'aucun accord n'était intervenu et qu'il fallait « se donner du temps pour rapprocher les points de vue ».

M. Johnston avait annoncé que les experts des pays membres de l'OCDE poursuivraient mardi les discussions sur les suites à donner à l'AMI. Si Foo en croit M. Moscovici, la cause est entendue. Plusieurs associations et syndicats européens et américains, parmi lesquels les Vets, la LCR, des associations telles que Droits devant, AC 11, Greenpeace France, le MRAP, la CGT et Sud-PIT, devaient malgré tout manifester mardi devant le château de la Muette « pour l'enterrement définitif de l'AMI ».

Babette Stern

# L'ONU adopte un texte sur la protection des défenseurs des droits de l'homme

### GENÈVE (Nations unies)

de notre correspondante

Dans les pays - de plus en plus nombreux - où règne la violence, les défenseurs des droits de l'homme ou, plus généralement, ceux qui sont engagés activement dans le domaine humanitaire sont devenus la cible principale des terroristes quand ce n'est pas celle du pouvoir. Ainsi, pour ne citer que des exemples récents, en Colombie, le 18 avril, Eduardo Umaña Mendoza, juriste réputé pour sa défense de prisonniers politiques, a été assassiné par trois inconnus (Le Monde du 21 avril). Huit collaborateurs du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont été enlevés à Mogadiscio (Somalie) et sont toujours captifs. Comme le demeure, depuis janvier dernier, dans le nord du Caucase, le responsable régional du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Français François-Vincent Cochetel.

Le CICR a payé un lourd tribut ces dernières années. Outre les enlèvements, on relève des assassinats, le plus tragique étant celui de cinq infirmiers perpétré le 17 décembre 1997, à 4 heures

du matin, à l'hôpital de Novye Atagi, près de Grozny, en Tchétchénie. Au cours de missions humanitaires, près de 140 fonctionnaires et employés civils onusiens ont été massacrés et à peu près autant ont été enlevés durant ces six dernières années. Médecins du monde et Médecins sans frontières, ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG), sont visés et déplorant de nombreuses victimes.

### TREIZE ANS D'EFFORTS

Les organisations de défense des droits de l'homme, comme la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) ou l'Organisation mondiale contre la torture, s'efforcent de protéger leurs membres qui, dans les Etats gouvernés par un pouvoir répressif, sont systématiquement harcelés, souvent arrêtés, détenus, torturés, quand ce n'est pas exécutés.

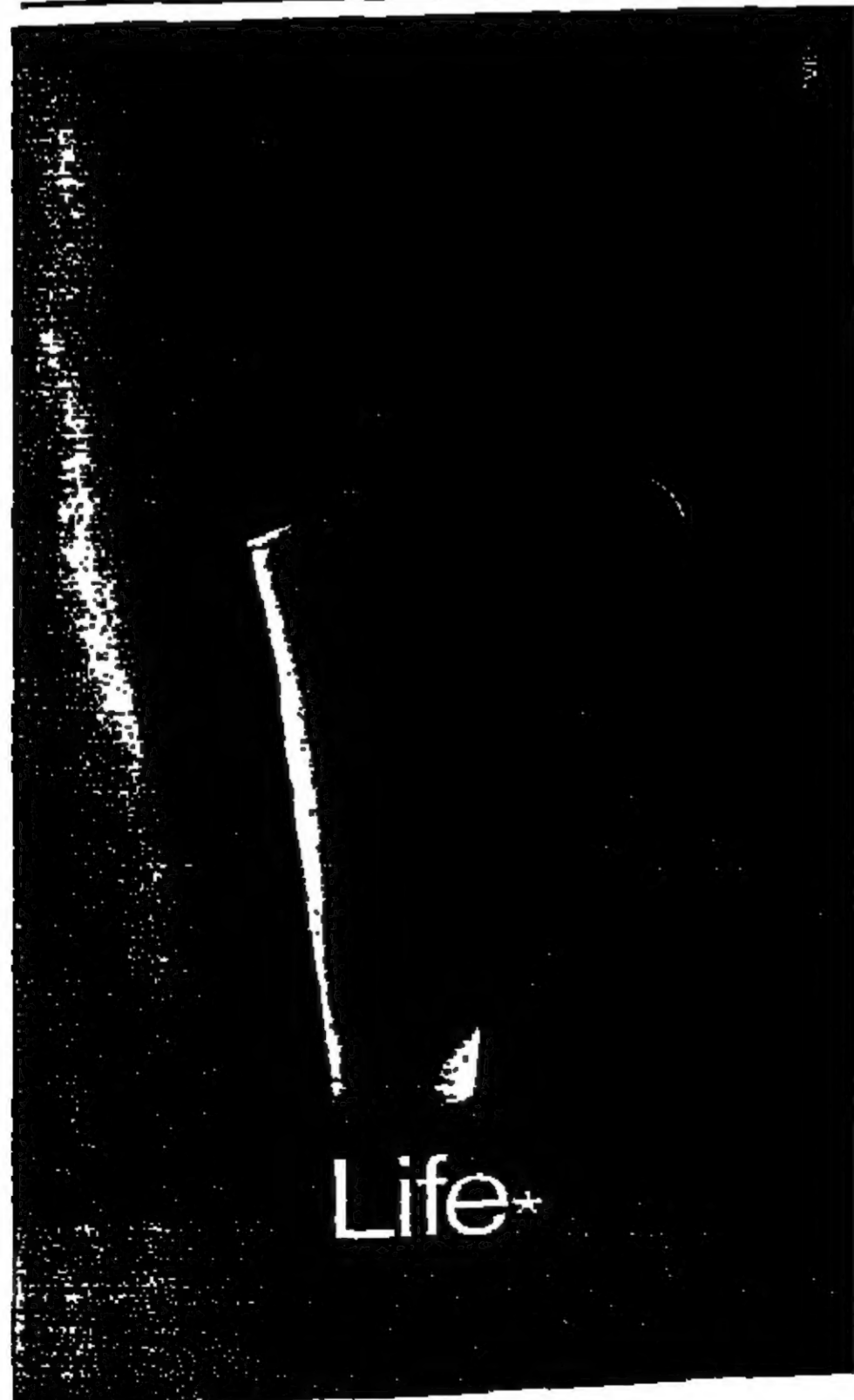
Les Nations unies, lentement, s'inquiètent. Depuis plus de treize ans, un groupe spécial de travail, créé par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, a été chargé de mettre au

point une déclaration sur la protection des défenseurs des droits de l'homme. C'est chose faite depuis le 3 avril. Cette déclaration a été adoptée lors de la 54<sup>e</sup> session de la Commission des droits de l'homme qui siège au Palais des Nations jusqu'au 24 avril. En dépit d'un travail acharné des ONG, s'il a fallu plus de treize ans de laborieux efforts, c'est parce que certains Etats - considérant tous les défenseurs des droits de l'homme comme de dangereux activistes, et en particulier les membres d'Amnesty International - se sont attachés, surtout en coulisse, à saboter ce projet ou à en amoindrir la portée. Cuba et la Chine font partie de ces Etats.

« Chaque Etat a la responsabilité et le devoir de protéger, de promouvoir et de rendre effectifs tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales », dit ce texte. Chacun a également le droit, poursuit-il, individuellement ou en association, de dénoncer, rechercher, recevoir et conserver des informations sur ces droits.

Isabelle Vichniac

Bertrand de la Grange



Life



Lifestyle



BAUME & MERCIER

MAITRES HORLOGERS DEPUIS 1830 - GENEVE

1<sup>er</sup> JA  
Les  
eur  
en c

1<sup>er</sup> JA  
La C  
à l'E  
devi  
des

27-2  
L'At  
vou  
Frat  
Kob  
la c  
Il m  
per  
que  
des  
ou  
la r  
d'u  
san

26  
Me  
du  
de  
He  
la  
eu  
ca

21  
V  
d  
le  
a  
q  
le  
é  
(1

# Le Conseil de sécurité de l'ONU maintient les sanctions contre Bagdad

Les Etats-Unis adoptent toutefois un ton plus modéré à propos du désarmement irakien

Le Conseil de sécurité des Nations unies a maintenu, lundi 27 avril, pour une nouvelle période de six mois, les sanctions contre l'Irak liées au

désarmement du pays. Au cours des réunions, le représentant des Etats-Unis a cependant adopté un ton plus modéré, notant certains

« progrès », alors que les diplomates chinois et russe ont demandé que le volet nucléaire du désarmement irakien soit clos au plus vite.

**NEW YORK**  
de notre correspondante  
Isolé face à une communauté internationale qui refuse désormais ouvertement de suivre sa politique en Irak, Washington s'efforce d'atténuer son discours. Ainsi, lundi 27 avril, les Américains ont reconnu « un certain progrès » sur le désarmement irakien ouvrant, pour la première fois depuis presque huit ans, la porte à la possibilité qu'un des cinq dossiers du désarmement en Irak puisse être déclaré clos. Leur ton relativement modéré n'a fait qu'attiser l'ardeur des autres pays, qui estiment que la population irakienne a suffisamment souffert des sanctions imposées depuis 1990, et dont la levée est directement liée au désarmement. Le Conseil de sécurité n'en a pas moins décidé, à l'unanimité, de maintenir ces sanctions pour une nouvelle période de six mois.

La Russie, la Chine et la France, membres permanents du Conseil, mais aussi le Portugal, le Brésil et la Suède notamment, parmi les non-permanents, ont plaidé tout au long de la journée de lundi pour une attitude politique plus souple vis-à-vis de Bagdad. Ces pays sont favorables à la clôture, un par un, des différents dossiers du désarmement, à commencer par le dossier nucléaire.

Se basant sur le dernier rapport, fort positif, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Moscou a déjà fait circuler un projet de résolution demandant le passage au contrôle continu prévu par les résolutions de l'ONU. Washington propose la fermeture, conditionnelle, du dossier dans six mois. Bagdad, pour sa part, exige la levée immédiate des sanctions en menaçant de rompre toute coopération avec les inspecteurs chargés de son désarmement. Tout en se félicitant du fait « qu'aucun » membre du Conseil n'a demandé la levée des sanctions, l'ambassadeur américain a tenu à insister sur les « progrès » acquis « sur l'inspection des sites présidentiels ainsi que sur le volet nucléaire », en déclarant toutefois la clôture de ce dossier « prématurée ».

Le représentant de la Chine a déclaré au contraire à la presse que la population irakienne a « assez souffert » et que le Conseil de sécurité a « l'obligation de fermer le dossier nucléaire ». Au sein du Conseil, ses propos auraient été plus virulents, accusant notamment la Commission spéciale chargée du désarmement de l'Irak (Unscorm) de « se comporter comme une armée d'occupation en Irak ». L'ambassadeur russe s'est montré tout aussi incisif à l'occasion de l'audition du chef de l'Unscorm, Richard Butler.

**CONTRÔLE À LONG TERME**  
Plus modérée, mais tout aussi déterminée, la France, qui soutient le passage au contrôle continu du volet nucléaire, estime que le projet de résolution russe concernant ce dossier « n'est qu'une reconnaissance des faits ». En transférant le volet nucléaire au contrôle à long terme - la France n'utilise jamais le mot « clôture », estime l'ambassadeur français Alain Dejammé, « nous enverrions aux dirigeants irakiens le message qu'avec leur coopération d'autres dossiers pourraient aussi passer au contrôle à long terme ».

Au cours d'une réunion à huis clos tenue avant le vote de lundi, les ministres irakiens des affaires étrangères et du pétrole avaient rassuré le Conseil de sécurité sur la

volonté de Bagdad d'honorer les engagements pris lors du voyage du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, en Irak, le 23 février, sur l'accès inconditionnel aux sites présidentiels. Le diplomate irakien Mohamed El Sahaf a aussi affirmé que Bagdad « comprend » que le contrôle à long terme de son industrie d'armement peut donner lieu à des inspections surprises et même intrusives. Les deux ministres ont affirmé que l'Irak « ne possède plus d'armes prohibées », mais leurs affirmations n'ont pas convaincu les pays membres du Conseil.

Le dossier nucléaire, selon des diplomates, va faire l'objet de négociations dans les jours qui viennent. Moscou souhaite une décision avant la fin de la semaine. L'un des inspecteurs de l'Unscorm présent à la réunion du Conseil et parlant sous couvert d'anonymat a tiré comme enseignement de la journée de lundi, en dépit de la re-conduction des sanctions, que « les membres du Conseil ne sont pas d'humeur à entendre de mauvaises nouvelles sur l'Irak ».

**AFANÉ Bassir Pour**

## Visite du président syrien à Paris en juillet

HAFEZ EL ASSAD, le président syrien, effectuera en juillet, pour la première fois depuis vingt-deux ans, une visite officielle en France, ont indiqué lundi 27 avril des sources bien informées. Cette visite répondra à celle de Jacques Chirac à Damas en octobre 1996, qui avait scellé un net réchauffement des liens franco-syriens. Dans l'entourage du président Chirac en visite à Tokyo, on s'est borné à indiquer qu'une telle visite était « possible ». En outre, Rifaat El Assad, le frère du président syrien, est arrivé durant le week-end à Paris, après avoir obtenu un visa de court séjour en France. M. El Assad a été destitué le 3 février du poste de vice-président de la République qu'il occupait depuis 1984, puis dépourvu de toute responsabilité au sein du haut commandement du parti Baas, au pouvoir en Syrie. - (AFP Reuters.)

## La Grèce met son veto à une reprise de l'aide européenne à la Turquie

LUXEMBOURG. Theodoros Pangalos, le ministre grec des affaires étrangères, a mis une nouvelle fois son veto, lundi 27 avril, à la reprise de l'aide financière européenne à la Turquie, plongeant dans l'embarras les autres pays membres. « Il va falloir réfléchir au moyen de contourner le veto grec : on ne peut pas rester en situation de blocage avec la Turquie », a commenté Pierre Moscovici, le ministre français des affaires européennes, lors de la réunion des Quinze à Luxembourg. Les partenaires de la Grèce considèrent que l'aide financière de 375 millions d'euros qui devait accompagner, le 1<sup>er</sup> janvier 1996, l'instauration d'une union douanière entre l'UE et la Turquie est un engagement qui doit être honoré. « C'est la crédibilité de l'Union qui est en jeu », a fait valoir M. Moscovici. - (Corresp.)

### DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS** : un sous-marin nucléaire d'attaque, le troisième et le dernier de la classe Seawolf, a été baptisé, lundi 27 avril, du nom de Jimmy Carter. Doré de missiles de croisière mer-sol Tomahawk et de torpilles, le *Jimmy Carter* est le seul sous-marin à porter le nom d'un ancien président des Etats-Unis, aujourd'hui âgé de soixante-quatorze ans. - (AFP)

■ **L'IRAK** devrait être exclu du FMI, selon Jim Saxton, président de la commission économique conjointe à la Chambre des représentants et au Sénat américains. Dans un communiqué publié lundi 27 avril à Washington, le représentant républicain du New Jersey s'indigne du refus irakien de rembourser sa dette à l'Organisation internationale depuis 1990. L'Irak devrait, selon lui, quelque 40 millions de dollars au FMI depuis la guerre du Golfe. Jim Saxton proteste aussi contre la présence au sein du FMI de la Syrie, de la Libye et de l'Iran, pays accusés par Washington d'encourager le terrorisme. - (AFP)

■ **LIBAN** : un violent duel d'artillerie a opposé, lundi 27 avril, le Hezbollah libanais à l'armée israélienne à la limite nord de la zone dite « de sécurité » occupée par Tshahal au Liban sud. Six soldats israéliens ont été blessés dans des attaques du Hezbollah. - (AFP)

■ La conférence économique annuelle sur le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, qui réunit des hommes d'affaires des pays arabes et d'Israël, ne se réunira pas cette année, a annoncé Gregory Blatt, directeur du Forum économique mondial (WEF), qui organise la conférence et dont les propos sont rapportés par le quotidien *Gulf News*. - (Reuters)

■ **AFRIQUE / NATIONS UNIES** : Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, devait entamer, mardi 28 avril, une tournée dans huit pays d'Afrique centrale et orientale qui s'achèvera le 10 mai. M. Annan est attendu en Ethiopie, à Djibouti, au Kenya, en Tanzanie, au Rwanda, au Burundi, en Ouganda et en Erythrée. Il va s'efforcer, lors de ses discussions avec les dirigeants africains, de dissiper les « malentendus » sur la crise de la région des Grands Lacs, déchirée par les affrontements entre Hutus et Tutsis depuis le génocide rwandais de 1994. - (AFP)

■ **RWANDA** : le colonel Alphonse Nteziyayo, ancien chef de la police militaire, recherché par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR), a été arrêté au Burkina Faso. Nommé préfet de Butare, dans le sud du pays, le 19 avril 1994, douze jours après le début du génocide, il aurait, selon certaines sources, organisé les massacres de Tutsis et d'opposants hutus dans la région de Butare, où quelque 150 000 personnes ont été tuées. - (AFP AP)

■ **TOGO** : Gilchrist Olympio, opposant radical au président Gnassingbé Eyadema, est arrivé lundi 27 avril à Lomé, où il a été accueilli par environ 15 000 sympathisants de son parti, l'Union des forces du changement (UFC). Fils de l'ancien président Sylvanus Olympio, assassiné en 1963, il a mis fin à un exil de six ans consécutif à l'attentat dont il avait été victime dans le nord du Togo en mai 1992. Gilchrist Olympio, qui réside au Ghana, a passé la journée à Lomé, où il a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle prévue en juin. - (AFP Reuters)

■ **YOUgoslavie** : Washington va présenter un ensemble de mesures pour tenter de débloquer la situation au Kosovo, lors de la réunion du groupe de contact, mercredi 29 avril, à Rome. Il s'agit de mesures incitatives pour encourager le président Milosevic à ouvrir une négociation avec les Albanais du Kosovo, et de sanctions, dont la nature n'a pas été précisée, au cas où il s'y refuserait. - (AFP)

## L'OCDE réserve un accueil prudent aux mesures de redressement japonaises

LE PLAN de relance de l'économie japonaise a reçu lundi 27 avril un accueil positif mais mesuré lors de la réunion ministérielle de l'OCDE, alors que le Japon espérait que ses partenaires lui apporteraient un soutien sans faille. Les ministres de l'économie et des finances des vingt-neuf pays membres se sont réjouis de l'adoption d'un plan de relance de 16 600 milliards de yens (750 milliards de francs) vendredi à Tokyo. Mais ils ont laissé entendre qu'ils attendaient de voir comment il serait appliqué. « Il faut que nous ayons la certitude que l'on s'attaque à des problèmes de long terme aussi bien qu'aux difficultés de court terme », a souligné le sous-secrétaire d'Etat américaine à l'économie, Helen Liddell. Les responsables japonais espèrent que l'OCDE révisera en hausse ses pronostics sur l'activité économique au Japon, qui selon les dernières prévisions devrait reculer de 0,3 % cette année. - (AFP)

## Jacques Chirac inaugure l'Année de la France au Japon

Les échanges économiques bénéficient du réchauffement des relations entre les deux pays

**TOKYO**  
de notre correspondante  
Inaugurée mardi 28 avril par le président Jacques Chirac, l'Année de la France au Japon peut paraître arriver mal à propos. On nous dit à sabbat que l'économie de ce pays est au bord du gouffre : est-ce donc vraiment le moment de chercher à y promouvoir notre image ?

Le Japon est en récession, mais il n'est pas pour autant sur le point de sombrer. En outre, les relations avec la France se sont rarement aussi bien portées. Les amertumes suscitées par les essais nucléaires français dans le Pacifique, qui avaient provoqué de vives réactions dans une opinion allergique à l'arme atomique, se sont estompées.

En revanche, la décision de Toyota de s'implanter en France a brutalement fait monter d'un cran notre image au Japon, faisant de l'Hexagone un pays aussi attractif pour les investissements que la Grande-Bretagne, destination européenne jusqu'à présent privilégiée des implantations nippones. Et les déclarations mesurées de M. Chirac sur l'économie japonaise, lors du sommet Asie-Europe de Londres, qui contrastaient avec les diatribes de Washington, ont été ressenties comme une expression de sympathie par un pays en difficulté agacé par les leçons qu'on lui prodigue à l'étranger.

Le rôle du président de la République - dont l'intérêt pour l'archipel est connu de l'opinion nipponne - n'est pas le moindre facteur de réchauffement des relations entre les deux pays. A la volonté tardive de Paris d'avoir une politique suivie envers le Japon au début de la décennie s'est ajoutée l'« alchimie chiracienne », une détermination mêlée d'affection qui a eu raison des pesanteurs parisiennes et semble avoir redonné aux Japonais un goût pour la France. L'Année de la France est enfin servie par sa coïncidence avec la Coupe du monde de football, autre élément contribuant à faire parler de l'Hexagone au Japon.

Après une visite privée du Musée national de Tokyo dans la matinée, Jacques Chirac a déjeuné, mardi 28 avril, en compagnie de l'empereur Akihito et de l'impératrice en leur résidence privée. Il reprenait dans l'après-midi ses consultations politiques avec deux anciens premiers ministres, Yasuhiro Nakasone et Noburu Takeshita. La veille, le chef du gouvernement nippon, Ryutaro Hashimoto, avait consacré l'essentiel de leur entretien formel à un exposé de son plan de relance de l'économie japonaise. Le chef de l'Etat français avait répété qu'il ne nourrissait « aucune inquiétude » quant au succès de l'opération. Les deux hommes se retrouvèrent en fin d'après-midi pour inaugurer conjointement l'installation temporaire, dans la baie de Tokyo, de la statue de la Liberté de Bartholdi, déplacée pour l'Année de la France au Japon. - (Corresp.)

**Le président fait confiance au plan de relance nippon**

### ADMISSION SUR TITRE EN DEUXIÈME ANNÉE

La multiplicité de ses talents est la plus grande richesse de celui qui innove

Comme Molière, c'est grâce à votre imagination et à vos qualités d'animateur d'équipe que vous aborderez votre métier avec passion et créativité. Que vous soyez ingénieur, médecin, pharmacien, titulaire d'une maîtrise (lettres, droit, sciences...) ou d'un diplôme de l'IEP, intégrez l'ESSEC en 2<sup>e</sup> année par admission sur titre pour devenir un généraliste du management.

**Le Groupe ESSEC est le premier centre européen de formation à la gestion accrédité par l'AACSB - The International Association for Management Education.**

**Informations clés :**

- cursus personnalisé à votre initiative,
- alternance et statut d'apprentissage possibles,
- limite d'âge fixée à 29 ans dans l'année de la candidature,
- date limite de candidature pour la session de septembre 1998 : le 30 juin 1998.

Contactez Estelle :  
Tél. : 01 34 43 31 26 - Fax : 01 34 43 31 11  
E-mail : dhalluin@edu.essec.fr  
ESSEC - Avenue Bernard Hirsch - BP 105  
95021 Cergy Pontoise cedex

## ESSEC

Demain, c'est vous qui montrerez le chemin

**L'EFFET TOYOTA**  
Les exportations françaises à destination du Japon progressent (+8 % au cours du premier trimestre), alors que celles des Allemands et des Britanniques diminuent. L'évolution par produits, en particulier, est encourageante : l'agroalimentaire, les biens de consommation courants (matériel électrique) et les équipements progressent. Les exportations de services (transports aériens, tourisme, recettes liées aux brevets), qui ont plus que doublé en dix ans, comblent près de la moitié de notre déficit commercial. L'« effet Toyota » se fait en outre sentir sur les investisseurs potentiels, qui prennent conscience des avantages présentés par la France.

L'Année de la France au Japon sera-t-elle une stimulation supplémentaire ? Ce genre d'exercice reflète, certes, la haute idée que se font les dirigeants français de la place de leur pays dans le monde, une vision pas toujours partagée au Japon ou aux Etats-Unis, par exemple. Mais les organisateurs ont évité le piège de centrer l'événement sur l'image de « la France-grande puissance technologique » : la France « terre d'invention » n'est pas ignorée, mais elle n'est pas au cœur de la manifestation.

Tout en jouant, par quelque trois cents manifestations artistiques, sur le « capital symbolique » traditionnel de la France-foyer de valeurs (le tableau de Delacroix La

**Liberté guidant le peuple** sort du Louvre pour la deuxième fois), les organisateurs ont cherché avec justesse à donner de l'Hexagone une image accueillante et sympathique.

Grand événement de l'Année de la France, le Salon des régions françaises, qui se tiendra du 28 avril au 5 mai à Tokyo, cherche à montrer la diversité de notre pays, alors que les Japonais restent très attachés aux identités régionales.

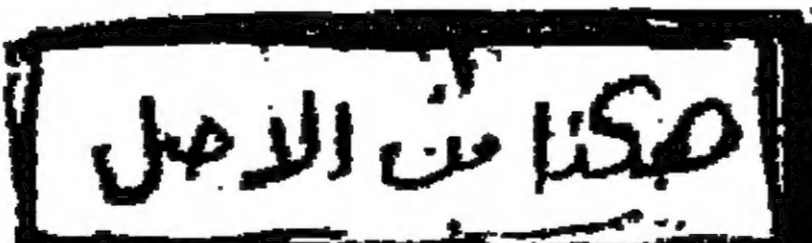
Le soulci des organisateurs de laisser une trace de l'Année de la France par la construction, à Kyoto, d'un pont piétonnier dans l'esprit du pont des Arts, à Paris, n'a pas été, en revanche, la meilleure des initiatives. L'opposition d'une partie des habitants au « pont français » et l'arrogance de la municipalité de Kyoto, qui, forte d'une enquête d'opinion sur un millier de personnes favorables, a poussé le projet, nourrissent des polémiques qui ne sont pas éteintes.

Philippe Pons

**BAC + 1**  
REORIENTEZ-VOUS VERS UNE  
GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE **ISG**

**L'AFIG**  
(ANNÉE DE FORMATION INITIALE À LA GESTION)  
VOUS PRÉPARE À INTÉGRER  
L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Contactez Francis Pasteur : 45, rue Spontini - 75116 Paris  
**Tél. 01 56 26 11 12**



صكنا من الامل

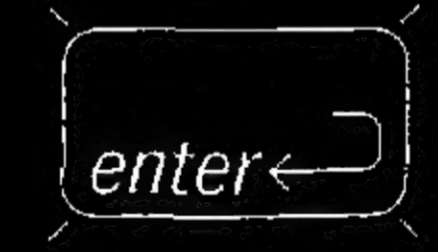
# Paris Bourse

Toutes les mutations  
créent leurs turbulences.  
Le passage à l'euro ébranle toutes les certitudes,  
ici comme ailleurs.  
Pour franchir ce cap, il faut adapter et anticiper.  
Universel et compétitif,  
le nouveau standard de négociation NSC-VF  
fait du MATIF un marché réactif  
prêt pour l'échéance 99.  
Pour les acteurs du marché, comme pour le marché  
lui-même, le système NSC-VF est la solution  
pour faire de Paris le marché de référence en euro.

## NSC-VF



universel



compétitif



euro around the world

**SÉCURITÉ** L'Assemblée nationale examine, mardi 28 avril, le projet de loi de Jean-Pierre Chevènement sur les polices municipales. Il pose le principe que celles-ci ne doivent pas être

armées, mais prévoit des exceptions reprenant les conditions posées dans les textes préparés par les prédécesseurs de droite du ministre de l'intérieur. ● LE RPR a décidé de combattre

durément ce projet en usant de toutes les possibilités du règlement et en lançant une campagne d'affiches pour contester ce qui, à ses yeux, est un désarmement des polices municipi-

pales. L'orateur de l'UDF, Dominique Bussereau, souhaite que la confédération ne critique pas systématiquement ce projet. Il envisage une simple abstention. ● NICE a été la première

ville à se doter d'une police municipale dans les années 70. Actuellement, 2 948 communes disposent d'un tel service et il y a en France 12 500 policiers municipaux.

## Le RPR refuse de limiter l'armement des polices municipales

Jean-Pierre Chevènement défend à l'Assemblée nationale un statut des corps de maintien de l'ordre créés par certaines communes ; son texte s'inspire des projets de Charles Pasqua et de Jean-Louis Debré. L'UDF ne souhaite pas s'enfermer dans une opposition systématique

MOINS d'une semaine après s'être déchirés lors du vote de la proposition de résolution sur le passage à l'euro, les députés de droite sont à nouveau placés dans une situation peu confortable : mardi 28 avril à l'Assemblée nationale, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, devait en effet défendre un projet de loi sur les polices municipales, qui s'inspire largement des textes préparés par ses prédécesseurs place Beauvau.

Sur la question sensible de l'armement, le projet de M. Chevènement, tel qu'amendé en commission des lois, pose comme principe que « les agents de police municipale ne sont pas armés ». Toutefois, l'article 7 précise que « lorsque la nature de leurs missions et des circonstances particulières le justifient », le préfet peut « les autoriser nominativement, sur demande motivée du maire », à porter une arme à feu de quatrième catégorie ou de sixième catégorie.

par le maire et le préfet - qui aura voix prépondérante - et destiné à préciser les modalités d'intervention de la police municipale lorsque celle-ci emploie plus de cinq fonctionnaires.

Mais, sur ce point comme sur d'autres, le projet de loi de l'actuel locataire de la place Beauvau ne s'éloigne guère de la route tracée par ses prédécesseurs. En 1995, un projet élaboré par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur d'Edouard Balladur, repris par Jean-Louis Debré début 1997, indiquait : « Lorsque la nature des missions et les circonstances le justifient, les agents de police municipale peuvent être autorisés par le préfet, sur demande motivée du maire, à détenir et à porter des armes de quatrième ou de sixième catégorie dans l'exercice de leurs fonctions ».

### CAMPAGNE D'AFFICHAGE

Lors de l'examen du texte en commission des lois, Dominique Bussereau (UDF), auteur d'une proposition de loi sur le sujet, n'a pu que constater que « l'actuel projet s'inscrit dans la continuité des précédents ». Le député de la Charente-Maritime, qui souhaitait demander à ses collègues UDF, mardi matin, de ne pas an-



noncer d'intention de vote en début de séance, se félicite que son groupe ait décidé de ne défendre, par la voix de Jean-Antoine Léonetti (Alpes-Maritimes) qu'une motion de procédure demandant le « renvoi en commission ». Tout en regrettant, notamment, que ce texte « un peu dirigiste » ne laisse « plus de latitude » aux

maires, M. Bussereau souligne, de façon générale, que « s'opposer n'est pas faire de contre-proposition n'est pas la meilleure façon de gagner les élections ». Prévoyant de la part de son groupe « soit l'abstention, soit - au pire - un vote contre », le député conclut en critiquant implicitement l'attitude du RPR : « J'estime que, dans cette

affaire comme sur l'affaire européenne, nous sommes cohérents ».

En tant que président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, oubliant la parenté du projet Chevènement avec le projet Pasqua, qu'il avait repris à son compte, a en effet déposé deux motions de procédures, dont l'une vise à faire reconnaître que le texte est contraire à la Constitution. Le RPR, qui s'apprête à lancer une campagne d'affichage sur ce thème, a laissé deux députés de sa frange la plus dure du bassin méditerranéen, Christian Estrosi et Jacques Peyrat, défendre les motions en ouverture du débat.

### DIVISIONS À GAUCHE

Maniant l'euphémisme, l'orateur principal du groupe, Robert Pujade (Côte-d'Or), nettement plus modéré, prévoit que ses collègues « auront une vue des choses moins technique » que la sienne. « Les textes précédents, élaborés par des ministres de l'intérieur qui ont tous vécu dans la cogestion avec les syndicats de la police nationale, ne suscitaient pas mon admiration », note toutefois M. Pujade, afin de se laisser une marge de manœuvre. Ce faisant, le maire de Dijon cherche également à se libérer de la tutelle de Robert Pan-

draud (Seine-Saint-Denis), ancien directeur général de la police nationale, qui, en commission, avait plaidé pour une limitation des moyens et du champ de compétence des polices municipales.

Sur ce sujet, qui dépasse les clivages politiques, les divisions n'ont pas épargné la gauche. Lors d'une réunion à huis clos de leur groupe, mercredi 22 avril, plusieurs députés socialistes ont plaidé, en vain, pour un encadrement plus strict des polices municipales. Bruno Le Roux (Seine-Saint-Denis) affirme que « le rôle premier de l'Etat est d'assurer la sécurité des Français » et qu'« il ne faut pas leur faire croire que les polices municipales peuvent suppléer la police nationale ». « Les policiers municipaux n'ont pas à être armés », renchérit Gérard Gouzes (Lot-et-Garonne), qui regrette que le texte ne soit pas « encore plus ferme ». Interrogé sur RTL, mardi matin, M. Chevènement a opposé une nouvelle fin de non-recevoir à ces demandes, en précisant que les policiers municipaux « qui sont armés aujourd'hui et qui tiennent à le rester le pourront, dès lors que leur règlement de coordination le précise ».

Jean-Baptiste de Montvalon

## Renforts de forces de l'ordre pour vingt-six départements

LE GOUVERNEMENT a retenu le principe d'un redéploiement des effectifs de la police et de la gendarmerie en faveur des vingt-six départements les plus touchés par la délinquance de voie publique. La mesure vise essentiellement la région parisienne, le pourtour méditerranéen et les grandes agglomérations. Réuni lundi 27 avril à Matignon autour de Lionel Jospin, le conseil de la sécurité intérieure a repris à son compte les propositions du rapport remis le 9 avril au premier ministre par le député Roland Carraz (MDC) et le sénateur Jean-Jacques Hyest (UDF) (Le Monde du 11 avril).

Le redéploiement annoncé lundi par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, et Alain Richard, ministre de la défense, concernera au total 3 000 policiers et 1 200 gendarmes. Dans cette perspective, 250 communes, rassemblant une population d'environ 1,6 million d'habitants, actuellement en zone de police nationale, passeront en zone de gendarmerie. Trente-huit communes regroupant près de 500 000 habitants effectueront le chemin inverse. Le calendrier de ce redéploiement sera précisément

fixé en décembre 1998, à l'issue d'un nouveau conseil de la sécurité intérieure. Il devrait s'étaler sur trois ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999. « Les deux forces de sécurité publique s'organisent pour déployer les moyens là où il y a des besoins », a commenté M. Chevènement, pour qui ces décisions concourent à la réalisation d'un objectif : « la suppression des zones de non-droit ».

« C'est un travail de longue haleine », a ajouté M. Richard. Il faudra convaincre des élus locaux d'accepter la fermeture de brigades de gendarmerie ou de commissariats de police. « Nous en avons la volonté politique. L'Etat a le devoir d'organiser la sécurité », a conclu le ministre de la défense. Le suivi et l'évaluation de ces mesures seront confiés à un conseiller d'Etat.

Par ailleurs, les deux ministres ont annoncé un rapprochement entre police et gendarmerie. Il se traduira notamment par la création d'un observatoire de la délinquance et une homogénéisation des mesures statistiques de l'insécurité.

P. Ce.

## Des fonctionnaires sans statut malgré trois tentatives depuis 1993

DEPUIS plus de quinze ans, le nombre de communes ayant constitué des polices municipales n'a cessé de croître : elles étaient 1 748 en 1984 ; elles sont maintenant 2 948. Le nombre de leurs agents a augmenté lui aussi, passant au cours de la même période de 5 641 à 12 500 selon une estimation du ministère de l'intérieur. Avec ou sans armes, opérant la nuit ou le jour, ils font désormais partie du paysage de bien des cités. Les syndicats de la police nationale, longtemps hostiles à leur existence, se contentent aujourd'hui de demander que leur travail soit strictement encadré, et que l'apparence et les missions de ces agents municipaux soient clairement distinguées de celles des fonctionnaires de l'Etat. Seule la création d'une police municipale à Paris provoque encore leur réprobation unanime.

Sous sa forme actuelle, la police municipale est apparue à Nice, dès le début des années 70. Jacques Médecin, le maire de droite de la ville, en avait fait un instrument fort de sa politique. Aujourd'hui, le chef-lieu des Alpes-Maritimes, géré par Jacques Peyrat - un transfuge du FN passé au RPR -, emploie 237 policiers municipaux ; c'est la police municipale la plus nombreuse en France, même si Cannes, avec 167 agents pour une popula-

tion d'environ 70 000 habitants, détient le record du nombre de policiers municipaux par habitant. C'est au début de la décennie 80 que le phénomène a pris une véritable ampleur. Les polices communales ont alors proliféré, dessinant les grands traits d'une géographie aisément reconnaissable aujourd'hui : la Côte d'Azur, le Midi, la région Rhône-Alpes et la région parisienne en constituent les points forts.

### DÉBAT SUR LE PORT D'ARMES

Dès l'apparition de ces nouvelles forces de sécurité, l'armement est au cœur du débat. Dans le sud-est de la France, surtout, leurs agents sont très majoritairement dotés d'armes à feu, dites de quatrième catégorie, c'est-à-dire des revolvers de fort calibre. L'équipement est parfois supérieur, en quantité et en qualité, à celui de la police nationale. On trouve le plus grand nombre d'agents municipaux armés sur une zone allant des Cévennes à la frontière italienne : dans les Alpes-Maritimes, sur 1 000 policiers, 850 sont armés ; dans les Bouches-du-Rhône, ils sont 600, sur un effectif total de 826 ; l'Hérault compte 232 policiers municipaux, tous armés. Ils sont les plus hostiles au projet de Jean-Pierre Chevènement qui veut limiter à des

cas très précis et définis à l'avance le port des armes. Aujourd'hui, la séparation entre polices municipales armées et non armées ne coupe plus nécessairement le clivage droite-gauche. Des maires de droite, comme Gilles de Robien (UDF-FD) à Amiens (Somme) ou Jean-Claude Gaudin (UDF) à Marseille (Bouches-du-Rhône), ont fait le choix d'une police municipale sans arme, insistant sur le concept d'une police de proximité au service direct du citoyen. A l'inverse, les 133 agents de Strasbourg, la ville dont Catherine Trautmann était le maire jusqu'à son entrée au gouvernement de Lionel Jospin, sont dotés d'une arme à feu.

Ces différences, comme celles qui affectent la formation et le statut des agents, soulignent aussi la difficulté à laquelle se heurtent les polices municipales. Aucun texte de loi n'encadrerait précisément leurs activités. La formation continue n'est, par exemple, pas obligatoire. Les policiers armés ne sont même pas contraints de s'entraîner régulièrement au tir ; la décision dépend entièrement du bon vouloir du maire, qui peut se reposer sur les seuls acquis de la formation initiale.

Plusieurs projets de loi ont bien été préparés depuis plus de cinq ans par les différents gouvernements, mais aucun n'a été mené à

terme. Ainsi, en janvier 1993, Paul Quilès (PS), alors ministre de l'intérieur, a déposé un projet sur le bureau du Sénat, mais il n'a jamais été examiné, la gauche ayant perdu les élections de mars. En 1995, le texte de Charles Pasqua (RPR), présenté en mars, connaît le même sort, après la victoire de Jacques Chirac à l'élection présidentielle. Enfin, la commission des lois du Palais-Bourbon avait adopté le projet de Jean-Louis Debré (RPR) le 17 avril 1997, quatre jours avant que le président de la République ne prononce la dissolution de l'Assemblée nationale.

Pascal Ceaux

Tous les nouveaux élus

## Le Guide du Pouvoir

Conseillers régionaux et généraux, parlementaires, cabinets ministériels...

Organigrammes, biographies et photos 12e édition - 950 pages

L'édition Jean-François Doussé - Tél. 01 42 46 63 10

**ESEC** cinéma et numérique

Formation

**ASSISTANT EN POST-PRODUCTION NUMÉRIQUE**

SESSION ÉTÉ 1998

Pratique sur logiciels et réalisations numériques avec des Créateurs Américains et Européens

680 h de cours sur 4 mois, de début juillet à fin octobre 1998

21 rue de Clugny, 75012 Paris

Tel. 01 42 46 63 10

www.esec.com

## Levallois-Perret a remplacé les motos par des scooters

FINI les puissantes motos et les courses effrénées dans les rues de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) : la police municipale de Père Balkany a vécu. Aujourd'hui, les « cow-boys », comme on les appelle à l'époque, sont devenus les agents d'une police de proximité qui ne veut toutefois pas perdre ses uniformes et ses 357 magnans.

C'est en décembre 1983, quelques mois après avoir enlevé la mairie au Parti communiste, que le nouveau maire RPR, Patrick Balkany, crée sa police municipale. A la fin des années 80, avec près de soixante fonctionnaires, elle faisait figure de pionnière, créée par les uns et admirée par les autres. Pour elle, M. Balkany n'avait rien laissé au hasard. Trois véhicules bardés de gyrophares et des uniformes ressemblant à s'y méprendre à ceux de la police nationale, des pistolets 357 magnum et dix motos de grosse cylindrée, constituaient la façade de cette petite troupe qui semblait venue tout droit d'un téléfilm américain. Pour parfaire le dispositif, le bouillonnant maire avait encore innové en installant, en 1993, 86 caméras pour surveiller les endroits stratégiques de la ville, un système qui fonctionne toujours.

Si, aujourd'hui, M. Balkany a été remplacé, à la tête de la municipalité, par le RPR Olivier de Chazeaux, la police municipale demeure, mais ses missions ont été redéfinies. Pour marquer le change-

ment, les dix BMW de 750 centimètres cubes ont été vendues et remplacées par des scooters.

Au-delà du symbole, c'est toute la philosophie de la police municipale qui a été repensée. Elle est devenue « une véritable police de proximité » privilégiant l'itotage pédestre et multipliant les services aux usagers sans pour cela abandonner les patrouilles de nuit et ses missions de complémentarité avec la police nationale et la gendarmerie. C'est pour ces tâches que les 57 policiers municipaux, dont 5 femmes, souhaitent conserver leur armement et leur uniforme.

### PÉTITION HOSTILE AU DÉSARMEMENT

« Pas question de vert ou de rose bonbon, s'indigne Antoine Goetzmann, chargé de mission à la sécurité à la mairie depuis 1996. Nous devons avoir les mêmes uniformes et les mêmes véhicules sérigraphiés que la police. » Quant à l'armement de ces fonctionnaires, il le juge indispensable, rappelant que chaque policier participe toutes les semaines à une séance de tir.

Un sentiment que semble partager une partie de la population de Levallois-Perret puisée d'une récente pétition, initiée par la mairie, hostile au projet de désarmement, a été signée par plus de 5 000 habitants.

Jean-Claude Pierrette

## FONCTIONNAIRES EUROPÉENS

(commission européenne)

Concours de recrutement sept. 98

(DCE C97A du 31/03/98)

Options DROIT ou ÉCO

Niveau bac+4 avec ou sans expérience

professionnelle

Date limite de candidature 4 mai 98

Préparation aux épreuves de

de pré-sélection

IPESUP

18, rue du Cloître Notre-Dame

75004 Paris - Tél. 43 25 63 26

Enseignement supérieur privé



صحنات الاصل

## Pour Elisabeth Guigou, l'esclavage fut « une offense à l'humanité »

Les socialistes parisiens débaptisent symboliquement la rue Richepance

La commémoration de l'abolition de l'esclavage, en 1848, a donné lieu, lundi 27 avril, à une cérémonie au Panthéon en l'honneur de Victor Schoelcher et de Félix

UNE PLAQUE devait être dévoilée, mardi 28 avril, dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg, en hommage à Victor Schoelcher, auteur du décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848, qui devint sénateur mambovisien en 1873. Cette cérémonie devait mettre un terme aux manifestations officielles organisées par les pouvoirs publics pour célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire de cette abolition.

Lundi, alors que plus de 10 000 jeunes se rassemblaient au Parc floral de Vincennes, près de Paris, pour commémorer cet événement, un hommage solennel était rendu, au Panthéon, par la ministre de la Justice, Elisabeth Guigou, et par le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Jean-Jack Queyranne, aux héros de la lutte qui mit fin à

cet « attentat contre la dignité humaine » qu'était l'esclavage, selon le préambule du décret de 1848. M<sup>me</sup> Guigou a affirmé que « la déportation et la traite de 30 millions de Noirs, soumis à l'esclavage pendant plus de trois siècles, est une offense à l'humanité, offense perpétrée à l'encontre de ceux qui, nés Noirs, naissaient esclaves ».

Comme l'avait fait le chef du gouvernement, Lionel Jospin, la veille, à Champagny, en Haute-Saône (*Le Monde* du 28 avril), la ministre a souligné le rôle de Toussaint Louverture et Louis Delgrès, deux « héros de la République », qui ont « joué un rôle essentiel » pour combattre l'esclavage, le premier à Haïti et le second à la Guadeloupe. Deux plaques leur rendant hommage ont été apposées et des gerbes ont été déposées devant les tombes de l'abbé Grégoire, artisan de la première abolition de l'esclavage en 1794, de Victor Schoelcher et de Félix Eboué, héros de la Résistance de

l'Outre-mer. Au Parc floral, le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, a clos la journée destinée à « rappeler la puissante résistance des esclaves à leur condition, qui en fait un des exemples les plus significatifs de la lutte pour les droits de l'homme », en disant qu'elle fut « un moment historique pour comprendre la réalité actuelle ».

Enfin, les socialistes parisiens, conduits par le sénateur Bertrand Delanoë, ont débaptisé symboliquement, lundi, la rue Richepance (1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements), en apposant, sur la plaque célébrant ce général chargé par Bonaparte, en 1802, de rétablir l'esclavage en Guadeloupe, une affiche « rue du 27-avril-1848 ». M. Delanoë, qui était accompagné de représentants d'associations de défense des droits de l'homme, a souhaité « débaptiser définitivement cette rue qui sonne comme un déshonneur pour notre cité et les valeurs forgeant son identité ».

## Lionel Jospin entend les critiques du Conseil économique et social

Le premier ministre devait participer, mardi 28 avril, au débat sur la conjoncture économique. Le « projet d'avis » du rapporteur met l'accent sur l'exclusion et préconise des mesures de soutien à l'activité

DANS L'HISTOIRE du Conseil économique et social (CES), ce n'est pas tout à fait une « première », mais c'est un événement : Lionel Jospin devait participer, mardi 28 avril dans l'après-midi, au débat semestriel de l'Assemblée sur la conjoncture économique. Avant lui, seuls deux autres premiers ministres, Pierre Mauroy en 1982 et Edouard Balladur en 1993, avaient pris le temps de faire le déplacement pour entendre les critiques que pouvait susciter leur politique économique et sociale.

L'événement, d'ailleurs, est double. Pour lancer le débat, le rapporteur, André Roulet, qui est par ailleurs trésorier de la confédération Force ouvrière, a préparé un « projet d'avis » dont le ton est moins optimiste qu'à l'ordinaire. Sur la conjoncture économique, elle-même, il n'y a, certes, pas de surprise : le rapport admet que la « reprise économique » s'est « amorcée en France » et valide, à

peu de choses près, la prévision de croissance de 3 % en 1998 retenue par le gouvernement, mais il s'empresse d'ajouter que la croissance « n'apparaît pas suffisante pour faire face au sous-emploi et aux phénomènes d'exclusion ou de précarité affectant la société française ».

Reprenant la terminologie d'inspiration néo-keynésienne qu'affectionne FO, mais que ne devraient guère apprécier les représentants du patronat au sein du CES, le « projet d'avis » formule donc une série de propositions pour stimuler la croissance. En premier lieu, le rapporteur préconise des mesures de soutien direct à l'activité, comme le lancement de « grands chantiers » en faveur du BTP et un nouvel effort

en faveur du logement social, ou encore des mesures pour stimuler la consommation, comme la baisse progressive du taux normal de TVA et la revalorisation des prestations familiales.

Dans un autre domaine, celui de la réforme des 35 heures, le rapport estime qu'« il est de l'intérêt des salariés, des entreprises et, plus généralement, de notre pays que des négociations s'ouvrent sans plus attendre entre les partenaires sociaux » afin d'« arriver à des compromis acceptables ». Quels compromis ? Très prolixes sur les mesures pour « optimiser » la croissance, le « projet d'avis » est, sur ce dernier sujet, beaucoup plus elliptique...

Laurent Mauduit

## La Réunion veut montrer que l'« île à peurs » est devenue une terre de métissage culturel

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

Le 20 décembre 1848, plus de soixante-dix mille esclaves, soit les deux tiers de la population de la Réunion, accèdent au statut d'hommes libres. Les décrets de la nouvelle République portant abolition de l'esclavage dans les quatre « vieilles colonies », adoptés le 27 avril précédent sous l'impulsion de Victor Schoelcher, sont enfin applicables dans l'île, après d'ultimes arbitrages du commissaire au gouvernement, Sarda Garriga.

L'esclavage, à la Réunion, a commencé en même temps que le peuplement de l'île, vierge de tout habitant jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. A l'époque, elle est surtout réputée comme escale sur la route des Indes. Les navires y font relâche, après de longs mois de navigation autour des côtes africaines, les marins y trouvant de l'eau en abondance et du gibier. En 1686, l'île compte environ deux cent soixante-dix personnes : des Français, des Portugais, des Malgaches, des Indiens et... deux Hollandais. Le développement des cultures de café, d'épices et de canne à sucre, à partir de 1730, va modifier profondément la démographie de la colonie. En 1732, on recense déjà six mille esclaves pour une population totale de huit mille personnes. Lors de la prise de la Bastille, à Paris, Bourbon compte plus de cinquante mille esclaves.

Les conditions de vie de ces derniers sont régies, dès 1723, par le Code noir. Si celui-ci « protège » l'esclave contre les abus de certains colons, il dresse, en revanche, une barrière d'interdits à la population captive. Le Code noir prévoit des peines cruelles en cas de non-respect de ses règles : le châtiement du fouet, le port de chaînes, la mort si l'esclave frappe son maître, des mutilations corporelles

telles l'ablation de l'oreille ou encore celle du jarret pour les tentatives de fuite. Il faudra attendre l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe pour voir les mutilations interdites. Ces châtiements n'empêchent pas la population servile de tenter sa chance dans la fuite vers les hautes terres de l'île, ce qu'on appelait alors le « marronnage ». La toponymie porte la trace de ce passé douloureux : Anchain, Cimendef, Mafate : autant d'appellations qui font référence à une occupation de ces sommets et territoires difficiles d'accès par des esclaves en fuite.

Il faudra attendre cent trente-trois ans pour que la commémoration du 20 décembre 1848 devienne jour férié

Cette pratique du marronnage connaît, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un curieux prolongement. Au début des années 60, le secrétaire général du Parti communiste réunionnais, Paul Vergès, restera pendant plus de deux ans dans la clandestinité, fuyant la justice qui voulait le condamner pour avoir publié dans son journal, *7<sup>e</sup> mois*, des articles du *Monde* sur la torture en Algérie. De cet épisode, le président actuel du conseil régional de la Réunion tirera une grande popularité. En 1993, son fils, Pierre, alors maire du Port, décide lui aussi de prendre la fuite, alors qu'il est mis en examen dans une affaire portant sur le marché pour l'endiguement de la rivière des Galets. Il ne sortira de sa réserve qu'à la fin de 1995. En même temps que Pierre Vergès, le sénateur (apparenté RPR) Eric Boyer, effectue lui aussi quelques semaines de « marronnage » alors qu'il est impliqué dans un dossier de corruption.

L'esclavage, pendant près de deux siècles, a été le principal moteur du développement des activités agricoles sur l'île. Des colons ont bâti en quelques années des fortunes considérables. D'autres, endettés, ont connu un sort à peine plus enviable que celui des esclaves. Lorsque Sarda Garriga débarque sur l'île, au milieu de 1848, l'inquiétude est grande parmi les Blancs. Le commissaire de la République passe plusieurs mois à tenter de rassurer les colons et, surtout, à faire la leçon aux esclaves, en leur demandant de continuer les travaux des champs. Le 20 décembre 1848, date de la proclamation officielle de l'abolition

de l'esclavage à la Réunion, c'est jour de liesse dans toutes les communes de l'île.

Pourtant, il faudra attendre encore cent trente-trois ans pour que cette date historique devienne une journée fériée et chômée à la Réunion : ce n'est, en effet, qu'en 1981 que le gouvernement nommé par François Mitterrand décide de rendre toute sa place au 20 décembre dans l'histoire de la Réunion. Jusqu'à cette date, l'anniversaire de l'abolition — la « Fête Kaf », fête des Cafres, les Noirs venus d'Afrique — était fêté de manière presque clandestine, dans les arrières-cours des modestes cases créoles. A la fin des années 80, l'anniversaire devient même la Fête réunionnaise de la liberté. En deux décennies, cependant, cette commémoration s'est de plus en plus orientée vers le seul aspect festif, toute la symbolique de la fin de l'esclavage sur l'île ayant tendance à s'estomper.

Le 11 décembre 1996, le président du conseil général de l'époque, le socialiste Christophe Payet, a décidé de stopper cette évolution et a annoncé que 1998 serait l'occasion pour tous les Réunionnais de redécouvrir leur histoire. A cette fin, le président du conseil général a installé un comité organisé en quatre commissions : l'une consacrée à la connaissance de l'histoire de la Réunion ; la deuxième a concentré son attention sur de « grands chantiers » tels que le lancement d'un nouveau manuel scolaire ou la création de lieux de mémoire ; une troisième commission s'est intéressée aux questions festives ; la dernière s'est attachée à la communication de l'événement, sur les plans local, national aussi bien qu'international.

Un premier pas en ce sens a été fait avec la décision du directeur général de l'Unesco, Federico Mayor, d'inscrire la commémoration de l'abolition de l'esclavage au programme prioritaire de l'institution pour l'année 1998. L'Unesco a d'ailleurs accueilli, les 21 et 22 avril, un colloque scientifique sur l'abolition de l'esclavage, et M. Mayor est attendu à la Réunion, le 20 décembre de cette année. Pour les Réunionnais, cette commémoration est aussi l'occasion de montrer au reste du monde que plusieurs cultures peuvent s'épanouir en bonne harmonie sur un même territoire. La République a en effet réussi à faire cohabiter à la Réunion des personnes de confessions chrétiennes, bouddhistes, musulmanes, tamoules. Même si, comme le souligne un historien local, la Réunion reste une « île à peurs », en raison de ce passé douloureux, le métissage culturel et ethnique se porte plutôt bien en cette fin de millénaire.

Alix Dijoux

## Bernard Pons envisage une fin prématurée de la cohabitation

PRÉSIDENT de l'Association des amis de Jacques Chirac, Bernard Pons estime qu'« il n'est pas absurde de penser que l'actuelle législature n'ira pas à son terme ». Dans le dernier numéro d'*Amities*, le bulletin de l'association, M. Pons écrit que « les amis de Jacques Chirac ne doivent pas se reposer dans l'attente d'échéances lointaines », et il appelle à la constitution d'un « très large rassemblement des républicains », des rangs desquels il exclut les socialistes, parce que, dit-il, « la deuxième gauche s'est rapprochée des thèmes des libéraux américains ». Dans ce même éditorial, l'ancien ministre affirme que « les idées d'extrême droite — ou plus exactement les pulsions, car on ne saurait parler à ce propos d'idées — sont étrangères au tempérament de notre peuple ».

Depuis plusieurs mois, M. Pons estime que le contexte politique pourra changer dès lors qu'à partir du mois de juin le président de la République aura de nouveau la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale. Son association prévoit de célébrer le troisième anniversaire de l'élection de M. Chirac par l'organisation simultanée, le 7 mai, de plusieurs dizaines de dîners républicains.


### DÉPÊCHES

■ TOULON : le bureau départemental de l'UDF du Var, réuni lundi 27 avril sous la présidence de François Léotard, a suggéré à ses électeurs de « s'exprimer librement en leur âme et conscience » lors du second tour de l'élection législative partielle qui, à Toulon, opposera Cendrène Le Chevallier (FN) à la socialiste Odette Casanova. Le candidat de l'opposition RPR-UDF, Daniel Collin (UDF-DL), a été élu au premier tour.

■ AJACCIO : Marc Marcangeli, maire (non-partisiste) d'Ajaccio, en désaccord avec plusieurs de ses adjoints, a décidé, lundi 27 avril, de présenter sa démission. Candidat à sa propre succession, M. Marcangeli souhaite ainsi modifier la composition de la municipalité.

■ CONJONCTURE : la consommation des ménages en produits manufacturés a baissé de 0,1 % en mars, selon les données publiées, mardi 28 avril, par l'Insee. Limitée au champ du commerce (hors automobile et produits pharmaceutiques), la consommation baisse même de 1 %. Sur l'ensemble du premier trimestre de 1998, la consommation progresse de 1,2 % dans le premier cas et de 0,5 % dans le second.

CanoMédia.  
Pour en finir avec les frais de déplacement.



CRÉÉ PAR CANON  
POUR COMMUNIQUER AUX  
QUATRE COINS DU MONDE

CanoMédia permet les rencontres interactives. Sa caméra motorisée haute résolution et la transmission en temps réel, via la carte de codage et la connexion sur le réseau Numéris vous garantissent le confort et la convivialité d'une visio-communication professionnelle.

Prix : 11990 F HT - 14460 F TTC.

36 15 Canon (1,29 F TTC/min.)  
Internet : <http://www.canon.fr>  
Serveur vocal/fax : 08 36 68 47 87 (2,23 F TTC/min.)

**Canon**

es municipales

Chaque lundi, l'actualité européenne

**7 jours Europe**

La lettre hebdomadaire de la Représentation en France de la Commission européenne

Pour recevoir gratuitement, pendant 3 semaines 7 jours Europe, renvoyez-nous ce coupon-réponse (sans engagement de votre part)

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_

A renvoyer à : Cizzen Press - 41, rue Greneta - 75001 Paris - Tél. : 01 53 00 10 30

SOCIÉTÉ

LE MONDE / MERCREDI 29 AVRIL 1998

ÉDUCATION Le colloque national intitulé « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? » s'est ouvert mardi 28 avril à Lyon et Saint-Fons (Rhône). Fort des résultats d'une

consultation de grande ampleur des lycéens et des enseignants, Philippe Meirieu doit y présenter 49 « principes » qui pourraient servir de base à une prochaine réforme des lycées.

Parmi ceux-ci, une modification du mode de travail des enseignants. LE CONSEIL SCIENTIFIQUE, présidé par Edgar Morin, qui devait définir le savoir du lycéen au XXIe siècle, n'a

présenté un rapport à la hauteur de l'enjeu. DANS DEUX ENTRETIENS au Monde, les responsables de la FSU et de la FEN en appellent à Claude Allègre, souhaitant que ce

colloque national débouche sur une véritable réforme des lycées (lire les 49 « principes » de la commission Meirieu pages 12 et 13 et notre éditorial page 15).

Un consensus semble se dégager en faveur d'une réforme des lycées

« Le Monde » révèle les 49 « principes » retenus par la commission Meirieu en vue d'une profonde transformation des lycées. Les syndicats ne semblent pas hostiles à une telle réforme, dont le contenu doit être maintenant défini par Claude Allègre

QUI aurait pensé, il y a encore six mois, qu'il y avait urgence à réformer le lycée ? En annonçant, le 9 novembre, sur TF1, qu'il lançait une vaste réflexion intitulée « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? », Claude Allègre avait pour le moins créé la surprise. « Au bout de cette démarche, nous aurons une réforme concernant les programmes et la manière d'organiser le lycée », assurait-il.

Martelant dans les médias sa volonté de « réformer le système par le haut », le ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie expliquait que l'essentiel des problèmes se situait là, à la charnière entre l'université et le collège, et que le reste des réformes en découlerait. Oubliant assez vite qu'une réforme du lycée venait à peine de se mettre en place au bout de longues années de réflexion - n'était-elle pas baptisée « Jospin-Lang-Bayrou » -, chacun s'est mis à l'ouvrage et a questionné, répondu, colloqué à tour de bras. « Une expérience proprement passionnante, car elle part du vécu des gens », estime le sociologue Alain Touraine.

Parallèlement, les problèmes de l'école primaire se sont rapidement réduits à la question de savoir à quel rythme il convient d'intégrer les instituteurs dans le corps des professeurs des écoles. Le collège a peu ou prou sombré dans l'oubli. Quant à l'université, elle a passé des mois de cogitation sur les premiers

cycles ou le statut de l'étudiant - sans résultat. Sans doute reviendra-t-elle au premier plan mardi 5 mai, lorsque sera rendu public le rapport de la commission Aitali sur l'avenir de l'enseignement supérieur.

Malgré les déclarations fracassantes de Claude Allègre sur l'absentéisme des enseignants, la persévérance des syndicats ou l'ouverture d'un énorme chantier de réforme, c'est bien le lycée qui a réussi à mobiliser l'attention. Faut-il s'en étonner ? Lorsque l'on demande à 2,5 millions d'élèves de se prononcer sur leur lieu de vie et de travail, et finalement sur la façon dont ils construisent leur avenir, la chose n'est pas si étrange.

L'affaire ne s'est pourtant pas engagée facilement. « Démagogie », « supercherie », « non-sens », les critiques n'ont pas manqué lors du lancement de la consultation. Composée uniquement de questions ouvertes - qui abordent aussi bien la notion de l'ennui que celle de l'interdisciplinarité -, dépourvue au niveau académique sans grille de lecture nationale, le questionnaire adressé aux lycéens a déclenché, dans un premier temps, les foudres des spécialistes de la rigueur statistique. « Nous ne pouvons pas prétendre à une approche scientifique. Il ne s'agit ni d'un sondage ni d'une enquête mais d'un débat démocratique », répondait alors Philippe Meirieu aux détracteurs de cette

« pseudo-consultation ». Mais ces discussions méthodologiques ont fini par être dépassées par les chiffres : 78 % des élèves des lycées publics ont répondu à la consultation et le taux de participation au questionnaire enseignants atteint 52 %. Le comité d'organisation se

désire de « mieux vivre » au lycée, en disposant tout à la fois d'une plus grande autonomie et d'un meilleur soutien de la part des enseignants, et la quête d'un enseignement plus ouvert sur la société. « Cette demande d'une culture moins instrumentale et techniciste s'inscrit, plus

sur la nécessité de faire évoluer les activités traditionnelles d'enseignement. « Il existe un véritable mouvement de fond dans l'institution scolaire qui invite à mieux définir les missions du professeur d'aujourd'hui », affirme le président du comité d'organisation. « Il ne s'agit pas, pour le professeur d'aujourd'hui, d'abandonner la tâche de transmission des connaissances mais, au contraire, de la rendre plus efficace, plus accordée aux situations réelles que les jeunes ont à affronter, plus délibérément centrée sur l'appropriation active des connaissances et la construction de l'autonomie », explique-t-il. Seule cette nouvelle relation entre le professeur et l'élève permettrait d'éviter « le risque, non que le lycée explose, mais qu'il se dévitalise et bascule pour longtemps dans un supermarché scolaire qui ne sera véritablement habité par personne ».

De ces millions de questionnaires, M. Meirieu a également tiré des propositions de réforme qui risquent de faire quelque bruit : ainsi du changement dans le mode de travail des enseignants, qui verraient leur « temps de service » passer de 18 heures d'enseignement par semaine à 15 heures, tandis que 4 heures seraient consacrées à d'autres formes d'activité pédagogique, dans l'établissement : aide personnalisée aux élèves, interventions en équipe avec des enseignants d'autres disciplines, suivi de

stages des élèves, aide à la documentation, informatique, etc. C serait une institutionnalisation de l fin du « tout magistral », que le élèves, et peut-être bon nombre de professeurs, appellent de leur vœux (lire le détail des 49 « principes » de la commission Meirieu pages 12 et 13).

Le ministre au tournant On peut penser que M. Allègre sera pas défavorable à cette thèse. Il a souvent déclaré que les enseignants ne travaillaient pas suffisamment en équipe, qu'ils n'étaient pas assez présents dans l'établissement en dehors du temps de classe ou qu'ils étaient beaucoup trop centrés sur l'enseignement de leur spécialité. M. Meirieu lui offre le remède. Mais le ministre est-il mesure de l'administrer au p tement ?

Bousculé par la crise de la Seine Saint-Denis, encore en délicatesse avec le principal syndicat du secteur, placé, par ses soins, à la tête d'immensables chantiers dont l'échéance ne vont pas tarder à tomber, M. Allègre doit pourtant agir maintenant. Il a en main le levier du changement. Bien au-delà de sa propre crédibilité, c'est aussi une partie de l'avenir de la jeunesse qui se joue. Elle le sait, qui attend le ministre au tournant.

Sarah Blanche et Béatrice Gurry

Des propositions chiffrées

Le comité d'organisation a formulé 49 propositions qu'il a chiffrées. « Notre volonté résolue est de donner au débat éducatif les moyens d'être clair et concret », explique Philippe Meirieu dans une lettre qui précède le rapport d'étape du comité d'organisation. « Après de nombreuses hésitations, le comité a décidé d'assortir les principes annoncés de propositions chiffrées. Il mesure les problèmes que cela risque de soulever. Mais il a cru, néanmoins, préférable de les formuler afin de permettre à chacun de se représenter concrètement ce que pourrait être l'organisation du lycée dans les perspectives que nous évoquons ».

Refusant « l'énoncé de principes trop généraux (...) qui aurait risqué de laisser le débat s'enliser dans de faux consensus ou d'ouvrir la porte aux procès d'intention les plus divers », le comité d'organisation a choisi de livrer des chiffres en espérant qu'ils seront considérés comme « un moyen d'alimenter la réflexion et non de la figer ».

dit frappé par la convergence des réponses : « D'un bout à l'autre de la France - y compris en outre-mer -, les lycéens manifestent une unanimité dans leurs préoccupations premières ».

Tout en prévenant que « l'opinion des lycéens ne peut faire loi à elle seule », Philippe Meirieu considère qu'« il importe de ne pas passer à côté des préoccupations essentielles qui les tenaillent ». Parmi celles-ci, le

globalement, dans une demande de sens : quand les savoirs scolaires ne sont pas finalisés par un usage futur dans des études ou des activités professionnelles, ils doivent s'attacher à éveiller leur sens grâce à l'intelligence qu'ils donnent du monde et grâce à la curiosité qu'ils assouissent et avivent tout à la fois », analyse M. Meirieu.

Maïs surtout, la consultation fait apparaître, selon lui, une unanimité

Les intellectuels de la commission Morin face à la complexité du « cher Edgar »

« J'AIME beaucoup Edgar, mais... » à cette déclaration d'amitié succède une litanie de restrictions qui tricotent à l'endroit et à l'envers les reproches que « les amis d'Edgar » font aujourd'hui au président du conseil scientifique de la consultation sur les lycées, Edgar Morin. Ces intellectuels, membres dudit conseil, s'en voudraient-ils d'avoir accepté de participer à ce que les plus virulents d'entre eux appellent maintenant « un truc joueux » ou « un contresens politique » ?

Lors du lancement de la consultation, le 8 janvier, les quarante membres du conseil scientifique, choisis pour leurs qualités scientifiques, leur rayonnement culturel ou leur réussite économique, acceptent pourtant de participer à cette instance dont la vocation est « de recueillir et de synthétiser les points de vue de la communauté savante » sur ce qu'il convient d'apprendre à un lycéen du XXIe siècle.

Ont répondu présent à l'appel des lettres comme Yves Bonnefoy ou Marc Fumaroli, professeurs au Collège de France, le Prix Nobel de physique Georges Charpak, l'éditeur Claude Durand, la directrice du Théâtre du Soleil Ariane Mnouchkine, l'écrivain Daniel Pennac, le philosophe Paul Thibault, le sociologue Alain Touraine, le président d'Usinor Francis Mer ou celui de Nouvelles Frontières Jacques Maillot, ainsi que nombre de scientifiques de haut vol et quelques anciens ou actuels recteurs.

Certains ont appris avec surprise leur nomination dans cet aréopage, due à leur amitié ancienne pour « Edgar » ou pour « Claude », et souvent les deux. D'autres, et parfois les mêmes, n'attendent pas la fin de la première réunion plénière, le 20 janvier, pour signifier, en termes plus choisis, qu'ils n'ont rien à faire dans cette galère. Francis Mer, par exemple, récidiviste, puisqu'il a assisté dans sa tâche, durant toute une année scolaire, le président de la commission de réflexion sur l'éducation, Roger Fauroux, demande immédiatement que l'on « redescende sur terre », après les propos liminaires d'Edgar Morin.

« Morin avait fait un texte qui pouvait faire peur à des gens habitués à vivre dans le concret », s'amuse un des intellectuels de la commission. « Même moi, qui suis un bon ami d'Edgar, j'ai eu peur ! », confesse-t-il. Bref, les effectifs de la commission ont rapidement fondu et seul est resté, comme le dit un démissionnaire précoce, « le pré carré des professionnels du conseil ».

« SEXE DES ANGES » Ceux-là n'ont pas la dent la moins dure : « Quand une commission est créée, ce n'est pas pour tirer des plans sur la comète ou discuter du sexe des anges. On ne peut pas être là uniquement pour réfléchir, au moment où des décisions ministérielles doivent être prises », assène un membre de la commission, ajoutant : « Le résultat, c'est une mise en marge et c'est le mieux, qui puisse arriver ».

Persuadé que le tout est voué à « sombrer dans la nuit des bibliothèques », ce membre du conseil scientifique se trompe peut-être : des actes des journées thématiques - le monde, la Terre, la vie, l'humanité, l'histoire, les langues, les civilisations, les cultures adolescentes... -, organisées à Paris du 16 au 24 mars, doivent être publiés. Onze journées disciplinaires se sont également tenues en province.

De l'affrontement entre les sceptiques et les stoïques, ce ne sont pas forcément les premiers qui l'ont emporté. Au-delà de l'agacement qu'a pu susciter la consultation « déma-goga » de Philippe Meirieu, vilipendée par les uns, censurée par les autres, ou de l'ahurissement devant Edgar Morin, « qui pronait d'enseigner Morin des pieds à la tête », des idées sont sorties qui pourraient, peut-être, faire leur chemin.

Ainsi, pourquoi ne pas faire entrer l'idée de transdisciplinarité, chère à M. Morin, dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) puisque les futurs professeurs ont une « responsabilité culturelle générale », comme le souligne Paul Thibault. « De toutes façons, nous n'étions pas là pour refonder les programmes, le conseil national des

programmes est là pour cela », estime l'historien André Burguière, par ailleurs fort satisfait des travaux menés, comme la plupart des assidus du conseil scientifique. Au final, Edgar Morin, sur la base des théories qu'il a sans cesse développées (Le Monde du 27 février), devrait proposer, mardi 28 avril, quelques pistes de réflexion enrichies des travaux de ses pairs.

Comment préparer « l'honnête lycéen » du siècle prochain à affronter les défis et les incertitudes de l'univers dans lequel il vivra ? se demande-t-il ? Comment lui proposer un enseignement individualisé, dans un monde de masse, où les connaissances évoluent sans cesse, où déferle la culture médiatique ? Défi d'autant plus difficile à relever que les savoirs scolaires sont de plus en plus parcellaires, alors que les problèmes à résoudre se révèlent toujours plus complexes et multidimensionnels.

Une erreur majeure consisterait à disjoindre la culture scientifique et les humanités. Tenir compte des acquis de la psychologie cognitive, intégrer les nouvelles sciences, comme la cosmologie, les sciences de la terre ou l'écologie, faire de la littérature ou des arts de véritables « écoles de vie », tels sont quelques-uns des axes de réflexion proposés par Edgar Morin pour définir ces « nouvelles humanités ». L'enseignement n'est plus alors « un distributeur de savoirs spécialisés » mais « une personne investie d'une mission culturelle et sociale capitale ».

Cette vision interdit une conception traditionnelle des programmes. Ceux-ci devraient mettre en évidence « des noyaux essentiels à chaque domaine », tout en laissant aux enseignants la liberté de trouver leur chemin. Le programme deviendrait ainsi un « guide d'orientation », pour traiter des thèmes ou « objets naturels », comme la vie, la Terre, l'humanité. Cette nouvelle « démocratie cognitive » ne serait possible que par une prise de conscience des enseignants, de la société civile et du politique, permettant une véritable réforme à la fois de pensée et d'enseignement.

B. G.

Les lycéens et les enseignants se rejoignent pour réclamer un allègement des programmes

FAUT-IL vraiment s'étonner que les lycéens réclament un allègement et une réactualisation des programmes, une meilleure qualité des relations avec les enseignants et une plus grande ouverture du lycée sur le monde extérieur ? Est-il surprenant qu'ils dénoncent le stress des études, les classes surchargées et un emploi du temps trop lourd ? Les lycéens ont-ils vraiment, comme le souligne Philippe Meirieu, président du comité d'organisation du colloque, « détourné le questionnaire » sous prétexte qu'ils ont associé une bonne acquisition des savoirs à un bien-être au sein de leur établissement, à une orientation choisie et non subie et à une meilleure évaluation ? Force est de constater que les réponses des lycéens au questionnaire qui leur a été adressé sont plus éloquentes qu'inattendues, de la part de jeunes vivant dans une société en crise. Inquiets et apparemment solitaires face à leur avenir, ils ont, vis-à-vis du lycée, des attentes considérables.

Parce qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir un emploi sans réussir ses études, plus de 69 % des lycéens placent la réussite à l'examen final en tête de leur objectif de scolarisation. Mais si les élèves sont obsédés par les diplômes, ils souhaitent aussi mieux comprendre le monde qui les entoure et estiment que le lycée doit être un lieu de réflexion et de débat. Quelle que soit leur filière, ils réclament davantage de culture générale et une sensibilisation aux problèmes de société.

Si l'histoire est la discipline la plus souvent citée lorsqu'on interroge les lycéens sur un point précis de leur programme qu'ils ont bien assimilé, ils condamnent néanmoins l'approche trop scolaire de cette matière. De même, si les lycéens accordent une place essentielle au français et aux langues vivantes, ils reprochent le manque d'apprentissage de la communication orale dans ces deux disciplines. Quant à la philosophie, 41 % des lycéens de terminale littéraire regrettent qu'elle ne donne pas assez l'occasion de débattre des problèmes qui les préoccupent. En outre, ils demandent majoritairement qu'une place plus grande soit faite aux activités sportives et à

l'expression artistique (67 % la voudrait obligatoire et non en option). Secourisme, bricolage, cuisine, jardinage, puériculture, conduite automobile... : ils sont 24 % à réclamer des apprentissages très éloignés des programmes scolaires. Enfin, 19 % des lycéens aimeraient que l'enseignement du droit soit une discipline à part entière. Quant à l'informatique, un grand nombre d'élèves attendent toujours qu'elle soit introduite dans l'enseignement.

QUÊTE DE SENS ET DE DIALOGUE

Mais au-delà du contenu de leurs études, les lycéens insistent sur la qualité de la relation pédagogique. A la question sur le « remède à l'ennui scolaire », 22 % considèrent que la seule solution passe par un meilleur dialogue avec les enseignants, 18 % préconisent l'allègement des programmes et 14 % évoquent l'amélioration des méthodes d'apprentissage. Tout en jugeant excessive la masse de devoirs à réaliser chez eux, 42 % des lycéens estiment que ce travail à la maison est le plus important pour leur réussite scolaire. Mais, parmi eux, plus des deux tiers se disent insuffisamment armés pour le réaliser correctement. Afin de mieux « vivre » le lycée, les élèves veulent, tout à la fois, des enseignants plus disponibles et des emplois du temps plus équilibrés pour travailler en petits groupes et se documenter. 64 % des lycéens estiment que le lycée ne développe pas la créativité et l'initiative, mais ils sont 42 % à considérer qu'il permet d'acquérir un esprit critique.

Certains préoccupations des élèves rejoignent celles des professeurs. Les réponses du questionnaire enseignants font apparaître le même souci d'allègement des programmes. Les professeurs semblent vouloir « revenir à l'essentiel », notamment pour diminuer le bachotage. Dans toutes les académies, ils évoquent la nécessité d'un temps pour la concertation, les actions éducatives, le soutien disciplinaire et pédagogique. Quant aux modalités d'évaluation, 58 % des lycéens demandent un allègement du baccalauréat et 51 % dénoncent la « pression » et le stress qu'il entraîne. Tout en restant très attaché

au caractère anonyme et national du bac, plus de la moitié des élèves et 38 % des enseignants sont favorables à l'introduction d'un contrôle en cours de formation. Les lycéens se disent en outre préoccupés par le système d'orientation, en regrettant son caractère irréversible.

Souvent mal à l'aise face aux questions posées, les élèves des lycées professionnels ont néanmoins répondu massivement à la consultation. Ils ont en fait profité du questionnaire pour demander que le lycée professionnel ne soit plus le lieu de la relégation et de l'échec scolaire.

Enfin, le thème de l'interdisciplinarité, préoccupation majeure d'Edgar Morin, n'a pas inspiré - c'est le moins que l'on puisse dire - les élèves. 74 % d'entre eux n'ont pas répondu à la question sur la manière de rapprocher les savoirs. Canalisant eux-mêmes les risques de démagogie de la consultation, ils laissent ce sujet aux enseignants, les mieux à même, selon eux, de réfléchir sur le contenu des savoirs. Les professeurs, de leur côté, se disent convaincus que les relations entre les disciplines contribuent à la qualité de la formation.

Pour améliorer le fonctionnement des établissements, les élèves formulent parfois des demandes « toutes bêtes » comme, par exemple, d'élargir les heures d'ouverture des centres de documentation et d'information, de pouvoir accéder, même pendant les vacances, aux équipements informatiques et de disposer de locaux mieux aménagés. Mais avant tout, ils considèrent que les classes surchargées constituent le premier obstacle à la réussite scolaire.

Le ministère a donné la parole aux lycéens : ils l'ont prise et, tout naturellement, ont décrit le lycée de leurs rêves. Ils sont en quête de sens face à ce qu'ils apprennent et d'ouverture sur la société. Quatre ans après le questionnaire d'Edouard Balladur auprès des 15-25 ans, les lycéens réclament encore d'être écoutés et compris. C'est cette permanence dans leurs demandes qui est tristement étonnante.

S. Bl.

Le ministère étu de cycle termin

Le ministre de l'Éducation nationale, Claude Allègre, a annoncé mardi 28 avril à Lyon et Saint-Fons (Rhône) l'ouverture d'un colloque national sur la réforme des lycées. Le ministre a souligné l'importance de cette démarche et a annoncé que les propositions de la commission Meirieu seraient prises en compte. Il a également annoncé que les lycéens et les enseignants seraient associés à la réflexion sur la réforme.

2 300 000 lycéens, 238 000 professeurs

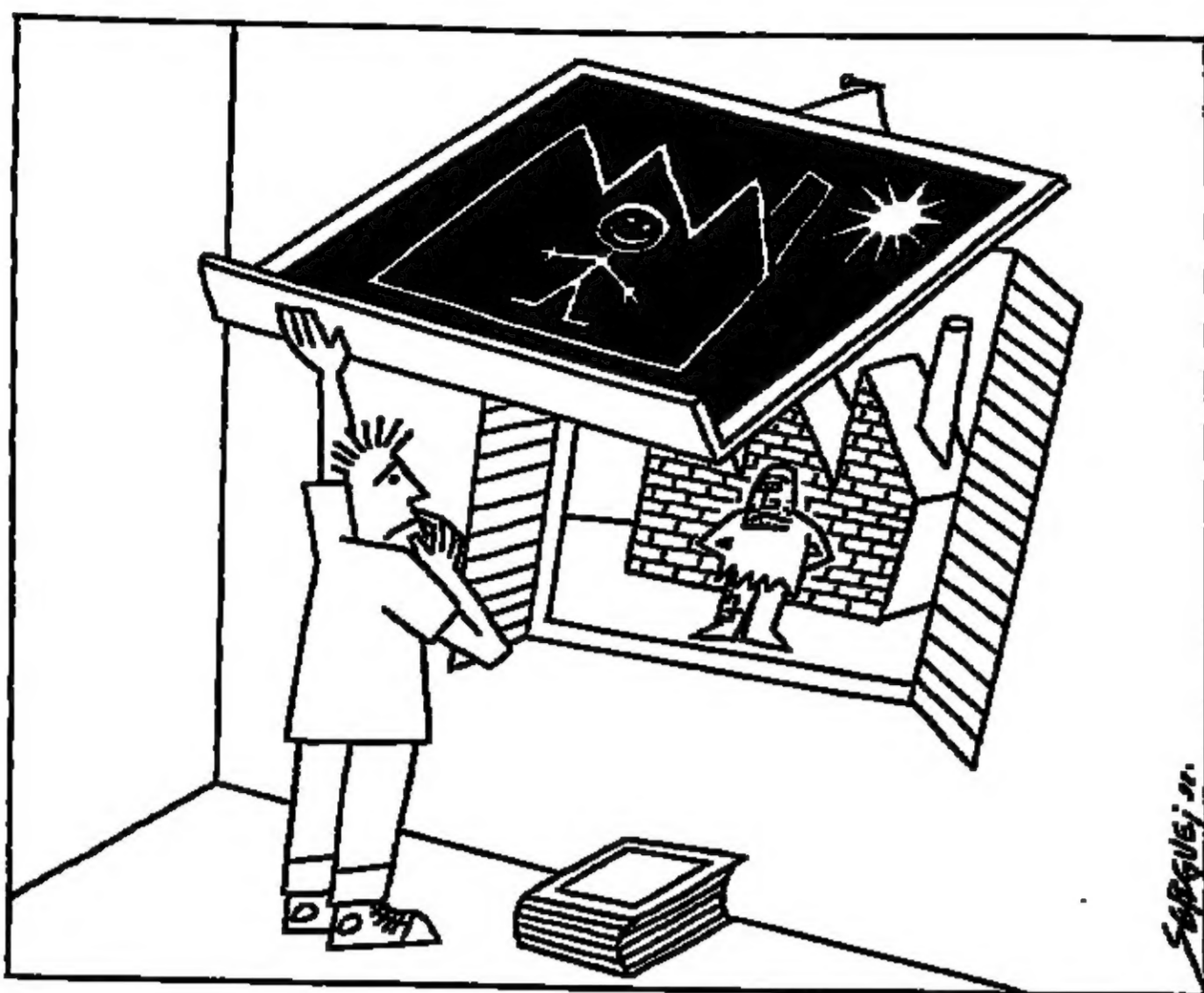
Le ministre de l'Éducation nationale, Claude Allègre, a annoncé mardi 28 avril à Lyon et Saint-Fons (Rhône) l'ouverture d'un colloque national sur la réforme des lycées. Le ministre a souligné l'importance de cette démarche et a annoncé que les propositions de la commission Meirieu seraient prises en compte. Il a également annoncé que les lycéens et les enseignants seraient associés à la réflexion sur la réforme.

Le ministre de l'Éducation nationale, Claude Allègre, a annoncé mardi 28 avril à Lyon et Saint-Fons (Rhône) l'ouverture d'un colloque national sur la réforme des lycées. Le ministre a souligné l'importance de cette démarche et a annoncé que les propositions de la commission Meirieu seraient prises en compte. Il a également annoncé que les lycéens et les enseignants seraient associés à la réflexion sur la réforme.

صوتنا من الامل



صكوات الامم



## Le ministère étudie un scénario de cycle terminal « à la carte »

Le 26 MARS, lors de la plus importante manifestation de la Seine-Saint-Denis dans les rues de Paris, des centaines de lycéens dénonçaient « le bac spécial 93 que le gouvernement nous prépare ». D'où venait cette rumeur ? « Regardez la question sur l'évaluation dans le questionnaire national adressé aux lycéens, Allègre a déjà préparé la réponse », assuraient quelques élèves, « il va nous faire un bac à la carte ».

À la suite de ces craintes, le ministère de l'éducation nationale, dans un communiqué en date du 27 mars, prenait la peine d'indiquer qu'« il n'y a en préparation aucune modification du nombre et de la nature des épreuves du baccalauréat, qui reste un examen national ».

Si Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a répété à maintes reprises que « le bac sera, cette année, le nouveau national », c'est-à-dire avec les mêmes sujets dans toutes les académies, il a éga-

lement parlé d'une école qui doit « reconnaître la diversité des talents » et de sa volonté de mettre fin « à cette épouvantable hiérarchie des disciplines ».

A force d'entendre le ministre répéter qu'il faut cesser « d'empêcher les savoirs » et « revenir aux fondamentaux », certains syndicats ont fini par tirer la sonnette d'alarme.

**« STRUCTURE EN MARGUERITE »**  
« Toutes les hypothèses qui circulent à l'heure actuelle se rejoignent pour proposer dès la seconde un tronc commun unique censé représenter la culture commune », s'inquiète le SNES, qui ajoute : « sur ce tronc commun se grefferaient des options choisies par l'élève. Cette structuration en marguerite aboutirait à un bac à la carte, augmentant les parcours d'initiation, et donc les inégalités ».

Alors y a-t-il vraiment une intention d'en finir avec la logique actuelle des séries ? Si les propositions faites par Philippe Méthieu — qui écrit pourtant dans son dernier ouvrage avec Marc Guiraud, *L'école ou la guerre civile* (Pion, 1997), qu'« il faut supprimer le bac dans sa forme actuelle » — réaffirment la présence des différentes séries au sein du lycée, au ministère, un « scénario à la carte » a bel et bien fait l'objet d'une projection élaborée par la direction de l'enseignement scolaire (Desco).

Dans un document récent intitulé « cycle terminal commun avec option », que *Le Monde* a pu se procurer, la Desco détaille un programme pour les classes de premières et de terminales qui comprendrait un horaire hebdomadaire de douze à quinze heures d'enseignements communs (français, histoire-géographie, deux langues vivantes, sciences morales et politiques, éducation physique et sportive en première ; philosophie, histoire-géographie, deux langues vivantes, éducation physique et sportive en terminale) trois heures de « travail personnel encadré » et quatre options de trois heures chacune. Dans cette hypothèse, les mathématiques, la physique-chimie, les sciences économiques — pour ne citer qu'elles — seraient reléguées au rang d'option pour tous les lycéens.

S. B.

# L'innovation vue du lycée Philippe-Lamour de Nîmes : avoir « tout pour réussir » et « tout pour rater »

**NÎMES**  
de notre envoyé spécial  
Les chaises et les tables de jardin ont refléuri sur le « quai », le nom donné à la cour de récréation du ly-

## REPORTAGE

### Le bilan contrasté d'un établissement où l'on apprend aussi à vivre

Le lycée Philippe-Lamour de Nîmes, en référence à l'architecture maritime des bâtiments échoués en bordure du boulevard périphérique. Malgré un soleil encore timide, les élèves ont vite repris goût à la terrasse, devant la cafétéria, lieu privilégié des rencontres avec les « profs », des jeux de cartes et des parties de ping-pong. Près des oliviers, entre passerelles et couloirs, les printemps avancés ininterrompus à la déconstruction.

En cet après-midi du lundi 27 avril, où les lycéens de seconde fixent leur emploi du temps à la carte, la tentation rôde dans les étages, du côté du centre de documentation et d'information et de la salle des ordinateurs, connectés sur Internet, et des jeux vidéos. Ailleurs, les multiples activités culturelles, humanitaires et sportives, du foyer socio-éducatif, en libre accès, attirent l'envie de délaisser, un instant au moins, livres et cahiers. « Il y a une vie dans ce lycée. Ce n'est pas qu'un lieu de travail acharné », note Robin, élève de terminale STI, sans aller jusqu'à considérer, comme Céline, que l'établissement « est un deuxième chez-soi ».

Le lycée « pilote » Philippe-Lamour n'est effectivement pas un établissement comme les autres.

Dès l'origine, il a été conçu et aménagé autour des convictions fondamentales de Denis Telli, son actuel proviseur. Auparavant chargé de la vie scolaire au rectorat de Montpellier, cet ancien professeur de gymnastique, âgé de cinquante-cinq ans, reste persuadé que l'éducation à la citoyenneté, l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité sont des missions aussi (si ce n'est plus ?) fondamentales que la stricte acquisition de connaissances. « On ne peut pas enseigner dans de bonnes conditions à des élèves s'ils ne sont pas socialisés », estime-t-il.

Des principes pédagogiques qui inspirent le projet de cet établissement général et technologique de 1 300 élèves, ces derniers retiennent plus facilement les initiatives dont ils assument la responsabilité. Mais « ici, les élèves peuvent s'expliquer devant le conseil de classe », relève Lofé en soulignant, avec ses camarades, le dialogue permanent avec l'administration et les enseignants.

### RÉPUTATION DE « CLUB MED »

D'autres insistent plutôt sur les échanges à l'étranger et les sorties pédagogiques en tout genre, de l'Assemblée nationale à Auschwitz. Bref, pour Naceur, par ailleurs délégué académique à la vie lycéenne : « On ne nous prépare pas seulement à entrer dans l'enseignement supérieur, mais à prendre des responsabilités, à la vie tout court ».

La multiplication de ces activités — « Philippe-Lamour a, dans Nîmes, la réputation d'être le Club Med », relève Aude — n'est pas la plus spectaculaire des innovations pédagogiques. Dès l'origine, Denis Telli a tenté de mettre en place un nouveau type d'organisation des études qui modifie assez sensiblement les habitudes des élèves et

des enseignants. Au moins deux après-midi par semaine, les élèves de seconde organisent leur emploi du temps. A priori, cette période est réservée à l'organisation des « modules ». Durant trois heures, des professeurs se tiennent à la disposition des élèves, par petits groupes, pour les aider à approfondir une question mal comprise, élucider une série d'exercices, ou tout simplement les recevoir en entretien.

Leur présence à ces séances n'est pas obligatoire. Les élèves choisissent indifféremment la matière ou le professeur disponible. Seul compte le relevé de 24 heures d'assiduité durant l'année d'enseignement contrôlé dans le cahier du « parcours individualisé de formation ». A côté du traditionnel carnet de notes, ce livret mesure les efforts et les progrès accomplis à partir d'objectifs fixés en début d'année sur la base d'une évaluation personnelle. « Les élèves bénéficient d'une liberté canalisée. Ils ont des comptes à rendre », remarque Véronique Caupert, professeur de français, qui, lors de ces séances, accueille parfois des adultes en formation continue.

Enseignant de mathématiques, François Parcellis reconnaît « la souplesse » de la formule : « C'est sûrement plus intéressant de s'adresser à chaque élève que de livrer un cours uniforme pour tous ». Mais son sentiment reste contrasté : « En théorie, cela fonctionne. En pratique, tout dépend de la stratégie adoptée par les élèves, qui acceptent ou non de jouer le jeu ». L'évaluation révèle que l'expérience fait progresser les bons, qu'elle aide les moyens à pallier leurs lacunes, tandis que les élèves en grande difficulté décrochent plus facilement encore. De toute évidence, la mise en place

des « parcours individualisés de formation », des « modules » et d'emplois du temps adaptés à cette organisation a également changé la pratique des enseignants. Avec les « modules », Denis Telli reconnaît s'être attaqué au tabou de l'organisation hebdomadaire du travail des élèves. Mais il admet aussi n'avoir pas réussi encore à faire sauter le verrou du temps de service des enseignants. Résultat ? La plupart d'entre eux — les plus motivés, il est vrai — reconnaissent une présence au lycée plus proche des 24 ou 25 heures, largement au-delà des 18 heures. Qui plus est, sans autre forme de reconnaissance que « l'attachement et l'intérêt des élèves », note Marie-Ange Ligary, titulaire académique.

### TROUVER LE BON ÉQUILIBRE

L'enthousiasme du proviseur a pourtant été refroidi après la publication des résultats du baccalauréat de 1997, inférieurs à la moyenne départementale et nationale. Outre des raisons objectives, il reconnaît n'avoir peut-être pas encore trouvé le bon équilibre. « Comment concilier un système qui privilégie l'éducation à la citoyenneté avec l'amélioration de résultats ? Sans réponse immédiate, il s'interroge : « Quand l'école reconstruit-elle d'autres mérites que les seuls critères académiques ? L'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté va de pair avec l'enseignement. Je préfère, conclut-il, que les élèves soient mieux préparés à la vie. » Naceur, lui, constate : « On a tout pour réussir : les modules de soutien, les clubs, le soleil. C'est à nous de choisir ».

Michel Delberghe

## 2 300 000 lycéens, 238 000 professeurs

● **Élèves** : pour l'année 1997-1998, la France métropolitaine et les départements d'outre-mer comptent 2 335 117 lycéens, dont 1 333 126 dans les lycées publics d'enseignement général et technologique, 520 822 dans les lycées publics professionnels et 481 169 dans les lycées privés sous contrat avec l'État.

● **Enseignants** : la France métropolitaine et les départements d'outre-mer comptent, en 1996-1997, 238 294 enseignants dans les lycées, dont 191 542 dans les lycées publics et 46 752 dans les lycées privés sous contrat.

● **Établissements** : la France métropolitaine et les départements d'outre-mer comptent, en 1996-1997, 4 044 lycées, dont 1 488 lycées publics d'enseignement général et technologique, 1 145 lycées publics professionnels et 1 411 lycées privés sous contrat (dont 459 lycées professionnels). Ces chiffres ne prennent pas en compte les lycées agricoles, qui dépendent du ministère de l'Agriculture.

## TROIS QUESTIONS À MICHEL DESCHAMPS ET MONIQUE VUAILLAT

1 Représentant la Fédération syndicale unitaire (FSU) et le Syndicat national des enseignants du second degré (SNEs), majoritaires chez les enseignants du secondaire, vous avez entretenu, jusqu'à présent, des relations assez tendues avec Claude Allègre. Dans quel état d'esprit abordez-vous ce colloque national sur les lycées ?

Cela dépend beaucoup de la façon dont le ministre répondra, ou pas, aux attentes des élèves et aux nécessaires évolutions du système éducatif. Chacun voit que les problèmes demeurent à la lumière du mouvement social de la Seine-Saint-Denis. Sur les lycées, nous attendons de voir si le ministre entend tenir compte des réponses apportées par les enseignants et les lycéens. Nous jugerons sur les actes. Si le ministre poursuit sa logique, qui consiste à préconiser une réduction des horaires, avec une culture minimum, dans le souci de faire des économies de moyens, nous ne pourrions être qu'en désaccord.

## TROIS QUESTIONS À JEAN-PAUL ROUX ET HERVÉ BARO

1 Représentant la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et le Syndicat des enseignants (SE), vous avez toujours soutenu Claude Allègre. Au moment des conclusions du colloque national sur les lycées, est-ce encore le cas ?

Nous avons envie de secouer un peu le ministre. Aujourd'hui, il s'agit d'un tournant. Nous constatons depuis plusieurs mois la création d'une multitude de tables rondes et de groupes de travail sur tous les sujets, mais les priorités sont noyées. Les enseignants, pris depuis près d'un an à rebrousse-poil, ont assez. Au-delà de la multiplication des initiatives, il faudrait très vite passer à des décisions concrètes. Ce colloque sur les lycées est peut-être l'occasion pour Claude Allègre de recentrer son discours et de tracer des évolutions fortes. Ce serait un comble qu'Allègre le réformateur aboutisse au même résultat que Bayrou le conservateur : ne rien changer.

2 Qu'attendez-vous en particulier d'une éventuelle réforme des lycées ?

L'enseignement dans les lycées ne peut plus être traditionnel. Il est temps de mettre en place le « travailler autrement » pour lequel nous nous battons depuis des années. Nous attendons une plus grande liberté en matière de concertation entre les professeurs et une meilleure aide pour les élèves. Il faut donc modifier le temps de travail des enseignants ; nous le demandons fortement. Par exemple, au lieu des dix-huit heures réglementaires, quinze heures d'enseignement, quinze heures ou quatre heures dont le contenu reste à discuter. Il faut également valoriser le travail oral des élèves. Il serait bon que cet apprentissage soit évalué au baccalauréat.

3 Lionel Jospin ne viendra pas au colloque comme cela était initialement prévu. Quelle est votre réaction ?

Pour l'instant, son absence est un non-événement. Nous l'attribuons au fait que le ministre va annoncer une vraie négociation sur la réforme des lycées. Après le colloque, cette phase de négociation doit enfin s'ouvrir impliquant obligatoirement le premier ministre, compte tenu des enjeux, notamment budgétaires, de ce débat.

Propos recueillis par Sandrine Blanchard

Propos recueillis par Béatrice Gurry



# Des souvenirs inestimables de Rome à partir de 1488 FF.

Barcelone 620FF - Madrid 665FF - Vienne 1000FF

Ce n'est pas parce que, ce week-end, votre temps de loisirs est limité que vos possibilités devraient l'être aussi. Avec Inter-Continental and Forum Hotels and Resorts, vous aurez l'embarras du choix: nos tarifs spéciaux commencent à partir de 1488 FF par couple et par nuit, et incluent l'une des options supplémentaires suivantes: • Petit déjeuner américain complet pour deux. • Surclassement en chambre Club Inter-Continental ou en suite junior. • Seconde chambre à moitié prix. • Doublement du Mileage avec les compagnies aériennes participantes. Pour effectuer une réservation dans l'un de nos 60 hôtels disséminés dans 60 villes européennes, composez le 08 00 90 85 56 et demandez les options week-end « Heart of the City ».



Europe • Moyen-Orient • Afrique • Asie-Pacifique • Les Amériques • UN MONDE • UN HÔTEL • EXCLUSIVEMENT INTER-CONTINENTAL

www.interconti.com  
\* Taxes, service et points de mâtage avec les compagnies aériennes participantes inclus, voyage non compris. Options et chambres selon disponibilité. Tarifs valables les vendredis, samedis et dimanches de 14/000 au 31/03/98. Prix de change journal à l'itér indicatif. Forum Hotel.

### Seine-Saint-Denis : M. Allègre recevra enseignants et parents

CLAUDE ALLÈGRE recevra, jeudi 30 avril, les fédérations syndicales de personnels et les fédérations de parents d'élèves représentatives, à propos de la situation en Seine-Saint-Denis, a annoncé, lundi 27 avril, le ministre de l'éducation nationale. C'est la première fois depuis le début du mouvement, le 12 mars, que M. Allègre accède à cette demande, dont les refus réitérés avaient été à l'origine d'incidents, notamment dimanche dans les studios de RTL. (Le Monde du 28 avril).

Absent du mouvement jusqu'à présent, le Syndicat des enseignants (SE-FEN) a appelé à participer à la manifestation du mardi 28 avril à Paris, évoquant les circonstances de la dispersion de la manifestation de samedi et l'interpellation de huit manifestants (Le Monde du 28 avril). Aux côtés de la FSU, qui appelle à une journée d'action nationale le 5 mai, le Snaic (autonome), FO, SUD et la CGT ont décidé « une grève totale » le même jour dans l'ensemble des établissements de la région parisienne.

**DÉPÊCHES**  
■ **JUSTICE** : l'ancien maire de Toulon et sénateur (UDF-PR) du Var, Maurice Arreckx, a été incarcéré, lundi 27 avril, à la maison d'arrêt de Toulon pour purger le solde de la peine de deux ans d'emprisonnement prononcée contre lui le 18 novembre 1997 dans une affaire de pots-de-vin.

■ L'historien Robert Faurisson a été condamné, lundi 27 avril, à 20 000 francs d'amende pour « contestation de crime contre l'humanité », par la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris. Dans un courrier publié dans l'hebdomadaire Rivarol le 12 juillet 1996, M. Faurisson niait l'extermination des Juifs.

■ Les propriétaires de la décharge industrielle de Montchanin ont été condamnés, lundi 27 avril, à trois mois de prison avec sursis et 150 000 francs d'amende pour « enfouissement hors du site autorisé et enfouissement de déchets non autorisés ».

■ **IMMIGRATION** : une vingtaine de sans-papiers, essentiellement de nationalité guinéenne, occupent, depuis lundi 27 avril, l'église Sainte-Thérèse, à Nantes, avec l'accord du curé. Selon le collectif qui les soutient, la préfecture refuserait la régularisation d'environ 400 personnes en Loire-Atlantique.

■ **CONCUBINAGE** : le texte sur la vie en couple hors mariage « ne doit pas toucher l'ordre symbolique des choses », a déclaré, lundi 27 avril, la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, à propos de la proposition de loi qui doit être renvoyée prochainement à l'Assemblée nationale. Catherine Tasca, présidente de la commission des lois, a estimé lundi dans Libération qu'un texte de réforme « aboutira en tout état de cause avant fin 1998 ».

## Le désespoir de Zulmira, mère meurtrière devant les jurés de la cour d'assises du Nord

« C'est moi qui ai pendu mes enfants, mais je ne voulais pas qu'ils meurent », a déclaré l'accusée

Zulmira Pereira Semedo, quarante ans, comparait depuis lundi 27 avril devant la cour d'assises du Nord pour assassinat. L'accusée a reconnu

avoir pendu ses deux enfants, âgés de cinq et trois ans, le 21 juillet 1995, persuadée que son concubin allait lui enlever sa « raison de vivre ».

« Je pensais qu'ils souffriraient, avec lui, plus que je n'avais souffert; alors, je préférais les voir morts », a-t-elle dit.

**DOUAI**  
de notre envoyé spécial  
Zulmira Pereira Semedo, quarante ans, parle de sa vie brisée, de son concubin violent et égoïste, de ses enfants qu'elle aimait tant. Elle parle beaucoup de ce désespoir qui, le 21 juillet 1995, l'a poussée à

l'impensable : le meurtre par pendaison d'Evelyne, cinq ans, et de Jean-Jacques, trois ans, ses enfants. Devant la cour d'assises du Nord, à Douai, où elle comparait depuis lundi 27 avril pour assassinat, Zulmira a du mal à s'exprimer. Originaire du Cap-Vert, elle ne maîtrise pas le français. L'interprète qui a pris place à ses côtés a, lui aussi, des difficultés à traduire ses propos confus, car Zulmira ne parle pas non plus très bien le portugais, sa langue maternelle. « J'étais désespérée » : la phrase revient régulièrement, comme une ritournelle, comme si, à elle seule,

elle permettait d'éviter toutes les questions. d'éviter toute explication. « C'est moi qui ai pendu mes enfants, mais je ne voulais pas qu'ils meurent », assure-t-elle. Elle affirme avoir agi par peur : son concubin, Jacques Fernandes, allait enlever ses enfants, sa « raison de vivre ». Quelques mois plus tôt, revenu de vacances au Cap-Vert, il avait ramené une jeune femme avec qui il comptait bien refaire sa vie.

Evelyne, Jean-Jacques et Emmanuel, quinze ans, né d'une précédente union, devaient bientôt rejoindre leur nouveau foyer, rencontrer leur nouvelle mère. Dans la modeste maison de Roubaix, Zulmira devait préparer les valises des enfants et accepter leur départ. Elle n'a pas accepté.

Jusqu'à là, déjà, sa vie avait été une succession d'échecs, de déceptions, qu'elle avait endurés comme on accepte sa destinée : une enfance pauvre mais « heureuse », entre ses cinq frères et sœurs, son père pêcheur, sa mère vendeuse de fromages au marché

Santa-Catarina, ses bonnes relations avec les douze enfants que son père a eus de deux autres relations féminines. « La maison était ouverte, même pour eux », explique-t-elle. Zulmira a neuf ans quand son père décède. Plus question d'aller à l'école. Elle ne sait ni lire ni écrire, ne connaît que les chiffres.

De son premier amour, elle a deux enfants. Son compagnon la quitte et elle décide de partir au Luxembourg. « Faire ma vie, chercher du travail et pouvoir élever mes enfants », se justifie-t-elle. Ces derniers restent au Cap-Vert. Ils ont trois et cinq ans quand elle les abandonne à la garde de sa mère.

**« PAS DE MANGER »**  
C'est au Luxembourg que Zulmira fait la connaissance de Jacques Fernandes : « Il m'a proposé de le suivre en France, m'a promis de m'épouser et de me faire obtenir mes papiers ». Pour la jeune Cap-Verdienne, qui travaille au noir, c'est l'opportunité rêvée. Mais, très vite, elle déchantée. Jacques est violent et jaloux : « Il m'a gardé enfermée pendant plusieurs mois, se souvient-elle. Il dirigeait tout, il décidait de tout ». Souvent, le couple se dispute, souvent, cela dégénère en bagarre. Deux enfants naissent pourtant de cette union, Evelyne et Jean-Jacques. Il est déjà trop tard. « Il a toujours été mauvais avec moi, se plaint l'accusée. Il n'y avait rien à la maison, pas de manger, pas d'habits. Il gardait tout pour lui, même l'argent des allocations familiales ».

En 1994, après une nouvelle dispute violente, Jacques obtient l'autorité parentale sur ses deux enfants, car Zulmira est toujours en situation irrégulière. L'enquête

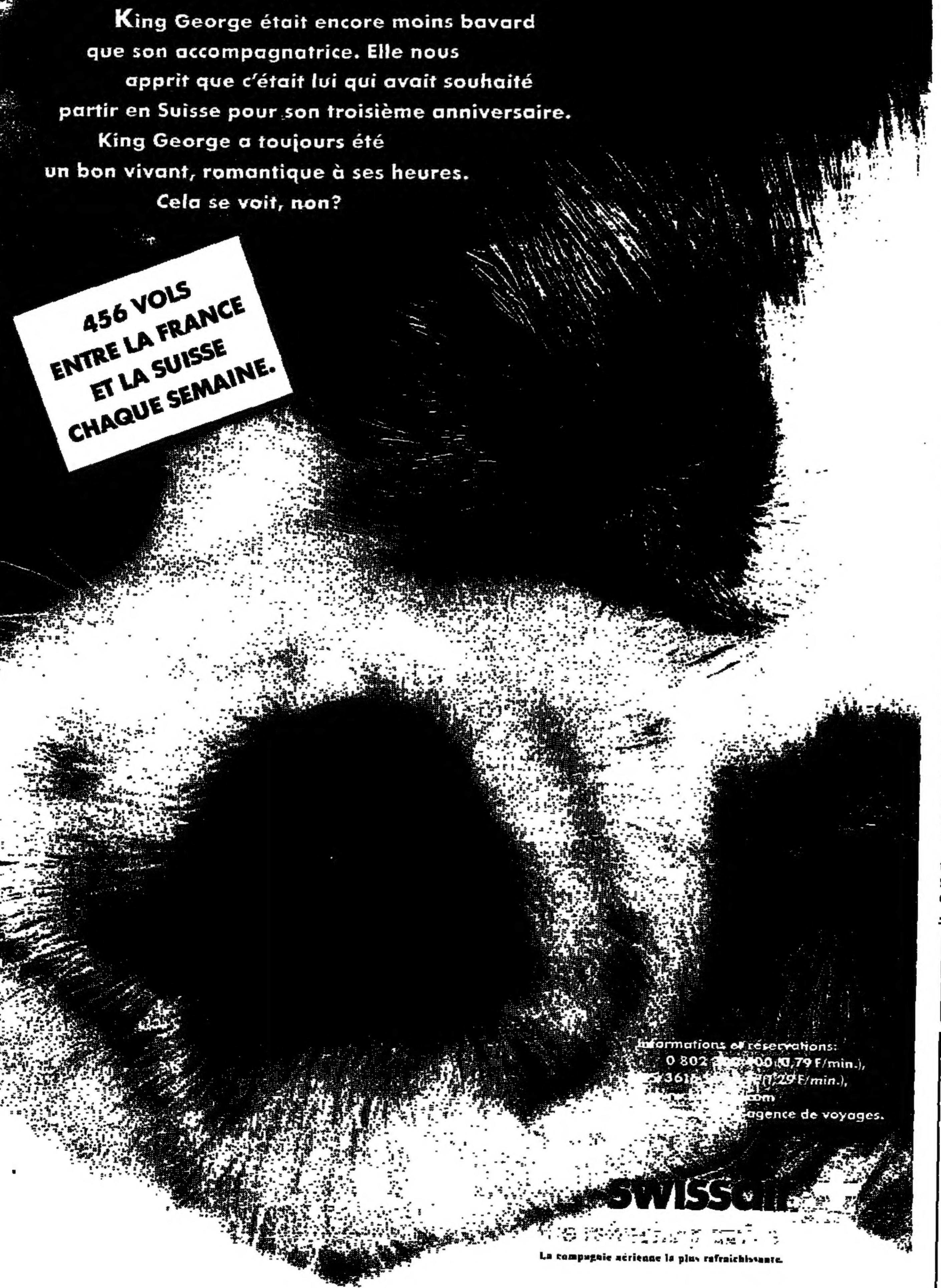
sociale qui a précédé la décision du juge aux affaires familiales lui avait pourtant été très favorable : une « mère maternelle ». Après six mois d'absence pendant lesquels elle trouve refuge chez un oncle, elle revient au domicile familial, mais le couple n'existe plus. Chacun vit sa vie. Zulmira se contente de cette situation, déjà heureuse d'être près de ses enfants.

Lorsqu'elle apprend l'arrivée en France de sa rivale, elle redoute le pire. Elle sait que son concubin peut reprendre Evelyne et Jean-Jacques quand bon lui semble, et elle vacille. « Il voulait me retirer le droit de voir mes enfants, j'étais désespérée de ma vie. Je pensais qu'ils souffriraient, avec lui, plus que je n'avais souffert; alors, je préférais les voir morts », lâche-t-elle dans un sanglot.

Du déroulement du drame, Zulmira ne veut plus se souvenir. Elle a oublié comment elle s'y est prise pour pendre les deux enfants à une poutre du garage familial. Elle ne sait plus si c'est elle qui a fait les nœuds couilants aux cordelles de nylon dont elle s'est servie. Tout est allé si vite... Un souvenir, seulement, lui revient en mémoire : le cri de douleur qu'elle a lancé après son acte. Puis la fuite, le bus qu'elle a pris pour Villeneuve d'Ascq où elle a erré plusieurs heures. Une vision, enfin, celle de sa mère, morte deux ans plus tôt, qui lui conseille de se rendre à la police. « Elle me disait "Tu n'as pas l'air inquiète, tes enfants sont vivants" », Zulmira a été arrêtée un peu plus tard, alors qu'elle allait au commissariat.

La cour d'assises du Nord devait rendre son verdict mardi 28 avril en fin de journée.

Acacio Pereira



King George était encore moins bavard que son accompagnatrice. Elle nous apprit que c'était lui qui avait souhaité partir en Suisse pour son troisième anniversaire. King George a toujours été un bon vivant, romantique à ses heures. Cela se voit, non?

456 VOLS ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE CHAQUE SEMAINE.

Informations et réservations : 0 802 20 00 00 (0,79 F/min.), 3616 (0,29 F/min.), agence de voyages.

SWISSAIR

La compagnie aérienne la plus rafraichissante.

### Tragédie du Drac : tous les prévenus également fautifs pour l'avocat général

**GRENOBLE**  
de notre correspondant  
Le procès en appel de la tragédie du Drac dans laquelle, le 4 décembre 1995, six enfants et

une adulte ont trouvé la mort par noyade après un lâcher de barrage EDF, s'est poursuivi, lundi 27 avril, devant la cour d'appel de Grenoble. L'avocat général, Françoise Pavan-Dubois, a évoqué la possibilité de traiter de façon égale les huit prévenus poursuivis pour « homicides » et « blessures involontaires ». A deux exceptions près : l'inspectrice d'académie, dont la responsabilité n'aurait pas « un lien suffisamment direct avec le drame », et l'inspectrice de l'éducation nationale, qui ne mériterait qu'« un simple coup de semonce ».

En première instance, la sanction la plus lourde avait été infligée à l'institutrice qui accompagnait les enfants, condamnée à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis, contre un an avec sursis avec dispense de peine pour les trois agents d'EDF. L'avocat général a au contraire estimé que les « fautes » révélées par le dossier (Le Monde du 26-27 avril) étaient « de nature équivalente », laissant à la cour le soin de fixer les peines. Qu'il s'agisse des responsables d'EDF, qui ont « réalisé des lâchers intempestifs », « sans prendre des mesures de sécurité », alors qu'« ils ne pouvaient ignorer que le site était très fréquenté »; de l'institutrice, qui a fait preuve d'une « extraordinaire incuriosité » et d'une « négligence coupable » en emmenant « sans savoir » les enfants dont elle avait la charge; de la ville de Grenoble, dont l'« organisation et le manque de coordination des services » ont permis à des centaines d'enfants de se promener dans le lit d'un barrage; de la directrice de l'école, enfin, dont le souci de sécurité « s'arrêtait à la porte de l'établissement ».

Nicole Cabret

**VENTES PAR ADJUDICATION**  
**OSP Office Spécial de Publicité**  
136, av. Charles de Gaulle 91523 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex  
Tél : 01.46.40.26.13 - Fax : 01.46.40.70.66

75 Vente au Palais de Justice de PARIS le JEUDI 7 MAI 1998 à 14 H 30 - EN UN LOT  
**UN APPARTEMENT à PARIS 16<sup>ème</sup>**  
55, boulevard Lannes  
au rez-de-chaussée à gauche  
2 PIECES aux combles - DEBARRAS et CAVE DOUBLE  
**MISE A PRIX : 3.000.000 F**

S'adresser à Maître Patrick VIDAL DE VERNEIX, Avocat à PARIS (8<sup>ème</sup>), 55, boulevard Malesherbes  
Tél. : 01.45.22.28.05 (annonce 01), messagerie vocal 24h/24  
Minitel 3616 AVOCAT VENTES  
Sur les lieux pour visiter le mercredi 6 mai de 11h30 à 12h30

M. selectic publiés il dans sur les de

صكرا من الاله

صداقت الامل

RÉGIONS  
LE MONDE / MERCREDI 29 AVRIL 1998

# La gauche va devoir recourir au « 49-3 » budgétaire en Ile-de-France

Un amendement voté en commun par l'opposition RPR-UDF et le Front national a mis en échec le programme de rénovation des lycées présenté par l'exécutif du conseil régional. Son président, Jean-Paul Huchon, estime qu'il s'agit d'« un événement d'une exceptionnelle gravité »

LE DÉBAT budgétaire au conseil régional d'Ile-de-France est dans l'impasse. L'exécutif issu de la majorité relative de la gauche « plurielle », présidé par Jean-Paul Huchon (PS), a été mis en minorité, lundi 27 avril, sur le point essentiel de son programme : la rénovation des lycées de la région. En ajoutant leurs voix à celles du RPR et de l'UDF, les élus du Front national ont en effet permis l'adoption d'un amendement qui réduit de près de 2 milliards de francs, sur 5,3 milliards, le financement du dispositif destiné à rénover cent soixante-quinze établissements franciliens dans les six prochaines années.

D'une voix blanche, Jean-Paul Huchon a qualifié le vote qui venait de voir l'adoption des voix de droite et de celles du FN d'« événement d'une exceptionnelle gravité ». Le président de la région a estimé, après qu'« une majorité alternative » se fut ainsi constituée pour s'opposer au « cœur du programme de la gauche », qu'il devrait utiliser la procédure du « 49-3 régional » pour imposer son budget. Le débat devait cependant se poursuivre, mardi 28 avril, jusqu'à son terme. La gauche considère qu'il permettra ainsi de vérifier si la droite RPR-UDF s'oppose également aux dépenses prévues en faveur des emplois-jeunes, de

la formation, du logement social, des transports collectifs, de la lutte contre l'exclusion...

Après un débat sur les recettes étonnamment consensuel et qui avait débouché sur une réduction spectaculaire de certains impôts (Le Monde daté 26-27 avril), cette rupture était prévisible avec l'engagement de la discussion sur les dépenses, dont le premier chapitre porté sur la compétence essentielle de la région : le financement des lycées.

### UN « GESTE D'OUVERTURE »

Jean-Paul Huchon avait indiqué, avant l'ouverture de la séance de lundi, qu'il allait se montrer fidèle à sa volonté de constituer une « majorité d'idées » à l'occasion du débat sur ce budget de transition, qui reprend sur certains points - les recettes en particulier - le projet préparé antérieurement par la droite. Il aurait ainsi proposé aux présidents des groupes RPR et UDF de réduire, en reprenant 500 millions de francs de crédits non utilisés ces trois dernières années, l'écart entre les 5 milliards de francs d'autorisations de programmes demandées par la gauche et les crédits effectivement engagés sur les lycées en 1998. C'est en effet cet écart, ainsi que le lancement d'un emprunt de 12 milliards de francs sur six ans,

que refuse la droite, faute, selon elle, de recettes clairement décidées pour les financer.

Or, la séance de lundi n'a pas permis de voir se concrétiser ce qui était considéré par le PS, et plutôt difficilement accepté par les communistes et les Verts, comme un nouveau « geste d'ouverture », après les concessions de l'exécutif sur les réductions d'impôts. Les présidents des groupes RPR et UDF, tout en reconnaissant la « bonne volonté » de Jean-Paul Huchon, ont assuré n'avoir fait l'objet d'aucune démarche réelle dans ce sens, aussi bien dans la préparation du budget par Manuel Valls, le premier vice-président (PS) chargé des finances, que lors du débat précédent.

Bernard Lelieux, président du groupe UDF, s'est félicité de l'adoption d'un amendement qui permet de montrer que « le budget de l'Ile-de-France ne peut pas exister avec les recettes prévues par l'opposition et les dépenses décidées par la gauche ». M. Lelieux a confirmé que son groupe était prêt à « ne refuser aucune voix » pour obtenir ce vote. De son côté, le RPR, par la voix de Roger Ka-

rouchi, son président, assurait n'avoir sollicité « aucune voix » provenant du FN, « contrairement à la gauche, les Verts en particulier, qui a clairement demandé [au Front national] de ne pas s'associer à notre amendement remettant en cause la procédure des METP [marchés d'entreprises de travaux publics], sachant très bien que le FN en refuse le principe ».

Le RPR et l'UDF se sont dits « surpris » du vote du Front national en faveur de leur texte, alors

que le groupe d'extrême droite avait également déposé un amendement qui demandait une réduction - deux fois moins importante - des financements en faveur des lycées.

Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN, a clairement expliqué le vote de ses amis par la volonté d'empêcher « l'exécutif de [nous] couper l'herbe sous le pied, comme cela avait été le cas vendredi par une manœuvre nous empêchant de compter les voix sur un de

nos textes ». Le Front national, qui ne veut pas être « marginalisé » dans une assemblée où la majorité est « arithmétiquement » de droite, se dit maintenant prêt à faire, en commun avec le RPR et l'UDF, le « contre-budget » qui permettrait d'empêcher Jean-Paul Huchon d'imposer le sien par le « 49-3 régional ».

Cette proposition semble avoir d'autant moins de chances d'être retenue par le RPR et l'UDF qu'elle s'accompagne d'une menace de M. Le Gallou : « L'artichaut se mange feuille à feuille ! » Mais l'ensemble des partis de droite estiment aujourd'hui que le conseil régional d'Ile-de-France a vécu, lundi, l'échec de toute perspective de « majorité d'idées ». Le RPR et l'UDF annoncent qu'ils ne voteront pas plus en commission permanente les financements qu'ils ont réussi à faire échouer en séance publique. Sans accepter toute idée de « cogestion » de la région, ils suggèrent cependant à Jean-Paul Huchon de modifier son exécutif afin de mieux traduire sa volonté de « dialogue ».

Christophe de Chenay

### Le nouvel exécutif et les passations de marchés

Jean-Paul Huchon a fait savoir, lundi 27 avril, lors de la séance consacrée au débat budgétaire, que le conseil régional maintenait sa constitution de partie civile dans l'affaire des lycées franciliens en cours d'instruction au tribunal de Paris (Le Monde du 24 avril). Cette intervention faisait suite à une question d'Ariette Lagullier (LO), conseillère régionale, qui s'interrogeait sur la volonté réelle du nouvel exécutif de reprendre à son compte la plainte déposée par l'ancien président de la région, Michel Girard (RPR).

Le cabinet de M. Huchon a déclaré au Monde que l'avocat du conseil régional devait prendre contact, dans les plus brefs délais, avec les deux juges parisiens chargés de l'enquête afin de signifier cette intention. Les investigations des magistrats ont déjà pu démontrer l'existence d'un système organisé de contournement des procédures d'appels d'offres portant sur plus de 20 milliards de francs de marchés de rénovation des lycées.

### Une procédure inédite

La mise en minorité de l'exécutif du conseil régional d'Ile-de-France devrait conduire son président à tenter d'utiliser, pour la première fois, les nouveaux moyens que lui donne la loi du 7 mars 1998. Ce que l'on appelle communément le « 49-3 régional », en référence à l'article 49-3 de la Constitution, prévoit que, si le budget n'est pas voté le 30 avril (en cette année de renouvellement des assemblées régionales), le président du conseil régional présente, dans un délai de dix jours à compter de cette date ou du vote de rejet, un nouveau projet, éventuellement modifié. Ce budget est alors considéré comme adopté si aucune « motion de renvoi », comportant un contre-budget, présentée dans un nouveau délai de cinq jours par la majorité absolue des membres du conseil, n'a été votée par cette même majorité. Pour utiliser le « 49-3 régional », Jean-Paul Huchon va donc devoir éviter que le débat budgétaire n'aboutisse, avant le 30 avril, au vote d'un texte considérablement amendé - « dénaturé » selon la gauche. Ce qui pourrait être le cas si la majorité RPR-UDF-FN constatée le 27 avril se reconstitue sur les prochains votes.

### « Tour de table » à Matignon sur l'aménagement du territoire

UNE « AMICALE COURSE de vitesse » qui, « du haut d'un nuage entre Marseille et le château d'If », doit faire « sourire » Gaston Deftere, « lui qui fut un précurseur ». Laurent Fabius devait ironiser, mardi 28 avril, à l'ouverture des premiers rencontres parlementaires sur l'aménagement du territoire - organisées à l'initiative de Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne), président du groupe d'études sur l'aménagement du territoire et la décentralisation de l'Assemblée nationale -, sur l'insolite compétition en cours entre Dominique Voynet et Jean-Pierre Chevènement. La « course de vitesse » évoquée par le président de l'Assemblée nationale semble, en fait, avoir été gagnée par la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Verte). Malgré les efforts du ministre de l'Intérieur (MDC) pour faire inverser l'ordre des priorités, on confirme à Matignon que le projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) de M<sup>me</sup> Voynet a vocation à être examiné par le Parlement avant la réforme de l'intercommunalité préparée par M. Chevènement (Le Monde daté 18-19 avril). Mais rien ne permet de dire aujourd'hui, compte tenu de l'encombrement du calendrier parlementaire, que le projet de LOADT sera débattu en 1998.

Quoi qu'il en soit, la nécessité de mettre en cohérence ces deux projets, ainsi que celui mis au point par Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme et de la décentralisation (PRG), sur les interventions économiques des collectivités locales se fait sentir. Un premier tour de table, autour des questions de « solidarités locales », réunissant les ministres intéressés à eu lieu, mardi, à Matignon, après le conseil de sécurité intérieure. Les

arbitrages définitifs du premier ministre devraient être rendus à la mi-mai.

Il semble, en tout cas, exclu que le gouvernement reprenne à son compte une idée émise à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) - et exprimée par Jean-Pierre Balligand -, qui aurait consisté à regrouper les trois textes. « Une cohérence d'ensemble, oui ; un paquet global, non », dit-on à Matignon. Un tel regroupement aurait en, notamment, pour conséquence probable d'ouvrir devant la représentation nationale le débat récurrent sur les relations entre les collectivités locales, en particulier entre les régions et les départements. Or Lionel Jospin, d'accord en cela avec M. Chevènement, n'a apparemment aucune intention d'ouvrir un tel débat.

### MISE EN GARDE DE M. FABIUS

Ce sujet devait être évoqué par Laurent Fabius, qui pense que, « dans l'attente d'une simplification de cette stratification d'un autre âge, avec un département qui logiquement est le maillon le plus discutable, la taille pertinente, c'est l'intercommunalité ». Laurent Fabius devait, par ailleurs, mettre en garde contre le « risque » pour l'aménagement du territoire français induit par l'élargissement de l'Europe. M. Fabius souhaite que, « par des positions très fermes dans la négociation intra-européenne, on évite que l'élargissement de l'Europe n'implique une régression de la politique d'aménagement du territoire ».

De son côté, M. Balligand devait s'interroger sur le projet de M. Zuccarelli, qui « ne [lui] paraît pas de nature à aider au développement économique du territoire ».

Jean-Louis Andréani

# Twinrix. Contre les hépatites A et B.



## Un seul vaccin, une double protection.

TWINRIX Adulte est un médicament réservé à l'adulte et à l'adolescent de plus de 16 ans. Parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien. Lire attentivement la notice.

# Quels savoirs enseigner dans les lycées ?

**Le comité d'organisation du colloque national intitulé « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? », présidé par Philippe Meirieu, remet son rapport d'étape mardi 28 avril au ministre de l'éducation, Claude Allègre. Inspiré par les résultats de la consultation nationale des lycéens et enseignants, et notamment des réponses apportées aux 4 millions de questionnaires, ce document met en avant 49 « principes » de référence pour la réforme des lycées. Nous en publions les principaux extraits**

## 1. La place et la fonction du lycée dans l'institution scolaire

● **PRINCIPE 1<sup>er</sup>.** Le lycée est une institution de la République. Sa place et sa fonction ne peuvent donc être définies avec pour seule référence les besoins de son environnement immédiat ou les demandes de la société marchande. Il ne tire nullement son identité de la nature ou de la force des pressions internes et externes qui s'exercent sur lui. Chaque lycée dispose donc d'un référent national clair sur ses missions (...).

● **PRINCIPE 2.** Le lycée (...) forme ses élèves à devenir des citoyens actifs et solidaires. Cet apprentissage s'effectue à travers l'ensemble des activités proposées dans l'établissement : enseignements, organisation de la vie collective, échanges avec l'extérieur, rapports avec les personnels enseignants, administratifs et de service. Toutes ces activités visent à favoriser la transmission des savoirs, qui est l'occasion privilégiée de l'apprentissage de la citoyenneté ; à travers cette transmission, le lycée enseigne aux élèves les attitudes fondatrices de la probité intellectuelle et de la recherche de la vérité. Il développe chez eux esprit critique et vigilance à l'égard de toutes les formes de manipulation et de totalitarisme. Pour cela, il s'attache à éclairer les enjeux de notre société à travers la présentation de la culture héritée de notre histoire.

● **PRINCIPE 3.** (...) Le lycée offre des filières de formation générale, technologique et professionnelle. Il est ainsi un lieu d'accueil pour toute une classe d'âge. La valorisation des lycées professionnels et la reconnaissance de leur égale dignité avec les lycées d'enseignement général et technologiques sont une priorité absolue de la politique éducative. Celle-ci combat l'exclusion et s'inscrit dans une politique d'aménagement du territoire qui vise à la suppression de toute structure de relégation. L'élaboration de la carte scolaire des formations participe donc d'un projet politique global qui promeut la mobilité géographique et sociale et fait du lycée un instrument de lutte contre toutes les inégalités. L'enseignement privé sous contrat, en tant qu'il participe au service public, doit s'inscrire nécessairement dans cette perspective.

● **PRINCIPE 4.** Le lycée (...) occupe une place charnière dans le système scolaire. Entre la scolarité obligatoire - qui obéit à une logique d'unification - et l'enseignement supérieur - qui obéit à une logique de spécialisation - il participe à la formation intellectuelle et sociale des jeunes dans la perspective d'une diversification progressive. Pour cela, il articule deux éléments constitutifs : d'une part, une culture commune à laquelle doivent accéder tous les élèves, quels que soient leur filière, leur série et le choix de leurs options ; d'autre part, des cursus de formation dont la lisibilité et la cohérence doivent être renforcées. Un cursus est défini par une série, à l'intérieur d'une des trois filières : enseignement général, enseignement technologique, enseignement professionnel. Les séries actuelles, créées en 1991, à la suite des recommandations du Conseil national des programmes, constituent aujourd'hui un mode d'organisation acceptable des lycées d'enseignement général et des lycées technologiques. Elles ont été stabilisées récemment et cela ne permet pas d'envisager leur évolution qu'à moyen terme ; cette évolution ne pourra s'effectuer qu'à partir de l'articulation du lycée avec l'enseignement supérieur et les secteurs professionnels. Les études en lycée professionnel doivent, en revanche, être présentées de manière plus lisible et organisées en trois champs : « services », « production », « artisanat et métiers d'arts ».

A l'issue du lycée, tout élève dispose de la possibilité de poursuivre des études ou d'accéder à un emploi qualifié.

## 2. Les principes d'organisation des programmes du lycée

● **PRINCIPE 5.** Selon que leur contenu fait ou non l'objet de cursus d'études après le lycée ou d'investissement immédiat dans la vie professionnelle, les enseignements du lycée s'organisent suivant deux logiques : une logique de préparation à une spécialisation ou une logique de fin d'étape. (...)

● **PRINCIPE 6.** (...) Les programmes indiquent les concepts, thèmes, périodes, auteurs indispensables à la formation intellectuelle des élèves, ils ne comportent jamais de listes limitatives et obligatoires d'œuvres à étudier (...).

## 3. La culture commune

● **PRINCIPE 7.** Une culture commune est définie nationalement sur proposition du Conseil national des programmes pour tous les élèves de lycée, quels que soient leur filière, leur série et le choix de leurs options. Elle est formulée en termes d'objectifs de fin de lycée et constitue une référence unique pour tous les établissements, d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole, publics et privés (...).

● **PRINCIPE 8.** La culture commune garantit la cohésion sociale et évite l'exclusion. Elle fait l'objet de programmes différenciés, quelles que soient les filières et les séries pour les disciplines suivantes :  
- français (expression écrite, expression orale, histoire de la littérature, étude de textes français et étranger, en évitant dans tous ces domaines des approches technicistes) ;  
- histoire-géographie (mise en place de repères chronologiques généraux intégrant l'ensemble des civilisations, étude approfondie de l'histoire contemporaine et de ses enjeux) ;  
- éducation civique, juridique et politique (éléments de droit présentés à partir de références historiques, les régimes politiques, les institutions de la République, le droit du travail, l'usage de l'information chiffrée dans le débat public, les grandes questions de société ; tous ces thèmes sont abordés à travers la pratique de l'oral et dans la perspective d'un apprentissage au débat argumenté) ;  
- éducation physique et sportive (formation à la pratique d'activités permettant la maîtrise corporelle, le développement de toutes les formes de motricité, l'apprentissage des situations de coopération, la gestion autonome de la santé) ;  
- expression artistique (sous forme d'au moins deux ateliers annuels choisis par les élèves dans les propositions de l'établissement : théâtre, danse, cinéma, arts plastiques, musique, etc.).

- français (expression écrite, expression orale, histoire de la littérature, étude de textes français et étranger

gers, en évitant dans tous ces domaines des approches technicistes) ;

- histoire-géographie (mise en place de repères chronologiques généraux intégrant l'ensemble des civilisations, étude approfondie de l'histoire contemporaine et de ses enjeux) ;

- éducation civique, juridique et politique (éléments de droit présentés à partir de références historiques, les régimes politiques, les institutions de la République, le droit du travail, l'usage de l'information chiffrée dans le débat public, les grandes questions de société ; tous ces thèmes sont abordés à travers la pratique de l'oral et dans la perspective d'un apprentissage au débat argumenté) ;

- éducation physique et sportive (formation à la pratique d'activités permettant la maîtrise corporelle, le développement de toutes les formes de motricité, l'apprentissage des situations de coopération, la gestion autonome de la santé) ;  
- expression artistique (sous forme d'au moins deux ateliers annuels choisis par les élèves dans les propositions de l'établissement : théâtre, danse, cinéma, arts plastiques, musique, etc.).

Ces enseignements de culture commune doivent figurer dans tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les sections avec un horaire commun. Des compléments à ce programme indifférencié sont proposés, en première et terminale, en fonction de l'importance que revêt chacune de ces disciplines dans les filières et les séries.

Par ailleurs, tous les lycéens accèdent, en classe terminale, à la réflexion philosophique, selon des modalités adaptées à leur cursus. Cet enseignement articule les questions singulières que se posent les élèves avec la proposition d'une culture philosophique exigeante. Il permet à chacun de trouver un écho à ses préoccupations et interrogations propres en lui faisant découvrir en quoi elles participent au questionnement universel sur « l'humaine condition » ; il est, en ce sens, un puissant outil d'intégration sociale. De plus, l'enseignement de la philosophie se nourrit, prolonge et met en cohérence de manière critique les acquis de l'ensemble des autres disciplines. Il utilise diverses formes d'exercices écrits, fait une large place à l'expression orale et veille à ce que tous les élèves s'expriment régulièrement dans la classe.

Enfin, tous les lycéens bénéficient d'un approfondissement de l'apprentissage systématique à l'informatique : à partir du plan d'équipement actuel, les élèves doivent accéder au lycée en maîtrisant déjà les fonctions de base de l'ordinateur (usage d'un traitement de texte, d'un tableur, accès et usages élémentaires du réseau, couplage d'un ordinateur et d'un autre appareil). Au lycée, l'usage des nouvelles technologies passe par toutes les disciplines, en lien avec les exigences de chacune d'entre elles. En seconde, cela s'effectue à travers l'initiation aux disciplines technologiques. En première et en terminale, les nouvelles technologies, outre leur usage disciplinaire, sont un instrument privilégié du travail personnel.

● **PRINCIPE 9.** Tout en participant à la culture commune, les autres disciplines font l'objet d'approches différenciées en première et en terminale, compte tenu des exigences liées à la poursuite des études, à la nature des savoirs enseignés et à la nécessité d'une progression rigoureuse. La culture scientifique et technique, ainsi que l'acquisition des outils mathématiques fondamentaux sont présentes dans toutes les filières et séries. L'apprentissage des langues vivantes constitue, enfin, une nécessité pour tous les élèves ; il doit s'effectuer différemment en fonction des séries, des filières et des orientations possibles.

● **PRINCIPE 10.** L'accès à une culture commune, aux objectifs communs d'un programme indifférencié suppose la mise en œuvre de méthodes différenciées, adaptées aux contextes spécifiques des élèves. (...)

## 4. La structuration du lycée

● **PRINCIPE 11.** La classe de seconde générale et technologique est une classe de détermination. En tant que telle, elle permet aux élèves d'approcher les disciplines nouvelles qui spécifieront ensuite les séries ; c'est la condition indispensable d'une orientation lucide. Cette classe de seconde comporte donc, tout naturellement, les disciplines constitutives de la culture commune auxquelles il faut ajouter un enseignement commun en langues vivantes, mathématiques, physique-chimie et sciences de la vie et de la terre, disciplines qui seront étudiées ensuite de manière différenciée selon les séries. Mais, de plus, les lycéens doivent bénéficier d'une initiation systématique aux nouvelles disciplines qui spécifieront certaines séries : sciences économiques et sociales, sciences technologiques industrielles et tertiaires. C'est dans le cadre de ces dernières que les lycéens bénéficient d'un apprentissage à un usage avancé de l'infor-

matique. Les résultats obtenus par chaque élève dans les disciplines d'initiation sont évalués hors de toute préoccupation de sélection, dans la seule perspective de l'éducation au choix. Leur enseignement est impérativement concentré sur une partie de l'année scolaire afin d'éviter le morcellement excessif de la journée de travail de l'élève.

● **PRINCIPE 12.** En plus des disciplines d'initiation en seconde, l'expression artistique, qui était antérieurement enseignée dans le cadre des options, est introduite systématiquement dans toutes les séries à hauteur d'une heure par semaine. L'éducation civique, juridique et politique devient une discipline à part entière, bénéficiant elle aussi d'une heure par semaine. L'enseignement de ces deux disciplines peut être regroupé sur des périodes plus longues et ne pas être soumis à la rythmicité hebdomadaire. En outre, dès la classe de seconde et jusqu'à la fin du cycle terminal, les élèves peuvent choisir une option facultative, indépendamment de la série choisie en classe de première ; l'horaire hebdomadaire moyen est fixé à deux heures. Une carte scolaire des options veillant à l'équité sociale de la distribution de celles-ci est élaborée ; elle évite l'implantation exclusive des options « rares » dans les établissements d'enseignement général disposant de classes préparatoires aux grandes écoles ; elle favorise la mise en place d'options susceptibles de favoriser des orientations spécifiques après le baccalauréat, en particulier par l'apprentissage d'une troisième langue vivante.

● **PRINCIPE 13.** La classe de seconde professionnelle, première année de préparation au brevet d'études professionnelles (BEP), est une classe de détermination. Les élèves y accèdent à la culture commune et y découvrent en même temps les champs professionnels dans lesquels ils pourront se spécialiser par la suite (« les services », « la production », « l'artisanat et les métiers d'arts »). Cette découverte s'effectue à travers des séquences spécialisées sur des plages horaires de durée suffisante pour éviter le morcellement et permettre une initiation féconde. Elle suppose la mutualisation d'équipements entre établissements voisins. Elle permet à chaque élève de choisir, de manière raisonnée, sa voie de formation et évite les orientations précipitées, en particulier celles des filières, vers des sections prédéterminées trop tôt sur des représentations erro-

● **PRINCIPE 14.** Quoique le lycée s'efforce de permettre aux élèves des choix responsables sur le moyen terme, l'orientation n'y revêt jamais un caractère irréversible. Des passerelles sont donc organisées entre les filières (...). Certaines passerelles sont indispensables :  
- après la seconde professionnelle, en direction de la première générale ou technologique ;  
- après le BEP, en direction de la première générale et technologique ;  
- après la seconde générale et technologique, en direction de la terminale BEP sous réserve que l'élève effectue une formation spéciale de dix semaines dans le secteur professionnel choisi (...).

Parce qu'elles contribuent à la mobilité sociale et sont donc facteurs de justice et d'intégration, les passerelles représentent une priorité académique. Chaque rectorat établit donc, tous les ans, une carte générale de celles-ci, qu'il fait largement connaître aux élèves et aux parents (...).

● **PRINCIPE 15.** Le programme d'information sur l'orientation après le lycée s'inscrit dans le cadre défini par le projet d'établissement. Il est élaboré annuellement, avec l'aide des instances et documents académiques ; il est imprimé et communiqué aux élèves et aux parents chaque année, avant la fin du mois d'octobre (...).

## 5. L'accompagnement des élèves dans leur scolarité

● **PRINCIPE 16.** L'égalité des élèves dans l'accès aux savoirs suppose que chacun d'entre eux dispose de temps, de lieux et de ressources à l'intérieur de l'établissement pour effectuer son travail personnel dans les meilleures conditions. Le travail personnel en classe, dans un cadre donné, avec des exercices précis, est le garant de la justice sociale. C'est pourquoi tout enseignement qui s'inscrit dans une progression et vise l'apprentissage de techniques de travail particulières comporte, outre les exposés, expérimentations, distributions de consignes collectives, des temps de travail dirigé inscrits comme tels à l'emploi du temps de chaque discipline. Le travail dirigé se substitue aux « modules » ; il s'agit de temps exclusivement réservés à des exercices d'entraînement effectués individuellement ou collectivement, sous le contrôle et avec le conseil de l'enseignant.

● **PRINCIPE 17.** L'égalité des élèves dans l'accès aux savoirs suppose un accompagnement de chacun par une prise en charge différenciée. Or il existe une inégalité sociale de fait dans ce domaine, que l'école se doit de corriger : le développement massif du marché privé du « soutien scolaire » permet en effet, à certains, de disposer de recours systématiques à la sortie de la classe. C'est pourquoi l'école doit organiser elle-même de tels systèmes de manière gratuite et équitable. Il convient donc que chaque élève puisse avoir recours à un autre enseignant que le sien en cas de difficultés particulières. Cette possibilité passe par l'organisation, dans

**Il convient de rechercher des modalités d'allègement du baccalauréat actuel pour permettre une préparation de l'examen faisant appel à un travail personnel approfondi. Cela suppose que tout soit mis en œuvre dans la conception des programmes et l'enseignement, pour éviter toute forme de bachotage stérile**

*Chaque élève doit pouvoir avoir recours à un autre enseignant que le sien en cas de difficulté particulière. Cette possibilité passe par l'organisation, dans toutes les disciplines, d'heures dénommées « permanences d'aide individualisée »*

toutes les disciplines, d'heures dénommées « permanences d'aide individualisée ».

● PRINCIPE 18. L'accompagnement des élèves dans leur scolarité s'effectue toujours par la médiation des tâches scolaires...

6. Les relations entre les disciplines

● PRINCIPES 19 et 20. Ces principes insistent sur la nécessité de favoriser l'approche interdisciplinaire ou pluridisciplinaire.

7. Le lycée et son insertion dans le tissu

économique, associatif et culturel

● PRINCIPE 21. Le lycée est un lieu d'enseignement qui s'insère dans un environnement économique, associatif et culturel...

● PRINCIPE 22. (...) Après des entreprises, le lycée se tient informé des innovations technologiques et de l'évolution des métiers...

8. La fonction et l'évolution des lycées professionnels

● PRINCIPE 23. Le lycée professionnel est, pour tous, le lieu de préparation à l'insertion et à l'activité professionnelles dans le respect des principes énoncés dans les parties 1 à 7.

Les exigences d'enseignement de la culture commune rendent le lycée professionnel indissociable des lycées d'enseignement général ou technologique.

● PRINCIPE 24. Le lycée professionnel prépare à des formations diplômantes (CAP, BEP, baccalauréat professionnel), ainsi qu'à des spécialisations complémentaires à l'issue de ces diplômes.

Sur le plan de la nature des diplômes préparés, le lycée professionnel construit son offre de formation en cohérence avec son environnement socio-économique et avec le schéma des formations professionnelles (académiques et régionales).

9. Les modalités d'évaluation

● PRINCIPE 25. La méthode de certification assurant le plus de justice et d'équité est un examen anonyme national, le baccalauréat. L'anonymat, garantie d'équité, n'est nullement contradictoire avec la prise en compte du livret scolaire.

● PRINCIPE 26. L'évaluation de l'élève, y compris au baccalauréat, prend en compte l'ensemble des qualités et compétences dont il fait preuve dans son travail scolaire: rigueur, soin, attention, sens de l'effort, gestion efficace du temps, créativité et initiative, participation à la vie de l'établissement.

Par ailleurs, les méthodes d'évaluation s'attachent à intégrer et valoriser la pratique de la méthode expérimentale pour les disciplines scientifiques, ainsi que de l'expression écrite et orale dans toutes les disciplines, pour toutes les filières et séries.

plines nouvelles introduites dans les lycées que sont l'expression artistique et l'éducation civique, juridique et politique.

● PRINCIPE 27. Il est créé une épreuve sur dossier personnel interdisciplinaire, regroupant au moins trois approches d'un même thème à travers trois champs disciplinaires différents, dont obligatoirement le français.

● PRINCIPE 28. Il convient de rechercher, par ailleurs, des modalités d'allègement du baccalauréat actuel, pour donner toute sa place à cette nouvelle épreuve et permettre une préparation de l'examen faisant appel, systématiquement, à un travail personnel approfondi.

10. Les élèves dans le lycée

● PRINCIPE 29. L'élève est soumis aux obligations scolaires en termes d'assiduité, de respect des horaires et de travail rendu.

● PRINCIPE 30. Symétriquement, l'élève doit bénéficier d'une durée hebdomadaire possible de présence au lycée de 35 heures fixées à l'emploi du temps.

Le professeur principal veille à la compatibilité et la cohérence des diverses tâches imposées aux élèves, dans les limites du cadre horaire défini ci-dessus.

● PRINCIPE 31. Au-delà de ces 35 heures, il est demandé aux élèves d'effectuer des lectures complémentaires d'ouvrages et de revues dans l'ensemble des disciplines d'enseignement.

● PRINCIPE 32. Le temps de présence dans l'établissement comporte, obligatoirement, de 26 heures de cours (sans option) à 28 heures de cours (avec option) en enseignement général, de 26 heures de cours (sans option) à 30 heures de cours (avec option) en enseignement technologique et professionnel, compte tenu des heures en atelier qui nécessitent moins de travail personnel de l'élève à l'extérieur.

● PRINCIPE 33. La durée hebdomadaire de présence possible, mais non obligatoire, au lycée en dehors des cours comprend, selon les cas, 5 à 9 heures offertes aux élèves et consacrées aux activités suivantes:

- la réalisation d'exercices et de devoirs avec l'aide d'un enseignant;
- la préparation du dossier interdisciplinaire constitutif de l'évaluation finale en fin de première;
- la réalisation de projets;
- le recours à la permanence d'aide personnalisée;
- le travail autonome au centre de documentation et d'information;
- le travail personnel en salle d'informatique et en ateliers de pratique informatique;

● PRINCIPE 34. L'élève est invité à participer aux activités socioculturelles et sportives proposées directement par l'établissement ou par l'intermédiaire du lieu-ressource.

en œuvre des activités inscrites au projet de ce dernier. Elles sont imputées sur le temps libre et constituent un apprentissage à la participation bénévole à la vie de la cité.

11. Les enseignants dans le lycée

● PRINCIPE 35. Le service des enseignants (certifiés et professeurs des lycées professionnels) comprend les activités suivantes:

- 15 heures d'enseignement par semaine pendant 33 semaines, soit 495 heures par an;
- 4 heures d'activités pédagogiques dans l'établissement pendant 33 semaines, soit 132 heures par an;
- la participation aux examens.

A titre transitoire et avant la redéfinition de la fonction des professeurs agrégés, en liaison avec leur activité dans l'enseignement supérieur, ceux-ci ont un service qui comprend 14 heures d'enseignement par semaine et 3 heures de présence et d'activités pédagogiques dans l'établissement.

Cette proposition, cohérente techniquement avec la proposition de l'emploi du temps des élèves, doit permettre d'assurer le plein service de tous les enseignants en poste. Les indemnités correspondantes aux activités intégrées dans la nouvelle définition du service des enseignants sont supprimées. L'indemnité de suivi et d'orientation (ISO) est maintenue.

● PRINCIPE 36. Les 15 heures d'enseignement correspondent aux heures de présence devant des groupes d'élèves, y compris les travaux dirigés; elles sont inscrites à l'emploi du temps et impliquent les tâches suivantes: d'une part, la préparation, la conception des cours, les corrections, l'évaluation des élèves, et, d'autre part, en raison du maintien de l'indemnité

de suivi et d'orientation (ISO), la participation aux conseils de classe et les rencontres avec les familles. La fonction de professeur principal fait l'objet d'une rémunération spécifique indépendante du grade des professeurs concernés.

● PRINCIPE 37. Les 4 heures de présence dans l'établissement (3 heures pour les professeurs agrégés) sont également inscrites à l'emploi du temps de l'enseignant. Elles sont constituées d'activités pédagogiques choisies par chaque enseignant, en tenant compte des contraintes de l'organisation des classes des spécificités disciplinaires, dans la liste suivante:

- heure(s) dévolue(s) à la « permanence d'aide personnalisée »;
- heure(s) d'assistance technique (responsabilité de laboratoires, de cabinets, de gestion de département technologique, etc.);
- heure(s) d'intervention « en double » dans le cadre du cours d'un enseignant d'une autre discipline (en particulier, pour les enseignants d'éducation civique, juridique et politique);

- heure(s) d'aide au travail des élèves dans le cadre du centre de documentation et d'information ou des salles d'informatique;

- heure(s) de préparation, suivi et évaluation de stages;

- heure(s) de préparation, suivi et évaluation des interventions extérieures (en particulier dans le cadre des ateliers d'expression artistique);

- heure(s) d'encadrement d'activités pédagogiques prévues au projet d'établissement;

- une heure hebdomadaire, au plus, réservée à des concertations à caractère exceptionnel et qui n'entrent pas dans le cadre habituel de la préparation ou de l'évaluation des enseignements.

Ces heures hebdomadaires peuvent être regroupées, si besoin est, par quinzaine, mois, trimestre ou année.

● PRINCIPE 38. Chaque enseignant doit bénéficier de 35 heures de formation continue dans l'année, hors du temps de travail. La programmation nationale et académique de l'offre de formation est établie au plus tard début juin de la précédente année scolaire afin que le plan de formation de l'établissement et l'organisation des services annuels permettent l'inscription de la formation continue dans l'emploi du temps de l'établissement.

● PRINCIPE 39. La participation aux examens comporte la conception des sujets, l'organisation, la surveillance, la correction et la participation aux jurys.

● PRINCIPE 40. Cette organisation des services des enseignants implique la construction préalable d'un projet d'établissement qui fasse valoir l'ensemble des besoins en enseignement et en encadrement.

Ce projet sert de base à la négociation avec la tutelle sur la dotation globalisée horaire. Par ailleurs, chaque enseignant dispose d'une fiche annuelle de service qui comprend l'ensemble de ses activités.

Pour que ce système fonctionne de manière satisfaisante, il convient que la formation continue des salariés et la formation en apprentissage, quand elles sont assurées par l'établissement à titre de prestations de services extérieures, soient intégrées à l'emploi du temps des enseignants et remboursées par l'établissement à la tutelle qui mutualise les coûts.

12. L'organisation du lycée

● PRINCIPE 41. (...) L'établissement est organisé sur un mode fonctionnel plutôt que hiérarchique. Les enseignants exerçant, dans le cadre de leurs obligations de service, des responsabilités pédagogiques ou de tâches de coordination constituent, avec l'équipe de direction, un conseil pédagogique de l'établissement. (...) Par ailleurs, le proviseur est aidé dans sa tâche par deux ou trois enseignants, exerçant temporairement auprès de lui des fonctions d'assistant de direction.

● PRINCIPE 42. A côté du conseil d'administration, qui constitue l'instance décisionnelle du lycée, il est créé un conseil de la vie lycéenne, présidé par le chef d'établissement; il est constitué, pour une moitié, de représentants des personnels de l'établissement et, pour l'autre moitié, de représentants des élèves. (...)

● PRINCIPE 43. Le travail en équipe des enseignants est organisé dans chaque établissement. (...)

● PRINCIPE 44. Afin de faciliter le travail des élèves dans l'établissement et de permettre au lycée de jouer pleinement son rôle de service public et de démocratisation dans l'accès aux savoirs, le centre de documentation et d'information, les salles d'informatique, le lieu-ressource, les salles de travail personnel et de groupe sont ouverts le plus largement possible pendant toutes les journées scolaires, ainsi que le mercredi et le samedi toute la journée et pendant les vacances. Ces lieux sont placés sous la responsabilité des personnels compétents, assistés d'emplois-jeunes. Des enseignants peuvent participer à leur encadrement dans le cadre de leurs obligations de service.

● PRINCIPE 45. La taille des classes et les problèmes qu'elle pose (dédouplements, travaux pratiques, effectifs des cours de langue, des options, etc.) renvoient à une politique nationale d'attribution des moyens affectés au lycée. La question des effectifs doit donc toujours être rapportée à la nature des activités pédagogiques effectuées. (...)

Conclusions

● PRINCIPE 46. La mise en place du nouveau lycée nécessite une formation systématique des personnels, une adaptation des locaux et une refonte de la carte scolaire.

● PRINCIPE 47. La formation des personnels (...) concerne tous les acteurs du lycée. (...)

● PRINCIPE 48. (...) Un guide d'aménagement des locaux et un guide d'équipement serviront de référents aux rectorats et aux conseils régionaux.

● PRINCIPE 49. La carte scolaire des formations dans les lycées ne peut en aucun cas, sauf à laisser se développer des phénomènes venant contredire tous les principes précédents, être livrée aux seules lois du marché. Cette carte scolaire relève d'une politique générale d'aménagement du territoire et de justice sociale. Elle impose que l'offre de formation, selon les filières, les séries et les options, soit régulée par des instances nationales et académiques selon des principes démocratiquement débattus.

La carte scolaire des formations dans les lycées ne peut en aucun cas être livrée aux seules lois du marché. Elle relève d'une politique générale d'aménagement du territoire et de justice sociale. Elle impose que l'offre de formation, selon les filières, les séries et les options, soit régulée par des instances nationales et académiques selon des principes démocratiquement débattus

Le comité d'organisation

LE MINISTRE de l'Éducation nationale, Claude Allègre, a choisi Philippe Meirieu, professeur en sciences de l'éducation à l'université Lumière (Lyon-II), pour présider le comité d'organisation de la consultation « Quels savoirs enseigner dans les lycées ».

Le service des enseignants (certifiés et professeurs des lycées professionnels) comprend 15 heures d'enseignement par semaine pendant 33 semaines, auxquelles s'ajoutent 4 heures d'activités pédagogiques dans l'établissement pendant 33 semaines, ainsi que la participation aux examens

# Post-sionisme, oui. Mais après ? par Jean-Christophe Attias et Esther Benbassa

**L**e sionisme a cessé d'être une force mobilisatrice dans de nombreux secteurs de la société juive israélienne, sans qu'une autre idéologie ou vision du monde susceptible de rencontrer un large consensus ait pu le remplacer comme base de légitimation de l'Etat. La situation en Israël ressemble à celle des pays où de fortes idéologies, comme le socialisme et le communisme, se sont effondrées. Mais à la différence de la crise que traversent ces pays, celle que connaît Israël n'est pas unanimement reconnue comme telle par ceux-là mêmes qui la vivent, en raison de fortes pressions sociales qui continuent à maintenir une allégeance rhétorique au sionisme.

Une ère nouvelle ne s'en est pas moins ouverte, ordinairement qualifiée de « post-sioniste », faite d'un terme plus précis ou plus adéquat. Une révision radicale de l'histoire de l'Etat et de ses origines a pu être conduite par ceux que l'on appelle désormais les « nouveaux historiens ». La « nouveauté », en l'occurrence, tient beaucoup moins à leur manière de faire et d'écrire l'histoire qu'aux résultats du réexamen qu'ils ont engagé, au prix de vives controverses dans la presse israélienne.

Considéré comme plus scandaleux encore que diverses autres remises en question est le traitement réservé par les « nouveaux » historiens à la place du génocide dans la naissance et le développement du nouvel Etat. Cet événement tragique est traditionnellement présenté comme la justification ultime du sionisme et de la fondation d'Israël, dans le cadre d'une reconstruction historiographique où cette fondation, en 1948, devient la finalité heureuse de l'histoire juive. La « nouvelle histoire » montre comment la Shoah fut, au contraire, utilisée pour renforcer les sentiments nationalistes et mise en avant dans le conflit israélo-arabe. Arafat n'a-t-il pas souvent été comparé à Hitler ?

Les post-sionistes exigent que l'on sépare l'examen historiographique de la Shoah de celui du conflit israélo-arabe, et que l'on situe ce dernier d'abord et avant tout dans son contexte géopolitique propre : le Moyen-Orient. Ils reprochent en même temps au mouvement sioniste de n'avoir pas fait suffisamment d'efforts pour sauver les juifs d'Europe.

Ces historiens ne sont pas isolés. Ils trouvent de puissants alliés en certains sociologues talentueux, tel Baruch Kimmerling. La caractérisation de la communauté juive palestinienne puis d'Israël comme société coloniale est probablement aussi ancienne que l'idée sioniste elle-même. Elle est au fondement même de la pensée

arabe et palestinienne de la fin des années 60. Mais, en tant que perspective sociologique, elle n'a été formulée en Israël que récemment, à la faveur des développements qui ont suivi la guerre de six jours en 1967.

En général, le public israélien juge calomnieuse une telle association. Parler du colonialisme d'Israël laisse en effet entendre que les juifs ont conquis une terre et qu'ils en ont dépossédé et exploité les natifs. Les sionistes envisagent au contraire traditionnellement la colonisation de la Palestine sans référence au colonialisme. Pour les « post-sionistes », en revanche, le sionisme est un exemple de colonialisme tout à fait remarquable, qui réussit à fonder un Etat malgré son manque de moyens militaires et financiers.

Il reste, dès lors, fort peu de place au récit convenu du retour du peuple élu à sa patrie vide, transformée bientôt en un paradis terrestre, face à un monde globalisé et hostile. Le sionisme n'est plus un cas unique de nationalisme. Il peut aussi être analysé comme un colonialisme parmi d'autres, avec, certes, ses propres particularités.

Multiforme, cette désidéologisation de l'histoire sioniste s'attaque aussi au mythe du melting-pot, un des idéaux de base du sionisme. Il apparaît clairement que l'objectif offert aux nouveaux immigrants n'était nullement la fusion harmonieuse de traditions culturelles diverses mais de fondre toutes les populations, notamment orientales, dans un creuset unique, fondamentalement ashkénaze.

Les autres refoqués de l'histoire du sionisme, avec l'Arabe, sont le juif diasporique et le sépharade. Un refoisement dont Israël n'a pas fini de payer le prix.

Sans entrer dans les méandres de ce débat national et tout en gardant à l'esprit que seule une mince frange de la société israélienne se reconnaît dans le positionnement, force est de constater que l'émergence d'un tel discours ne saurait être dissociée d'un climat culturel global.

Les échos que ces analyses suscitent désormais sont le signe indéniable de la vitalité du débat intellectuel en Israël et de la pluralité des opinions qui s'y expriment. Et l'on peut regretter que l'exécution dont M. Néanyahu et son gouvernement font généralement l'objet à l'étranger soit aussi une manière de fermer les yeux sur la diversité d'une société israélienne en pleine mutation. Il est vrai que l'aveuglement n'est pas moindre parmi certaines franges de la communauté juive palestinienne puis d'Israël comme société coloniale est probablement aussi ancienne que l'idée sioniste elle-même. Elle est au fondement même de la pensée

en Israël même... Mise en scène d'un « meurtre des pères », la controverse historiographique post-sioniste est incontestablement vivifiante. Et l'on ne peut que lui rendre grâce d'avoir rompu avec un roman édifiant. Sans doute certains de ses censeurs ont-ils été amenés à souligner que

**L'on se prend à espérer des essais de réappréciation globale, non point seulement de l'histoire d'Israël et de son idéologie fondatrice, mais de toute l'histoire des juifs**

ce nouveau discours tend à réduire l'écriture de l'histoire à une chronique de l'injustice et de la misère qui fait fi du contexte et bascule finalement dans une métahistoire. Le risque n'est alors pas lointain, selon eux, de la description sentimentale, l'historien étant sommé de s'identifier avec les vaincus et de vilipender les vainqueurs. Comme si la victoire du sionisme suffisait à le rendre immortel.

La France et ses intellectuels découvrent aujourd'hui avec ravissement, mais avec quelque retard, ces stimulants trouble-fête que sont les « nouveaux historiens » (elle-même), et qu'elles sont fort éloignées, entre autres, des préoccupations des juifs de la dispersion, nullement prises en compte. Alors même qu'elle voit dans l'historiographie qui l'a précédée un exemple typique d'historiographie nationaliste, étroitement dépendante des conditions d'isolement dans lesquelles elle se développe, la « nouvelle histoire » israélienne n'en est pas moins très « israélocentrée », même si elle prend désormais les Arabes en considération.

De ce point de vue, on peut penser que le grand chantier de la révision vient tout juste d'être ou-

vert. Les premiers acquis, essentiels, permettent d'envisager un considérable élargissement des perspectives. L'on se prend à espérer des essais de réappréciation globale, non point seulement de l'histoire de l'Etat et de son idéologie fondatrice, mais de toute l'histoire des juifs. Car c'est une large part de l'histoire des juifs, de Palestine ou de diaspora, depuis les temps bibliques jusqu'à aujourd'hui, qui a été repensée et réécrite, au XX<sup>e</sup> siècle, à travers le prisme idéologique sioniste. Cette réécriture ayant pour finalité inconsciente ou avouée de démontrer que le sionisme et la création de l'Etat n'ont été que l'aboutissement logique, quasiment inévitable, de toute éternité préparée, d'un processus historique remontant au moins à Abraham.

**L'on se prend à espérer des essais de réappréciation globale, non point seulement de l'histoire d'Israël et de son idéologie fondatrice, mais de toute l'histoire des juifs**

Est-il donc vrai que les juifs ont partout et de tout temps été attachés à la terre de leurs ancêtres ? Si oui, que pouvait bien signifier cet attachement ? Sinon, ce défaut d'attachement correspondait-il vraiment à un étiollement conjoncturel de l'identité juive ? Le sionisme a-t-il pleinement assumé les attentes séculaires des juifs ? A-t-il rompu avec elles ? Les a-t-il subverties, voire trahies ? Pourquoi le peuple juif continue-t-il de choisir l'exil dans son écrasante majorité ?

Un tel réexamen n'aurait pas que des avantages. Il rappelle

des vagues et vitesse des vents, etc. Les technologies européennes pour l'exploitation du pétrole de la mer du Nord ont fait preuve de leur efficacité. L'Europe est bien placée pour exploiter les éléments très profonds. Mais l'Europe de la technologie marine est vulnérable : sa part mondiale des brevets dans ce secteur a diminué de près de 25 % entre 1990 et 1996. Dans le monde de l'après-guerre froide, les forces océaniques stratégiques demeurent le cœur de la dissuasion nucléaire. Conformément aux accords Start de limitation des armements nucléaires stratégiques, 50 % des ogives nu-

politiques communes dans le secteur maritime ; politique des pêches, directive communautaire sur le transport maritime, lancement de programmes de recherche par la Commission européenne et du Forum des industries maritimes, création par la Fondation européenne de la science du Marine Science Board, etc. Il est indispensable aujourd'hui de donner une plus grande cohérence à tous ces efforts dispersés en les intégrant dans une vision européenne commune et en mobilisant le potentiel de recherche et de développement technologique de l'Europe pour définir, étape par étape, sec-

# Primordial océan par Pierre Papon

**V**asco de Gama aborda, en mai 1498, les côtes de l'Inde, découvrant la route maritime des Indes recherchée par les Européens. Il ouvrait un nouveau chapitre de l'histoire des relations entre l'Europe et les autres continents, imprégnant, après la découverte de l'Amérique, une accélération considérable à l'expansion européenne.

En dédiant l'année 1998 à l'Océan, l'ONU a voulu faire coïncider la commémoration du 5<sup>e</sup> centenaire de cet événement, marquée par l'Exposition mondiale de Lisbonne, « L'Océan, un patrimoine pour notre avenir », avec une série de réflexions sur la gestion des océans, et attirer ainsi l'attention de l'opinion mondiale sur leur importance. Une commission indépendante mondiale sur les océans, présidée par l'ancien président de la République du Portugal, Mário Soares, dresse un bilan de l'application de la convention de l'ONU sur le droit de la mer, des conditions d'exploitation et de protection des ressources marines, de l'utilisation pacifique des océans et de la coopération

Nord-Sud dans le secteur maritime. Elle doit rendre publiques ses conclusions au mois de septembre et les présenter à la prochaine Assemblée générale de l'ONU.

Le Conseil de l'Europe prépare une série de rapports sur les enjeux de la politique maritime pour notre continent (recherche et technologie, environnement, ressources marines) qui ont été discutés lors d'une conférence parlementaire sur les océans, le 19 mars dernier à Paris.

Le contexte semble donc favorable à une réflexion sur les enjeux que l'Océan représente pour l'Europe et les moyens qu'elle pourrait se donner pour se doter d'une véritable ambition maritime.

Les Européens - en particulier les Français - n'ont que trop tendance à oublier leur passé maritime et que l'Océan est tout à la fois une dimension essentielle de la géopolitique mondiale, un espace économique vital pour le commerce et par ses ressources, ainsi qu'un ensemble de défis scientifiques et technologiques majeurs.

L'économie mondiale a connu une expansion considérable depuis le début des années 50, accompagnée par une progression parallèle du trafic maritime. Mondialisation de l'économie et expansion du trafic maritime vont de pair ; 90 % du commerce extérieur de l'Europe emprunte la voie maritime. Les régions maritimes de l'Europe jouent d'ailleurs un rôle majeur dans son économie : elles contribuent, globalement, à 41 % de son PIB ; les grands ports sont des centres névralgiques de son commerce.

Cependant, la flotte marchande de l'Europe n'est pas à la hauteur de sa puissance commerciale ; ses chantiers navals ne construisent plus que 20 % du tonnage des navires mis en service dans le monde.

La pêche représente toujours une activité économique vitale pour certaines régions d'Europe. Les pays de l'Union européenne comptent d'ailleurs 300 000 pêcheurs, à temps plein ou partiel, même si les tonnages de poissons pêchés tendent à plafonner depuis quelques années.

Enfin, les gisements off shore d'hydrocarbures représentent une ressource énergétique essentielle pour l'Europe : ils lui fournissent respectivement 45 % et 50 % de ses approvisionnements en pétrole et en gaz naturel.

La recherche et la technologie marines européennes ont des atouts tout à fait considérables : navires océanographiques bien équipés et performants, satellites océanographiques capables de mesurer avec précision hauteur

des vagues et vitesse des vents, etc. Les technologies européennes pour l'exploitation du pétrole de la mer du Nord ont fait preuve de leur efficacité. L'Europe est bien placée pour exploiter les éléments très profonds. Mais l'Europe de la technologie marine est vulnérable : sa part mondiale des brevets dans ce secteur a diminué de près de 25 % entre 1990 et 1996. Dans le monde de l'après-guerre froide, les forces océaniques stratégiques demeurent le cœur de la dissuasion nucléaire. Conformément aux accords Start de limitation des armements nucléaires stratégiques, 50 % des ogives nu-

**Une Europe de la mer est aujourd'hui plus que jamais nécessaire : c'est à cette échelle que nous pouvons soutenir la compétition mondiale**

cléaires américaines et 58 % de celles des Russes seront embarquées sur des sous-marins nucléaires. La France devrait baser sa dissuasion sur quatre sous-marins nucléaires. La Commission Soares appelle par ailleurs à redéfinir le rôle des forces navales à l'échelle de la planète afin qu'elles assurent la sécurité maritime au sens large dans un cadre régional.

L'Europe subit de plein fouet, dans le secteur maritime, la compétition des Etats-Unis et des pays asiatiques. Alors qu'elle a des atouts indéniables, elle pâtit de la dispersion de son potentiel scientifique, technologique et industriel. Contrairement à ce qui s'est passé avec l'espace et l'aéronautique, elle n'a pas su ou voulu lancer des projets fédérateurs, mobiliser son potentiel scientifique et technologique au service d'une politique maritime.

Une Europe de la mer est aujourd'hui plus que jamais nécessaire : c'est à cette échelle que nous pouvons soutenir la compétition mondiale dans le domaine maritime comme dans beaucoup d'autres. C'est « outre-mer », sur le pourtour du Bassin méditerranéen, en Afrique et dans les pays du Pacifique que se joue une grande partie de l'avenir de la planète. L'élargissement de l'Union européenne vers l'Europe centrale et orientale va déplacer son centre de gravité vers l'est, risquant ainsi d'accroître son désintérêt pour les problèmes de la mer. Comme il y a cinq siècles, à l'époque des grandes découvertes, l'Océan est la véritable frontière de l'Europe.

Un certain nombre d'efforts ont été entrepris en Europe ces dernières années pour élaborer des

politiques communes dans le secteur maritime ; politique des pêches, directive communautaire sur le transport maritime, lancement de programmes de recherche par la Commission européenne et du Forum des industries maritimes, création par la Fondation européenne de la science du Marine Science Board, etc. Il est indispensable aujourd'hui de donner une plus grande cohérence à tous ces efforts dispersés en les intégrant dans une vision européenne commune et en mobilisant le potentiel de recherche et de développement technologique de l'Europe pour définir, étape par étape, sec-

Une telle entreprise de démythologisation globale, s'inscrivant dans la longue durée historique et prenant en compte la diversité des espaces, est peut-être l'une des conditions nécessaires d'une normalisation à la fois de l'existence de l'Etat juif, de ses rapports avec ses voisins, et des liens mutuels que lui-même et la diaspora sont naturellement amenés à développer.

Jean-Christophe Attias et Esther Benbassa sont chercheurs au CNRS.

DE -10% A -30% POUR VOTRE ANNIVERSAIRE DE MARIAGE.

**Pour la seconde fois vous allez dire "oui" avec plaisir.**

Un superbe cadeau attend tous les couples célèbrant leur anniversaire de mariage : une réduction exceptionnelle pouvant aller de -10% à -30% suivant le nombre d'années de mariage. L'occasion de découvrir dans le raffinement du plus beau cinq-mâts du monde les rivages enchanteurs de la Corse, de Saint-Tropez et de Cannes... Demandez notre brochure Croisières et faites vos réservations au 0 801 802 803 (n° Azur, prix appel local), dans les agences Club Med Voyages, Havas Voyages (01 41 06 41 06), Forum Voyages et agences agréées.

\* Offre valable sur les croisières des 20 au 25 mai, 17 au 21 juin et 29 juin au 3 juillet. Offre soumise à conditions, non cumulable avec d'autres réductions et applicable sur le prix croisière hors vol et frais d'escala.



مركز الأبحاث

Jean-Paul  
L'équilibre  
Les d  
Jean-Paul  
dans l

# Izieu-le-détail

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LA TERRASSE d'Izieu s'avance au-dessus du verger comme une proue de navire. En bas, le Rhône étale ses boucles vertes et les éperons du Buguey. Au loin, le printemps tardif laisse subsister de lourds névés. Seuls les oiseaux n'ont pas oublié les saisons. Ils s'égoïssent, comme ce matin d'avril 1944, où les camions du SS Barbie firent s'envoler d'un coup tous les signes du bonheur sur terre.

Les colonies de vacances ressemblent toutes à la chanson de Pierre Perret. La photo la plus insoutenable d'Izieu montre les futurs suppliciés au bord de la terrasse où il ont tant joué, ignorés les périls, remerciés le Ciel de les épargner. Il y a l'inévitable bote-en-train qui lance un pied de nez à l'objectif, les shorts trop vastes ceinturés de ficelle, les chemisettes du dimanche, le bras entourant l'épaule voisine, sa préférence. On croit entendre les sourires, surprendre les bourrades. Il règne sur le promontoire un air d'été. Comme si tout y était fait pour continuer. L'exact contraire du sacage de vie et d'espoirs qui s'appretait dans la vallée.

A force de retrouver ces lieux, les pensées

qu'ils inspirent changent, à la façon improbable et précipitée des images dans un ciel de trainée. Tout en continuant d'inspirer quelque chose comme l'au-delà de la révolte, le mystère de l'inhumanité commise à Izieu semble s'épaissir.

Rappelons-nous. On était à deux mois du débarquement. Les fronts du III<sup>e</sup> Reich s'effondraient, à l'est, au sud. La montagne se peuplait de maquis. Quelle nécessité pour l'Occupant, grands dieux, de grimper là-haut toute bataille cessante, pour raffier quelques dizaines de petits Bulka et Benguigué ? Ce renversement des urgences stratégiques est aussi délirant que la priorité donnée alors aux convois de l'extermination des juifs d'Europe sur l'acheminement des renforts militaires !

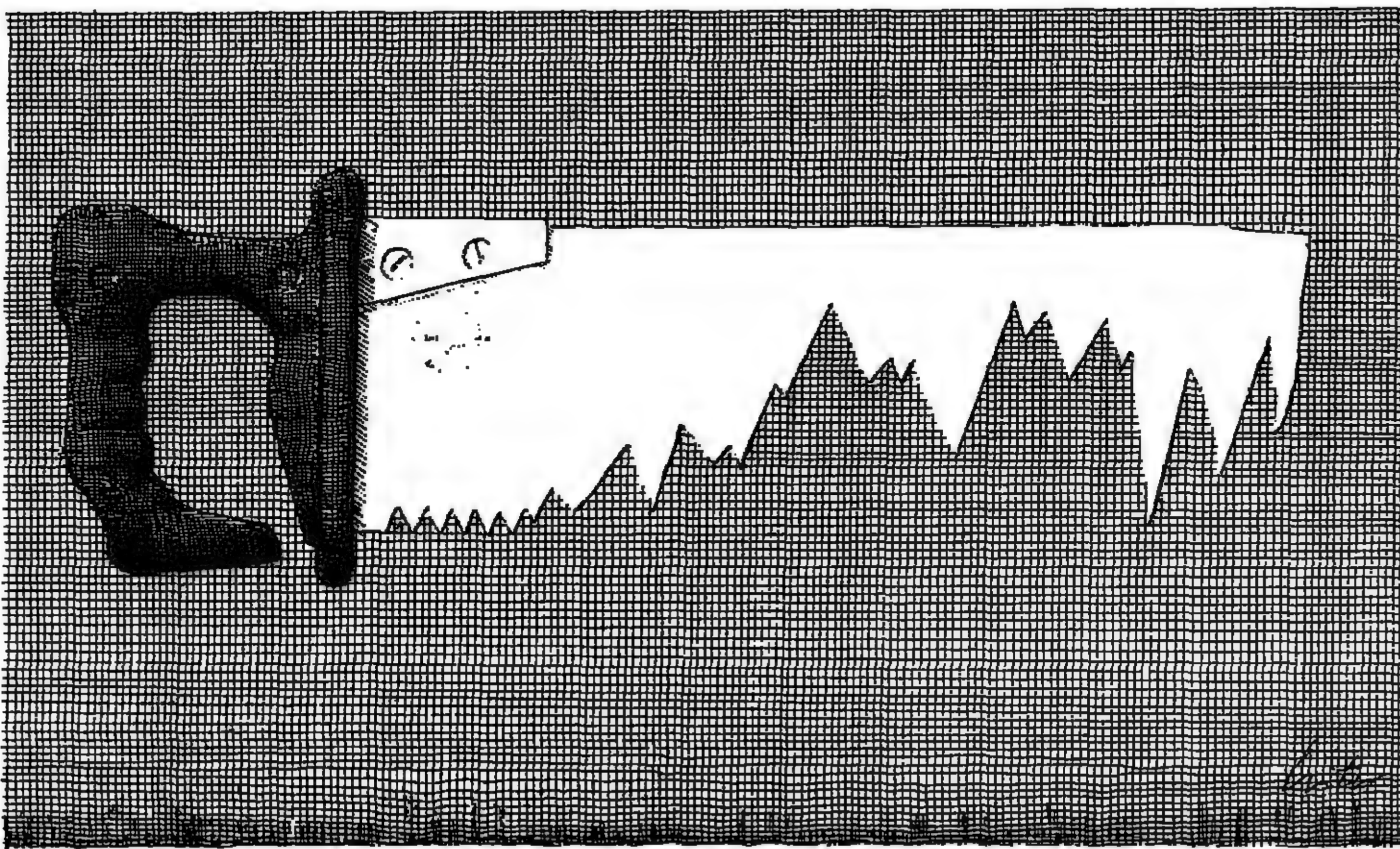
A côté de cet acharnement, ce sont toutes les autres décisions de la guerre finissante qui font figure de péripéties. Quoi de plus militairement rationnel que les raids alliés sur Dresde, les V1 sur Londres ! Quoi de plus logique que les batailles de retardement, les poches condamnées à pourrir, les barouds d'honneur, et jusqu'à ces mitoches casqués dont Hitler tapote la joue en

souhaitant d'aise, et dont on sait, de science certaine, que leurs regards fiévreusement soumis au Chef, la mort va les voler dans les heures qui viennent ! Routine, partout, que ces paquets de bombes qui tanguent vers leurs objectifs civils les bombes de combattants fauchés au sortir des péniches et des tranchées, avec leurs casques empanachés de feuillage.

S'il y a un événement proprement unique, reléguant dans l'accessoire tous les autres, Hiroshima compris, c'est bien ce commando anti-innocence lancé au-dessus de Belley, cette cargaison de vies chantantes, de fleurs coupées, bientôt changées en escarilles dans le ciel polonois ! Izieu, capitale du « détail » !

S'allier, pour un fauteuil de président, avec la minorité qui juge banal le silence de mort tombé subitement sur ce site de vie, renoncer à se recueillir là-haut avec la majorité fraternelle de ceux qui y voient le symbole du crime et de la menace suprêmes, ce avec quoi ne pactiser jamais : comme ce doit être douloureux ! Comme pour un croyant, j'imagine, de se priver des sacrements, de rompre la sainte alliance.

# Une scie par Leiter



# Euro : le retour du politique

Suite de la première page

Une spéculation contre une monnaie ne peut avoir que deux issues : sa dépréciation ou l'augmentation des taux d'intérêt. Dans les deux cas, le pays se retrouve perdant. D'où la nécessité dans laquelle il était de convaincre en permanence les marchés de la sincérité de ses engagements. C'est ainsi que se construisait la tutelle des marchés financiers.

Certes, le pays pourrait s'abstenir de parler et laisser sa monnaie fluctuer librement. Mais pour un pays petit ou moyen, comme le sont les pays européens, l'autonomie que permet la flexibilité des changes est le plus souvent illusoire. La volatilité des taux de change est une arme à double tranchant tant elle peut contribuer à aggraver l'incertitude et inhiber l'investissement. Un pays est d'autant plus petit que le pourcentage de ses importations par rapport à son revenu national est élevé. Les variations de son taux de change n'en auront que plus d'effet sur son taux d'inflation interne, qui est un moyen entre les prix des biens produits nationalement et ceux des biens importés. C'est pourquoi une dépréciation monétaire oblige à une plus grande rigueur salariale. Autrement, le pays n'en tirerait aucun profit, puisque l'inflation viendrait annuler l'avantage de compétitivité produit par la dépréciation. Le pays n'échappe donc pas vraiment à la tutelle des marchés, car ce sont eux qui déterminent son taux de change et, partant, le degré de rigueur de sa politique salariale.

De surcroît, les marchés peuvent faire varier le taux de change dans un sens ou avec une ampleur non souhaitée par le gouvernement du pays. Les autorités monétaires doivent alors en réaction modifier le taux d'intérêt. Elles perdent ainsi sur les deux tableaux : ayant eu l'il-

lusion qu'elles avaient la maîtrise des taux d'intérêt si elles laissaient au marché celle des taux de change, elles se retrouvent dans une situation où elles perdent de fait l'une et l'autre. Le choix entre système de change fixe et système de change flexible est donc cornélien pour un « petit » pays. La monnaie unique libère les pays européens de ce dilemme. Mais ne pourrait-on pas alors soutenir que la tutelle des marchés qui s'exerçait par la voie des parités intra-européennes ne sera que changer de point d'application ? C'est eux qui détermineront la parité euro-dollar et qui, en la faisant varier, continueront de contraindre les gouvernements aux mêmes inflexions de leur politique monétaire et salariale.

Ce serait oublier le changement d'échelle associé à la création de la monnaie unique. Elle sera la monnaie d'un grand « pays », faiblement ouvert sur l'extérieur, et donc moins vulnérable aux variations de son taux de change. Les conditions objectives du « benign neglect » relativement aux parités monétaires sont ainsi réunies.

Pour toutes ces raisons, l'euro signifie que les gouvernements auront, bien davantage que par le passé, la maîtrise du destin de nos sociétés. Le jeu quasi quotidien avec les marchés impose à chacun une attention excessive au court terme. Quel projet d'investissement, quel soit personnel ou d'entreprise, peut vraiment résister aux variations imprévisibles des taux d'intérêt et des taux de change ? Le retour du politique est donc aussi celui du long terme.

Dans le passage à l'euro, certains ne voient que la perte d'autonomie de la politique de change. Les pays européens ne pourront pas entre eux modifier par « décret » les conditions de leur compétitivité. Cette autonomie est toute théorique eu égard à l'aggravation de la tutelle des marchés qu'elle peut susciter et à la déconstruction de l'Europe qu'elle peut produire. Le paradoxe est que le retour du politique que permet la monnaie

unique se produit dans le contexte d'une idéologie dominante qui fait du marché le lieu de tous les dynamismes et de tous les pouvoirs. Cette contradiction entre une potentialité réelle et une idéologie explique très probablement le silence que l'on fait sur cette marge de manœuvre retrouvée, cette liberté accrue du politique de maîtriser l'avenir.

### UNE GRANDE LIBERTÉ

Plus encore, le paradoxe s'approfondit lorsque l'on constate que les gouvernements européens ont adopté des règles, le pacte de stabilité notamment, qui leur interdisent de facto d'utiliser, au moins pour un temps, leur pouvoir retrouvé. Comme s'ils avaient pris peur à l'avance d'être confrontés à leur propre liberté. Et elle est grande. Le taux d'intérêt à court terme redevient désormais une variable politique, plutôt qu'une donnée imposée par les marchés. Les contraintes extérieures « nationales » disparaissent alors que la contrainte extérieure européenne est bien légère en raison de la faible ouverture de l'économie européenne. La politique budgétaire nationale retrouve dans ces conditions une efficacité maximale, dans la mesure où ses effets ne sont pas dissipés par une augmentation du taux d'intérêt national.

A cela s'ajoute l'opportunité de conduire des politiques communes dont l'efficacité est d'autant plus grande que, mises en œuvre à l'échelle européenne, elles ne devraient pas se traduire, à l'inverse des politiques nationales, par une dégradation des comptes publics. Par rapport à la longue et difficile période d'ajustement que viennent de traverser la plupart des pays européens, le changement est donc radical. Avec la monnaie unique, les pays européens ont inventé le moyen d'accroître séparément, mais surtout ensemble, leur souveraineté. Ils peuvent décider de ne point s'en servir, mais ils ne pourront plus justifier cette abstention par l'existence d'une contrainte économique. Elle sera, au contraire,

une décision souveraine, celle du choix d'un autre modèle de société.

Or cet autre modèle, celui d'une Europe libérale, semble être favorisé par les règles actuelles en empêchant de mobiliser les instruments de la politique économique en faveur de l'expansion. Elles incitent aux stratégies de concurrence fiscale et sociale par le bas, dont l'efficacité transitoire pourrait se révéler grande dans l'espace de la monnaie unique.

Après une difficile période d'ajustements due à la nature non coopérative de ces stratégies, l'emploi pourrait même s'en trouver accru, mais dans le contexte d'une aggravation considérable des inégalités. Les gouvernements devraient donc assumer politiquement ce choix, car il est libre, en expliquant aux populations en quoi l'alternative qu'ils proposent est supérieure à celle que permet l'utilisation de leur marges de manœuvre retrouvées.

Dans l'espace de la monnaie unique, les Européens seront donc plus libres que par le passé de choisir leur contrat social. Ils doivent certes adapter leurs institutions à un monde en mutation profonde, mais il n'est pas de direction unique à cette adaptation. C'est cela que signifie le retour du politique. Il y aura de nombreux obstacles au chemin, mais qui seront aussi essentiellement de nature politique. Il faudra bien, notamment, que les gouvernements européens imaginent des procédures de concertation à la mesure de la mutation radicale en cours. On ne comprendrait pas qu'ils se dotent d'un instrument nouveau, aussi puissant, pour ne point s'en servir.

Le projet européen n'a de sens que s'il nous conduit à redoubler nos solidarités, à ajouter une solidarité européenne aux solidarités nationales ; non s'il nous contraint à retrancher aux anciennes solidarités sans nous en proposer de meilleures en échange. Et cela, la monnaie unique le permet.

Jean-Paul Fitoussi pour le Monde

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

# Lycées : une chance à saisir

EN dépit des critiques qui avaient accompagné la décision de procéder à une consultation nationale des lycéens et des enseignants, il faut bien constater, au vu de ses résultats et des 49 principes que la commission présidée par Philippe Meirieu en a tirés, que l'idée n'était pas mauvaise. Pour la première fois en France, une vaste consultation de la « base », relayée par des chercheurs, a porté ses fruits. Mieux, elle place aujourd'hui le gouvernement dans une situation favorable et inédite, lui offrant la possibilité, s'il en a la volonté politique, de mener enfin dans le secteur éducatif une réforme d'ampleur.

Depuis son arrivée Rue de Grenelle, Claude Allègre, tout à sa volonté de « dégraisser le mammoth » et à sa grégarité contre des syndicats soupçonnés d'immobilisme et de cogestion, s'était livré à une surenchère de déclarations tonitruantes. Le ministre n'a cessé de tempêter et de promettre dans le même mouvement, accumulant les adversaires sur tous les fronts au point que sa stratégie ne devenait plus lisible et perdait en cohérence. Trop de promesses et peu de diplomatie : le mélange ne pouvait être qu'explosif, au point de risquer de rendre impossible toute réforme.

Or, divine surprise, la commission Meirieu lui offre aujourd'hui une « fenêtre de tir » inespérée. Alors que M. Allègre semblait enlaidi dans l'interminable conflit des enseignants de la Seine-Saint-Denis, le terrain semble soudain dégagé, ouvrant la voie à la mise en œuvre d'un chantier cohérent et réellement innovant.

Même les deux grandes forces syndicales - la FSU et la FEN - se disent prêtes à jouer le jeu. Hier adversaire déclaré du ministre, le SNES n'est pas resté insensible aux récents appels au pied que M. Allègre lui a adressés. La FEN, elle, opère un mouvement inverse : soutien de M. Allègre au départ, elle devient aujourd'hui nettement plus critique à son égard, allant jusqu'à appeler ses adhérents à se joindre aux manifestants de la Seine-Saint-Denis. Mais, comme le SNES, elle affiche, concernant le lycée, une véritable volonté d'aller de l'avant, enjoignant le gouvernement d'engager une véritable réforme. Même l'idée d'une modification du temps de travail des enseignants ne semble pas l'effrayer, au contraire.

La question est aujourd'hui de savoir si M. Allègre saura reprendre la balle au bond. Et, s'il le fait, s'il aura le doigt et la sérénité nécessaires pour mener à bien un tel chantier. Lui ou pas lui, le débat n'est pas fondamental. L'essentiel étant de changer les choses et de répondre aux attentes qu'ont exprimées enseignants et lycéens. L'attente de la société, et donc des parents, n'est pas moins forte. De ce point de vue, le conflit de la Seine-Saint-Denis pose une question essentielle : celle du combat de l'école contre l'exclusion, que retient d'ailleurs la commission Meirieu en plaçant pour « la suppression de toute structure de rélegation ».

Annouer une réforme ambitieuse pour les lycées, tout en trouvant une issue honorable au conflit de la Seine-Saint-Denis, qui a déjà trop duré : M. Allègre ferait bien de saisir cette chance.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Président du directeur, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directrice : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergemann, directeur général adjoint  
Directeur de la rédaction : Estève Planès  
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Vives Lhoteau, Robert Solé  
Rédacteur en chef : Jean-François Besset, Pierre Georges, Laurent Grelletier, Erik Izraelovitch, Michel Kojman, Bertrand Le Gendre  
Directeur artistique : Dominique Royette  
Rédacteur en chef technique : Erik Azam  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourmeau  
Médiateur : Thomas Ferracci

Directeur éditorial : Erik Millon ; directeur adjoint : Anne Chaussezberg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations intermédiaires : Daniel Verzet  
Conseil de surveillance : Alain Millon, président ; Gérard Cornou, vice-président  
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Favret (1969-1982), André Lantier (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lescanne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde  
Date de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994  
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs.  
Le Monde Presse, Une Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

# Les prophéties essentielles de Hermann Hesse

CHEZ LA PLUPART des grands écrivains - chez ceux-là du moins que préoccupent également les problèmes capitaux de l'âme et de la société - vient un moment où, rassemblant à la fois ses expériences, ses rêves, ses idées sur l'organisation du monde, l'homme qui a beaucoup éprouvé, beaucoup pensé, écrit son *Wilhelm Meister*, enferme dans une sorte de somme toutes les acquisitions de sa vie, et lègue au monde le contenu essentiel de sa philosophie.

Hermann Hesse, qui a reçu l'an dernier le prix Nobel, et qui, Suisse, est avec Thomas Mann un des plus grands écrivains de langue allemande, a publié lui aussi son *Wilhelm Meister* ; c'est ce livre singulier, passionnant, souvent déroutant, qui s'appelle *Le Jeu des perles de verre*. Un livre qui ne peut laisser indifférent aucun de ceux qui se demandent aujourd'hui avec quelque

angoisse de quelle manière notre civilisation qui paraît si comprise peut être sauvée. Le roman d'Hermann Hesse apporte la réponse. Roman philosophique, si l'on veut, et plus encore symbolique, dans la tradition des grands romans allemands de l'époque romantique. Chargé d'une vocation prophétique saisissante, ce livre est né de l'angoisse certainement, mais son message est d'un optimisme à la fois reconfortant et exaltant. J'ai rencontré peu de livres, de notre temps surtout, qui fussent aussi excitants, aussi riches de points de vue originaux, de fantasmes, d'ironie. Il est significatif que ce soit un « jeu » que les hommes appliqués au salut du monde futur proposent comme remède à tous les maux de notre époque.

Marcel Brion (29 avril 1948.)

Le Monde sur TOUS LES SUPPORTS  
Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56  
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30  
Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33  
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE  
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr  
Films à Paris et en province : 08-36-68-08-78

manuel de Roux

440 Au-delà de la nuit. Téléfilm, Jorge Miliute.

20h55

**MARCHÉS** Les places financières internationales ont connu une séance noire, lundi 27 avril, subissant de très importants reculs. Les investisseurs redoutent une hausse des

taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Europe. Le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans est remonté de 4,98 % à 5,10 %, tandis qu'aux Etats-Unis le taux de l'obligation de

référence à trente ans passait de 5,95 % à 6,05 %. ● LES BOURSES se sont elles aussi nettement repliées, en particulier en Italie (-5,98 %). ● LA RÉSERVE FÉDÉRALE américaine,

constatant l'impact limité de la crise asiatique sur l'économie américaine et les niveaux restés élevés de l'activité, s'apprête à remonter ses taux. ● EN ALLEMAGNE comme en

France les dirigeants monétaires soulignent le dynamisme de l'économie et la progression rapide des agrégats monétaires pour préparer les esprits à un resserrement.

## Une hausse des taux se dessine aux Etats-Unis et en Europe

Les autorités monétaires américaines soulignent la vigueur de l'activité. Elles veulent prévenir un retour de l'inflation. En Europe, les gouverneurs doivent assurer la crédibilité de l'euro. Les marchés obligataires et les Bourses accusent le coup

**VICTIMES** des craintes d'un durcissement des politiques monétaires aux Etats-Unis et en Europe, les places financières internationales ont connu une séance noire, lundi 27 avril. Les marchés d'actions et d'obligations ont subi de très importants reculs dans un climat de grande nervosité. En France, le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans est brusquement remonté - les taux progressent quand le cours des obligations baisse - de 4,98 % à 5,10 %, tandis qu'aux Etats-Unis le taux de l'obli-

gation de référence à 30 ans passait de 5,95 % à 6,05 %. La chute des marchés obligataires est la plus importante observée depuis le début de l'année.

Les Bourses se sont elles aussi nettement repliées. La palme de la plus forte baisse est revenue à Milan, où l'indice des valeurs vendues a cédé 5,98 %. Amsterdam a pour sa part reculé de 5,04 %, Madrid de 5,43 %, Bruxelles de 3,22 %, Francfort de 2,75 % et Paris de 2,58 %. Wall Street n'a pas été épargnée, l'indice Dow Jones

abandonnant 1,62 % en clôture tandis que la Bourse brésilienne plongeait de 5,72 %.

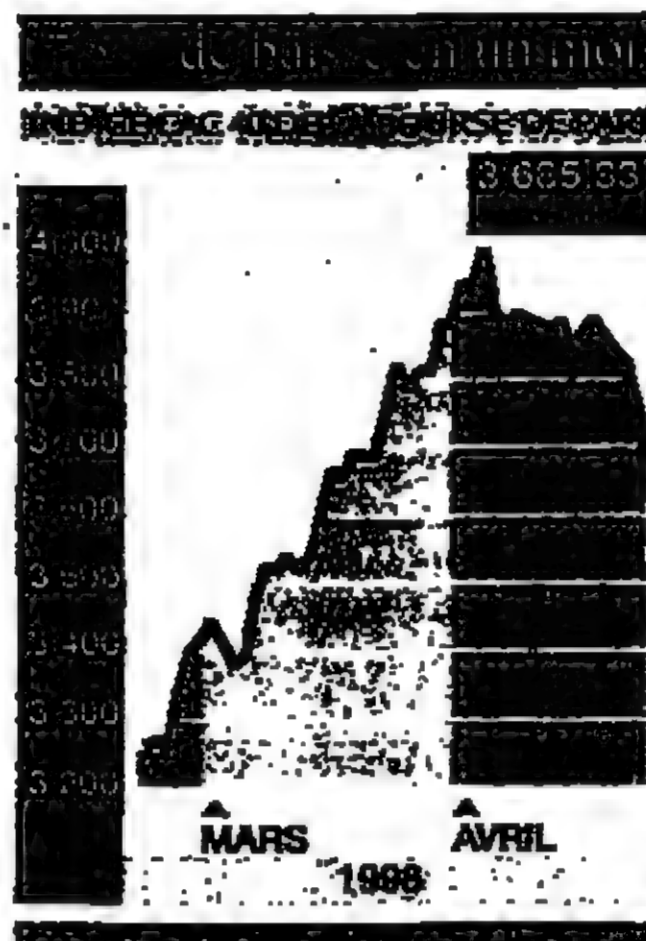
C'est la publication d'un article du *Wall Street Journal* qui a déclenché ce mouvement de panique. Citant des sources proches de la Réserve fédérale (Fed), le quotidien économique et financier américain rapporte que la banque centrale envisage de relever ses taux directeurs au cours des prochains mois. Lors de leur dernière réunion du 31 mars, précise l'article, les membres du comité monétaire de

la Fed auraient décidé de renoncer à l'attitude neutre sur les taux qu'ils avaient choisi d'adopter en attendant de pouvoir mesurer l'impact de la crise asiatique sur l'économie américaine. Constatant que celui-ci est très limité, que les niveaux d'activité industrielle et de consommation des ménages restent élevés aux Etats-Unis et le marché du travail toujours aussi dynamique, la Fed s'apprête donc à donner un tour de vis monétaire afin d'empêcher l'apparition de tensions inflationnistes. La banque centrale américaine agit de façon préventive en relevant le taux de ses fonds fédéraux, fixé à 5,50 % depuis le mois de février 1997. Les conditions monétaires deviendraient dès lors moins favorables pour les investisseurs internationaux, dont les coûts de financement se trouveraient ainsi renchérissés.

Après trois mois euphoriques, les acteurs français sont victimes de la crainte d'une remontée du loyer de l'argent.

### SURCHAUFFE

L'impact sur les marchés financiers de l'article a été d'autant plus fort que dans le même temps le scénario d'une hausse des taux européens semble se préciser. En Allemagne comme en France les dirigeants monétaires insistent volontiers sur le dynamisme actuel de l'économie, sur la progression rapide des agrégats monétaires - la croissance de M3 s'est brusquement accélérée en mars en Allemagne - et sur les vertus d'une action monétaire à un niveau historiquement bas - pour assurer



Après trois mois euphoriques, les acteurs français sont victimes de la crainte d'une remontée du loyer de l'argent.

la crédibilité de la nouvelle monnaie européenne sur les marchés financiers internationaux.

Les risques de surchauffe économique auxquels sont exposés plusieurs pays appelés à faire partie de la zone euro (Irlande, Espagne, Finlande, Pays-Bas, Portugal) renforcent les craintes d'une hausse générale des taux dans les pays de la zone mark après le sommet extraordinaire de Bruxelles des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai. Même si les banques centrales nationales conserveront en théorie le pouvoir de fixer en toute indépendance leurs taux directeurs jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1999, la Bundesbank et la Banque de

France ne pourront plus se désintéresser de l'évolution monétaire dans les pays voisins. Car, une fois l'euro lancé, l'apparition de tensions inflationnistes aux Pays-Bas, en Irlande ou en Finlande créerait pour l'Allemagne et la France des problèmes monétaires intérieurs. Les opérateurs ne raisonnent déjà plus en termes nationaux, mais ils prennent en compte, dans leurs anticipations, l'ensemble de la zone euro. Ils sont persuadés que la greffe de pays au bord de la surchauffe économique sur le couple franco-allemand va obliger Francfort et Paris à durcir leur politique monétaire au cours des prochaines semaines.

Certains analystes, enfin, n'excluent pas que la Bundesbank choisisse de manifester sa mauvaise humeur - en relevant ses taux plus vite que prévu - vis-à-vis du compromis sur la nomination du président de la Banque centrale européenne (BCE) et dans lequel « son » candidat, le Néerlandais Wim Duisenberg, n'obtiendrait qu'un mandat écourté au profit du gouverneur français, Jean-Claude Trichet. Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a envoyé une lettre au chancelier Helmut Kohl où il réaffirme avec force son hostilité à toute idée de partage du mandat et menace de revoir le jugement favorable émis par la banque centrale à la fin du mois de mars en faveur de l'euro en cas « d'arrangement douteux ».

Pierre-Antoine Delhommais

### Les places boursières corrigent leurs excès

APRÈS TROIS MOIS d'euphorie, des records en série et des gains souvent supérieurs, en Europe, à 30 %, les marchés boursiers sont entrés dans une phase de correction. Une baisse jugée plutôt salutaire par les spécialistes et qui s'est encore accélérée depuis le début de la semaine. La conjonction d'une crainte de la remontée du loyer de l'argent aux Etats-Unis et en Europe, la hausse des rendements obligataires des deux côtés de l'Atlantique, les difficultés persistantes en Asie et plus particulièrement au Japon, sont autant de raisons pour expliquer la baisse.

En conséquence, Paris, Londres, Francfort, Amsterdam et Milan ont perdu, lundi, entre 2,4 % et 6 %. La place française a enregistré sa cinquième baisse consécutive et Milan, fortement secouée, a abandonné jusqu'à 8 % en séance. Mardi, en début de matinée, une reprise se dessinait avec des hausses de 0,7 % à Paris et 0,9 % à Francfort.

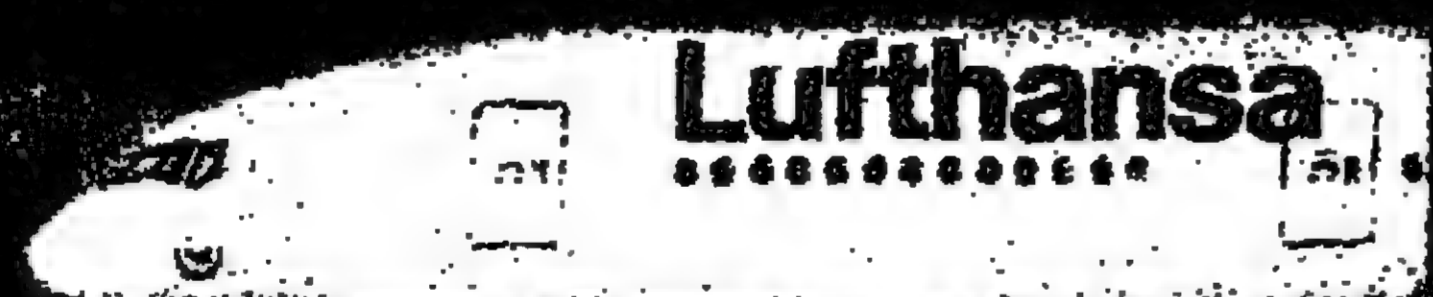
L'Asie n'était pas en reste puisque, après avoir perdu respectivement 2,3 % et 2,6 % lundi, Tokyo et Hongkong ont encore abandonné 1,6 % et 0,5 % mardi. Les valeurs japonaises, qui ont donné le ton à l'ensemble des places asiatiques, ont souffert, une fois

encore, de l'annonce, vendredi 24 avril, par le gouvernement nippon, d'un plan de relance de l'économie (le cinquième en six mois) jugé insuffisant. Une telle relance semble pourtant indispensable à en juger par les statistiques publiées mardi et indiquant que le chômage a atteint au Japon en mars le niveau record depuis 1953 de 3,9 % de la population active et que, au cours du même mois, les ventes de détail ont baissé de 14,9 %.

Si, depuis leurs derniers sommets, atteints pour la plupart au début du mois, les places européennes ont cédé entre 7,5 %, pour Paris et Francfort, et 17 %, pour Milan, Wall Street a fait preuve dans le même temps d'une grande fermeté, battant même un nouveau record il y a une semaine. Mais l'afflux interrompu de capitaux vers la Bourse américaine n'a pas empêché lundi l'indice Dow Jones de finir par céder sous la pression des marchés obligataires et d'enregistrer sa plus forte baisse depuis trois mois. Le Dow Jones a abandonné 146,98 points, soit 1,6 %, et avait perdu jusqu'à 223,95 points en séance.

Eric Leser

Imaginez.



UNITED AIRLINES

SAS

Imaginez de voyager à travers le monde entier, où vous voulez, comme vous voulez, avec simplicité et efficacité. Imaginez la possibilité de cumuler des miles sur 6 compagnies aériennes différentes, pour atteindre plus vite un statut de voyageur privilégié. Imaginez, dans plus de 180 aéroports

de par le monde, des salons réservés aux voyageurs internationaux de première classe et de la classe affaires, ainsi qu'aux grands voyageurs les plus assidus. Imaginez enfin 6 grandes compagnies aériennes : Lufthansa, Air Canada, SAS, TAAI, United Airlines et Varig, associées pour offrir



صحة من الامل

# L'Allemagne et la Grande-Bretagne accélèrent la libéralisation de l'électricité européenne

Les deux pays vont au-delà de l'ouverture limitée prévue par Bruxelles

Après la Suède et la Norvège, l'Allemagne ouvre son marché de l'électricité à 100 %, aux termes d'une législation qui entre en vigueur cette se-

maine. La directive adoptée par les membres de l'Union, et applicable en 1999, ne prévoit pour- tant qu'une déréglementation sur 30 % du sec-

teur, pour le seul domaine de la production. La Grande-Bretagne va plus loin en déréglementant aussi la distribution dès cet automne.

**CONTRAIREMENT** aux télécommunications, pour lesquelles l'Union européenne avait d'emblée affiché l'objectif d'une mise en concurrence totale - chose faite depuis le 1<sup>er</sup> janvier -, l'ouverture du marché de l'électricité devait être progressive et limitée. Aux termes de la directive adoptée le 19 décembre 1996, seuls 30 % du marché seront soumis à la concurrence à partir de février 1999, date de son entrée en vigueur. De quoi permettre aux grands industriels européens d'accéder à des tarifs plus compétitifs, sans bouleverser toutes les règles du jeu.

Mais le scénario est en train de s'accélérer. La Suède et la Norvège ont affiché leur volonté d'ouvrir ce marché à 100 %, désormais imités par l'Allemagne, où une nouvelle législation, très libérale, entre en vigueur cette semaine. Quant à la Grande-Bretagne, elle a annoncé,

lundi 27 avril, la mise en concurrence de ses distributeurs d'électricité, ce que n'exigeait pas la directive. Cette dernière instaure la concurrence pour les seuls producteurs : en France, par exemple, EDF pourra conserver son monopole dans la distribution.

### PRÉCURSEUR

Outre-Manche, quatorze compagnies régionales, privatisées en 1990, assurent l'acheminement de l'électricité jusqu'au client final, chacune disposant d'un monopole sur son fief. Dès l'automne, celui-ci sera aboli pour huit d'entre elles, les six autres devant être mises en concurrence à partir de décembre.

Précurseur de la déréglementation, la Grande-Bretagne avait commencé à ouvrir son marché de l'électricité dès 1989. Désormais, la concurrence va toucher les particuliers et les très petites entre-

prises, c'est-à-dire un public qui ne devrait pas, dans l'immédiat, bénéficier des éventuelles baisses de prix entraînées par la déréglementation en Europe continentale. Permettre aux foyers de choisir leur fournisseur d'électricité présente certaines difficultés techniques que la Grande-Bretagne, souligne les spécialistes, n'a réussi à surmonter que dix ans après la première phase de déréglementation.

Sans doute faudra-t-il autant de temps à l'Allemagne pour parvenir à un tel résultat, et toucher les particuliers. Elle en a, en tout cas, la volonté affichée, avec une législation qui permet l'ouverture du marché à 100 %. Signée la semaine dernière, la nouvelle loi remplace un dispositif mis en place en 1995 et cela sans attendre la date butoir à laquelle la directive européenne doit être transposée dans les droits nationaux des pays membres. En

France, un projet de loi - plus restrictif que le texte allemand dans sa mouture actuelle - est en cours d'élaboration, en prévision d'un vote au Parlement à l'automne.

Actuellement, le marché allemand est alimenté par une multitude de monopoles locaux, mais il est dominé par quelques poids lourds comme Veba, PreussenElektra ou RWE. Ces derniers vont, désormais, se disputer la clientèle des entreprises, y compris celle des grosses PME, alors que l'ouverture minimum de 30 % exigée par Bruxelles ne permettra qu'aux sociétés les plus importantes de choisir leur fournisseur : moins de 1 500 devaient avoir cette possibilité, en France. Au total, le marché allemand devrait être très vite déréglementé à 60 %, en attendant que les 100 % annoncés par la loi.

Anne-Marie Rocco

# Le nouveau patron de Honda mettra l'accent sur les petites voitures

Hiroiyuki Yoshino prendra les rênes en juin

### TOKYO

*de notre correspondant*  
Président de Honda depuis 1990, Nobuhiko Kawamoto a annoncé, lundi 27 avril, son départ. Il sera remplacé par le vice-président du groupe, Hiroiyuki Yoshino. Ce changement s'inscrit dans la politique d'une entreprise qui a toujours cherché à renouveler ses dirigeants : la flexibilité et la jeunesse de la direction de Honda sont une particularité de sa gestion.

Honda, cinquantenaire cette année, cherche en renouvelant sa direction à maintenir le « tempo » qui lui a permis, ces dernières années, de surmonter les difficultés consécutives à l'éclatement de la bulle spéculative des années 80, à l'affaiblissement du yen et à la récession. Nobuhiko Kawamoto a réussi, après quatre années difficiles, à remettre l'entreprise sur la voie ascendante. En 1997, Honda a atteint l'objectif que s'était fixé son président en 1995 (810 000 véhicules vendus sur le marché intérieur). Il a même, en novembre et décembre, pour la première fois de son histoire, vendu plus de voitures que son concurrent Nissan, avec qui il bataille pour la deuxième place derrière Toyota.

Honda, porté par ses véhicules « récréatifs », devrait avoir dégagé des profits records pour 1997.

M. Kawamoto, qui cédera la place à son successeur en juin, se retire au sommet de sa carrière. Derrière cette sortie dans les honneurs, pourraient se profiler, notent certains observateurs, les effets du vieux conflit interne à Honda entre la branche des deux-roues, dont les bénéfices ont permis de maintenir l'entreprise à flot au cours des deux années noires (1992-1993), et celles des quatre-roues : par son autoritarisme, M. Kawamoto semble s'être attiré un certain nombre d'ennemis chez les deux-roues. Honda est le premier fabricant mondial de motos. Son successeur, Hiroiyuki Yoshino (58 ans), devrait poursuivre la stratégie de M. Kawamoto et mettre l'accent sur les véhicules de petite cylindrée afin de répondre à l'évolution de la demande.

Les exportations automobiles japonaises continuent néanmoins à progresser à un rythme soutenu : 4,6 millions d'unités entre mars 1997 et mars 1998, soit une progression de 21,4 %.

Philippe Pons

# Altedia devient le premier groupe français en ressources humaines

RAYMOND SOUBIE, président du groupe Altedia, a annoncé, mardi 28 avril, le rachat du groupe Courtaud. Cette entreprise, créée en 1973 par Bernard Courtaud, emploie 161 salariés dont 101 consultants. Elle est spécialisée dans la gestion prévisionnelle, la mobilité, le recrutement, l'outplacement et l'ingénierie sociale. Ayant réalisé un chiffre d'affaires de 150 millions de francs, Courtaud avait déposé son bilan en décembre 1997.

Fort de ce rachat, pour un montant non divulgué, Altedia, qui avait revendu en 1997 ses activités de presse professionnelle au néerlandais Wolters Kluwer, est désormais structuré en deux branches. La première est placée sur un créneau original : la communication du changement dans les entreprises. France Télécom, Air France, Bull, GEC-Alsthom, Lafarge, Thomson

et Total ont fait appel à Altedia pour former des « salariés-relais » et expliciter aux autres salariés le changement de statut ou l'ouverture du capital.

La deuxième branche, axée autour des ressources humaines, est spécialisée dans la gestion de l'emploi. Aux 20 salariés de Mobilité et Projets - un cabinet racheté par Altedia en 1997 - s'ajoutent les 100 consultants de Courtaud.

### 261 PERSONNES

Désormais, Altedia réalise un chiffre d'affaires de 285 millions de francs - 115 en communication et 170 en ressources humaines - et emploie 261 personnes dont 165 consultants à plein temps. Raymond Soubie estime que son cabinet est devenu le « premier groupe français en res-

sources humaines et communication du changement », devant Mediasystem (173 millions de chiffre d'affaires, groupe Publicis), BPI (112 millions), Sodite (125 millions), Algeco (92 millions), Bernard Brühnes consultants (43 millions). En France, avec un périmètre d'intervention plus large, les cabinets anglo-saxons ont une taille comparable : Ernst & Young a réalisé 330 millions de francs dans le conseil en 1996, Coopers & Lybrand 270 millions, AT Kearney et Price Waterhouse 250 millions.

Par ailleurs, le monde du conseil poursuit son internationalisation. La Cofrencia et l'allemand Sinus ont annoncé le 24 avril leur fusion au sein de Sociovision, conseil en « anthropologie des sociétés modernes ».

Frédéric Lemaître

# Grève à la SNCF, mercredi 13 mai

LES DEUX PRINCIPAUX SYNDICATS de cheminots, la CGT et la CFDT, et le syndicat SUD Rail appellent à une « puissante journée d'action, y compris par arrêt de travail », mercredi 13 mai. Les syndicats veulent notamment peser sur les négociations salariales qui vont s'ouvrir dans les prochaines semaines. L'importance des mesures d'augmentation individuelles automatiques (ancienneté, progression d'échelon) devrait laisser peu de place pour une augmentation générale des salaires.

aux voyageurs d'affaires, un réseau international sans précédent, avec 600 destinations dans 108 pays. Bienvenue sur le réseau Star Alliance<sup>SM</sup>, la meilleure façon de voyager dans le monde entier. Vous l'avez imaginé, nous l'avons réalisé : le monde a son réseau aérien.

The online network for Earth<sup>SM</sup>.

20h55

# Capital confiance et autonomie : deux règles de gestion non écrites d'une PME forézienne

Management. Parce que, en 1973, les ouvriers de l'entreprise Doitrand voulaient faire les foins dans la journée, leur patron leur a proposé d'organiser, seuls, leurs horaires de travail

**GRÉZOILES**  
de notre envoyé spécial  
L'innovation se niche parfois là où on ne l'attend pas. Dans les monts du Forez par exemple : à Grézolles, village de deux cent soixante-dix habitants, entre Saint-Etienne et Roanne, depuis vingt-cinq ans Roland Doitrand, PDG d'une entreprise qui porte son nom, fait du management, comme Monsieur Jourdain de la prose.

S'il était patron de choc, il parlerait d'annualisation et de flexibilité ou vanterait les mérites de son management par objectif. Mais l'homme se garde bien de théoriser sa pratique quotidienne. Pourtant, quiconque pousse la porte de son entreprise se rend compte que ce qu'il y pratique depuis 1973 reste novateur et particulièrement adapté aux trente-cinq heures ambiantes.

Agé aujourd'hui de cinquante et un ans, c'est en 1973 qu'il prend la direction de cette entreprise de perennes métalliques créée en 1935 par son père et son oncle, là où le grand-père était, au début

du siècle, maréchal-ferrant. En 1973, pour satisfaire la demande des ouvriers de pouvoir faire les foins dans la journée, le jeune Roland leur fait une proposition toute simple : « Organisez-vous comme vous le voulez, pourvu que le travail soit fait ».

Et comme il ne trouve pas, dans les dix kilomètres à la ronde, de contremaître digne de ce nom, il ajoute : « Organisez-vous, seuls ». Vingt-cinq ans après, l'entreprise a abandonné les perennes pour les portes automatiques - elle fabrique 10 % des 250 000 portes de garage vendues chaque année en France -, mais l'organisation n'a pas changé. « Les horaires se sont très vite stabilisés. Un tiers des soixante-dix ouvriers choisissent de travailler de 5 heures à 13 heures, et environ les deux tiers de 7 h 30 à midi, puis de 13 h 15 à 17 h 30. Un système de budget me permet de vérifier que, globalement, chacun effectue ses heures, mais, en fait, je ne contrôle pas les horaires. Je n'ai jamais payé une heure supplémentaire ni déduit une heure non effectuée. De même, je n'ai jamais refusé

à un salarié de prendre des heures, même s'il y a du travail », explique M. Doitrand.

Dans cette entreprise, qui réalise 70 millions de chiffre d'affaires et un résultat de 2 à 3 % après impôts, certains salariés sont fils, voire petit-fils, d'anciens salariés. « Au moment de l'embauche, le capital confiance prime sur les capacités techniques », explique le PDG. Chaque matin, le planning est largement diffusé dans les ateliers avec le degré d'urgence de telle ou telle commande. « Je passe environ deux heures dans les ateliers tous les matins. Si personne ne fait de commentaire, c'est qu'ils pensent pouvoir se débrouiller. De même, chacun va commander oralement aux autres services les pièces dont il a besoin pour fabriquer ses portes. Je ne m'en occupe pas », confie-t-il.

**NI CONTREMAÎTRES NI RÉGULIERS**  
Dans les ateliers, les ouvriers apprécient visiblement cette autonomie et l'ampleur des tâches qui leur sont confiées. Tout comme les contremaîtres, les régisseurs brillent

par leur absence, et chaque ouvrier doit donc régler sa machine.

Les ouvriers songent-ils à profiter de l'autonomie pour « tirer au flanc » ? Jean-Luc, trente-huit ans, dont vingt et un passés chez Doitrand, n'en voit « pas l'intérêt. On peut toujours arriver avec un quart d'heure de retard s'il y a un problème à la ferme, mais il faut que les camions partent le soir chargés ». Comme l'explique Samuel, vingt et un ans, « on s'arrange. S'il y a du travail, je viens à 5 heures, mais parfois je pars plus tôt ». Quand Jean-Louis, trente-trois ans dont quinze de maison, n'émet qu'un souhait, « rester comme ça jusqu'à la retraite », chacun approuve.

Les carrières sont forcément limitées, mais les salaires progressent régulièrement. Ceux qui ont dix ou quinze ans d'ancienneté gagnent plus de 9 000 francs brut par mois et l'intéressement peut atteindre, comme cette année, 17 000 francs quel que soit le niveau hiérarchique.

Frédéric Lemaître

# Sous la menace américaine, les banques canadiennes sont condamnées à grandir

Plusieurs fusions se sont engagées

**EN DÉCIDANT** de fusionner, le 23 janvier, la Banque royale du Canada et la Banque de Montréal, les première et quatrième banques canadiennes, ont surpris leur gouvernement tout en lui envoyant un signal fort. Moins de quatre mois plus tard, la Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC) et la Toronto-Dominion Bank (TD), numéros deux et cinq du secteur, annonçaient à leur tour leur intention de se marier.

Les regards se tournent désormais vers la Scotiabank, troisième banque du pays, et la Banque nationale du Canada, septième, qui n'ont pas encore de partenaire. Quant à la sixième banque, le groupe Desjardins, très présent au Québec, elle appartient au secteur mutualiste.

Les motivations des fusions canadiennes sont clairement affichées. « Il y a six ans, explique au Monde Matthew Barrett, le PDG de la Banque de Montréal, je disais déjà dans tous mes discours que des fusions étaient nécessaires entre les six grandes banques canadiennes. Personne n'écoutait. Pourtant, les pressions qui allaient pousser à la restructuration de notre secteur financier étaient déjà visibles. La plus forte venait des Etats-Unis : les autorités américaines voulaient encourager l'émergence d'acteurs globaux, capables de dominer le marché mondial ».

Aujourd'hui, les résultats de cette politique américaine sont patents : des monstres bancaires qui affichent une santé éclatante ont émergé, comme Citigroup, Chase Manhattan, BankAmerica-Nationsbank, issues de fusions successives. Des banques qui lorgnent immanquablement vers le marché canadien. « Elles ne sont pas les seules. Nous devons aussi affronter la concurrence des non-banques, des émetteurs de cartes de crédit, comme MBNA, des sociétés de crédit hypothécaire, de gestion de fonds comme Fidelity ou même des banques comme la Hongkong and Shanghai ou ING. » La banque néerlandaise vient de lancer au Canada une banque directe. Dans ce pays où la marque ING est totalement inconnue, elle a déjà décroché 40 000 clients. Concurrence oblige, les marges sont sous pression, d'autant que la croissance des crédits marque le pas.

Trois défis attendent les banquiers canadiens. Le premier concerne l'évolution de l'environnement bancaire. Le gouvernement a répondu à l'inquiétude des professionnels du secteur en montant un groupe d'experts présidé par un juriste, Harold MacKay, et chargée de réfléchir à la révision de la loi bancaire qui a systématiquement lieu tous les dix ans. Ce groupe de travail doit trouver une réponse à la demande des banques, qui estiment avoir plus de contraintes que les non-banques et exigent que leur soient ouverts des métiers considérés comme non bancaires au Canada, comme la distribution de produits d'assurance ou le crédit-bail automobile. Il doit surtout réfléchir à l'avenir du secteur à long terme. Jusqu'à présent, les banques canadiennes cotées sont protégées par une loi

qui interdit à toute institution de détenir plus de 10 % de leur capital. Une loi qui bloque les fusions et « nous protège de l'appétit des banques américaines, mais pour combien de temps encore ? », s'interrogent les banquiers canadiens. « On ne peut pas à la fois encourager la concurrence internationale et laisser des menottes sur les mains des groupes nationaux. Aujourd'hui, si vous voulez garder le contrôle des banques dans votre pays, vous devez vous y préparer. Chaque pays devrait se poser la question : Quelle est l'architecture optimale de mon secteur financier si je veux qu'il ait des ambitions internationales », affirme M. Barrett. Le groupe de travail rendra ses conclusions en septembre. Paul Martin, le ministre des finances canadien, a prévenu qu'il ne donnerait pas son aval aux deux fusions annoncées avant d'avoir ces conclusions.

**RESTER COMPÉTITIF**  
Le deuxième défi est de rester compétitif. « Le danger pour nous est que les très grandes banques américaines qui émergent aient des moyens technologiques et une politique de prix qui ne seront pas à notre portée », poursuit M. Barrett. La future Banque royale du Canada-Banque de Montréal souhaite investir massivement, en particulier dans la formation de ses salariés. Au cours des quatre dernières années, la seule Banque de Montréal a supprimé et recréé 8 000 postes, sans supprimer d'emplois mais en formant ses employés à de nouveaux métiers. Elle veut conserver ses 2 000 ingénieurs, pour ne pas être complètement envahie par les fournisseurs de services informatiques, « qui sont tous américains », regrette M. Barrett. Elle veut aussi pouvoir investir dans les nouvelles formes de service bancaire, comme la banque virtuelle, sur Internet, tout en développant et en adaptant son réseau de proximité. « Les deux banques ensemble ont 2 600 agences. Nous pensons que nous n'aurions pas trop de 3 000 points de contact avec les clients, même si tous ne seraient pas des guichets traditionnels ».

Le troisième défi pour les banques canadiennes, c'est l'international. « Au Canada, un dollar sur deux est gagné grâce aux exportations. Nous devons donc aider nos clients à aller partout dans le monde », explique M. Barrett, en particulier dans l'Alena, le marché commun nord-américain, qui va du Canada au Mexique. « En formant une plus grande entité, CIBC et TD seront mieux placées pour se développer hors du Canada », constate également John Leonard, analyste chez Salomon Smith Barney. Aux Etats-Unis, CIBC a acheté l'année dernière la banque d'investissement Oppenheimer & Co, et TD contrôle Waterhouse Investors Services, un courtier de services financiers bon marché.

« Ce qui nous arrive dans la finance n'est pas exceptionnel, souligne M. Barrett, c'est ce qui s'est passé dans l'industrie : les entreprises américaines se sont restructurées plus tôt que les européennes ou les japonaises. Elles en ont tiré un avantage compétitif extraordinaire ».

Sophie Fay

15 F • SPÉCIAL EURO • Numéro historique

2,30 €

l'Européen

La face cachée de l'euro

200

L'argent noir

Que va devenir l'économie clandestine ?

Billets nationaux : chaque pays choisit ses derniers héros

Cette semaine :

**SPÉCIAL EURO**

L'Européen consacre cette semaine tout son numéro à l'euro, et même à sa face cachée : l'argent noir. Que va devenir, avec l'euro, l'économie clandestine qui représente près d'un sixième des richesses de l'Union ?

**Les enfants en danger :**

Violences sexuelles, travail des mineurs, maltraitance domestique. Quelles solutions ?

**Et aussi :**

Les Européens et la lecture. Bruxelles capitale de toutes les combines. Le télé-achat emballe les européens.



L'Européen c'est VOUS.

Nouveau, chaque mercredi. 15F.

**FINACOR**

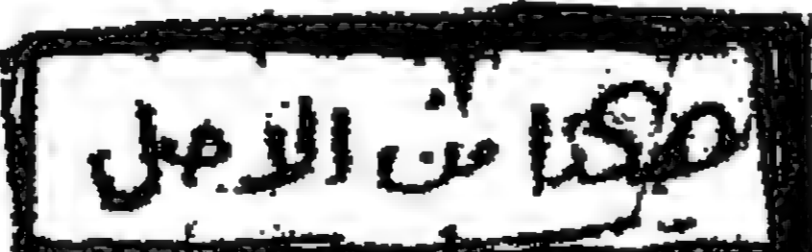
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est convoquée au siège social, 52, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, 4ème étage, ascenseur A,

le jeudi 28 mai 1998 à 11 heures.

Les actionnaires peuvent se procurer les documents relatifs à cette assemblée auprès de la société ou aux guichets du CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

L'avis préalable valant avis de convocation est paru au BALO du 27 avril 1998.

Antoine Jacob



صوتنا من الامم

COMMUNICATION

LE MONDE / MERCREDI 29 AVRIL 1998

Jean-Paul Baudecroux fonde le succès de la radio sur son développement local

Dans un entretien au « Monde », le président de NRJ, qui fait partie des trois repreneurs de RMC et sa filiale Nostalgie, estime que cette décision rééquilibre le paysage radiophonique français et prône davantage d'information et de décrochages régionaux pour la station monégasque

LE PROCESSUS de la privatisation du groupe radiophonique RMC se poursuit. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui doit donner son avis sur ce dossier, recevra, mercredi 29 avril, le trio composé de NRJ-Sud Radio-La Dépêche du Midi, retenu par le gouvernement pour reprendre RMC et Nostalgie. Jean-Paul Baudecroux, président de NRJ, explique ses projets de relance de ces deux stations.

« Quelles recettes allez-vous appliquer pour assurer la relance de RMC et de Nostalgie ? - D'abord, nous nous félicitons que le gouvernement ait eu le courage d'aller au bout de cette privatisation qui, pour la première fois, a ainsi pu aboutir. A RMC, nous participerons au comité de pilotage aux côtés de Sud Radio et du groupe Fabre ainsi que de La Dépêche du Midi; nous y apporterons notre savoir-faire en matière de musique, de marketing com-

mercial, de communication, etc. En ce qui concerne les programmes, il faut faire évoluer le concept dans un sens plus moderne, notamment en développant les décrochages locaux et l'information locale, pour laquelle il y a une véritable demande du public, de même que pour les émissions d'interactivité avec les auditeurs. - Par ailleurs, il faut trouver les moyens d'accroître l'audience sur Paris où RMC dispose d'un émetteur. En ce qui concerne le plan de restructuration, il sera mené par Sud Radio, mais il est évident qu'un recentrage géographique sur Monaco s'impose.

Quant à Nostalgie, il s'agit de lui donner un second souffle, avec l'objectif de gagner 6 à 7 points d'audience d'ici à trois ans. Cette station va passer d'un actionnaire qui « pompait » ses bénéfices à un actionnaire développeur, capable d'investir jusqu'à 10 millions de francs par an. Nous avons l'intention d'y créer 20 postes d'animateurs et 30 de commerciaux. - Le format de Nostalgie est très proche de celui de Chérie FM, qui fait déjà partie de votre

groupe. Comment comptez-vous les différencier ? - Actuellement, Chérie FM progresse et prend des auditeurs à Nostalgie. Tout en restant dans le format des « musicales adultes », nous ferons les ajustements nécessaires en utilisant les analyses des goûts des publics que nous possédons, pour créer un complémentarité et non une concurrence entre les deux programmes. - L'acquisition de Nostalgie vous renforce sur le marché publicitaire. Etes-vous prêt à des concessions dans ce domaine ? - En réalité, cette privatisation permet un rééquilibrage du paysage radio. Elle placera les stations

du groupe NRJ à 23,3 % d'audience, alors que la CLT-Bertelsmann, propriétaire de RTL, est à 39 % et Europe à 32 %. En ce qui concerne les investissements publicitaires, nous en recueillons 32,9 %, contre 32,4 % pour la CLT et 29,5 % pour Europe. Pour ce qui est des régies, celle de RMC sera cédée soit à IP France, soit à Europe Régies; quant à celle de Nostalgie, elle ira à NRJ Régies. - Au sujet des marchés locaux, sur cinquante-huit villes de plus de 100 000 habitants, il n'y en a que cinq où NRJ ajoutée à Nostalgie représenteraient une part de marché supérieure à 60 %. Sur ce point, nous attendons les remarques du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Direction de la concurrence. - En outre, je tiens à rappeler que nous sommes un groupe monomédia alors que le groupe Hachette et la CLT-Bertelsmann sont présents dans d'autres supports, tels que l'affichage, la presse écrite, la télévision. - Plus généralement, comment envisagez-vous l'évolution du paysage radio en France ? - Si on laisse la radio se dévelop-



JEAN-PAUL BAUDECROUX

per, elle aura un avenir radieux. Et ce sera bon pour l'emploi et pour les annonceurs. En effet, c'est la richesse de l'offre qui provoque l'accroissement de la demande. Ce qui s'est passé dans le secteur de la télévision numérique, du téléphone mobile et de la radio elle-même, qui n'a jamais été aussi écoutée que depuis l'apparition des thématiques, le confirme. - En matière de publicité par exemple, il n'est pas normal que la radio recueille seulement 3 % des investissements locaux alors qu'elle en recueille 7,5 % sur le plan national. Cette différence s'explique notamment par le fait que les grands réseaux émettent « en passif » [sans création locale spécifique] dans de trop nombreuses villes. En réalité, l'augmentation des programmes locaux est la seule manière d'attirer la publicité locale, qui va majoritairement vers les journaux gratuits et l'affichage. Mais je suis persuadé que, dans quelques années, les radios généralistes demanderont, elles aussi, à faire plus d'informations locales. »

Propos recueillis par Françoise Chârot

Les dernières péripéties d'une privatisation

UN DES POINTS délicats du dossier RMC sur lequel le CSA et la direction de la concurrence doivent se prononcer est la question de la position sur le marché publicitaire. Si NRJ s'échine à démontrer que l'acquisition de Nostalgie ne le met pas en position dominante, le groupe des indépendants, qui rassemble les radios locales, vient de réaliser une étude montrant que cette situation aboutirait au fait que « dans les quatre-vingt-dix plus importantes agglomérations, le groupe NRJ est leader dans 55 % de ces villes. De plus, dans trente-neuf villes, NRJ a plus de 50 % de part de marché commerciale en local ».

Un autre chapitre de cette privatisation concerne l'annonce par une partie des cadres de Nostalgie de réaliser un rachat d'entreprise par les salariés (RES) (Le Monde du 22 avril). Cette démarche divise le personnel et contribue à créer une ambiance tendue dans la station. Si les 250 collaborateurs des stations de province, qui sont les plus nombreux, y semblent favorables, ce n'est pas le cas des 110 Parisiens.

« Ce projet n'a aucun sens ni sur le plan financier, ni sur le plan juridique », estime Jean-Paul Baudecroux. Plus qu'un rachat total de l'entreprise, il semble que les cadres, qui sont à l'initiative de cette opération, souhaitent obtenir une part du capital de la sta-

tion. Ils prétendent qu'avec 200 millions de francs, ils pourraient détenir environ 34 % de cette station. « C'est surtout un réflexe d'autodéfense destiné à montrer aux repreneurs qu'il faut compter avec le personnel », note un observateur. En ce qui concerne RMC, le comité d'entreprise extraordinaire, réuni le 7 avril, a émis un avis défavorable à la cession de la station. Les personnels s'inquiètent du projet des repreneurs de réduire de 50 millions de francs la masse salariale sur les 120 millions actuels. Par ailleurs, l'annonce de fermer les bureaux parisiens fait craindre la perte de leur emploi aux 19 journalistes qui y travaillent. « Les bureaux qui seront éventuellement créés dans certaines villes ne permettront pas leur reclassement », estime un syndicaliste. Toutes ces péripéties n'empêchent pas les repreneurs de peaufiner leur dossier. Ils sont notamment en train de mettre la dernière main à la composition du capital de la société holding Sud communication. Les Laboratoires Fabre, NRJ et La Dépêche du Midi pourraient y diminuer leurs participations afin de faire une petite place au Midi Libre et surtout à la principauté de Monaco, qui place-rait là les 17 % qu'elle a toujours possédés dans cette station.

F. Ch.

Reed Elsevier devient leader mondial dans l'édition juridico-légale

AMSTERDAM de notre correspondant Les juristes américains parlent de « shepardizing », lorsqu'ils vérifient les récents développements de la jurisprudence. Le néologisme s'est créé à partir de l'éditeur Shepard's Company, référence chez les « happy few ». Les initiés, d'outre-Atlantique. Jusqu'à présent, Shepard's était détenu à parts égales par l'américain Times Mirror et l'anglo-néerlandais Reed Elsevier.

Le lundi 27 avril, Shepard's est devenu à 100 % propriété de Reed Elsevier, qui a annoncé, le même jour, l'achat d'une autre maison d'édition plus que centenaire dans le même secteur, Matthew Bender. La facture des deux acquisitions est élevée: 1,65 milliard de dollars (9,9 milliards de francs) pour un ensemble dont le chiffre d'affaires 1997 était de 260,8 millions de dollars et le bénéfice de 97,7 millions avant impôts et éléments exceptionnels. Elle s'ajoute, entre autres, au 1,5 milliard de dollars déboursés fin 1994 pour le rachat de Mead Data Control, propriétaire des éditeurs électroniques et en ligne Lexis-Nexis. En moins de quatre ans, Reed Elsevier aura donc payé « entre 3,5 et 4 milliards de dollars » - soit 24 milliards de francs au plus - pour des achats dans le domaine juridique aux Etats-Unis, note Paul Vlek, vice-président du groupe, pour qui l'enjeu vaut la chandelle: « Nous devenons le premier éditeur dans ce secteur aux Etats-Unis. » Ces acquisitions doivent encore être examinées par les autorités de contrôle américaines. Au total, Reed Elsevier détient environ le tiers du marché américain des éditions légales et juridiques. Paul Vlek « ne prévoit pas de problèmes à ce niveau ». Ces deux nouvelles acquisitions constituent un important pas en avant. Elles permettent aussi de redorer le blason de Reed Elsevier, après l'échec de sa fusion avec Wolters Kluwer (Le Monde du 11 mars) et une grave fraude dans sa filiale de voyages, Reed Travel.

INTÉRÊT POUR LA CEP Selon Paul Vlek, l'opération permet à Reed Elsevier d'être « fort » dans les trois domaines juridiques: publication des textes de loi et de jurisprudence, analyse, informations sur l'exercice des métiers, et dans les trois domaines d'édition - magazines, CD Rom, édition en ligne. Une panoplie conforme à la stratégie du groupe: la part des médias électroniques (20 %) doit passer de 25 à 40 % en 2000, pour un chiffre d'affaires total de plus de 5 milliards de dollars. M. Vlek compte sur des économies d'échelle, grâce au rapprochement avec Lexis Nexis. En 1996, les éditions juridiques, légales, fiscales et professionnelles représentaient 31 % du chiffre d'affaires de Reed Elsevier et devraient « passer à 35 % environ ». Le groupe est présent sur ce secteur en Europe, dont la France, avec notamment Les Editions du Juris Classeur. Paul Vlek reconnaît « être intéressé par le rachat de tout ou partie de CEP Communication », entité presse-édition d'Havas, « mais, ajoute-t-il, à ma connaissance, nous ne menons aucune discussion dans ce but ».

Alain Franco

Advertisement for IBM ThinkPad laptops. It features three models: 11 100 F HT, 18 850 F HT, and 29 200 F HT. The main headline reads 'Toujours plus pour beaucoup moins.' The ad includes technical specifications for each model, such as processor type (Pentium), screen size, and memory. It also features the IBM logo and the slogan 'Solutions pour une petite planète.' There is a small 'Expo 98' logo at the bottom left of the ad area.

20h55

AFFAIRES

INDUSTRIE
RHONE-POULENC: le groupe chimique devait annoncer, mardi 28 avril, le lancement d'un programme pour aider les jeunes scientifiques à créer leur entreprise.

SHELL FRANCE: la compagnie pétrolière a annoncé, lundi 27 avril, qu'elle espère susciter 500 créations d'emplois en Provence d'ici à l'an 2000 à travers la constitution d'une société de capital-risque dotée de 100 millions de francs.

GEC: le groupe d'électronique de défense britannique a confirmé, lundi 27 avril, qu'il avait fait une offre informelle pour racheter certains segments d'activité de l'américain Northrop Grumman.

BRITISH AEROSPACE: le groupe aéronautique britannique aurait proposé, selon le Sunday Telegraph, 400 millions de livres (4 milliards de francs) pour racheter entre 30% et 40% de l'activité d'aviation régionale du suédois Saab que son actionnaire Investor veut placer en Bourse.

SERVICES
UNITED/DELTA: United et Delta Airlines, respectivement première et troisième compagnies aériennes américaines, ont décidé de reprendre leurs discussions en vue de former une vaste alliance commerciale.

FINANCE
CREDIT FONCIER DE FRANCE: la Caisse des dépôts, actionnaire du CFF, veut calmer la spéculation. Elle a estimé, lundi 27 avril, que la forte augmentation du cours ne reflète en rien l'évolution des fondamentaux de la société depuis l'OPA réalisée au cours de 70 francs.

RESULTATS
BENETTON: le groupe de prêt-à-porter italien a dégagé un résultat net de 290 milliards de lire (985 millions de francs) en 1997 pour un chiffre d'affaires de 3 637 milliards de lire. Avec l'acquisition récente de Benetton Sportswear, la société veut faire du sport un des points centraux de son activité.

SABENA: la compagnie aérienne nationale belge prévoit pour 1998 de dégager « un bénéfice considérable » après cinq années de pertes. Sabena a retrouvé en 1997 un résultat d'exploitation légèrement positif (9 millions de francs belges, soit 1,5 million de francs).

MAAF: le groupe mutuel d'assurances a annoncé, mardi 28 avril, un résultat net consolidé de 563 millions de francs pour 1997, en hausse de 11,7%. Le chiffre d'affaires a progressé de 3% à 11,3 milliards.

ACM: les Assurances du Crédit mutuel (ACM), dont la maison-mère a racheté le CIC, ont enregistré en 1997 un bénéfice net en hausse de 17%, à 592 millions de francs. Le chiffre d'affaires a augmenté de 20,7%, à 17,4 milliards.

\* Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde », www.lemonde.fr

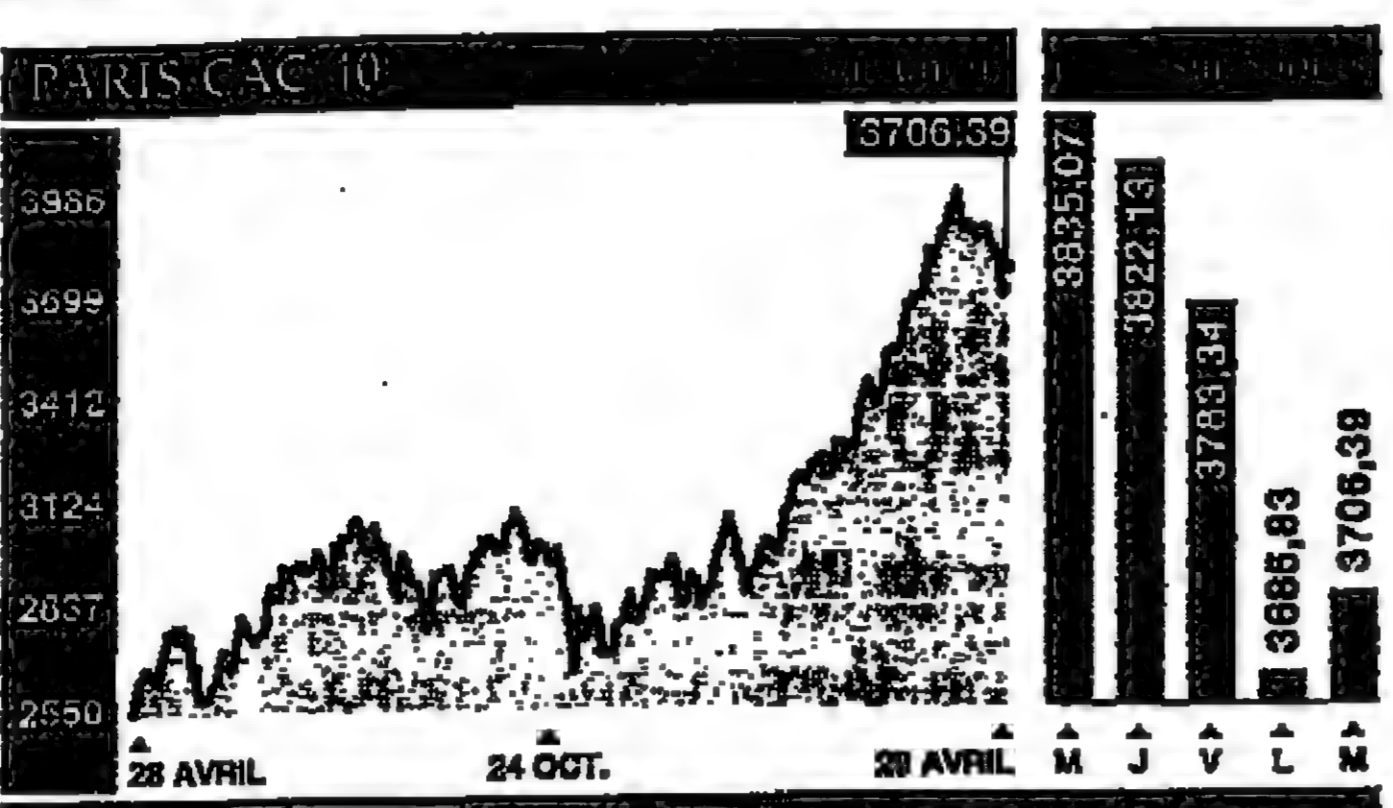


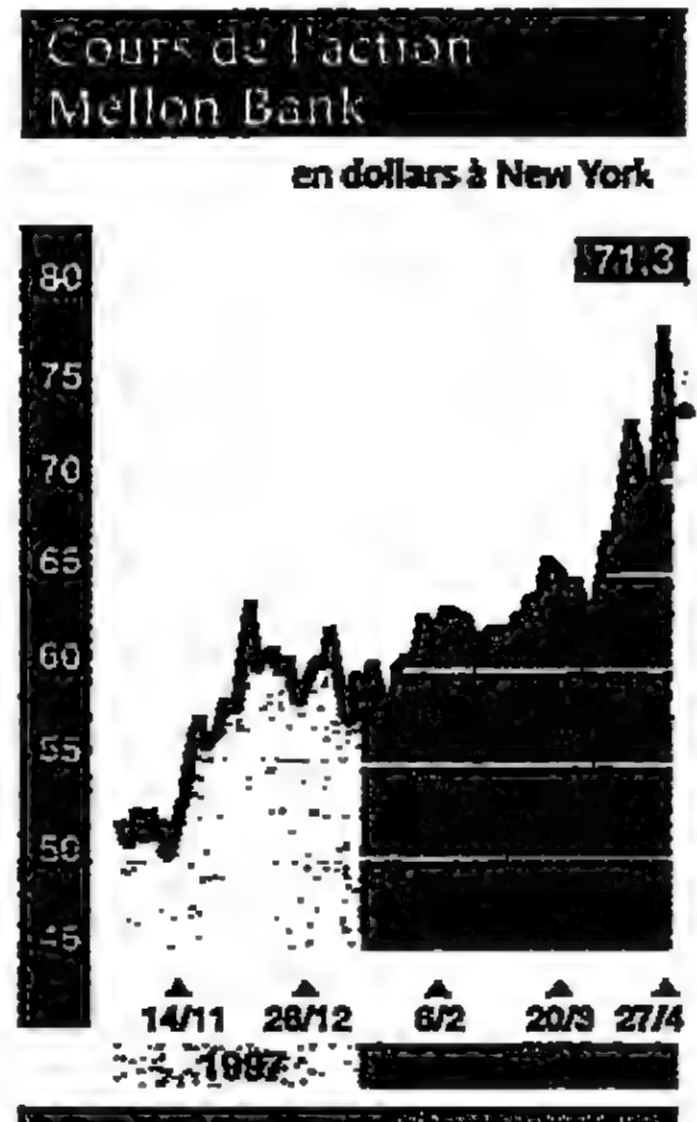
Tableau des écarts au règlement mensuel avec des colonnes pour Hausses, Cours, Var.%, et Baisse.

LES PLACES BOURSIERES

PARIS: MARDI 28 AVRIL, à la mi-séance, l'indice CAC 40 a nettement réduit son avance. Il ne progressait plus que de 0,34%, à 3 696,49 points. Prudents, les investisseurs français ont décidé de ne pas suivre le rebond des autres places européennes (+1,24% à Francfort, +1,56% à Amsterdam et +1,22% à Londres) et ont adopté une position d'attente.

Valeur du jour: Mellon Bank rejette l'OPA de Bank of New York

LE MARCHÉ semble s'être fait une raison. L'offre d'achat « inamicale » de Bank of New York sur Mellon Bank a peu de chances d'aboutir. Résultat, lundi 27 avril, les deux titres ont encore perdu du terrain en Bourse. L'action Mellon Bank se négocie à 71,3 dollars, soit 20% en dessous du prix d'offre initial.



n'aurait pas plus loin en l'absence d'un consensus. Bien entendu, du côté de Bank of New York, le discours est radicalement différent. La banque s'emploie à convaincre les actionnaires de Mellon Bank de se rallier à son projet.

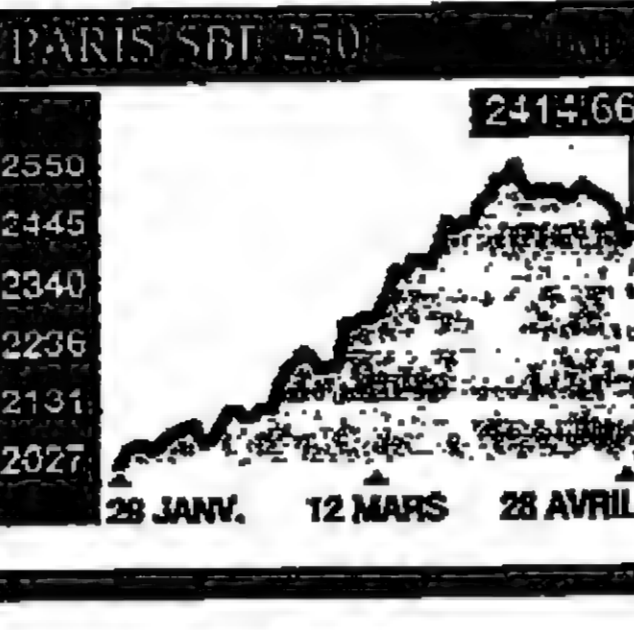
MONNAIES

Dollar: le billet vert était stable, mardi matin 28 avril, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,7880 de francs, 5,9970 francs.

Tableaux de données pour les Monnaies (Cours de change, Taux d'intérêt, Marché des changes) et le Matif.

INDICES BORSIERS

Tableau des indices boursiers pour l'Europe, le Monde, l'Asie et l'Amérique.



TOKYO

APRÈS avoir déjà abandonné 2,3% lundi, l'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a encore cédé 1,6%, mardi 28 avril, dans un marché rendu nerveux par la baisse la veille de l'ensemble des grandes places boursières européennes et américaines.

HONGKONG

La deuxième place d'Asie qui avait cédé 2,6% lundi perdait encore 0,56% mardi 28 avril en fin de séance. L'indice Hang Seng baissait de 59,20 points à 10 534,51 points.

ÉCONOMIE

Chômage record au Japon et baisse de la consommation

LE CHÔMAGE touchait en mars la proportion record de 3,9% de la population active japonaise, soit 0,3 point de plus qu'en février, a indiqué, mardi 28 avril, l'administration japonaise. De son côté, la production industrielle japonaise a reculé de 1,9% en mars, par rapport à son niveau de février et les ventes de détail se sont effondrées de 14,9%, par rapport à mars 1997.

COMMERCE INTERNATIONAL: les ministres en charge des affaires européennes sont parvenus, lundi 27 avril, à un accord à Luxembourg pour que la création d'une zone de libre-échange entre les États-Unis et l'Europe (NTM) ne soit pas évoquée le 18 mai, lors du sommet transatlantique de Londres.

OCDE: les ministres des finances de l'OCDE se sont réunis à Paris à l'issue d'une première journée de travaux, aucun consensus ne s'est dégagé, lundi 27 avril, sur un éventuel accord multilatéral sur l'investissement (AMI) (lire page 3).

UNION EUROPÉENNE: les quinze ont reconnu les progrès des réformes en Russie et en Chine en vue de l'économie de marché et ont décidé de modifier leur règlement anti-dumping vis-à-vis de ces pays à compter du 1er juillet.

FRANCE: la consommation des ménages en produits manufacturés a baissé de 0,1% en mars, contre un recul de 2,7% le mois précédent, selon l'Insee.

OPEP: les revenus pétroliers de l'organisation risquent d'enregistrer une chute brutale de 33%, en 1998, à 118 milliards de dollars, si les prix du brut ne remontent pas sur le marché, selon une simulation réalisée par Rhodoadmair spécialiste Pétrostratégie.

DANEMARK: le pays a connu lundi son premier grand conflit social depuis trente ans, quelque 500 000 personnes, soit 20% de la population active, se mettant en grève dans les secteurs du transport, du bâtiment, de l'industrie et des services.

ESPAGNE: le déficit commercial en Espagne a atteint 220,9 milliards de pesetas (environ 8,4 milliards de francs) en février, en recul de 9,3% par rapport au même mois de 1997, a annoncé lundi le ministère espagnol de l'économie.

TURQUIE: le pays a privatisé, lundi 27 avril, son système de téléphonie mobile en signant un contrat de transfert d'un montant de 1 milliard de dollars des licences d'exploitation à deux sociétés turques privées. Il s'agit de la privatisation la plus importante jamais effectuée en Turquie.

NOMINATIONS

CONCEPT: Pierre-Jean Alloume, précédemment PDG d'ATT Istel France, est nommé PDG de Concept SA. RHONE-POULENC: Jean-François Macquin est nommé directeur du plan et du contrôle économique. BANCA DI ROMA: Cesare Geronzi a été reconduit, lundi 27 avril, à la présidence de la banque italienne pour la période 1998-2000.

Publicité pour 'REGLEMENT MENSUEL' et 'SECONDE MARCHÉ' avec des images de produits et textes promotionnels.

صوتنا من الداخل

FINANCES ET MARCHÉS

RÈGLEMENT MENSUEL MARDI 28 AVRIL

Liquidation : 22 mai Taux de report : 3,38 Cours relevés à 12h30

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant coupon (1).

Main table of market data for French stocks, including companies like B.N.P., C.L.P., and others.

Table of market data for various international and regional stocks.

Table titled 'VALEURS ÉTRANGÈRES' listing foreign stock values.

Table titled 'ABRÉVIATIONS' providing symbols and categories for various stocks.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30 MARDI 28 AVRIL

Table of bond and commodity prices under 'COMPTANT'.

ACTIONS FRANÇAISES

Table of French stock prices under 'ACTIONS FRANÇAISES'.

Advertisement for Volkswagen Sharan Turbo 150 ch, featuring an image of the car.

Table of market data for various international and regional stocks.

Table titled 'ABRÉVIATIONS' providing symbols and categories for various stocks.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30 MARDI 28 AVRIL

Table of market data for the 'SECOND MARCHÉ'.

Table of market data for various international and regional stocks.

Table of market data for various international and regional stocks.

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30 MARDI 28 AVRIL

Table of market data for the 'NOUVEAU MARCHÉ'.

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12h30 MARDI 28 AVRIL

Table of market data for 'HORS-COTE'.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 27 avril

Table of market data for SICAV and FCP.

Table of market data for various international and regional stocks.

Table of market data for various international and regional stocks.

Table of market data for various international and regional stocks.

Table of market data for various international and regional stocks.

Large advertisement for '20h5' featuring a car and other promotional text.

DISPARITION

Gregor von Rezzori

Une voix magistrale de la littérature européenne du XX<sup>e</sup> siècle

Il n'ÉTAIT pas mécontent de rappeler que son nom, Rezzori, venait de «ruccio», qui signifie en italien «hérisson».

Ce dandy d'une rare élégance et d'humour polissonne était né en Bucovine quelques mois avant la première guerre mondiale, le 13 mai 1914, dans l'un de ces coins de l'Europe que n'allait cesser de bouculer la barbarie du XX<sup>e</sup> siècle.

et soviétique, entre autres passes de ping-pong, avant de revenir à la République d'Ukraine.

Descendant lui-même de l'aristocratie italienne, parlant toutes les langues mais n'écrivant qu'en allemand, Gregor von Rezzori - «Grisha», comme on l'appelait - a ainsi traversé le siècle dans le caprice des frontières et sous différentes nationalités malgré lui.

«Ceux qui viennent de mon côté du monde sont pessimistes par principe ou, du moins, sceptiques. Le cynisme est notre défense», disait-il du haut de sa dignité imperturbablement raffinée et malicieuse.

fiction, celui qui se définissait comme un «anachronisme vivant» redonne vie, jusque dans l'émotion joyeuse de son style, à cette Mitteleuropa de fin d'Empire, avec ses mélanges de peuples, de cultures, de religions que l'histoire rendait encore possibles.

«L'un de ses plus beaux livres, au titre provocateur, Mémoires d'un antisémite (L'Age d'homme, 1990), est justement l'histoire romancée de cette confrontation entre la culture juive et un jeune homme de l'aristocratie austro-hongroise, élevé dans l'évidence d'un antisémitisme modéré (dont Rezzori s'est absolument écarté).

REDOUTABLE IRONIE De la ville de Cernowitz prise dans la tourmente de 1914 aux bas-quartiers d'une Vienne exaltée ou atterrée par l'Anschluss, le narrateur fait l'expérience intellectuelle et érotique de son identité européenne. Ce sont cinq chapitres entre l'Orient et l'Occident,

comme son plus grand livre. A travers un homme disparu, emblématique d'une mémoire brisée dans les rues de Vienne un jour de mars 1938, on y voit surgir l'épopée ambiante et crépusculaire de l'Europe et de la mort de l'Europe, comme une ultime étincelle du «monde d'hier» dont Stefan Zweig décrivait l'imminence des ruines.

«Qu'il s'agisse de l'échoppe d'une rue de Bucarest, d'une traversée dans les forêts de Transylvanie, d'un portrait de femme ou du comique d'une conversation de salon, Gregor von Rezzori fait comme son style avec une agilité étourdissante, toujours éminemment sensuelle et en jouant sur tous les registres d'une langue - l'allemand - dont il affirmait sans prétention qu'il était le dernier écrivain à la maîtriser intégralement, comme jadis Broch ou Musil.

ses romans restent dominés par son art inouï du portrait, un défilé de personnages pris au filet d'un humour que rend redoutable sa très élégante ironie.

Le monde, Rezzori l'a également figuré dans son autobiographie, Les Neiges d'autan (Salvy, 1993), mais cette fois du côté de sa Bucovine natale, avec ses sorbiers, ses chasseurs, ses épicias géants, ses figures hautes en couleur auxquelles il voue des portraits savoureusement ironiques, sans oublier de se fixer lui-même pour cible. Le singulier hérisson qui vient de s'éteindre emporte décidément avec lui non seulement le témoin singulier d'un monde, mais l'une des voix magistrales de la littérature du XX<sup>e</sup> siècle.

Marion Van Renterghem

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du samedi 25 avril sont publiés :

• Agriculteurs : un décret relatif à la mise en œuvre d'une mesure de préretraite pour les agriculteurs en difficulté ; un décret relatif à la mise en œuvre d'une mesure de préretraite dans les départements d'outre-mer.

• Parc naturel : un décret portant classement de la commune du Chaffal dans le parc naturel régional du Vercors.

• Privatisation : un décret fixant les modalités du transfert au secteur privé de la participation majoritaire indirectement détenue par l'Etat dans la Compagnie financière de CIC et de l'Union européenne. Au total, 19 191 208 actions seront cédées pour 13,382 milliards de francs ; deux avis favorables de la commission de la privatisation, à la proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, tendant à désigner comme acquéreur la Banque fédérative du Crédit mutuel.

• Equipement : un arrêté portant création du plan urbanisme construction architecture ; un arrêté fixant l'organisation et les attributions des missions, des secrétaires généraux et des sous-directeurs de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction.

AU CARNET DU «MONDE»

Naissances

AURELIA, pour notre immense bonheur, est née le 6 avril 1998. Françoise Therizols et Noureddine Gafsi.

Anniversaires de naissance

Théa BEDOS-DELAVALLE, en cadem d'anniversaire, ces quelques vers qui illustrent son prénom : «Théa, souviens-toi toujours du Grand [Sécher], Hamé des voix passées qui te murmurent : [Ah], Enfant aux cheveux frais, nous avons tant [aimé], Avec tant de courage ; ... et la Vie était [là] !»

Neuilly-sur-Seine. 29 avril 1960 - 29 avril 1998. Je te connais et je t'aime depuis trente-huit ans.

MLL/JDR.

Paris. Laval. Casn. 29 avril 1998.

Encore vingt ans et nous pourrions nous dire « Pasteur de bêtise... » Bon anniversaire, Papa ! Elisabeth, Jodi et Xavier.

Decès

Le Bourq, 98250 La Noüe-Maulais. Le président et les membres du conseil de surveillance. L'ensemble du personnel de Saint Louis Sacre. ont la tristesse de faire part du décès de

CARNET DU MONDE Fax: 01-42-17-21-36 Téléphone: 01-42-17-39-80 01-42-17-38-42 01-42-17-29-96

Michèle Amour, son épouse. Ses enfants. Ses petits-enfants. Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de JEAN AMOUR, survenu le 26 avril 1998, dans sa soixante-neuvième année.

Decès

Le Bourq, 98250 La Noüe-Maulais.

Le président et les membres du conseil de surveillance. L'ensemble du personnel de Saint Louis Sacre. ont la tristesse de faire part du décès de

M. Antoine BOUCHON, président d'honneur, survenu le 26 avril 1998.

Daniel Mainçon, son époux. Anne et Christine Mainçon, ses filles. Arlette-Lou, sa petite-fille. Les familles Mainçon, Brugué, Avezeu, ont la douleur de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Claude MAINÇON, survenue le 24 avril 1998.

M. et M<sup>me</sup> Armand Nejjib, ses enfants. M<sup>me</sup> Charanl Nejjib-Baché, M<sup>me</sup> Marie Racine, ses petits-enfants. Philippe, Caroline Baché, Mélody Racine, ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de M<sup>me</sup> Violette NEDJIB, née AMATE, le 27 avril 1998, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Decès

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 30 avril, à 9 h 15, en l'église du Centre, à Saint-Cloud (Seine-de-Seine), suivie de l'inhumation dans le caveau familial au cimetière nouveau de Boulogne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, boulevard Mailloz, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Amos, Nuri, Rachel, Mosché, Orit, Michal, Noé, Avenir, Armand, Vicky, François, Dominique, Martine, Marie-Ange, Clo, Sylvette, Bruno, Et toute sa famille d'amis de par le monde, ont la tristesse d'annoncer la mort de

Christiane ROCHFORT, épouse ROCHFORT, survenue le 24 avril, à 7 heures du soir.

M. Robert Sapient, son époux, M<sup>me</sup> Nicole Sapient, M. et M<sup>me</sup> Philippe Sapient, M<sup>me</sup> Claude Sapient, ses enfants, Emmanuelle, Sandra, Raphaëlle, Céline, Christine et Florence, ses petits-enfants, M<sup>me</sup> Yvonne Dejean, sa belle-soeur, M. Gilbert Rouher et sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Madeleine SAPIEN, survenue le 25 avril 1998, à Paris, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 30 avril, à 9 heures, en l'église Saint-Dominique, 18, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14<sup>e</sup>.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Rouen (Seine-Maritime).

12, rue Emile-Faguet, 75014 Paris.

EN CONCORDE Pentecôte à TERRE NEUVE Le Canada en 2h, 40 de vol !

PHILATÉLIE RETROUVEZ LE MONDE DES PHILATÉLISTES 3615 LEMONDE



REPRODUCTION INTERDITE

OFFRES

Nous recherchons un DÉVELOPPEUR DE GESTION CONFIRMÉ. La poste proposée nécessite une parfaite maîtrise du C (indispensable).

Envoyez votre CV à : ONLATION ESPANA S.A. C/Salamanca Calleja 6-4 A28002 Madrid, Espagne

DEMANDES

Cherchons professeurs pour travailler au Mexique justifiant de : - diplôme professionnel en éducation, pédagogie ou équivalent pour donner des cours aux niveaux : jardin d'enfants, primaire, secondaire, baccalauréat, dans toutes les matières.

CABINET FINANCIER recherche NEGOCIATEUR DE HAUT NIVEAU

RESPONSABLE LOGISTIQUE/ORDONNANCEMENT

COUPS

J.H. 34 ans cherche place de REDACTEUR. Exp. en éco. et communication. Tél. 06-81-50-18-03.

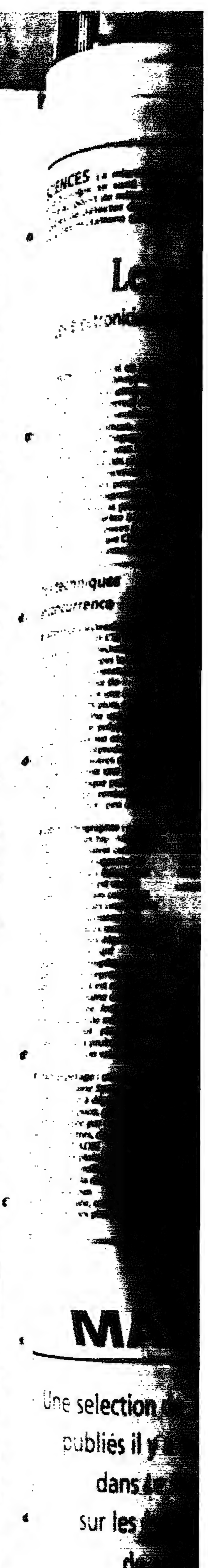
Docent de physiologie animale (spécialiste en nutrition ; physiopathologie de l'obésité et du diabète).

grande exp. pédagogique

CONFÉRENCES-DÉBATS

Centre Juif laïque. Tél. : 01-42-78-26-55. Après l'importante déclaration du pape sur la Shoah : Conférence-débat avec le Père Bernard Dupuy, Alexandre Derczanski, du CNRS, et David Lindenber, historien.

CALVITIE Des cheveux naturels et définis grâce aux techniques médicales les plus modernes. CLINIQUE MATION 5, AVENUE MATIGNON 75008 PARIS



Handwritten text at the bottom of the page, possibly a date or signature.

# AUJOURD'HUI

LE MONDE / MERCREDI 29 AVRIL 1998

**SCIENCES** La microélectronique et la biologie se sont alliées pour mettre au point de minuscules puces capables de détecter des particularités ou des mutations génétiques ré-

vélant certaines pathologies. ● CES OUTILS, qui devraient révolutionner les méthodes de l'analyse médicale en réduisant coûts et délais, se fondent sur la capacité qu'ont deux

brins complémentaires d'ADN (support de l'hérédité) de s'accrocher l'un à l'autre. L'un, synthétique, est greffé sur la puce, l'autre, naturel, est prélevé sur le patient. ● CIS BIO

INTERNATIONAL et le LETI viennent de mettre au point une puce de 3 mm<sup>2</sup> portant 128 sondes destinées à la détection de gènes impliqués dans le développement des cancers

colo-rectaux. ● D'AUTRES SECTEURS d'activité s'ouvrent à cette technologie, comme l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire et la surveillance de l'environnement.

## Les puces à ADN vont révolutionner le diagnostic médical

Les électroniciens du LETI et les biologistes de CIS bio International ont associé leurs compétences pour mettre au point de minuscules sondes capables de détecter des particularités génétiques révélatrices de certaines pathologies

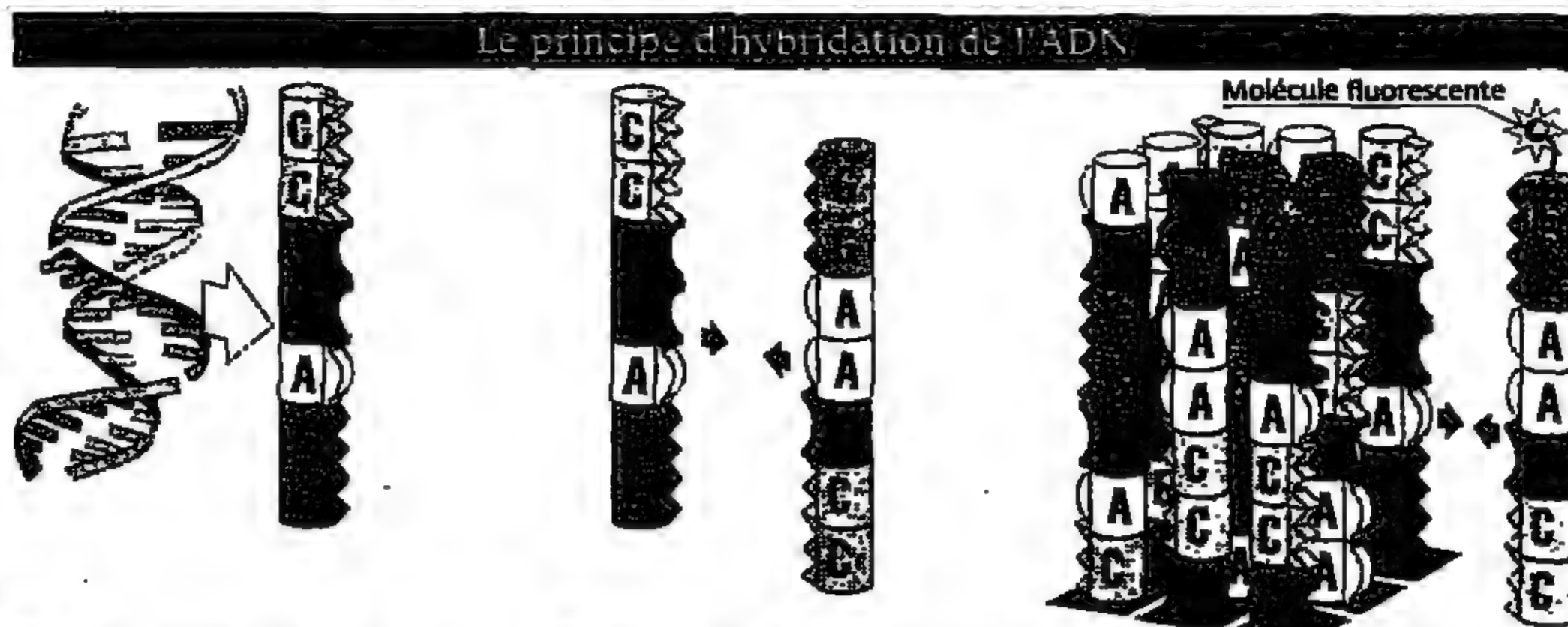
LE CORPS humain est un gigantesque code secret. Le décryptage - ou séquençage - de son génome devrait permettre de le percer d'ici à 2005. Déjà, certaines sections de l'acide désoxyribonucléique, double hélice véhiculant notre bagage génétique et mieux connue sous le nom d'ADN, ont livré leurs clés aux chercheurs. Celles-ci ouvrent aujourd'hui de nouvelles perspectives dans le domaine du diagnostic médical, notamment pour la prévention de certains cancers, grâce à la mise au point récente de puces à ADN. C'est avec cet objectif que CIS bio International, filiale du Commissariat à

l'énergie atomique (CEA) fabriquant des réactifs pour l'analyse médicale, et le Laboratoire d'électronique, de technologie et d'instrumentation (LETI) du CEA se sont associés. Tenant sur 3 mm<sup>2</sup>, leur outil est doté de 128 électrodes en or, petits carrés de 50 microns de large à la surface desquels s'amarrent des sondes d'ADN.

Le principe de fonctionnement de ces capteurs d'informations génétiques utilise la capacité qu'ont deux brins d'ADN complémentaires de s'accrocher comme du Velcro - s'hybrider disent les spécialistes - pour reconstituer la fameuse double hélice. Passer de la théorie à la pratique suppose donc de « greffer » sur la puce des brins d'ADN synthétiques dont la structure et les retombées sur le plan biologique sont connues, puis de mettre cet outil en contact avec une solution contenant des brins d'ADN du patient. Ceux-ci ayant au préalable subi l'adjonction d'un marqueur fluorescent, accroché comme un wagon en queue de chaîne moléculaire. Son rôle sera mis en lumière plus tard.

### UNIQUE EN FRANCE

La puce est ensuite plongée dans la solution contenant le matériel génétique du patient. Si les brins d'ADN de ce dernier correspondent à ceux qui ont été greffés sur les sondes, l'hybridation s'effectue. Sinon, rien ne se passe. Une fois tirée de ce bain d'ADN, la puce est éclairée par un laser. C'est alors qu'entre en scène le marqueur fluorescent. Excité par le laser, il émet, tel un ver luisant, de la lumière. Il est alors facile aux scientifiques de repérer l'endroit exact où les brins d'ADN du patient se sont unis avec leurs



- 1 Une sonde ADN est la reproduction synthétique d'une séquence d'ADN. Elle ne compte que quelques bases (l'adénine A s'unit toujours à la thymine T et la guanine G s'unit toujours à la cytosine C).
- 2 Lorsqu'elle se trouve en contact avec une séquence d'ADN dont les bases sont complémentaires de la sienne, la sonde et le brin se reconnaissent et s'unissent (hybridation).
- 3 La puce de CIS bio comporte des électrodes portant chacune une sonde ADN particulière. Lorsque le brin complémentaire est présent dans l'ADN à analyser, il s'hybride avec la sonde. Une molécule fluorescente associée au brin permet de repérer quelle sonde est activée.

homologues synthétiques et d'en déduire telle particularité génétique bien précise. L'opération prend un quart d'heure. Dans le cadre du traitement des malades atteints de cancer, domaine retenu par le LETI et CIS bio International, qui collaborent avec le Centre anticancéreux de Montpellier, les sondes artificielles reproduisent notamment des mutations de l'oncogène K-Ras, impliqué dans le cancer du côlon. Mises en contact avec la puce, les séquences d'ADN des patients s'hybrident avec une ou plusieurs sondes, révélant ainsi l'avancée de la maladie ou la prédisposition à la développer. CIS bio International compte pour l'instant se consacrer essentielle-

ment à l'analyse cancérologique, l'objectif étant « de pouvoir sortir trois ou quatre tests d'ici à 2002-2003, qui pourraient se diffuser au niveau du million d'exemplaires par an, précise Joseph Marchand, directeur scientifique de la société. Nous envisageons de fabriquer des tests afin de suivre la progression de la maladie pour des patients chez qui un cancer a déjà été diagnostiqué, notamment pour déterminer s'ils sont susceptibles de subir une radiothérapie ou une chimiothérapie. Pour le cancer du sein, il faut essentiellement suivre quatre à six gènes. Or il est impossible, pour un laboratoire, de faire toutes ces analyses : cela coûterait trop cher. Avec la puce à ADN, on pourrait tout faire d'un coup. D'autres applications sont imagi-

nables pour des pathologies précises comme l'obésité, le diabète et certaines maladies cardio-vasculaires. D'autres secteurs d'activité s'ouvrent à ces outils dont la miniaturisation est loin d'être achevée. Marc Cuzin, responsable des programmes d'instrumentation biomédicale au LETI, en a repéré quatre : « Tout d'abord, est envisagé depuis quelques années le séquençage des génomes par hybridation. Une fois que la technique sera au point, elle devrait faire gagner beaucoup de temps aux chercheurs. L'industrie pharmaceutique, quant à elle, utilise déjà des puces américaines pour tester les effets - essentiellement les effets secondaires - de certaines molécules qu'elles veulent commercialiser en tant que

médicaments. Celles-ci sont données à des rats dont on étudie ensuite le matériel génétique pour y découvrir d'éventuelles mutations. Troisième secteur qui pourrait être intéressé, l'agroalimentaire, à l'heure où on parle de plus en plus d'aliments transgéniques. Enfin, des applications sont envisagées pour la surveillance de l'environnement, le contrôle bactériologique et viral essentiellement. »

Uniques en France, les travaux du LETI et de CIS bio n'ont pour l'heure que des concurrents américains. Le principe de fonctionnement reste toujours fondé sur l'hybridation et les marqueurs fluorescents. Seuls changent les techniques de fabrication et le nombre de sondes par puce. Leader dans ce domaine, la société californienne Affymetrix commercialise déjà un modèle qui regroupe, sur un peu plus de 1 centimètre carré, plusieurs dizaines de milliers de plots. Ce « gigantisme » est minoré par un rendement loin des 100 %, en raison du mode de production des chaînes d'ADN synthétique.

Mais Marc Cuzin reste confiant. « Deux grandes familles de puces devaient cohabiter dans le futur, dit-il. Celles à grand nombre de plots mais à rendement faible, servant à balayer large quand on ne sait pas ce que l'on cherche, et celles, fiables à 100 %, comptant quelques dizaines ou quelques centaines de sondes, servant à quantifier une pathologie précise. » Tout le monde s'accorde sur ce point : les puces à ADN seront une des technologies les plus prometteuses du XXI<sup>e</sup> siècle. La compétition est ouverte.

Pierre Barthélémy

### Trois techniques en concurrence

● L'adressage électrochimique : utilisée par le LETI et CIS bio International, cette technique consiste à faire tremper la puce dans une solution contenant un polymère conducteur (le polypyrrole) portant une séquence d'ADN. Un des 128 plots est alors mis sous tension. Par une réaction électrochimique, le polypyrrole vient alors se fixer sur ce plot précis. Il suffit de reproduire cette opération avec d'autres séquences d'ADN pour obtenir une puce à la géographie génétique parfaitement connue. Avantage : rendement de 100 %. Inconvénient : peu de plots pour l'instant.

● La photolithographie : pour fabriquer sa GeneChip, Affymetrix commence par éclairer certaines parties d'un film photosensible collé sur la puce, les autres étant masquées. La puce est ensuite plongée dans un bain contenant une des quatre bases constitutives de l'ADN. Cette dernière vient adhérer aux surfaces insolées. Une fois les quatre bases déposées sur la puce, l'opération, qui s'apparente à un rempliment de briques, peut être reproduite autant de fois qu'il est nécessaire pour obtenir la chaîne d'ADN synthétique désirée. Avantage : plusieurs dizaines de milliers de plots. Inconvénient : plus la chaîne est grande, plus la probabilité d'obtenir ce que l'on souhaite est faible.

● Le micropipetage : utilisée par la société américaine Synteni, cette technique consiste à déposer sur chaque plot de la puce, grâce à une micropipette dirigée par un robot, de minuscules gouttes, des « nanogouttes », d'ADN synthétique sur des plots précis. Avantage : plusieurs milliers de plots. Inconvénient : la dimension de la goutte n'étant pas parfaitement contrôlée, celle-ci « bave » parfois sur les plots voisins.

## Au moins un an de retard pour la station spatiale internationale

UNE NOUVELLE révision de calendrier - la quatrième - et un alourdissement budgétaire supplémentaire se profilent pour la future station spatiale internationale (ISS). Si l'on en croit un rapport indépendant demandé par la NASA, rendu public vendredi 24 avril, l'assemblage final de la station, qui était prévu en 2003, pourrait être retardé de un à trois ans. Le budget qui y consacreront les Etats-Unis pourrait atteindre 24,7 milliards de dollars, alors que le président Clinton avait alloué 17,4 milliards au projet en 1993. Sommes qui n'englobent pas les 10 milliards de dollars déjà dépensés pour le développement des versions précédentes (jamais construites) de la station.

Seize pays - Etats-Unis, Russie, Japon, Canada, Brésil, et onze Etats membres de l'Agence spatiale européenne, dont la France - sont engagés dans le projet de station orbitale internationale, un monstre de 460 tonnes offrant le volume interne de deux Boeing 747. « Les prévisions de coûts et de délais de la NASA ont été optimistes depuis le début, et continuent à l'être aujourd'hui », notent les rapporteurs. Le premier élément

- russe - devait officiellement être lancé fin juin avec, déjà, un retard de sept mois. On déplore déjà un « glissement » d'une année environ pour l'ensemble du montage, qui nécessitera 93 tirs de divers engins spatiaux - navettes américaines et fusées russes.

« Le budget et le niveau des réserves sont inadéquats pour un programme de cette ampleur, de cette complexité et compte tenu des incertitudes de développement », insiste l'audité. A ce jour, quelque 140 tonnes de matériel spatial ont été produites. Mais, note le rapport, la mobilisation plus longue que prévu des différents fournisseurs alourdira sensiblement la facture.

### FAIRE JOUER LA CONCURRENCE

Le programme de CRV (crew return vehicle), sorte de vaisseau de sauvetage capable de rapatrier sur la Terre sept membres d'équipage, préoccupe les rapporteurs. La NASA a entrepris de développer en interne un prototype, le X-38, dont la chute sera ralentie par un parachute directionnel, mais ce programme risque de n'être pas opérationnel à temps. Il en est de même

du laboratoire spatial américain, dont le lancement, prévu en mai 1999, pourrait subir une « érosion de plusieurs semaines ou plus ». Le manque de préparation des astronautes est également mis en exergue.

Les auteurs du rapport recommandent de faire jouer la concurrence parmi les fournisseurs afin de réduire les coûts, de profiter de l'allongement des délais pour « maximiser le programme scientifique » prévu en orbite et peaufiner les vérifications. « Si nécessaire, certains éléments devront être éliminés ou retardés pour respecter les contraintes budgétaires », indiquent-ils. A moins que le Congrès américain n'accepte d'ajouter 7 milliards de dollars au devis de 1993.

Il faudra pour cela que la NASA se montre persuasive : les représentants américains ont le sentiment d'avoir déjà trop mis la main à la poche, y compris pour compenser les défaillances budgétaires russes. Fin 1993, quand l'ancien rival avait été invité à se joindre au projet, la NASA escomptait recueillir 2 milliards de dollars d'économie de sa participation. Mais il a fallu, au contraire, compenser les pro-

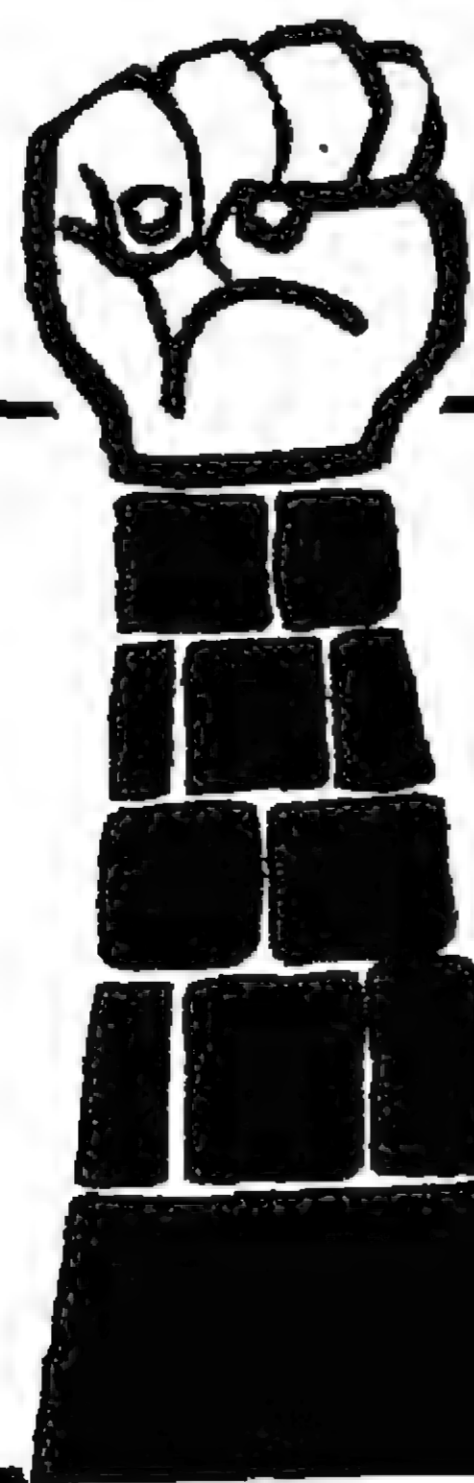
blèmes de financement russes. Il manque encore actuellement 45 millions de dollars, prévus dans le budget 1997 par Moscou pour payer les constructeurs du module de service russe, et il ne semble pas que les perspectives s'améliorent sensiblement en 1998. Cet élément - le deuxième fourni par la Russie -, censé accueillir les premiers habitants de la station, devait pourtant être lancé en décembre.

Youri Koptev, le directeur de l'agence spatiale russe, a dénoncé en mars les critiques des officiels de Washington consistant « à concentrer toute l'attention sur les difficultés russes », alors que le laboratoire orbital américain « avait lui-même trois mois de retard ». Pour surmonter ses difficultés financières, il réclame une révision des quotas de lancement de satellites commerciaux internationaux par les Russes.

Ce marchandage pèsera probablement sur les réunions préparatoires au nouveau calendrier de construction de la station, qui se tiennent actuellement à Moscou.

Hervé Morin

# MAI 68



# au quotidien

Une sélection de 300 articles publiés il y a trente ans dans *Le Monde* sur les événements de mai 68

Numéro spécial Mai 68 en vente dès jeudi 30 avril jusqu'au lundi 4 mai

avec *Le Monde* daté 2 mai

Exceptionnellement 10 F

20h55

Jacques Lambert, directeur général du Comité français d'organisation

# « Notre billetterie n'est pas plus discriminatoire que les précédentes »

Quelque 60 000 nouvelles places pour le Mondial 1998 ont été mises sur le marché

« Comment jugez-vous les critiques qui pleuvent sur la billetterie de la Coupe du monde ?  
 - Il y a un moment où trop, c'est trop. Je tiens à rappeler ceci : la répartition globale des billets entre Français et non-Français n'est pas de notre fait. Elle résulte d'une décision de la Fédération internationale, qui a fixé à 20 % le total des billets à disposition des fédérations étrangères. La commission qui a établi ce quota réunissait les présidents de toutes les grandes fédérations européennes. Je ne peux pas admettre que les mêmes - ou presque - nous remettent en cause. Nous sommes allés au-delà de leur demande initiale en leur attribuant 23 % des places. Puis la Commission européenne nous a

demandé, en février, de modifier sous quinze jours notre système de vente et d'ouvrir l'accès aux derniers billets à l'ensemble des pays européens. Dans ce délai très bref, le seul moyen était le téléphone. Aucun autre ne nous aurait permis de combler le décalage entre l'offre et la demande : 160 000 billets d'un côté, 375 millions de consommateurs de l'autre.  
 - Vous semblez en colère...  
 - Ce qui m'atteint le plus, c'est que nous n'avons pas fait différemment des autres. Notre billetterie n'est pas plus discriminatoire que les précédentes. Lors de l'Euro 96, organisé par l'Angleterre, 55 % des billets ont été vendus aux résidents. 100 000 billets supplémentaires leur étaient destinés, qui sont restés in-

vendus, ce qui porte le total à 62 %. Vous ajoutez 10 % pour les sponsors et 8 % aux VIP et médias, majoritairement anglais, et vous obtenez des chiffres similaires aux nôtres. Cette campagne d'opinion très localisée jette une ombre sur l'organisation générale de la Coupe du monde. A travers nous, c'est la France qu'on veut toucher.  
 - N'avez-vous pas mis les billets en vente un peu rapidement, par peur de ne pas remplir les stades ?  
 - Notre but était de remplir les stades quelle que soit l'affiche. Si nous avions attendu le tirage au sort, la tension aurait été encore plus forte sur un nombre de matches limité. Les autres n'auraient pas suscité d'intérêt et il n'y a rien de pire.  
 - Une large partie des billets a

été réservée aux commanditaires et aux collectivités publiques. Pourquoi ce passe-droit ?  
 - Je vous rappelle que nous devons nous financer sans subvention. La part des partenaires commerciaux dans le budget du CFO est énorme. Nous n'aurions pas obtenu ce financement sans offrir de contreparties. Mais il ne faut pas aller au-delà sous peine d'aboutir à la privatisation commerciale des grands événements sportifs.  
 - Pourquoi n'avez-vous pas confié aux fédérations la vente des derniers billets ?  
 - La Commission européenne ne nous y a pas autorisés. Elle estime que vendre les billets aux fédérations n'est pas vendre au grand public, et nous a fait comprendre que les fédérations n'offraient pas les garanties de transparence et d'équité parce qu'elles favorisent leurs membres. Les fédérations qui nous tapent dessus aujourd'hui ne sont pas conscientes du risque qu'elles courent dans l'avenir. Leur rôle dans la distribution des billets risque d'être bientôt contesté.  
 - Que pensez-vous de cette préemption de la commission ?  
 - Dans le cadre du respect de la concurrence, la commission a raison. Mais il faut également tenir compte de la sécurité. Avec la vente libre, il est impossible de procéder au placement groupé et séparé des spectateurs. Dans le futur, il faudra donc remettre à plat le problème de la sécurité dans les stades. Au-delà, la billetterie de France 98 pose le problème de l'adéquation du sport et de la construction européenne. Personne ne pourra éviter le dialogue entre ces deux entités. Il faudra bâtir de nouveaux dispositifs. C'est une vraie révolution. »

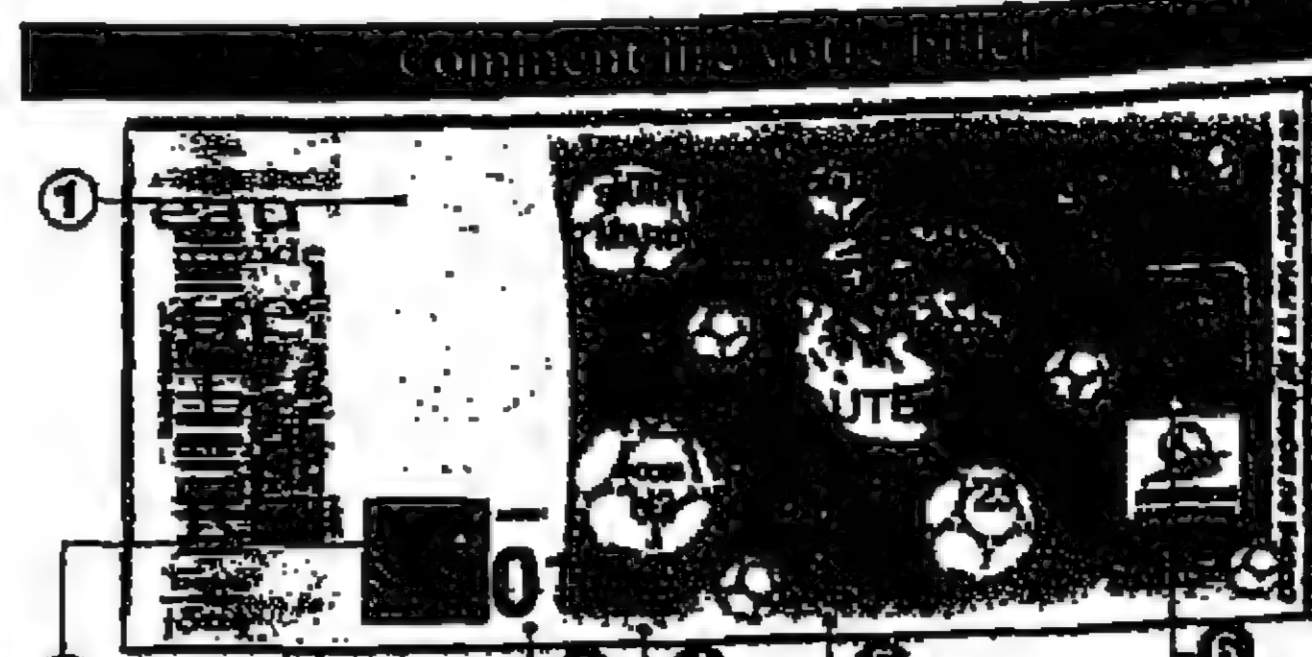
## Le droit de préemption de « la famille du football »

LE 2 JUILLET 1992, la Fédération internationale de football (FIFA) n'a pas confié l'organisation de la Coupe du monde 1998 à la France, mais à la Fédération française de football (FFF). La « famille F » a donc saisi l'occasion de renouer ses deux millions de licenciés. De mai à septembre 1996, la vente des Pass, ces blocs de billets par site, leur fut réservée, ainsi qu'aux abonnés des clubs de première et deuxième divisions, avant d'être ouverte ensuite au grand public. Quelque 355 000 billets, soit 14,2 % du total, ont ainsi été distribués sans concurrence.  
 En décembre 1997, la « famille du football » - ainsi la rubrique-t-on dans les répartitions de stades - bénéficia encore d'un régime de faveur lors du tirage au sort des billets pour les neuf matches de prestige (ouverture, quarts de finale, demi-finales, finale). Ce favoritisme est contesté, aujourd'hui que s'installe la pénurie. Des Français se demandent pourquoi des contribuables qui n'ont pas supporté plus que d'autres l'effort d'organisation bénéficient de passe-droits.  
 La pratique n'est pas l'apanage du Mondial. Elle serait même plutôt moins flagrante qu'en d'autres occasions. Pour la finale de la Coupe de France, le samedi 2 mai, le grand public bénéficiera de moins de 8 000 places, sur les 77 000 du Stade de France. Les

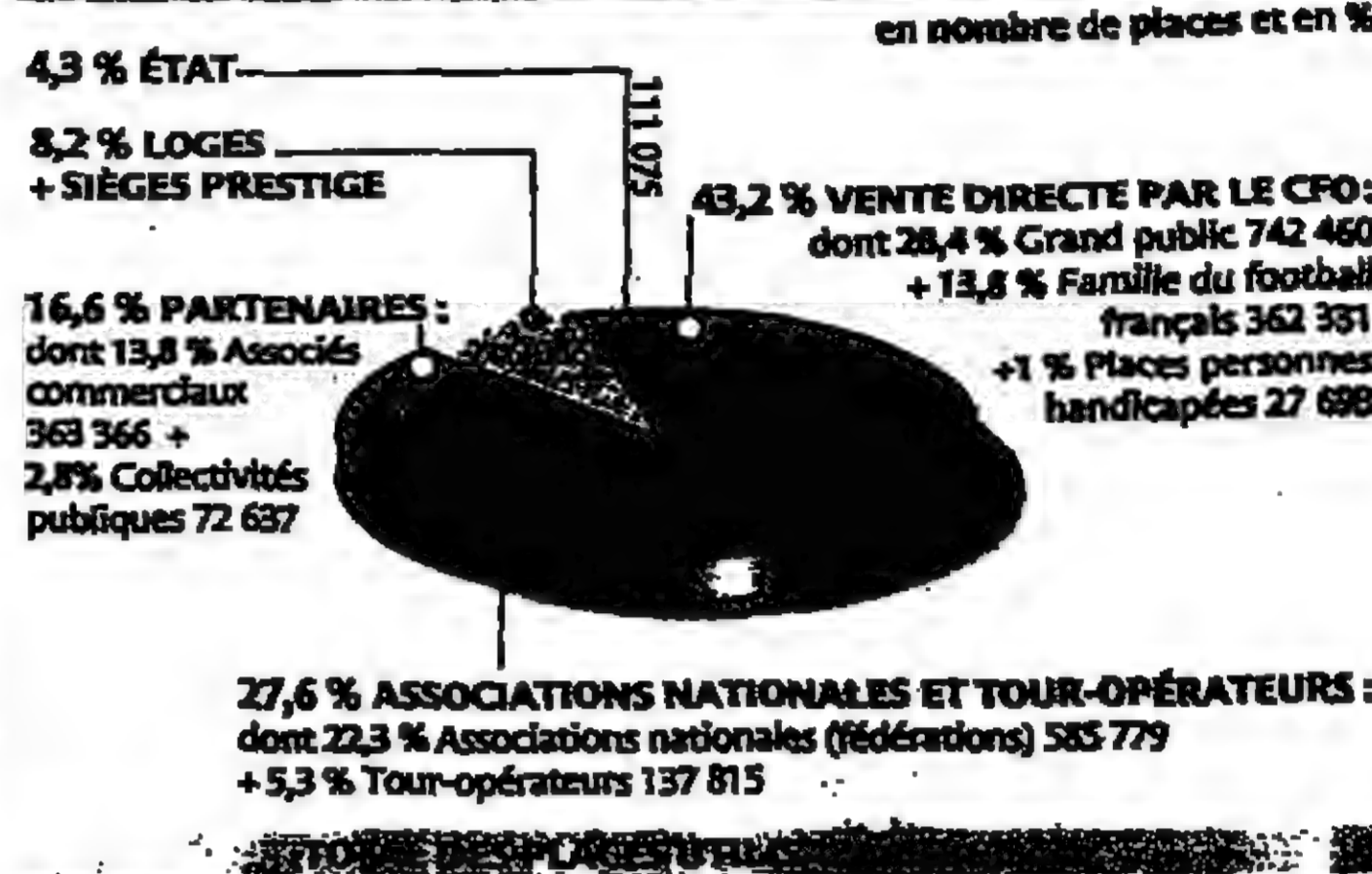
clubs finalistes (Paris-SG et Lens) n'ont guère vu leurs quotas augmenter par rapport aux contingents du Parc des Princes. En revanche, la « famille » accapare 21 000 places auxquelles s'ajoutent 5 000 invitations et 5 000 billets réservés aux partenaires. « Les places sont distribuées aux ligues, au prorata du nombre de leurs licenciés », explique Gérard Enault, directeur général de la FFF. Des licenciés dans les clubs vont en bénéficier.  
 Mais qui a fréquenté les couloirs du siège, avenue d'Iéna (Paris, XVI<sup>e</sup>), avant un grand événement a forcément été spectateur d'une de ces courses aux billets. Dans les murs mêmes, quelques personnes commencent à s'offusquer des proportions que prend ce clientélisme.  
 Lors de la finale de la Coupe de la Ligue, le 4 avril, la Ligue nationale de football (LNF) avait réservé 25 000 places au grand public. Si elle avait répondu aux sollicitations, Frédérique Ponti, responsable du marketing, aurait trouvé aisément à les distribuer autrement. « Mais nous avons besoin du grand public, explique-t-elle. Il faut répondre à la demande de nouveaux spectateurs. » Le message altruiste semble passer difficilement dans la famille.

B. H.

Propos recueillis par Benoît Hopquin



1. PLACES DE STADES
2. PLACES DE STADES
3. NUMÉRIQUE
4. NUMÉRIQUE
5. NUMÉRIQUE
6. NUMÉRIQUE



**DÉPÊCHES**  
 ■ OMNISPORTS : Le Comité International Olympique a inclus dans la liste des produits interdits pour les JO de Sydney (2000) les drogues dites « sociales », tels le crack, l'ecstasy, l'héroïne et la marijuana.  
 ■ SKI ALPIN : Sophie Ormond a été naturalisée française, jeudi 23 avril. La skieuse britannique, qui vit au Grand Bormand (Haute-Savoie) depuis son enfance, peut désormais briguer les sélections dans l'équipe de France (Le Monde du 10 avril).

# Nous relient les gens entre eux



Communication ou télécommunications, quelle différence? Les hommes ont trop longtemps pensé qu'il suffisait de maîtriser les langues pour s'entendre, alors que c'est en comprenant les cultures que les vrais déclics se produisent. C'est d'autant plus vrai en affaires où votre succès dépend de votre capacité à être compris au niveau international et local. Et dans cette perspective, vous réaliserez tout l'intérêt de NTT, la plus importante compagnie de télécoms au Japon. NTT dispose d'une position multiculturelle unique. C'est le pont d'accès idéal pour que vos affaires tissent leurs liens à travers le globe.

Systèmes d'intégration globale  
 Afin de mettre à l'échelle plusieurs opérations de télécommunications de pointe, NTT est présent dans tous les continents d'ici et là-bas.

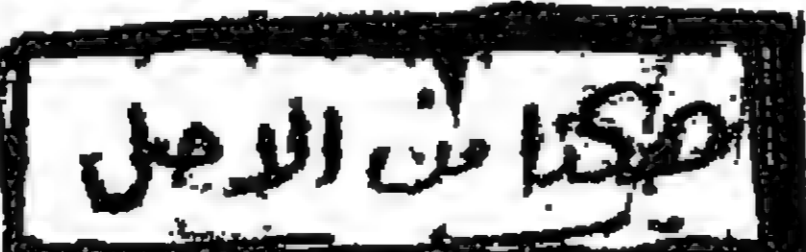
Multiculturalité et réseautage  
 NTT est opératrice de réseaux de télécommunications dans plus de 140 pays d'Asie, comme la Thaïlande, l'Indonésie et le Sri Lanka. NTT participe également au projet gouvernemental de Multimedia Super Corridor (MSC) en Malaisie et à l'Asian Multimedia Forum (AMF).

Arcstar  
 Services de communications globales  
 Grâce à un réseau mondial de services de communications multilingues, d'un bout à l'autre des continents de l'information ou même l'Europe, les États-Unis et l'Asie, Japon compris.



Le multimedia pour relier les hommes

Pour plus d'informations, contactez: NTT France S.A., 90, Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris TEL: 33-1-40-76-06-60 <http://info.ntt.co.jp>





Lisbonne ouvre sa table aux océans

Saveurs exotiques et fidélité au terroir, la cité hôte de la dernière exposition mondiale du siècle sait croiser les influences

LISBONNE de notre correspondant

Tradition et universalité, Lisbonne ne cesse de balancer entre ces deux pôles de son caractère.

Même les restaurants qui se veulent novateurs pour plaire à une clientèle jeune, pressée et soumise aux exigences diététiques, doivent garder quelque chose de familier s'ils veulent s'imposer durablement.

De culture méditerranéenne et d'esprit atlantique, Lisbonne s'est ouverte très tôt aux influences des peuples commerçants qui la fréquentent depuis l'Antiquité.



EMMANUEL JERBE

de... « poivre », provoquée par le naufrage d'un navire des Indes en 1606, non loin de la tour de Belem.

L'esprit des premiers botanistes et tavernes où, près du port, avant le tremblement de terre de 1755, intellectuels et aristocrates côtoyaient marchands, marins et prostituées, ne s'est pas perdu.

Ni la République en 1910 ni les quarante années de dictature salazariste n'ont changé les habitudes des Lisboètes, qui ont continué à utiliser les cafés pour parler affaires et politique.

Persone n'accepte aujourd'hui l'idée que la cuisine portugaise se résume à peu de choses - soupe au chou, cozido à portuguesa (pot-au-feu), feijoadas (haricots cuits avec

de la viande de porc) et l'inévitable bacalhau (morue cuite à l'eau avec des pommes de terre et des choux).

TRADITION ET ACTUALITÉ Après la révolution des ceillets de 1974 et l'indépendance des colonies d'Afrique, Lisbonne reçut près d'un million de rapatriés.

Tradition et actualité. Chaque soir, tandis que les néons s'allument sur les façades des McDonald's et que les livreurs de pizzas pétaradent sur leurs motos, des jeunes envahissent le Bairro Alto où une centaine de cafés, restaurants, maisons de fado (où l'on peut manger aussi) ont ouvert leurs portes ces dernières années.

Des continents se rapprochent : goût d'orient chez Cantinho da Paz où excelle la cuisine de Goa (chacuti, potirons farcis, curry de gambas) ; goût d'Amérique au Brasuca (rua do Século), un des plus anciens « brésiliens », avec caipirinha et feijoadas (haricots cuits et viande séchée) obligatoires.

Alexandre Flucher-Monteiro Lire La Cuisine portugaise de tradition populaire, de Georges Tavares da Silva, Le Guide des connaisseurs, Rhodé-Saint-Genève, Belgique, 380 p., 280 F. En vente à Paris à la Librairie portugaise Chandeigne, tél. : 01-43-36-34-37.

BOUTEILLE

Côtes-de-toul AOC

Vin gris 1997

Sait-on encore que, avant la crise du phylloxéra, la Lorraine était couverte de plus de 1 000 hectares de vignobles, dix fois plus qu'aujourd'hui ?

TOQUES EN POINTE

Bistrots

L'AUBERGE DE LA TRUITE

Une auberge de campagne au creux d'une vallée, celle de la Vaucouleurs, rivière avec promenade fleurie. Une cuisine de marché, fraîche et recherchée.

L'ÉCAILLER

S'il fallait démontrer qu'en banlieue, et non des plus démunies, l'on peut s'offrir des additions modestes dans un restaurant de poisson, c'est à cette table, tenue par la fille de Henri, restaurateur à Romainville, que la preuve en serait apportée.

Brasserie

LA ROTONDE DE LA MUETTE

Sous un plafond chinois, au décor constitué de carrés de cuivre mordancés, avec luminaires d'acier, voici un ensemble Art déco, dans un quartier bien vivant.

La noix de coco

Le légume le plus connu de l'œuvre de Charles Perrault est sans nul doute la citrouille, mais l'écrivain et protégé de Colbert eut aussi dans sa vie un autre motif de célébrité, à cause d'une fruit cette fois.

frais, la noix de coco pèse de 3 à 6 kg (celle que nous trouvons sur nos étals tourne autour de 1 kilo). Coëllil plus jeune, le fruit met environ une dizaine de mois pour parvenir à maturité.

Dans cette noix fraîche, l'eau est beaucoup plus abondante et sucrée. La pulpe, qu'on appelle aussi du joli nom de « nannan », y est en couche fine et crémeuse.

Celles que nous achetons ont été récoltées plus tard, au douzième mois de leur maturité. A terre, les noix sont débarrassées de leur première enveloppe épaisse et lisse, puis on pèle l'amande du fruit pour ôter les longues fibres qui la recouvrent : la noix de coco est ainsi « débouillée » et nous parvient sous cette forme. Restée plus longtemps accrochée

à la cime de l'arbre, la noix en mûrissant a vu le volume de son eau se réduire. Elle s'est solidifiée en devenant la chair du fruit, une pulpe épaisse et cassante de couleur blanche. Il reste un peu de liquide nourricier dans la noix, celui-ci est d'ailleurs un indice de fraîcheur : secouez toujours avant d'acheter.

Guillaume Cruzet Noix de coco : entre 7 et 10 F pièce.

RESTAURANT GASTRONOMIE

PARIS 5° PASTA SAVORI ITALIA

PARIS 5° SUSAN'S PLACE Tex Mex

PARIS 6° YUGANJ

PARIS 6° LE POLIDOR

PARIS 6° La Chope d'Alsace

PARIS 7° LE BOURBON

PARIS 7° LES MINISTERES

PARIS 7° BISTROT DE BRETEUIL

PARIS 7° NEW JAWAD

PARIS 8° FLORA DANICA

PARIS 12° LE MANGE TOUT

PARIS 14° LA CREOLE

PARIS 15° INDIA MAHAL

PARIS 16° RESTAURANT SAGITTARIO

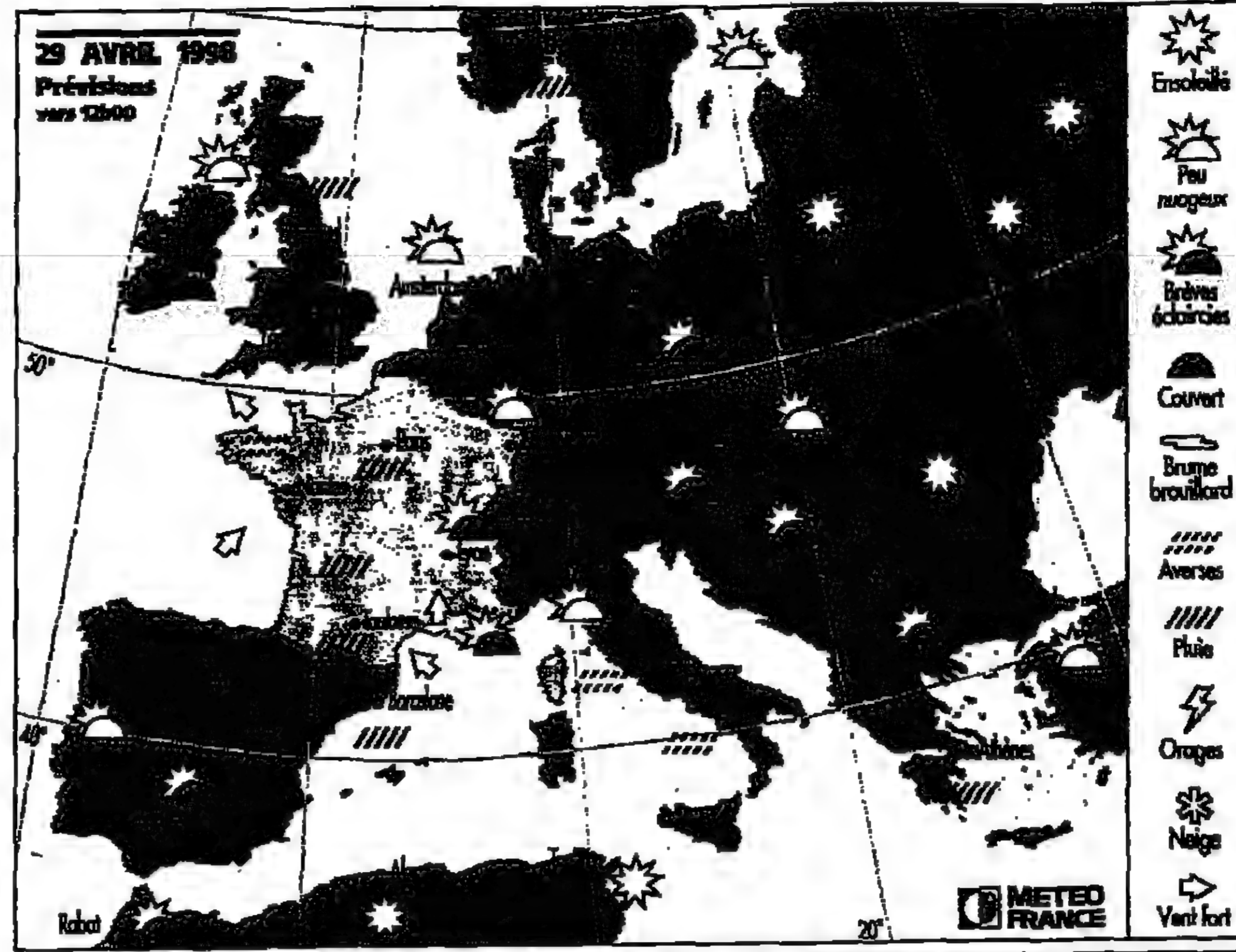
PARIS 19° LE PALAIS DE L'INDE

PROMOTION FRUITS DE MER 6 PLATEAUX 80' à 247'

Retour de la pluie

APRÈS une relative accalmie mardi, la situation se dégradera à nouveau. Une dépression s'installera, mercredi, au voisinage de la Bretagne pour plusieurs jours. Une nouvelle zone pluvieuse affecte donc une bonne moitié ouest de la France dès le matin. Elle progressera lentement vers l'est en cours de journée. Les régions du nord-est conserveront donc un temps clément jusqu'au soir.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le temps restera assez clément malgré des nuages l'après-midi. Les premières gouttes sont attendues en fin d'après-midi en Champagne. Il fera de 15 à 19 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

FRANCE. Les agents des parkings de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle ont déposé un préavis de grève pour le dimanche 3 mai. Les automobilistes occupant les quelque 19 000 places de parkings mises à leur disposition sur le site pourront ainsi être « dispensés » d'acquiescer leur redevance de stationnement, les barrières d'entrée et de sortie étant levées.

Table with columns for city, temperature (min/max), and weather symbols. Includes cities like Paris, Marseille, Lyon, etc.

Table with columns for city, temperature (min/max), and weather symbols. Includes cities like Rome, London, Moscow, etc.



PRATIQUE

Orthographe et conflit de marques sur Minitel

PARTIR en voyage à la dernière minute en bénéficiant de prix incalculables grâce aux soldes des agences? Il suffit de taper sur son Minitel 3615 ou 3617 DEGRIFTOUR, ou, en abrégé, « DT ». Mais il ne faut pas se tromper, comme Raphaëlle, qui a tapé « Degriftout » avec deux « f », et s'est retrouvée sur le service de « Degriftout » par l'intermédiaire duquel elle a commandé un voyage.

Après la SNCF, la société Voyages sur mesure (VSM), qui gère l'enseigne Degriftout à la suite d'agence de voyages: « Elle est donc juridiquement responsable vis-à-vis des clients, en cas de problème », indique son PDG, Francis Reversé.

Quant à la qualité de prestations proposées sur Degriftout, Dominique Calmes reconnaît: « Je ne dispose d'éléments objectifs » pour s'en assurer. « Notre critique, explique-t-il, c'est l'expérience de la vente en ligne, à des prix compétitifs. » D'où, sans doute, la mésaventure survenue à Raphaëlle et à d'autres consommateurs avec des agences de voyages, qui, depuis, ont été retirées du service Degriftout.

Services différents avec un F ou deux. Degriftout, spécialiste des voyages, billets d'avion, spectacles et repas au restaurant (« grandes tables ») dégriftout, ou 3615 DT (1,29 F la minute); 3617 DEGRIFTOUR, ou 3617 DT (3,48 F la minute); Degriftout, Service généraliste proposant divers produits, dont ceux de quelques agences de voyages. 3615 DEGRIFTOUR (2,23 F la minute), et 3617 DEGRIFTOUR (5,57 F la minute).

en justice, pour « contrefaçon, imitation de marques et concurrence déloyale ». Une première action en référé en décembre 1996 auprès du tribunal de grande instance de Montpellier pour faire interdire provisoirement l'usage de la marque Degriftout, en application des articles (L-716.1) et suivants sur la propriété intellectuelle, n'a pas été couronnée de succès, le juge s'estimant incompétent dès lors que le juge du fond n'avait pas été saisi. Une deuxième ordonnance, du 16 avril 1998, condamne Francis Reversé pour « procédure abusive », dans la mesure où « l'exigence du bref délai n'a pas été respectée ». L'affaire n'a pas été jugée sur le fond.

Les deux adversaires tombent néanmoins d'accord pour estimer que si la capacité d'accès au réseau Télecote n'était pas limitée à dix caractères, leur différend n'aurait jamais existé. « La télématique fonctionne depuis 1985 à la satisfaction de tous. Nous ne sommes pas responsables des erreurs de frappe des clients », répond-on à France Télécom. Les consommateurs ont intérêt à redoubler de vigilance en utilisant le Minitel, et à préférer les codes abrégés (DT pour Degriftout), d'autant que les claviers des téléphones avec Minitel intégré (comme Sillage) comportent des touches minuscules qui favorisent les erreurs.

MOTS CROISÉS

Word puzzle grid with 11 rows and 10 columns. Includes clues for horizontal and vertical words.

HORIZONTELEMENT. I. Permettent de comprendre ce qui se passe aujourd'hui. - II. Somme sur commande. Bel escamoteur. - III. Habitant des forêts scandinaves. Un titre depuis Hadrien. - IV. Aven caussenard. Nobel de la paix français. - V. Au bout du suivant. La bonne température pour le lapin qui a du tempérament. Note. - VI. Succession délicate. Jardin biblique. - VII. Chef-lieu de département. Drapé indien. - VIII. Sans grande

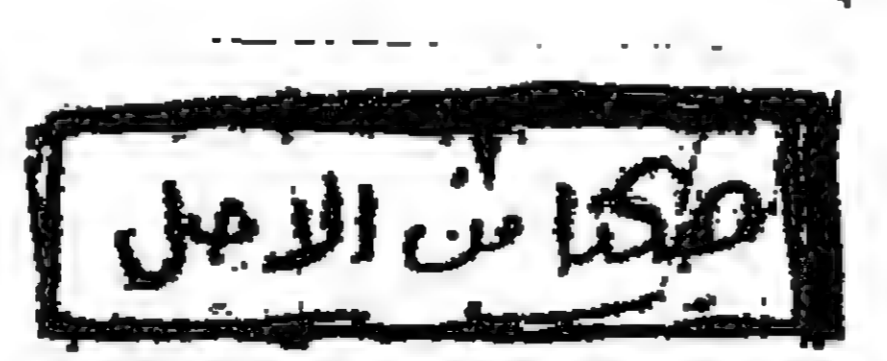
SCRABBLE

1. Tirage: AFILOST. a) Trouvez et placez un mot de sept lettres. b) Avec ce même tirage, trouvez six mots de huit lettres en le complétant avec six lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille. N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

A la recherche du troisième mot

Scrabble puzzle grid with 15 columns and 14 rows. Includes clues and solutions for the puzzle.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 22 avril. Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.



صوتنا من الامم

CULTURE

LE MONDE / MERCREDI 29 AVRIL 1998

MARCHÉ DE L'ART Quatre galeristes parisiens - Ghislaine Hussonot, Philippe Rizzo, Clara Rainhorn et Marwan Hoss - ont décidé de s'installer à Bruxelles, boulevard

Barthélemy. Attirés par la réputation légendaire des collectionneurs belges, les marchands d'art fuient également les loyers prohibitifs de Paris et les taxes et impositions en

vigueur de ce côté-ci du Quiévrain. LA SEIZIÈME Foire d'art actuel de Bruxelles, qui s'est tenue du 24 au 28 avril, témoigne de l'engouement du public belge pour la création

contemporaine. Entre douze et quinze mille amateurs ont fait le déplacement, remplissant les escaliers de 92 galeristes venus de toute l'Europe. LA PACE GALLERY

de New York, à l'imposant fonds de grands maîtres de l'art moderne, s'apprête à faire alliance avec Christie's, leader mondial du marché des ventes publiques.

Quatre galeristes parisiens s'implantent en Belgique

Ce n'est pas encore l'exode, mais ça y ressemble : quatre galeries d'art contemporain se sont transportées au bord du canal qui dérive la Senne, à Bruxelles, encouragées par un climat plus favorable aux affaires

BRUXELLES de notre envoyé spécial Ghislaine Hussonot et Philippe Rizzo ont décidé de s'implanter à Bruxelles, où ils se sont installés sous le nom de « H & R Projects » ; Catherine Thieck, de la galerie de France, a repris là-bas le nom de Clara Rainhorn ; Marwan Hoss a exilé dans la capitale belge - et européenne - son fils Karim. Tous ont rejoint dans deux immeubles du boulevard Barthélemy des confrères belges, mais aussi grecs (Jean Bernier) et allemands (Naila Kunigk, de la galerie munichoise Thnik). En tout, ils sont une quinzaine. Certains n'hésitent pas à évoquer un nouveau « Soho européen », par référence à ce quartier de New York où les galeries d'art contemporain se concentrent dans quelques immeubles.

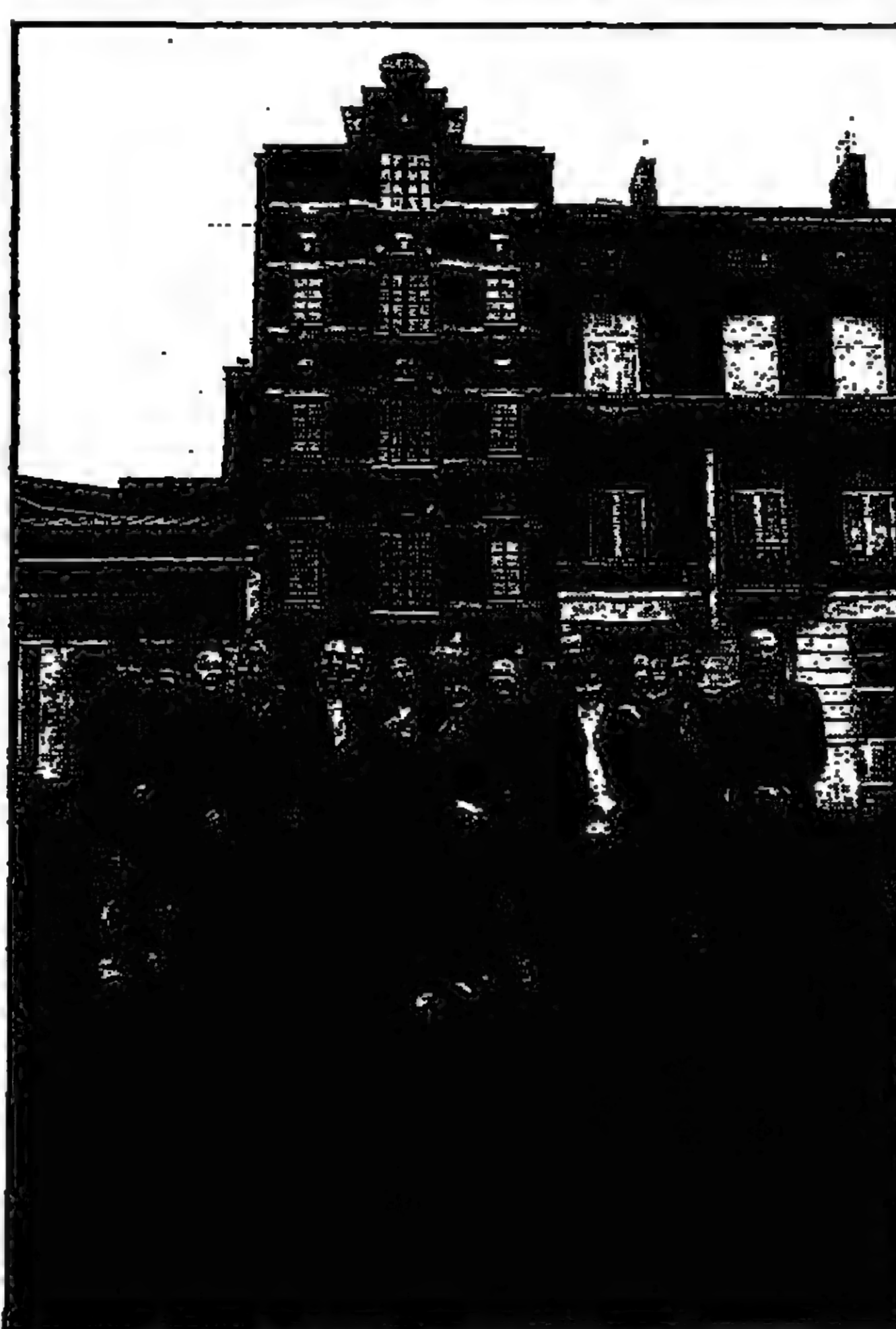
La comparaison irrite Catherine Thieck / Clara Rainhorn : « Ce n'est pas Soho, et il ne faut surtout pas que ça le devienne. C'est juste le boulevard Barthélemy. » Il est situé au nord-ouest de Bruxelles, à dix minutes à pied du centre-ville, dans un quartier plutôt glauque traversé par le canal Bruxelles-Charleroi. Une population pauvre, des boutiques rares, des immeubles aux façades lépreuses ou noircies par la fumée des pots d'échappement. Deux d'entre elles sont fraîchement ravalées. Vingt mètres séparent le numéro 11 du numéro 20, situés sur le même trottoir où viennent stationner des voitures de luxe, incongrues en ces lieux. Elles appartiennent aux collectionneurs, les mythiques amateurs d'art contemporain qui, dit-on, pullulent en Belgique. Ce sont eux dont rêvent les galeristes français expatriés.

À en croire Albert Baronian, qui préside aux destinées du Syndicat des galeries belges, à l'origine de ce regroupement, « quand il y a un vernissage, toute la Belgique qui s'intéresse à l'art contemporain se déplace ». Les amateurs peuvent passer des sculptures mobiles de Pol Bury ou de Rebecca Horn aux

photos de Jane et Louise Wilson, en passant par les éditions de l'association « La lettre volée » qui exposent entre autres My Mother's Killer, livre réunissant un texte inédit de James Ellroy et des photos de David Levinthal. Ils ne s'en privent pas. L'ambiance est bon enfant, internationale - la célèbre galerie londonienne Anthony D'Offay avait même envoyé ses représentants tâter le terrain - et, selon Albert Baronian, « en vingt-cinq ans de métier, je n'ai jamais vu autant de monde que depuis que nous sommes regroupés ici et que nous faisons des vernissages communs. C'est comme une foire permanente. Un Américain m'a même demandé ce que signifiait ce boom à Bruxelles. »

« VIE LIBERTAIRE » L'histoire du boulevard Barthélemy est née de la crise. Les locaux, anciens entrepôts de bière, étaient vacants depuis longtemps. Leur propriétaire fut donc sensible à la proposition d'Albert Baronian : il s'agissait d'attirer là des confrères, d'occuper les immeubles et - pourquoi pas ? - de revaloriser le quartier. Les loyers sont très attractifs, comme partout à Bruxelles : 3 500 francs mensuels, pour un espace de 120 à 130 mètres carrés. Marwan Hoss a fait le calcul : « Ma galerie à Bruxelles a des frais fixes, en comptant le transport et le logement, d'environ 35 000 francs par mois. A Paris, c'est dix fois plus. »

Même raisonnement chez sa voisine Clara Rainhorn : « Les frais sont si peu élevés que je peux me permettre de prendre des risques importants à Paris. Organiser des choses nouvelles et aller de l'avant. » Des loyers modérés, mais quoi d'autre ? Une ambiance. « Les Belges sont gentils, dit Clara Rainhorn, et il y a ici une légèreté d'esprit que j'aurais bien réimporté à Paris. Nous menons entre galeries une vie presque communautaire, ou libertaire, et nous partageons bien des frais. » Un artiste belge, Pol Bury, ajoute qu'à Paris « les bras pèsent lourd ».



Galeristes devant le 11, boulevard Barthélemy, à Bruxelles. Ghislaine Hussonot (au centre, au premier plan), Philippe Rizzo (juste derrière), et, de droite à gauche, Marwan Hoss, Albert Baronian et Catherine Thieck (alias Clara Rainhorn).

Pas seulement les bras. Passé la description idyllique du monde de l'art contemporain belge, les raisons d'une installation à Bruxelles se font plus crues. A Paris, les galeries doivent reverser 1 % de leur chiffre d'affaires à la Maison des artistes, pour contribuer au financement de la Sécurité sociale. Cette modalité n'existe pas en Belgique. « C'est une arnaque, dit Ghislaine Hussonot. Nous sommes la seule profession à assumer les co-

stitutions sociales de nos fournisseurs. Si encore nous étions taxés sur les bénéfices... Mais nous le sommes sur le chiffre d'affaires. Il y a en outre en France une mentalité inquisitoriale du fisc qui décourage tout le monde, à commencer par les collectionneurs. » De ce point de vue, la Belgique est un pays de Cocagne. Certes, sur le papier, les galeristes sont assujettis à un taux de TVA de 21 % sur les bénéfices. Mais ils n'hé-

sitent pas à avouer que les contrôles sont peu fréquents, et surtout que l'essentiel des transactions s'effectue en liquide, ce qui rend la TVA toute théorique. Il y a bien une taxe à l'importation extra-communautaire de 6 %. « Oui, mais sur le prix déclaré... », lâche un Belge avec un grand sourire.

C'est probablement la raison pour laquelle les marchands français nouvellement installés à Bruxelles insistent tous, la main sur le cœur, sur la pureté de leurs intentions. « En ce qui me concerne, dit Marwan Hoss, aucune raison autre que commerciale ou artistique ne m'a poussé à ouvrir cette filiale. La galerie de Paris détient 90 % du capital de la galerie bruxelloise. Il me faudra assumer les risques financiers des deux établissements. Et je serai taxé ainsi à Paris en tant que galerie française, de même qu'à Bruxelles au regard des lois belges. J'ajoute que la Belgique, ce n'est ni les Bahamas, ni quelque autre paradis fiscal. C'est l'Europe, et même son cœur administratif. »

« PARIS, C'EST NO FUTURE » Même écho chez Clara Rainhorn : « Je continue à diriger la galerie de France à Paris. Mais quand j'étends les fonctionnaires du ministère de la culture me dire que je viens à Bruxelles pour des raisons fiscales, je leur réponds qu'ils préféreraient sans doute me voir fermer complètement à Paris. Me voir crever et verser ensuite des larmes de crocodile. »

Leurs confrères demeurent parisiens les observent avec scepticisme. Même si leur jugement sur l'état du marché français est sans appel. « Paris, c'est no future », disent les Durand-Dessert, qui n'envisagent pourtant pas de s'installer à Bruxelles. Daniel Templeon aurait été intéressé, un temps. Aujourd'hui, il dément : « Il faut être dans sa galerie en permanence. Les collectionneurs n'achètent pas à une assistante, si talentueuse soit-elle. Ils achètent à un homme. Et je ne peux pas être au four et au moulin. » Pour se doter

du don d'ubiquité, chacun a imaginé ses propres solutions : « Bruxelles n'est qu'à une heure vingt de Paris, et nous n'ouvrons que du mercredi au samedi, explique Ghislaine Hussonot. Philippe Rizzo et moi alternons les voyages, une semaine sur deux. » Marwan Hoss voit là l'occasion pour son fils de tenter une aventure personnelle. Clara Rainhorn a loué un appartement à Bruxelles : « Il est juste à côté du Monument au pigeon-soldat, vous connaissez ? Un hommage des Belges aux pigeons voyageurs qui passaient les messages durant la Grande Guerre. Ils sont comme ça, les Belges, capables de dédier un monument aux oiseaux. Ils font passer un tas de choses, grâce à ça. »

Reste une inconnue : les fameux collectionneurs seront-ils au rendez-vous ? Les galeristes bruxellois de souche en doutent. D'abord, parce qu'ils n'apprécient que modérément de voir débarquer ces Parisiens avides de partager leur manne. Ensuite, parce qu'ils connaissent leurs concitoyens, qui ne se lient pas facilement. Nos Parisiens n'en ont cure. Lors du vernissage commun, samedi 25 avril, ils ont vu des Néerlandais, des Allemands, des Luxembourgeois, des Britanniques, et même des Américains. Certes, nombre d'entre eux venaient à l'occasion d'ArtBrussels, la Foire d'art contemporain. Mais les marchands sont optimistes. Le soir du vernissage, on en entendait même un siffloter dans les escaliers : un son que Paris a oublié.

Harry Bellet

\* Barthélemy 11 (Arctotype, Dewart, Drantmann, Clara Rainhorn, Marwan Hoss) et Kanal 20 (Galerie Baronian, Artiscopa, Crown Gallery, Encore, Brussels, Guy Lejeune, H & R Projects, La Lettre volée, Windows), 11 et 20, boulevard Barthélemy, Bruxelles 1000. M<sup>e</sup> Comte-de-Flandres ; Tramway 18 depuis la gare de Bruxelles-Midi. La plupart des galeries sont ouvertes du mardi au samedi.

ArtBrussels, la petite foire qui monte

BRUXELLES de notre envoyé spécial ArtBrussels, seizième Foire d'art actuel, s'est tenue du 24 au 28 avril. Elle aura été fréquentée, estime-t-on, par douze à quinze mille visiteurs. Soit dix fois moins que la FIAC, son homologue parisienne. C'est encore trop, disent les anciens, habitués aux premières du genre, où erraient à tout le mieux trois mille pèlerins accusés d'arbitraire par la presse locale et leurs concitoyens. « Trois mille acheteurs, corrige Dominique Chenivesse, de la galerie Gilles Peyroulet. Il commence à y avoir trop de badauds, ici, comme à la FIAC. Cela va nuire aux affaires. Il est impossible de travailler sérieusement au milieu d'une foule trop dense. »

A quoi un confrère rétorque que les collectionneurs, cela vieillit et s'épuise, et qu'il est bon d'en former de nouveaux. Pour cela, les Belges sont un public idéal. Tous les marchands présents s'accordent à les trouver gentils, réceptifs à la nouveauté, très informés de l'actualité de l'art contemporain, et en même temps curieux d'en apprendre plus.

POSITION CENTRALE « Ils posent les bonnes questions », dit Elisabeth Krief, en contemplant les points rouges marquant les ventes de bien des œuvres sur son stand. Elle fait partie des vingt-trois galeries françaises qui ont fait le déplacement. Elles sont de loin les plus nombreuses : avec le TGV qui franchit la distance en une heure vingt, Paris est devenue la banlieue de Bruxelles.

Dans le domaine de l'art contemporain international, Bruxelles est la petite foire qui monte. De biennale, elle est devenue annuelle, et regroupait 59 galeries en 1997. Elles étaient 92 cette année. Pourquoi un tel engouement ? Il y a, bien sûr, les fameux collectionneurs belges, mais également la position centrale de Bruxelles en Europe, à moins d'une heure des principales villes du nord du continent.

Il y a ensuite un esprit artistique (les Allemands diraient un « Kunstwille ») qui mêle sans états d'âme le public et le privé. « Les musées travaillent en étroite collaboration avec les galeries. Il n'existe aucun clivage entre ceux qui s'occupent des arts plastiques dans le secteur privé et les autorités officielles », affirme un marchand. « Ici, les gens ont vite compris que

Bruxelles était trop uniquement perçue comme une capitale administrative et qu'il y a dans cette foire un enjeu culturel important », explique Albert Baronian, président du Syndicat des galeries belges.

Les prix rentrent par ailleurs en ligne de compte : à 4 000 francs belges le mètre carré (environ 650 francs), ses stands sont parmi les moins chers du monde. Ce qui explique que, sur presque une centaine d'exposants, on ne compte que 40 % de galeries belges, les marchands de toute l'Europe faisant la queue pour s'installer dans les bâtiments de style mussovien proches du parc du Heysel. Ils étaient venus d'Allemagne, d'Espagne, de Grande-Bretagne, de Hollande, d'Italie, du Luxembourg, de Suisse, de République tchèque.

Comment les organisateurs s'y

retrouvent-ils ? « Nous faisons largement appel au mécénat, dit Albert Baronian. C'est la raison qui nous permet de faire autant d'efforts pour inviter des collectionneurs étrangers. Chaque galerie peut en inviter deux, à nos frais. Nous avons fait venir près de trois cents VIP de tous les pays. Ils sont pris en charge, véhiculés et logés, et peuvent visiter diverses manifestations à Bruxelles, dont l'exposition Magritte, qui n'est sûrement pas pour rien dans le nombre élevé de réponses positives que nous avons reçues. »

PUBLIC ATTENTIF A arpenter les lieux, rien ne semble devoir démentir l'optimisme des organisateurs. Le public est attentif, et pas encore assez nombreux pour que les marchands renoncent à prendre le temps nécessaire à de longues explications qui peuvent s'avérer fructueuses.

Les décisions d'achat peuvent être rapides, ou plus lentes, comme il est devenu d'usage depuis la crise. Mais on assistait à Bruxelles à des scènes que l'on croyait révolues, comme ce marchand refusant de réserver une photographie à un amateur intéressé. L'amateur, un instant hésitant, finit par céder, et acheta. Bien lui en a pris. Un quart d'heure plus tard, un autre client venait aux nouvelles, et repartait tout déconfit, jurant, mais un peu tard, qu'il n'attendrait plus. Achetez maintenant, demain, ce sera vendu : à Bruxelles, le marché de l'art contemporain est reparti.

Ha. B.

A PARTIR DE MERCREDI EN EXCLUSIVITE A L'ARLEQUIN

Advertisement for the film 'Eisenstein' (1898-1998). The ad features a black and white portrait of Sergei Eisenstein. Text includes 'Sergueï Eisenstein présente', 'EISENSTEIN 1898 centenaire 1998', and 'intégrale LA GRUE - LE TIRASSEZ POTEMKINE - OCTOBRE LA LIGNE GÉNÉRALE - QUELQU'UN MOURIT ! LE PÈRE DE BATMAN - ALEXANDRE NEVSKI - L'UN ET L'AUTRE'. It also mentions 'copies écrites' and a website 'http://www.film-sans-frontieres.fr'.

20h55 2

# Les compositions pour « fanfare punk et désaccordée » de Goran Bregovic

L'auteur des musiques du « Temps des Gitans », d'« Arizona Dream » et d'« Underground » tourne la page du cinéma et de la guerre

**SYMPATHIQUE**, peut-être, élégant sûrement, Goran Bregovic, ni serbe, ni croate, mais les deux, est né à Sarajevo le 22 mars 1950. Compositeur de musiques de films, une quinzaine en neuf ans, chanteur, il est doué d'un sens précis de la chanson qui marche, qui touche, qui émeut et, à l'occasion, fait danser; il affronte aussi les questions identitaires en croisant les courants contraires. En scène, le Slave devient latin, complet blanc cassé rétro, barbe naissante, mais s'efface devant des chœurs d'hommes sévères, des cordes disciplinées, quatre chanteuses de l'Ensemble national de Sofia (les Voix bulgares) et une fanfare tzigane, ludiquement fagotée, comme en Macédoine.

Yugoslave - « Notre pays intérieur est celui de l'émotion, du souvenir, dit-il, jamais celui des frontières » -, Goran Bregovic est juste dans le chaos. Ecartelées, énervées par ses soins, les musiques qui parcourent les Balkans sont tombées d'un bloc dans l'oreille de Goran le rockeur. En 1997, à la faveur d'une série de concerts lancée en Europe de l'Est, et lors d'une halte au Festival de Jazz de Montreux, Goran Bregovic donne aux thèmes musicaux qui ont bâti pour partie la réputation des films de son ami Emir Kusturica - « Les Temps des Gitans, Arizona Dream et Underground - le statut de chansons à part entière, jouables en scènes et rebaptisées « populaires » sous le titre de

*Chansons pour les mariages et les enterrements.*

Le musicien, ancien leader des White Button, groupe symbolique de la marche vive de la Yougoslavie vers l'Amérique dans les années 80, revient également sur son statut de rock-star. Dans son cas, la vie de vedette fut interrompue à la fois par une guerre « suicidaire » qui l'obligea en 1991 « à partir, à rester à Paris pour Arizona Dream [sorti en 1993] et continuer à composer des musiques de films pour gagner de l'argent », par la maturité - il envisage un temps une retraite dans sa maison de l'île de Bratsch, en Croatie - et l'envie de jouer une autre carte que celle du rock au format occidental, un parti devenu moins fort après la chute du mur de Berlin. Goran Bregovic a beau dire qu'il est heureux de son nouvel anonymat, que c'est pour lui « un plaisir de devoir montrer son passe pour accéder aux coulisses », il reste celui qui a vendu 600 000 exemplaires de *Get the Money*, chanson reprise par Iggy Pop, dans un pays d'à peine vingt-deux millions d'habitants.

**LA RELIGION DE LA BANDE-SON**

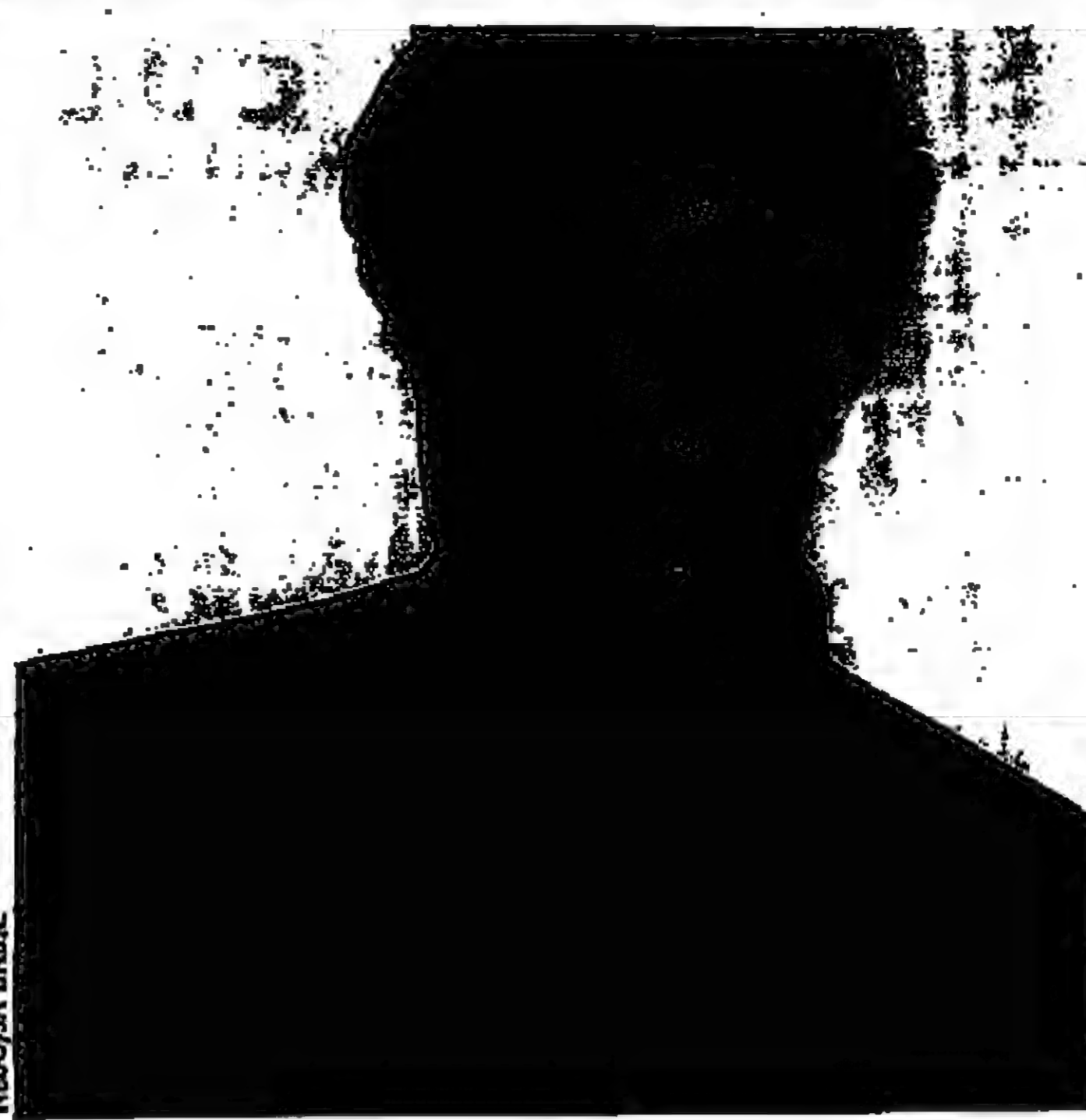
Si Bregovic nouvelle formule donne aux thèmes musicaux qui ont bâti pour partie la réputation des films de son ami Emir Kusturica - « Les Temps des Gitans, Arizona Dream et Underground - le statut de chansons à part entière, jouables en scènes et rebaptisées « populaires » sous le titre de

*pour moi, mais pour la musique.*

Ce qui est vrai. Ederesi, la chanson qui donne son titre à son nouvel album (chez Mercury), concentré des chansons de cinéma remis d'aplomb par l'Orchestre des mariages et des enterrements, le sien, fut le thème culte des admirateurs du *Temps des Gitans* avant d'être adopté, à son insu, par les nationalistes serbes. Les incantations sombres d'Iggy Pop chantant *In The Death Car* sur fond de mandoline pour *Arizona Dream* furent un signe avant-coureur de la religion actuelle pour la bande-son, nouvel appendice de la « rock-attitude ».

Ainsi Goran Bregovic, garçon aux allures de DJ fou de machines (ce qu'il est), s'est-il inscrit tout seul au panthéon des compositeurs de cinéma par un style corosif - Jane Birkin l'a d'ailleurs utilisé pour déstructurer *Comment te dire adieu* dans l'album *Version Jane* -, celui de la fanfare débridée, « punk et désaccordée ». Nées des nécessités militaires pendant la guerre des Balkans de 1912, ces fanfares ont été joyeusement squattées par les Tsiganes. Goran Bregovic prêche main forte à son ami de Sarajevo, Emir Kusturica, ex-bassiste d'un groupe punk parce que, dit-il, « je m'intéressais depuis longtemps aux Gitans, et mes chansons rock portaient les traces de la tradition ».

L'auteur de *TV Screen* ou de *Gypsy Reggae* a le sens de la mise en scène. En concert au Printemps de Bourges - son premier concert français le 18 avril - ou au studio



Goran Bregovic.

Charles Trenet de la Maison de Radio-France pour une émission publique, Goran Bregovic (au tambourin, à la guitare) et son chef d'orchestre (à la grosse caisse) entraînent l'auditoire vers le délire: *Kalajnikov*, concentré d'ironie joyeuse conçu comme un thème de honte effrontée (*Underground*), est le prétexte à une charge militaire commune, prolongée au piston et à la grosse caisse, sorte d'élegante crise de nerfs anti-guerrière. Opportuniste, Goran Bregovic? On l'a dit. Mégalo-mane? On le pressent. Sincère? Sans aucun doute. A preuve, le talent avec lequel ce patron du label Kanjura, ainsi baptisé « en référence à l'esthétique soviétique », est allé chercher pour chanter ses musiques « les gens à qui j'avais envie de demander des autographes, mais que je n'aurais pas osé aborder ». Iggy Pop, certes. Mais aussi Scott Walker, magnifique dans *The Man*

From Reno, Cesaria Evora, pour *Ausencia* (le tango sépia d'*Underground*), l'israélienne d'origine yéménite Ofra Haza (dans *La Reine Margot*, de Patrice Chéreau).

Pourquoi eux, pourquoi lui, pourquoi Sarajevo? La mèche à l'aplomb de son regard plissé, le musicien adore raconter cette histoire qu'il tient d'un ami artiste de sa ville natale: « Dans une forêt habitaient deux peintres. Un jour, le roi, parti à la chasse, y perdit son chien. Désespéré, il frappa à la porte de la première maison. Le chien s'y était réfugié, le peintre s'appela Léonard de Vinci. Le nom du deuxième peintre, on ne le saura jamais puisque le roi n'y fut pas. »

Veronique Mortaigne

\* Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 6. M. Opéra, Madeleine. 20 heures, le 28. Tél.: 01-47-42-25-49. 200 F.

## Le concert des « trois ténors » prétend à la qualification « d'art et d'essai »

LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS et organisateurs de spectacles (Synpos), présidé par Gérard Louvin, a décidé d'attaquer un arrêté du ministère de la culture, accordant « la dénomination de théâtre d'essai au spectacle des Trois ténors » (Luciano Pavarotti, Plácido Domingo et José Carreras) prévu le 10 juillet à Paris, au Champ-de-Mars. Le Synpos estime que « la société productrice du concert ne peut être qualifiée de « compagnie ou formation débutante », son seul objectif étant la recherche du profit », avec des places vendues « entre 810 et 5 700 francs », et des projets de commercialisation d'un disque et d'une vidéo. Selon le Synpos, cette décision ministérielle « lèse gravement la profession », en permettant aux « trois ténors » d'être exonérés de la taxe parafiscale. Le Synpos s'étonne également, dans un communiqué daté du 22 avril, que la société organisatrice ne possède aucune licence de producteur, et ne soit que « titulaire d'une dérogation pour spectacle unique ». En mars, la justice allemande avait estimé que les méga-concerts des trois ténors, donnés au Stade olympique de Munich et au stade de Düsseldorf en 1996 (2 500 francs la place, 126 000 spectateurs), n'étaient pas de la musique « sérieuse », mais relevaient de la manifestation de masse. Les organisateurs, les concerts Hoffman, avaient été condamnés à payer un arriéré de plus de 5 millions de francs à la GEMA, équivalent allemand de la Sacem.

## Hervé Bourde, musicien des utopies partageuses de Mai

PRÈS du parc des Buttes-Chaumont, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, les urbanistes des années 70 se sont arrêtés à la place des Fêtes. Ils ont laissé, en contrebas, des îlots très recherchés mêlant petites maisons en meulière et ateliers d'artistes. Hervé Bourde vit là, dans une ruelle, dans le voisinage d'un sculpteur, d'un photographe, d'un récupérateur de voitures... Le fûtiste, saxophoniste et compositeur a, au cours des années, empiété sur son espace pour installer un studio d'enregistrement et de répétition.

C'est là que travaille le Philartique Orchestra, sextette auquel peuvent s'ajouter des solistes. Comme le guitariste Claudio Lodati pour les concerts que le Philartique a organisés à la Maison de Radio-France, à Paris, puis à

l'Europa Jazz Festival du Mans. Cet orchestre, Hervé Bourde l'a créé en 1995. Depuis, sa formation a affirmé son identité, malgré un nombre restreint de concerts en raison de sa taille - qui freine les organisateurs - et de l'occupation de ses musiciens - Charles Schneider, saxophones; Bernard Wystrate, flûtes; Pierre Seguin, trombone; Patrick Schoukroun, contrebasse; Karim Touré, percussions. Le moment privilégié du Philartique est celui des répétitions. « Un groupe, c'est une entente humaine, dit Hervé Bourde. Et les répétitions, en dehors du décryptage des morceaux, des aménagements que l'on fait entre la partition et la réalité de la musique, c'est aussi se voir, être certain que l'on a toujours du plaisir à se retrouver. » L'Europa Jazz du Mans permet ces retrouvailles. Hervé Bourde s'y est déjà produit. On a pu l'y entendre en trio avec le saxophoniste John Surman, en duo avec le pianiste Franco D'Andrea.

« L'Europa Jazz du Mans, mais saluaire naïveté, le musicien se souvient aussi que, durant cette période, il fallait aller éduquer la classe ouvrière sur son lieu de travail. « L'extrême gauche a beaucoup mythifié ses expériences. On arrivait dans les usines pour donner la culture, le théâtre engagé, le free jazz. On croyait qu'il suffisait de se montrer et qu'on allait être accueilli les bras ouverts. » Le travail au sein des Athénaïens sera une histoire durable. Hervé Bourde pourrait bien fêter ses vingt ans de collaboration avec Anne-Marie Lazarini, actuelle directrice du théâtre, par la publication de ses musiques de scène.

Autre fidélité, celle entretenue avec le contrebassiste Barre Phillips. En sa compagnie, comme

avec Surman, Bourde se découvre. Il ne s'effraie pas du cri de ferveur qui trahissent sa filiation avec le hymne de John Coltrane, de Pharoah Sanders ou de Gato Barbieri. « Ce qui m'importe, c'est de dépasser le stade de l'interprétation pour être le créateur d'un univers propre. La qualité du jazz, c'est de présenter un travail comme compositeur, interprète et improvisateur, ce qui signifie se remettre en question aussi. » En 1979, Hervé Bourde est du Groupe de recherche théâtrale de l'Opéra de Paris, dirigé par la chorégraphe et danseuse Carolyn Carlson. On les voit ensemble sur scène, pour que la musique ne reste pas un élément illustratif, pour conserver la force du danger à dialoguer en direct.

### Le 19<sup>e</sup> Europa Jazz Festival du Mans

- Mercredi 29 avril. Christophe Marguet Trio, Henri Texier Special Project.
- Jeudi 30 avril. Duo Leimgruber/Madrot, Rotor, Philartique Orchestra, Dave Holland Quintet, David Murray Quartet.
- Vendredi 1<sup>er</sup> mai. Margherita Porfido, Les Nouveaux Monstres, Les Diaboliques, Claude Tchamitchian, « Grand Lousadzak », Mujician, Trio Konitz/Swallow/Mottian.
- Samedi 2 mai. Trio Deschepper/Boni/Reichel, Noël Akchoté, Jean-Marc Montero Special Project, Urban Mood, Marc Ducret Trio, Fred Frith « Tense Serenity ».
- Dimanche 3 mai. Duo Maggie Nicols/Julie Tippets, Duo Pifarély/Couturier, David S. Ware Quartet, Keith Tippett « Tapestry ».
- Renseignements. Les concerts ont lieu à la Collégiale Saint-Pierre La Cour, au Théâtre Paul-Scarron et à l'abbaye de l'Épau. Tél.: 02-43-24-61-78. Prix des places: de 20 F à 130 F, selon les concerts. Internet: www.sarthe.com/europajazz.

Sylvain Sicler

LES TRAVERSEES CALAIS/DOUYRES

485 F ANZ JOURS  
1 voiture - 9 passagers

N°Azur: 0201-63-63-81

A ce prix là, si vous ne venez pas tout de suite en Grande-Bretagne, c'est que vous avez déjà un engagement.

A ce prix là, que faites-vous encore là ?

SEAFRANCE S.E.A.L.Y.N.K.

DANSE THEATRE DE LA VILLE DE PARIS

DU LUN. 4 AU VEN. 8 MAI 20H30

**FRANCESCA LATTUADA**

le Testament d'Ismail Zotos création

AUX ABESSES 31 RUE DES ABESSES PARIS 18 • LOC. 01 42 74 22 77

سكينة الامل

Ma...  
age en exte...  
violoncell...  
cape...  
épée

PRIDA AHLO

12 avr 1998

théâtre...  
gazel

14 17 33 51

صحنات الالهي

## Yo-Yo Ma, ange en extase et violoncelliste de cape et d'épée

**FRANZ LISZT**: Les Préludes. **QIGANG CHEN**: Reflet d'un temps disparu (création). **RICHARD STRAUSS**: Don Quichotte. **Yo-Yo Ma** (violoncelle), Orchestre national de France, Charles Dutoit (direction). **THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES**, Paris, le 23 avril.

A en croire l'accueil enthousiaste réservé à chaque plage du concert donné par l'inconstant Orchestre national de France en compagnie du charismatique violoncelliste Yo-Yo Ma, trouver dans un morceau de musique quelques images vaguement suggestives suffit au bonheur d'une majorité de mélomanes. Or, si le genre du poème symphonique — désigné dans le programme avec Liszt et Richard Strauss, sous-entendu avec Chen — favorise une telle approche chez l'auditeur enclin à laisser vagabonder son imagination à partir de la moindre tournure figurative, il impose aux interprètes (et aux compositeurs qui s'y risquent encore aujourd'hui) d'adopter une attitude cohérente à long terme.

Charles Dutoit a négligé cet impératif en dirigeant *Les Préludes* de Franz Liszt, à la manière d'un éclairagiste soucieux de faire ressortir dans chaque épisode les artisans du discours principal. Projeter imposant *exclusivement* pointé vers les pupitres chargés de la mélodie, sa baguette a souvent laissé dans l'ombre des éléments indispensables à la dramaturgie de l'œuvre. L'expression des *Préludes* (écartelée entre sécheresse martiale et fadoeur lyrique) a donc sombré dans la caricature tout comme le style de Liszt, réduit à une dimension clinique d'assez mauvais goût.

### PROJECTION EN TECHNICOLOR

La question du goût s'est aussi posée (presque dans les mêmes termes d'électisme pompier) à propos de *Reflet du temps perdu*, de Qigang Chen. Installé à Paris depuis 1984, Chen (qui est né à Shanghai en 1957) s'est essayé pendant dix ans avec habileté à la fusion des traditions chinoise et occidentale. *Reflet du temps perdu*, présenté en création mondiale, semble au début s'inscrire dans cette tendance. Le violoncelle solo et l'orchestre s'adonnent, sur la base d'un thème ancestral chinois, à un *chassé-croisé* qui réussit à déboussoler l'auditeur à force d'effets bruitistes et fantomatiques. Au lieu de poursuivre dans cette veine onirique, Chen se lance alors dans une projection en Technicolor et autres clichés de la séduction grand public qui transforment la méthode de référence en rengaine kitsch.

Yo-Yo Ma, excessif dans l'œuvre de Chen (peut-être par la faute de la musique ?) trouve avec le *Don Quichotte* de Richard Strauss un rôle de composition à la mesure de son talent. Ses poses d'ange en extase et ses bravades de violoncelliste de cape et d'épée guident alors de loin en loin l'Orchestre national de France sur la voie de l'efficacité dramatique.

Pierre Gervasoni

**FRIDA KAHLO**  
Création Panta Théâtre  
du 22 avril au 23 mai 1998  
**Théâtre Déjazet**  
41 boulevard du Temple  
Paris 3 - Métro République  
Location  
01 48 87 52 55

## Henri Cernuschi, révolutionnaire italien, homme d'affaires, puis collectionneur

Pour remercier son pays d'accueil, cet anti-bonapartiste offert à Paris, il y a cent ans, un musée-vitrine de l'Asie. L'hommage qui lui est rendu jusqu'au 22 juin permet de découvrir des pièces longtemps restées secrètes

**HENRI CERNUSCHI, VOYAGEUR ET COLLECTIONNEUR.** Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Monceau ou Villiers. Tous les jours sauf lundi et jours fériés, de 10 heures à 17 h 40. Tél. : 01-45-63-50-75. Entrée : 30 F. Jusqu'au 22 juin. Catalogue sous la direction de Michel Maucuer, Paris-musée éd., 160 p., 195 F.

Il y a cent ans exactement, le Musée Cernuschi ouvrait ses portes, à deux pas du parc Monceau. Edmond de Goncourt, toujours mal embouché, se plaint dans son *Journal* de la froideur des lieux. Les Parisiens aiment néanmoins y découvrir, à travers les collections qui leur étaient présentées, une nouvelle image de l'Asie. La pièce qui les impressionna le plus fut certainement ce grand Bouddha de bronze, acquis à Meguro, un faubourg d'Edo (Tokyo), haut de 4,50 mètres. Il trône toujours au centre de l'hôtel que le collectionneur italien fit construire pour abriter les collections qu'il avait bien voulu donner à la Ville de Paris. Il entendait remercier ainsi la capitale d'avoir accueilli le proscrit qu'il était.

Car Henri Cernuschi, né à Milan (en 1821) d'une famille aisée, participa activement à la révolution de 1848 dans sa ville natale, puis à Rome. Élu de l'éphémère République romaine, il est arrêté, condamné et exilé en France. Là, cet anti-bonapartiste convaincu va rassembler une assez grosse fortune dans la finance, notamment grâce à ses liens avec des membres de la famille Bonaparte. Ce qui ne l'empêche pas de soutenir de ses deniers les partisans du « non » lors du dernier plébiscite de l'Empire, en 1870. Il sera d'ailleurs, à ce titre, expulsé de France. Sedan ramène cet ami de Gambetta à Paris. Coincé entre Versaillais et Communards, il manque d'être fusillé par les deux parties. Aussi, dès 1871, il préfère prendre du champ et file vers l'Extrême-Orient avec Théodore Duret, l'ami de Manet.

Le voyage va durer deux ans. Les deux compagnons atteindront le Japon après avoir traversé les États-Unis et le Pacifique. Ils visiteront ensuite la Chine et Java, puis regagneront l'Europe en passant par Ceylan et les Indes. A la différence d'Émile Guimet qui fait, à la même époque, un parcours semblable sous le signe de l'histoire des religions, Cernuschi et Duret n'ont pas de but précis. Ils achètent quantité d'objets de toutes sortes.

Le premier recherchant plutôt des bronzes et des céramiques, le second s'intéressant surtout aux livres et aux estampes. S'ils acquièrent quantité de photos, ils n'en prennent aucune. Les connaissances « asiatiques » des deux hommes étant à peu près nulles, leur seul critère de choix est donc leur œil. Cernuschi ramènera près de 5 000 pièces qu'il complètera à Paris par d'autres acquisitions. L'ensemble ainsi constitué fut tout de suite exposé au public.

### UN INSTINCT ASSEZ SÛR

L'hommage rendu au collectionneur est l'occasion de découvrir des pièces qui, depuis longtemps, sont enfermées dans des réserves inaccessibles. Les conservateurs successifs du Musée orientent vite l'établissement dont ils avaient la charge vers la seule civilisation chinoise. Le reste fut évacué. On pensait d'ailleurs que les choix de Cernuschi étaient médiocres et peu dignes d'intérêt. Ce qui nous est montré indique, au contraire, que le simple amateur avait un instinct assez sûr, même si son goût reflétait celui de son temps. Comme le prouvent les manuscrits enluminés du XVIII<sup>e</sup> siècle, les volumes illustrés par Sukunobu ou Hokusai, les recoins d'estampes de Kunisshoyi, qu'il ramena du Japon.

De Chine viennent ses plus beaux bronzes, « durement marchands », note Théodore Duret. On les croyait presque tous du XIX<sup>e</sup> siècle. La plupart des pièces sont beaucoup plus anciennes. « Aujourd'hui, les copies de

*XIX<sup>e</sup> sont, pour nous, plus facilement repérables que celles qui sont fabriquées de nos jours*, note Michel Maucuer, commissaire de l'exposition. *L'époque laisse toujours une trace, que les contemporains ont du mal à discerner.* Cernuschi le néophyte se fiait à la rigueur de la forme ou à la qualité de la patine, ce qui lui a permis d'envoyer en France d'exceptionnelles pièces archaïques comme cette paire de vases en forme de gourde surmontés d'une tête animale (VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C.), ce tripode de la période des Zhou occidentaux (VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) ou ce bassin (VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C.), l'un des six grands conservés hors de Chine.

Côté bronzes japonais, on peut remarquer une belle série de vases à bulles. Celles-ci semblent s'échapper de la bouche d'un animal (crapaud, tortue) ou flotter au-dessus d'une vague. D'autres, plus minimalistes, sont privés de décor : l'artiste n'a retenu qu'une simple forme. Sur l'un d'entre eux figure un petit scarabée dévorant l'épaisseur du vase comme une feuille et formant ainsi un trou dans la panse du récipient. C'est sans doute la céramique — la porcelaine et le grès — où l'on distingue les influences croisées de la Chine et du Japon, qu'à passionné le voyageur. A noter ces grands plats à décor de camélia, ornés de rinceaux de chrysanthèmes sur fond jaune, de feuilles de bananiers et de papillons, fabriqués près de la ville d'Ariza (Japon) au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'impact de la collection Cernuschi a été important en France. Le peintre Gustave Moreau étudia de nombreuses études d'après des objets ou des photos ramenés par le voyageur. Dans le domaine des arts décoratifs, l'influence fut plus nette encore. Les créateurs français copièrent ou démarquèrent sans complexe nombre de ces pièces. Des échantillons de la maison Christofle, présents à l'exposition, le prouvent sans conteste.

Emmanuel de Roux

## NOUVEAUX FILMS

### CAVAFFY

Le poète Constantin Cavaffy, né à Alexandrie en 1863 et mort en 1933. Pour conjurer le danger d'une reconstruction d'époque trop académique, le réalisateur a surtout voulu saisir des instants précis, des émotions, des sensations particulières. Son personnage principal, muet tout au long du film, n'existe que par le regard qu'il pose autour de lui et les désirs cachés qui s'y expriment. C'est autour de l'homosexualité du poète, visiblement dououreusement vécue puis sublimée par l'art et la poésie, que le récit est construit. Les images d'éphèbes nus ou demi-nus saisies au talent succèdent à celles des statues antiques, pendant qu'une voix off cite quelques poèmes. Un tel parti pris de stylisation évite certes le danger d'une emouyenne hagiographie naturaliste mais succombe très souvent aux dangers de la pose. L'ensemble est, par surcroît, noyé sous un langage musical signé Vangelis. Il faut aimer.

Jean-François Rauger

Film grec de Iannis Smaragdis. Avec Dimitris Katalifos, Vassilis Diamantopoulos et Moya Lyberopoulou. (1 h 25.)

Depuis 1894 DU BEAU VETEMENT À LA SIMPLE RETOUCHE  
**LEGRAND**  
Tailleur sur mesure  
Hommes et Dames  
Très grand choix de tissus et de prix  
Nouvelles collections  
27, rue du 4-Septembre, Paris 2<sup>e</sup>  
Tél. : 01.47.42.70.61

### SERIAL LOVER

■ L'objet est à ranger du côté des monstruosité hybrides. Quelque chose qui se situerait entre *Petits meurtres entre amis* et *Massacre à la tronçonneuse*, relevé par une esthétique de bande dessinée, et tatonnant entre l'humour noir britannique, la comédie de mœurs franchouillarde et le gore américain. On accordera pour cette raison à son réalisateur, James Huth, le mérite d'avoir tenté quelque chose d'assez peu commun dans le paysage cinématographique français, faute de trouver quelque vertu que ce soit à ce qui se déroule en définitive sur l'écran. Soit une

jeune femme (Michèle Laroque) qui, incapable de choisir entre ses quatre amants, les réunit à l'occasion de son trente-cinquième anniversaire pour choisir celui qui sera l'homme de sa vie. Choisir, c'est exclure : l'affaire sera donc réglée en une demi-heure par l'élimination physique et apparemment accidentelle de chacun d'entre eux, la deuxième partie du film étant consacrée à l'évacuation des corps sous l'œil soupçonneux d'un inquiet policier interprété par Albert Dupontel, alias Beriole, dont les mines semblent de fait avoir inspiré cette grimaçante pochade.

Jacques Mandelbaum

Film français de James Huth. Avec Michèle Laroque, Albert Dupontel, Michaël Vuillermaz, Zinedine Soualem. (1 h 25.)

**Cap sur vos examens**  
12 F  
vient de paraître  
**Le Monde**  
DOSSIERS DOCUMENTS

## SORTIR

### PARIS

**Dmitri Bashkïrov** Pianiste hypersensible au jeu tout de même dominé par la raison, Dmitri Bashkïrov est l'un des artistes à ne pas manquer cette semaine à Paris, d'autant que son programme est splendide. Schumann : *Intermezzi op. 4*, *Scènes d'enfants*. Debussy : *La Cathédrale engloutie*, *La Puerta del vino*, *L'Isle joyeuse*.

**Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1<sup>er</sup>. M<sup>e</sup> Châtelet. 12 h 45, le 29. Tél. : 01-40-26-28-40. 50 F.**

**Dave Holland Quintet** Le contrebassiste britannique est devenu, après sa révélation auprès de Miles Davis (précédée d'une sérieuse réputation dans l'avant-garde free), dans le quartet *Circle* avec Anthony Braxton et le mythique *Conférence of the Birds* avec Sam Rivers, l'un des musiciens les plus sollicités du jazz. De temps à autre, il parvient à monter ses propres formations, dont la plus récente allie un vibraphone (Steve Nelson), des saxophones (Chris Potter) et un trombone (Robin Eubanks).

**New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Châtelet-d'Eau. Le 28, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.**

## GUIDE

### FILMS NOUVEAUX

**Bolche Vita** d'Ibolya Fekete (Hongrie, 1 h 37), avec Yuri Fomichev, Igor Tchermievitch. Bruits d'amour de Jacques Otmezguine (France, 1 h 30), avec Nadine Spinoza, Elisa Serrier, Jean-Pierre Lorit.

**Cavaffy** d'Iannis Smaragdis (Grèce, 1 h 25), avec Dimitris Katalifos, Vassilis Diamantopoulos. Déjà mort (\*) d'Olivier Dahan (France, 1 h 48), avec Romain Duris, Benoit Magimel, Zoé Félix.

**Hamam** de Ferzan Ozpetek (Italie-Grèce-Espagne, 1 h 34), avec Alessandro Gassman, Francesca d'Alora. L'Idéaliste de Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 2 h 15), avec Matt Damon, Claire Danes, Danny DeVito.

**Jazz'34** de Robert Altman (Etats-Unis, 1 h 12), avec Harry Belafonte, Geri Allen, Don Byron, James Carter, Ron Carter. Jeanne et le Garçon formidable d'Olivier Ducastel et Jacques Marquand (France, 1 h 38), avec Virginie Ledyon, Mathieu Demy, Jacques Bonnaffé.

**Serial Lover** de James Huth (France, 1 h 25), avec Michèle Laroque, Albert Dupontel, Elia Veloso. The Big Lebowski de Joel Coen (Etats-Unis, 1 h 57), avec Jeff Bridges, John Goodman, Julianne Moore.

(\*) Film interdit aux moins de 12 ans. **TROUVER SON FILM** Tous les films Paris et régions sur le site [www.cinefrance.com](http://www.cinefrance.com) ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

### REPRISES

**Yolanda et le Voleur** de Vincente Minnelli, avec Fred Astaire, Lucille Bremer. **Américain, 1945**, copie neuve (1 h 48). VO : Le Champs-Élysées Jacques-Tati, 5<sup>e</sup> (01-43-54-51-60) ; Mac-Mahon, 17<sup>e</sup> (01-43-80-24-81).

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 15 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi : de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. Orchestre philharmonique de Radio-France. Zimmermann : *Photostasis*, *Nobody Knows the Trouble I See*, *Webem : In Sommerwind*. Berg : *Three fragments of Wozzeck*. Edith Wiens (soprano), Hakan Hardenberger (trompette). Un enfant de la maison de Radio-France, Marek Janowski (direction). **Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Passy. Le 28, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 100 F.** Chamber Orchestra of Europe. Schubert : *Symphonie n<sup>o</sup> 7*. Mendelssohn : *Concerto pour violon et orchestre op. 64*. Haydn : *Symphonie n<sup>o</sup> 104 « Londres »*. Thomas Zehetmair

**Birell Lagrène** Dans son récent album *Blue Eyes* (Dreyfus Jazz/Sony Music), le guitariste Birell Lagrène s'est essayé au chant pour rendre hommage à Frank Sinatra. A la voix de crooner, Lagrène a préféré une expression naturelle. Mais c'est comme guitariste qu'on le préfère. Là, à partir d'un répertoire de standards que l'on connaît par cœur, il tourne autour des mélodies, invente, construit, relance par un jeu fluide et virtuose.

**Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-Renc-Mouchott, Paris 14<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Gohé. Le 28, à 21 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. 100 F et 150 F.**

### MARSEILLE

**Festival Images de danse** Une très belle série de films sur le thème « Danse et traditions ». Pour voyager en Inde, en Egypte, en Chine, en Afrique et comprendre la modernité des traditions et leur vitalité dans les vies d'aujourd'hui. En collaboration avec la compagnie Michel Kelemenis. **Théâtre du Merlan, scène nationale, avenue Raimu, 13000 Marseille. De 15 heures à 19 heures, jusqu'au 30 avril. Tél. : 04-91-11-19-20.**

### FILMS NOUVEAUX

**Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Porte-de-Pantin. Le 28, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. De 140 F à 200 F**

**Chœur de chambre Accentus** *Chœurs de Werle, Martin, Rautavaara et Nystedt*. Eric Ericson (direction). **Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, 12, rue des Blancs-Manteaux, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Rambuteau. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-40-36-44-22. De 100 F à 130 F.**

**Compagnie Xavier Gossuin** La Vie du géniste italien Luchino Visconti a inspiré au danseur et chorégraphe Xavier Gossuin un ballet intitulé *Le Conte rouge*. **La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Pigalle. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. De 85 F à 180 F.**

**Jean-Louis Aubert** *Cirque d'Hiver Boulogne*, 110, rue Amélie, Paris 11<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Filles-du-Caluvaire. Le 28, à 20 h 30. 166 F.

**Art Menço** *Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Trinité. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-49-95-95-99. De 100 F à 170 F*

**Hélène Delavaud** *Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Abbesses. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.*

### RÉSERVATIONS

Un ennemi du peuple de Henrik Ibsen, mise en scène de Claude Stratz. **Théâtre national de la Colline, 15, rue Maite-Brun, Paris 20<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Gambetta. Du 6 mai au 6 juin. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.**

**La Vie est un songe** de Pedro Calderon de La Barca, mise en scène de Laurent Gutzmann. **Théâtre de la Cité Internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14<sup>e</sup>. RER Cité-Universitaire. Du 4 au 30 mai. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F à 110 F.**

**Têtes Raïdes** *Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Opéra. Les 4, 5 et 6 mai, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 123 F.*

### DERNIERS JOURS

**30 avril** **Noces de bambou** de Jean-Christophe Bailly et Gilberte Tsal, mise en scène de Gilberte Tsal. **Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, 77 Nohiel. Tél. : 01-64-62-77-77. De 75 F à 125 F.**

**Les gens déraisonnables sont en voie de disparition** de Peter Handke, mise en scène de Christophe Perton, avec Carlo Brandt, Marie-Armelle Deguy, Yacek Maka, Patrick Zimmermann... **Théâtre national de la Colline, 15, rue Maite-Brun, Paris 20<sup>e</sup>. Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.**

**La Place du diamant** de Marco Rodoreda, mise en scène de Gilles Bouillon, avec Martine Pascal et Nicolas Devanne. **Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16<sup>e</sup>. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F et 160 F.**

**Théâtre des Quartiers d'Ivry** **Guerre au 3<sup>ème</sup> étage**  
nouveau / argument du menteur / Pas et Kabout / Thierry Bodard  
21 avril - 17 mai - 01 46 72 37 43 - M Mairie d'Ivry

FRANCESCA L...

20h55

EN VUE

Un tribunal de Guiyang, en Chine, vient de condamner à trois ans de « camp de rééducation par le travail » pour avoir dénoncé l'arrestation de quatre poètes (Le Monde du 4 février), Wu Ruohai, musicien quant à lui.

Une centaine d'adolescents embauchés à 35 francs l'heure par la municipalité de New York, discrètement flanqués d'un inspecteur de police, tentent actuellement de plier les commerçants qui vendraient illégalement des cigarettes aux moins de 18 ans.

Pour économiser du terrain, les établissements privés d'Atlanta, aux États-Unis, ne font plus construire de cours dans les écoles élémentaires et suppriment les récréations pour ne pas payer d'assurances sur les risques d'accident.

L'Irak, qui, en raison du « blocage américain et britannique », réduira en mai les rations de lait pour les enfants, d'huile végétale, de thé et de féculents, distribuait gratuitement, mardi 28 avril, des tartinettes et célébrait avec faste le soixante et unième anniversaire de Saddam Hussein.

Le fabricant du Campari, amer trop aimé des dames en Grande-Bretagne, redresse son image en lançant une campagne publicitaire avec Mad Frankie Fraser, Frankie Fraser le fou, le gangster le plus célèbre du pays, idole des jeunes après avoir passé quarante ans en prison.

Une photographie d'Imelda Marcos assurera la promotion du grand magasin Harvey Nichols de Londres sous le slogan : « Il y a toujours une place dans votre placard pour une nouvelle paire de chaussures ». La veuve du dictateur philippin, qui, après son départ précipité en 1986, avait scandalisé l'opinion en laissant 1 700 paires de souliers dans une garde-robe, en prêtera 200 à un musée de Manille, particulièrement intéressé par un modèle à claquettes équipé de petites lampes qui s'allument en dansant.

La République démocratique du Congo célèbre le centenaire du chemin de fer de Kinshasa à Matadi. A la fin du chantier, en 1898, la compagnie belge n'avait décoré que les cadres et les ingénieurs européens pour les remercier d'avoir mené à bien des travaux éreintés, pendant huit ans, par les Noirs au prix d'exactions dans les villages, de prise d'otages et de milliers de morts.

Un petit train tchéque de cinq wagons, parti, dimanche 26 avril, sans conducteur, a parcouru seul 40 kilomètres par monts et par vaux et traversé plusieurs gares feutrées, avant de s'arrêter en rase campagne pour laisser descendre son unique passagère, une paysanne montée à Brno, une heure plus tôt.

Christian Colombani

Tueur en série en Italie

La presse transalpine se passionne pour un mystérieux assassin qui aurait déjà abattu de la même façon huit femmes, dont six prostituées, dans des toilettes de trains

DEPUIS une semaine, toute la presse italienne se passionne pour celui qu'elle appelle le « serial killer ». De cet homme, on sait encore peu de chose, pour ne pas dire pratiquement rien. Un vague portrait-robot a été diffusé, mais le mystère reste entier tant sur sa personnalité que sur ses motivations. « Les enquêteurs savent qu'il s'agit d'un Italien avec des problèmes psychiques, passionné d'armes et qui se déplace souvent entre l'Italie et la France », indique le Corriere della Sera. C'est bien maigre. Pendant ce temps, cet homme terrorise la péninsule, à tel point qu'il a été recommandé

aux femmes de ne pas se déplacer seules dans les trains, lieu d'action privilégié de l'assassin. Le nombre des voyageurs a ainsi baissé de 10 % au cours du week-end entre Savone et Vintimille, sur la côte ligure, région où ont été recensées les victimes du mystérieux tueur.

Six prostituées (trois Albanaises, une Ukrainienne, une Nigériane et une Italienne) ont été tuées entre le 3 février et le 14 avril aux environs de Gênes et de Savone. La police se demande si leur assassin ne serait pas un seul et même homme, et tout particulièrement celui qui, le 12 avril, a tué d'une balle dans la nuque Elisabetta



Zoppetti, 32 ans, dont le corps a été retrouvé dans les toilettes du train La Spezia-Venise, ainsi que Maria Angela Rubino, également 32 ans, assassinée de la même manière, dans les toilettes du train Gênes-Vintimille le 18 avril. C'est ce dernier meurtre qui a déclenché la presse transalpine, qui déve-

loppe à longueur de colonnes toutes les hypothèses et tente de faire ressortir les analogies. « L'unique élément clair, estime le criminologue Simonetta Garavini, dans La Repubblica, est le caractère militaire de ces meurtres. Leur auteur manifeste ainsi un besoin de puissance et de domination. » Les seuls éléments sérieux dont disposent pour le moment les enquêteurs sont ceux relatifs au dernier meurtre, qui a déclenché toute l'affaire. Il a ainsi pu être établi que l'assassin est descendu du train à Bordighera, qu'il a pris un taxi et retiré de l'argent à un distributeur pour pouvoir le payer, et qu'il serait ensuite allé au casino de San Remo.

Le chauffeur a été retrouvé et interrogé par La Stampa. « Il me semblait étrange. Il était agité. Maintenant j'ai peur. Mon client est peut-être un assassin. » Tous les films des caméras de contrôle du casino sont actuellement visionnés afin de pouvoir éventuellement reconnaître un visage qui correspondrait au portrait-robot. Quatre employés des chemins de fer ont également été interrogés pendant tout le week-end afin de tenter d'expliquer comment le sac à main de la dernière victime a pu être retrouvé sur un siège. La victime ne paraît jamais laissée dans un train désert pour se rendre aux toilettes, comme le fait remarquer le Corriere della Sera. Les journaux transalpins suivent ces pistes et ces développements avec avidité.

Michel Bolo-Richard

DANS LA PRESSE

RFI Dominique Burg Claude Allègre est un paradoxe vivant. Il a réussi à se mettre à dos l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Alors qu'il a l'immense mérite de mettre le doigt sur les défauts du système éducatif et de vouloir les corriger. C'est dommage, parce que Claude Allègre a raison, l'école va mal. Elle va mal, parce qu'elle ne parvient plus à remplir vraiment aucune de ses missions. Elle dispense des parcelles de savoir, faute de pouvoir suivre évidemment l'augmentation régulière de la masse des connaissances. Elle prépare peu à l'entrée dans la vie active, et surtout, elle n'est plus un instrument d'intégration, elle ne joue plus le rôle d'ascenseur social.

L'école est de moins en moins démocratique, la sélection joue à plein, l'égalité des chances, pour les enfants défavorisés, n'est qu'un slogan vide. L'éducation n'est pas seule responsable de son sort. Mais alors qu'autrefois elle pouvait corriger les effets de la crise sociale et économique, elle en subit aujourd'hui les conséquences.

FRANCE-INTER Dominique Bromberger Nous avons, nous Français, une curieuse tendance à croire que ce qui se passe chez nous est unique au monde. Ainsi en va-t-il de la montée en puissance du Front national, illustrée par le premier tour de l'élection partielle de Toulon. Ce dimanche pourtant, la percée de l'extrême droite néo-nazie dans le Land de Saxe-Anhalt, dans l'est

de l'Allemagne, est venue nous signifier que nous n'étions peut-être pas tout seuls dans ce genre de situation. En fait, dans la plupart des petits ou des moyens pays d'Europe, l'extrême droite populiste, xénophobe, parfois même avec des relents néo-nazis, représente aux alentours de 15 % de l'électorat. Il serait bon que les dirigeants de notre pays, de gauche ou de droite, en soient conscients, car pour combattre un adversaire, si telle est leur intention, il faut le connaître.

MARIANNE Jean-François Kahn En conscience, il nous apparaît que certains des pires maux qui nous frappent aujourd'hui sont dus à la fois à une parcellisation hégémonique

de l'Allemagne, est venue nous signifier que nous n'étions peut-être pas tout seuls dans ce genre de situation. En fait, dans la plupart des petits ou des moyens pays d'Europe, l'extrême droite populiste, xénophobe, parfois même avec des relents néo-nazis, représente aux alentours de 15 % de l'électorat. Il serait bon que les dirigeants de notre pays, de gauche ou de droite, en soient conscients, car pour combattre un adversaire, si telle est leur intention, il faut le connaître.

www.nhk.or.jp/forum/e/index.htm

Un forum planétaire pour discuter du nucléaire et préparer une émission de télévision japonaise

POUR OU CONTRE le nucléaire ? Telle est la question posée aux internautes du monde entier sur le forum de discussion (Global Forum) du site de la NHK, chaîne de télévision publique japonaise. Quelques jours seulement après l'ouverture, les réponses affluent. Parmi les « absolutement contre », on peut lire le message indigné de Kotomi Kimukawa expliquant comment on vit dans le « Ginzza du nucléaire », surnom ironique donné - en référence au quartier chic de Tokyo - à la préfecture de Fukuoka, qui accueille le plus grand nombre de centrales nucléaires du Japon. « La préfecture du fascisme ! », renchérit Toshiaki Ise, 40 ans. Il y a aussi les « plutôt pour », comme Michael Baker, un Américain de 30 ans, qui s'efforce à démontrer la fiabilité du nucléaire et sa faible nocivité par rapport à des sources d'énergie comme le charbon, le pétrole ou même le gaz. Pourtant, Global Forum n'est pas un simple lieu de discussion : NHK a décidé d'utiliser Internet comme terrain d'enquête pour réaliser



deux documentaires de télévision sur l'énergie nucléaire, qui doivent être diffusés en août prochain. La chaîne en est à sa deuxième expérience de ce type : déjà en 1997, elle avait traité de cette façon le thème des armes nucléaires. La discussion en cours, qui a lieu en anglais et en

japonais, est cette fois centrée sur l'énergie nucléaire civile. La multiplication des incidents dans les centrales nipponnes au cours des deux dernières années et le caillouillage des autorités, accusées de dissimulation et d'incompétence, ne sont pas étrangers à ce choix. Les contri-

butions envoyées par les internautes serviront de matériel de réflexion et de documentation aux réalisateurs des émissions. Il est également prévu que certains participants au débat soient ensuite interviewés pour la télévision. Avant de prendre part à la discussion, le visiteur est donc invité à s'identifier en remplissant un formulaire détaillé, puis il est prévenu qu'il pourra être contacté par une équipe de télévision. Dans un premier temps, les responsables du site centralisent les échanges, mais peuvent décider de mettre deux ou plusieurs internautes en contact direct, afin qu'ils approfondissent la discussion. Pour alimenter le débat, la NHK a également affiché sur son site différents dossiers, notamment sur l'accident de Tchernobyl, l'abandon par la France de Superphénix et les projets du Japon de poursuivre la filière du surgénérateur, la prolifération des centrales en Asie ou le casse-tête des déchets radioactifs.

Brice Pedroletti

APPEL A L'ABONNEMENT Le Monde 3 mois 562F. Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante: 1 AN - 1980F 3 MOIS - 562F. Liberté de la presse. Avec Le Monde, abonnez-vous aux grands événements.

La croisade d'Omar par Alain Rollat. TU N'IMAGINERAS jamais, mon cher Usbek, comme les temps sont durs pour les ayatollahs ! Te souviens-tu du très zélé Omar Bakri Muhammad, ce cheikh syrien qui se démena comme un beau diable, à Londres, pour « faire flotter le drapeau de l'Islam sur Downing Street et sur l'Elysée » (Le Monde du 25 novembre 1997) ?

سكيا من الاميل



صوتنا من الداخل

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 28 AVRIL

FILMS DE LA SOIRÉE

- 18.35 La Maison sous les arbres... 18.40 La Petite Apocalypse... 20.30 The Long Day Closes... 20.30 Stand by Me...

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- 18.00 Stars en stock... 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs... 20.00 Temps présent... 21.00 Enjeux - Le Point... 21.00 Le Gai Savoir... 22.00 La France et ses religions... 22.35 Bonifon de culture... 23.00 De l'actualité à l'histoire...

DOCUMENTAIRES

- 18.00 Terres insolites... 18.15 Les Nouveaux Explorateurs... 18.25 Les Grands Compositeurs... 18.30 Le Monde des animaux...

DANSE

- 18.45 Mezzo Junior... 18.45 Mezzo Junior...

MUSIQUE

- 18.00 Sonny Rollins... 19.00 et 20.00 Shura Cherkassky... 21.00 et 22.00 Brahms par Masur... 23.10 Beethoven... 23.10 Beethoven...

TÉLÉFILMS

- 20.30 Attention fragile... 22.10 La Corde au cou... 22.25 Danger extrême... 22.40 Le Magicien... 23.15 Jane Birkin... 23.25 Ventura... 23.35 Chasseurs d'Afrique... 23.40 Le Front de l'Est... 23.50 Les Aventures du récit bleu... 23.55 Nomades du Pacifique... 23.50 La Corse... 0.00 Le Dernier Ange de l'histoire... 0.25 Les Enfants des prisons...

SERIES

- 20.15 New York Undercover... 20.45 Murder One... 20.55 Ally McBeal... 21.30 Twin Peaks... 21.40 Relativité... 21.55 Total Security... 22.40 The Lazarus Man... 23.15 Perry Mason... 23.30 Star Trek... 23.45 Les moteurs de l'espace...

SPORTS EN DIRECT

- 19.00 Haltérophilie... 19.00 Haltérophilie...

NOTRE CHOIX

20.40 RTL 9 Rio Lobo Après la guerre de Sécession, deux officiers qui ont combattu dans les camps adverses s'allient pour punir un traître qui oblige les petits fermiers à vendre leurs terres et tyranniser la population. Le dernier film de Howard Hawks célèbre une fois de plus l'amitié virile et place dans l'action une femme belle et volontaire. - J. S.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 19.00 Le Bigdli... 19.50 Ushuaia découverte... 19.52 Le Journal de Fautr... 20.00 Journal, Météo... 20.55 Forrest Gump... 23.15 Perry Mason... 1.00 Le Prix du serment... FRANCE 2... FRANCE 3... CANAL +... ARTE...

FILMS DU JOUR

- 13.00 La Dernière Chasse... 14.10 Fantôme... 15.30 Mad Dog and Glory... 17.05 Sans un cri... 17.40 La Révolution française... 17.55 L'Étrange Noël de Mr Jack... 18.05 Notre histoire... 18.35 Le Journal d'un carcé... 19.00 La Dernière Chasse... 20.30 Le Criminel...

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- 13.00 D'un monde à l'autre... 15.00 Débats publics... 15.00 Envoyé spécial... 16.05 Saga-Chés... 17.00 De l'actualité à l'histoire... 17.15 Le Club... 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs... 19.00 Rive droite, rive gauche... 20.00 Pulsations... 20.00 20h Paris Première... 20.10 Au nom de la loi... 20.45 Les Mercredis de l'Histoire... 20.50 Des racines et des aïeux... 20.55 Combien ça coûte... 21.00 L'Hebdo... 21.00 Envoyé spécial... 21.00 Paris modes... 22.45 La Vie à l'endroit... 23.00 Le Magazine de l'Histoire... 23.10 1 mois, 1 heure... 23.40 Un siècle d'écrivains... 0.35 Le Cercle du cinéma... 0.35 Le Canal du savoir...

DOCUMENTAIRES

- 18.30 Repères... 18.30 Le Monde des chevaux... 19.00 Les Grands Intérieurs... 19.15 Les Chevaliers... 19.55 L'île aux lions... 20.05 Les Nouveaux Explorateurs... 20.05 Connu de nos services... 20.30 Variations... 20.30 Les Grands Compositeurs... 20.35 Souvenirs de Pearl Harbor... 20.55 Femmes du Monde... 21.00 La Gloire du Kirou... 21.00 Himalaya... 21.55 Terre brûlée... 22.00 Les Indiens d'Amérique... 22.25 L'Ouest américain... 22.35 La Gloire du Bolchoï... 22.50 La Carte de Kerguelen... 23.45 Les Troubadours... 0.05 La Lucarne... 0.10 Pierre Lazareff... 0.15 Pierre Lazareff...

SPORTS EN DIRECT

- 14.15 et 19.00 Haltérophilie... 21.00 Football... 2.25 Football...

MUSIQUE

- 18.00 Jazz Summit... 19.35 Cellibadobe... 20.20 Andreï Gavrilov... 21.55 L'Homme de la Mancha... 20.40 Fragile Emily... 20.50 Sans lien apparent... 21.15 Escala en cul-de-sac... 22.35 Otagés en haute mer... 18.00 Ally McBeal... 18.35 Chicago Hospital... 18.35 Doune qui vaillait trois milliards... 18.45 Relativité... 19.00 Bonanza... 19.25 Deux fois à Miami... 19.30 Dharma & Greg... 20.15 Alfred Hitchcock présente... 20.30 Star Trek... 20.45 Les Cinq Dernières Minutes... 21.00 Marie-Françoise... 21.05 Haute tension... 22.00 La Chambre secrète... 22.05 Les Cinq Dernières Minutes... 22.20 Brooklyn South... 22.20 Presque parfaite... 22.45 Spin City... 23.10 Murder One... 23.20 Nash Bridges... 23.35 Father Ted... 0.00 New York Police Blues... 2.10 Star Trek...

TÉLÉFILMS

- 20.30 Ça tourne à Manhattan... 21.00 La Prédiction... 21.15 Les Nerts à vie... 22.00 Dedicatessen... 0.20 Marion... 2.20 Carmina profonda... 20.30 Ça tourne à Manhattan... 21.00 La Prédiction... 21.15 Les Nerts à vie... 22.00 Dedicatessen... 0.20 Marion... 2.20 Carmina profonda...

SERIES

- 18.00 Ally McBeal... 18.35 Chicago Hospital... 18.35 Doune qui vaillait trois milliards... 18.45 Relativité... 19.00 Bonanza... 19.25 Deux fois à Miami... 19.30 Dharma & Greg... 20.15 Alfred Hitchcock présente... 20.30 Star Trek... 20.45 Les Cinq Dernières Minutes... 21.00 Marie-Françoise... 21.05 Haute tension... 22.00 La Chambre secrète... 22.05 Les Cinq Dernières Minutes... 22.20 Brooklyn South... 22.20 Presque parfaite... 22.45 Spin City... 23.10 Murder One... 23.20 Nash Bridges... 23.35 Father Ted... 0.00 New York Police Blues... 2.10 Star Trek...

NOTRE CHOIX

23.40 France 3 « Un siècle d'écrivains » Philip Roth mène le jeu

HASARD de programmation ou subtilité de l'équipe de Bernard Rapp, deux écrivains vivants se succèdent dans « Un siècle d'écrivains », un Français (Philippe Solers) et un Américain (Philip Roth), qui tous deux interrogent la réalité de leur siècle et l'intense malentendu entre les hommes et les femmes. Mais si Solers a été filmé par un cinéaste (André S. Labarthe) nourri de son œuvre et exerçant au maximum sa subjectivité, Roth, lui, mène totalement le jeu, dans un entretien qui occupe la quasi-totalité de ce film signé Denis Bissot et Claude Vajda.

Il s'y livre à une sorte de « diversion biographique », déclarant d'emblée son « amnésie » à propos de ses livres. Il ne se souviendrait que « des deux derniers, en gros ». Lorsqu'on aime Roth, c'est un bonheur rare, ce doit être la première fois à la télévision française - de l'écouter, de l'entendre lire des passages de ses romans (malheureusement c'est le moment où l'on a substitué aux sous-titres une traduction parlée). Mais comment ne pas être agacé par le renoncement des intervieweurs ? De vraies questions auraient rendu Roth furieux, comme d'habitude, et alors ? Est-il sensé de le montrer allant et venant de son pupitre - où il écrit à la main, debout - à son ordinateur, sans chercher la raison de cette nouvelle méthode de travail ? Est-il possible, puisqu'il se réfugie dans la parole biographique, de lui laisser dire qu'il a passé plusieurs mois en Angleterre, chaque année pendant plus de dix ans, sans lui demander pourquoi et sans mentionner sa femme d'alors, l'actrice Claire Bloom ? Est-il raisonnable lorsqu'il parle enfin de sa création, de son style, de ses sujets - « Le cirque que c'est d'être un homme », tout ça tournant autour du « phallus » - d'accepter son « Je n'irai pas plus loin » ? La réponse est évidemment négative, d'autant que le commentateur (heureusement minimal) se contente d'aligner poncifs et clichés du genre « un écrivain inclassable » ou « l'ermite de Nouvelle-Angleterre ». Le plaisir de voir Roth à l'image ne console pas vraiment de cette occasion manquée.

Josyane Savigneau

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 13.50 Les Feux de l'Amour... 14.45 Les Vacances de l'Amour... 16.40 Top Gun 5 1... 16.40 Top Gun... 17.20 et 1.00 CD Tubes... 17.25 Sydney Police... 18.20 Touché, gagné !... 19.00 Le Bigdli... 19.50 Ushuaia découverte... 19.52 Le Journal de Fautr... 20.00 Journal, Météo... 20.55 Forrest Gump... 23.15 Perry Mason... 1.00 Le Prix du serment... FRANCE 2... FRANCE 3... CANAL +... ARTE...

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.20 Le Journal de la santé... 13.30 Les Montgolfières de l'extrême... 14.30 La France aux mille villages... 15.00 Débats publics... 16.00 L'Étoffe des adolescents... 16.30 Modes de vie, modes d'emploi... 17.00 Cellulo... 17.30 100 % question... 18.00 Le Cinéma des effets spéciaux... 18.30 Le Monde des animaux... 19.00 Au nom de la loi... 19.30 7/2... 19.55 L'île aux lions... 20.30 et 1.02 Journal... 20.45 Les Mercredis de l'Histoire... 21.45 Les 100 Photos du siècle... 13.00 Journal, Météo... 13.50 et 17.45 Un livre, des livres... 13.55 Le Renard... 14.55 L'As des privés... 15.30 La Chance aux chansons... 16.45 Des chiffres et des lettres... 17.25 Sauvés par le gang... 17.50 Hartley, cœurs à vif... 18.45 Qui est qui ?... 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000... 19.25 C'est l'heure... 19.45 et 20.55 Tirage du Loto... 19.50 Au nom du sport... 19.55 et 20.45 Météo... 20.00 Journal... 21.00 Marie-Françoise... 22.45 La Vie à l'endroit... 0.20 Journal, Météo... 0.35 Le Cercle du cinéma... FRANCE 2... FRANCE 3... CANAL +... ARTE...

RADIO

- 13.00 Journal, Météo... 13.50 et 17.45 Un livre, des livres... 13.55 Le Renard... 14.55 L'As des privés... 15.30 La Chance aux chansons... 16.45 Des chiffres et des lettres... 17.25 Sauvés par le gang... 17.50 Hartley, cœurs à vif... 18.45 Qui est qui ?... 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000... 19.25 C'est l'heure... 19.45 et 20.55 Tirage du Loto... 19.50 Au nom du sport... 19.55 et 20.45 Météo... 20.00 Journal... 21.00 Marie-Françoise... 22.45 La Vie à l'endroit... 0.20 Journal, Météo... 0.35 Le Cercle du cinéma...

RADIO

- 13.00 Journal, Météo... 13.50 et 17.45 Un livre, des livres... 13.55 Le Renard... 14.55 L'As des privés... 15.30 La Chance aux chansons... 16.45 Des chiffres et des lettres... 17.25 Sauvés par le gang... 17.50 Hartley, cœurs à vif... 18.45 Qui est qui ?... 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000... 19.25 C'est l'heure... 19.45 et 20.55 Tirage du Loto... 19.50 Au nom du sport... 19.55 et 20.45 Météo... 20.00 Journal... 21.00 Marie-Françoise... 22.45 La Vie à l'endroit... 0.20 Journal, Météo... 0.35 Le Cercle du cinéma...

RADIO

- 13.00 Journal, Météo... 13.50 et 17.45 Un livre, des livres... 13.55 Le Renard... 14.55 L'As des privés... 15.30 La Chance aux chansons... 16.45 Des chiffres et des lettres... 17.25 Sauvés par le gang... 17.50 Hartley, cœurs à vif... 18.45 Qui est qui ?... 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000... 19.25 C'est l'heure... 19.45 et 20.55 Tirage du Loto... 19.50 Au nom du sport... 19.55 et 20.45 Météo... 20.00 Journal... 21.00 Marie-Françoise... 22.45 La Vie à l'endroit... 0.20 Journal, Météo... 0.35 Le Cercle du cinéma...

RADIO

- 13.00 Journal, Météo... 13.50 et 17.45 Un livre, des livres... 13.55 Le Renard... 14.55 L'As des privés... 15.30 La Chance aux chansons... 16.45 Des chiffres et des lettres... 17.25 Sauvés par le gang... 17.50 Hartley, cœurs à vif... 18.45 Qui est qui ?... 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000... 19.25 C'est l'heure... 19.45 et 20.55 Tirage du Loto... 19.50 Au nom du sport... 19.55 et 20.45 Météo... 20.00 Journal... 21.00 Marie-Françoise... 22.45 La Vie à l'endroit... 0.20 Journal, Météo... 0.35 Le Cercle du cinéma...

20h55

■ Un  
Chine  
ans de  
travail  
Farre  
Mond  
music

■ Un  
emba  
la mu  
discrè  
ispe  
actue  
comm  
illéga  
moïn

■ Po  
étab  
aux E  
const  
étern  
résé  
d'ass  
d'acc

■ L'I  
« blo  
briza  
rator  
d'hui  
fécul  
marc  
céléb  
unib  
Russ

■ Le  
trop  
Graz  
mag  
publ  
Fras  
gang  
idole  
quar

■ U  
Mar  
gran  
Lont  
tout  
plac  
cha  
phili  
préc  
Popi  
soul  
prét  
part  
moc  
peti  
dan

■ L.  
Con  
che  
Mat  
1894  
dég  
ing  
rem  
trav  
par  
dan  
et d

■ L.  
wa  
san  
40  
vau  
fleu  
can  
son  
pay  
het

## Tableaux de Mai

par Pierre Georges

CE FUT et cela reste la photo de mai 68. Chacun l'a en mémoire, comme imprimée : Daniel Cohn-Bendit face au CRS. Le sourire, l'ironie, la provocation, le regard lumineux et impertinent du leader étudiant regardant l'ordre au fond des yeux. Et de dos, le casque brillant, la jugulaire de cuir, la stature massive du CRS inconnu.

Cela se passait un 6 mai, près de la Sorbonne, à l'angle de la rue des Ecoles et de la rue Saint-Jacques. Ce document passa à l'histoire comme le plus parfait résumé de la révolution, d'abord narquoise, que fut ce moment-là. Et repris à l'époque, en affiche, il devint comme l'illustration et l'explication des fameux : « Nous sommes tous des juifs allemands ».

Ce que l'on ignorait totalement, quand les spécialistes de la photographie, eux, le savent de toute éternité et peuvent dissenter à l'infini sur les mérites respectifs des auteurs et la qualité innombrable des clichés, c'est que cet instant-là fut fixé par deux photographes. Et non par un. Deux interprétations personnelles d'une même scène. Comme deux interprétations de peintres différents sur un même sujet.

La mémoire collective attribua l'exclusif mérite du document à Gilles Caron, ce reporter de génie, resté d'abord avec ce cliché et tant d'autres comme « le » photographe de mai 68. La mémoire a ainsi des défaillances. Un autre photographe, Jacques Hallot, à l'époque pigiste dans une petite agence de presse, était là aussi, qui fit son métier pour un chef-d'œuvre aussitôt publié par L'Express.

Gilles Caron est mort, en 1970, au Cambodge. Et Jacques Hallot vient de mourir, le 25 avril, dans un accident de la route au Portu-

gal. Et ces deux photographies, tellement semblables et tellement différentes montrent combien, plus que le hasard de l'angle ou la magie de l'instant, la personnalité et le regard du photographe pèsent sur un document.

Dary et le CRS, tableaux de Mai. Gilles Caron prit plus d'angle pour que sa photo dise tout, la provocation, le défi et peut-être, ce qui rend ce document absolument formidable, une espèce de connivence entre les deux hommes, le révolutionnaire et le CRS, le désordre aimable et l'ordre compréhensif. L'avantage de ce cliché, c'est qu'on y voit, de profil, le visage du policier et qu'on croit y voir une sorte d'amusement ou de sourire. Le premier de nous deux qui cognera...

Le cliché d'Hallot est tout autre. L'ordre casqué est de dos, de cuir, luisant, massif, ininterprétable autrement que par le regard extrêmement lumineux et ironique, provocateur et formidablement jeune de Gavroche le Rouge face à la répression anonyme.

Gilles Caron et Jacques Hallot sont morts. Et Daniel Cohn-Bendit reste formidablement vivant que l'on voit partout ces temps-ci, à la télévision, exerçant, c'est une évidence, le même pouvoir de séduction, sur les jeunes générations. Les hasards de l'actualité, la mort de Jacques Hallot font que deux photographies vieilles de trente ans resurgissent. Elles n'ont pas pris une ride. Bien plus, elles attestent que, dans l'instant d'un 6 mai 1968, deux photographes en concurrence, au coude à coude, montrèrent, dans leur complémentarité, un homme tel qu'il était. Tel qu'il deviendrait. Et tel qu'il resterait.

## La maîtrise des dépenses de soins sous la loupe du Conseil d'Etat

C'EST une toute petite victoire qu'ont remportée, lundi 27 avril, les syndicats de médecins en guerre contre les reversements d'honoraires. Le Conseil d'Etat a annulé partiellement le décret du 19 décembre 1996 jugeant que ce texte portait atteinte au principe d'égalité entre médecins conventionnés et médecins non conventionnés. Mais si le Conseil d'Etat a mis en cause le mode de calcul du reversement, il a confirmé la validité de son principe.

Plusieurs syndicats de médecins (Confédération des syndicats médicaux français, Syndicat national des médecins biologistes, Union des professions de santé libérales, SOS-action-santé, Syndicat national des anesthésiologistes réanimateurs) avaient attaqué le décret du 19 décembre 1996, élément central de l'application de l'ordonnance du 24 avril 1996, relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins.

Cette ordonnance, qui encadre les dépenses de santé, prévoit que leur enveloppe est fixée en trois étapes : la loi de financement de la Sécurité sociale détermine, d'abord, un objectif national pour l'ensemble des régimes obligatoires de Sécurité sociale ; l'Etat et les caisses élaborent, ensuite, un objectif d'évolution des dépenses de soins de ville ; les syndicats et les caisses fixent, enfin, deux enveloppes prévisionnelles de dépenses, pour les généralistes et pour les spécialistes, qui se décomposent elles-mêmes en deux montants, pour les honoraires et pour les prescriptions.

Lorsque le montant des dépenses de soins de ville de l'année dépasse l'objectif prévu, un reversement est exigible de la part de l'ensemble des médecins conventionnés. Le décret du 19 décembre 1996 détermine les conditions dans lesquelles ce montant est calculé. Les médecins ont tenté de faire valoir que ce texte est illégal

en ce qu'il institue une sanction collective. Le Conseil d'Etat répond que le principe du reversement ne constitue pas une sanction, mais un mécanisme d'ajustement des dépenses médicales. Il reprend ainsi, mot pour mot, l'argument qu'il avait invoqué, dans son arrêt du 30 avril 1997, pour rejeter une requête introduite, contre l'ordonnance elle-même, par l'Association nationale pour l'éthique de la médecine libérale.

### PRINCIPE D'ÉGALITÉ

Le Conseil d'Etat admet seulement que le décret méconnaît le principe d'égalité entre médecins conventionnés et médecins non conventionnés : alors que le reversement est exigible des seuls médecins conventionnés, son calcul prend aussi en compte les dépenses imputables aux médecins non conventionnés.

Apparemment, l'injustice est limitée, puisqu'on ne dénombre que 567 médecins non conventionnés pour 117 000 médecins libéraux. Toutefois, Christine Maugué, membre du Conseil d'Etat chargé de présenter l'affaire, avait précisé : « Les médecins conventionnés seront les seuls à supporter les éventuels manquements commis par les médecins non conventionnés, manquements qui seront, à vrai dire, d'autant plus probables que les médecins non conventionnés ne sont soumis à aucune contrainte de rationnement des soins. »

Le ministère de l'emploi et de la solidarité indique qu'il n'a pas à récrire le décret, mais à l'interpréter différemment. La Caisse nationale d'assurance-maladie devrait recalculer le montant des dépenses imputables aux spécialistes en 1997, dont elle avait estimé (Le Monde du 11 février) qu'il dépassait de 310 millions de francs le plafond autorisé.

Rafaële Rivais

## Les deux juges d'instruction de l'affaire Elf vont notifier sa mise en examen à Roland Dumas

M<sup>mes</sup> Joly et Vichnievsky devaient se rendre, mercredi, au domicile du président du Conseil constitutionnel

LES DEUX JUGES d'instruction chargés de l'affaire Elf, Eva Joly et Laurence Vichnievsky, devaient se rendre au domicile de Roland Dumas, à Saint-Sève (Gironde), mercredi 29 avril, afin de lui notifier sa mise en examen. Le Monde avait indiqué, dans ses éditions datées 8-9 mars, que cette notification était inévitable. Programmé depuis près de deux mois, ce rendez-vous judiciaire a été plusieurs fois reporté en raison de la convalescence prolongée du président du Conseil constitutionnel après une intervention chirurgicale, imposant à l'enquête une phase d'attente imprévue.

Le 6 avril, les juges avaient fini par ordonner une expertise médicale de M. Dumas, afin de lever leurs doutes sur la réalité de son état de santé. Rendue dans les plus brefs délais, cette expertise avait conclu à l'impossibilité d'interroger l'ancien ministre pendant dix jours, et à son incapacité à se déplacer durant un délai de quarante-cinq jours - renouvelable après avis médical.

Aussi les deux juges ont-elles renoncé à faire venir jusqu'à elles, au Palais de justice de Paris, le président du Conseil constitutionnel. Elles ont toutefois décidé de confier à la mise en examen de ce suspect de haut rang une certaine solennité, en se transportant sur les lieux-mêmes de sa convalescence, écartant la solution, plus discrète, d'une mise en examen par simple lettre.

Interrogé par Le Monde, mardi 28 avril, l'un des défenseurs de M. Dumas, M<sup>re</sup> Bernard Vaitier, a insisté sur le « caractère médiatique et spectaculaire de cet acte d'instruction », peu en rapport, selon lui, avec « les éléments dérisoires » susceptibles d'être retenus contre le président du Conseil constitutionnel.

La mise en cause de Roland Dumas apparaît en effet indirecte, cela au travers des avantages - matériels et financiers - consentis par le groupe Elf à l'une de ses amies, Christine Deviers-Joncour. Entre 1989 et 1993, cette dernière a perçu, en France et en Suisse, un total d'environ 66 millions de francs, dont deux sixièmes d'importance : 14,2 millions de francs, le 15 mars

1991, et 45 millions de francs le 31 janvier 1992.

Christine Deviers-Joncour et son complice, l'homme d'affaires Gilbert Miara, par le compte de celui-ci, ont transféré ce second versement, ont assuré, au cours de l'enquête, que cette somme était destinée à rémunérer une intervention sur le marché des fréquences de Taiwan, vendues en 1991 par le groupe Thomson au gouvernement taiwanais. Un réseau d'intermédiaires, animé par l'ancien directeur des « affaires générales » d'Elf, Alfred Sirven, s'était entremis dans cette négociation, longtemps bloquée par le Quai d'Orsay, alors dirigé par M. Dumas. M<sup>me</sup> Deviers-Joncour a admis avoir joué un rôle au sein de ce réseau, mais elle a toujours affirmé que ses tentatives pour influencer le ministre avaient été vaines.

Les juges semblent avoir échoué, à ce jour, dans leur tentative d'établir un lien formel entre la galaxie de comptes suisses de M<sup>me</sup> Deviers-Joncour et le compte bancaire parisien de M. Dumas, sur lequel d'importantes sommes ont été déposées en espèces - 2 674 000 francs pour

la seule année 1992. Les juges pourraient, à défaut, retenir contre M. Dumas l'utilisation, par son amie, d'une carte de crédit d'Elf Aquitaine International (EAI), pour régler une série de notes de restaurants où ils dînaient ensemble, ainsi que l'achat, en 1991, d'une paire de chaussures sur mesure, au prix de 11 000 francs, qui lui était destinée. Ces faits pourraient être qualifiés par les juges de « complexité de rével d'abus de biens sociaux » au préjudice d'Elf. L'éventuelle qualification de « complexité d'abus de biens sociaux » signifierait, elle, que les juges soupçonneraient M. Dumas d'avoir exigé des dirigeants d'Elf qu'ils octroyent de telles sommes à sa protégée.

Les défenseurs de M. Dumas devaient, au lendemain de sa mise en examen, saisir la chambre d'accusation, afin d'obtenir le désaisissement des juges au profit de la Cour de justice de la République, en mettant en avant sa qualité de ministre au moment des faits qui lui sont reprochés.

Hervé Gattegno



L'offre la plus diversifiée et la plus complète est sur France 2.

En chiffres, cela signifie pour 1997 : 1361 heures de fiction, 378 heures de cinéma.

549 heures de programmes pour la jeunesse, 1200 heures d'information, 1697 heures de magazines et documentaires.

508 heures de sport, 1784 heures de divertissements et jeux, 244 heures d'émissions religieuses...

Pour intéresser et séduire chacun, faire partager à tous émotion et connaissance.

France 2, grande chaîne généraliste, s'adresse à tout le public et à tous les publics.

Chacun trouve sa place sur France 2.

**France 2 ce n'est pas la chaîne du sport, ni celle du rire, ni celle de l'info, ni celle du cinéma... C'est tout en même temps.**